This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137205 0

468

James Lenox.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME VINGT-UNIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1784.

ASTOR LIBRARY
NEW YORK

SIECLE

DE

LOUIS XIV.

TOME SECOND.

SIECLE
DE
LOUIS XIV.

CHAPITRE XX.

Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies & de Turin, & leurs suites.

UN des premiers exploits de ces troupes anglaises fut de prendre Gibraltar, qui passait avec raison pour imprenable. Une longue chaîne de rochers escarpés en défendent toute approche du côté de terre : il n'y a point de port. Une baie longue, mal sûre & orageuse, y laisse les vaisseaux exposés aux tempêtes & à l'artillerie de la forteresse & du mole : les bourgeois seuls de cette ville la défendraient contre mille vaisseaux & cent mille hommes. Mais cette force même fut la cause de la prise. Il n'y avait que cent hommes de garnison ; c'en était assez ; mais ils négligeaient un service qu'ils croyaient inutile. Le prince de Hesse avait débarqué avec dix-huit cents soldats dans l'isthme qui est au nord derrière la ville : mais de ce côté-là, un rocher escarpé rend la ville inattaquable. La flotte tira en vain quinze mille coups de canon. Enfin des matelots, dans une de leurs réjouissances, s'approchèrent dans des

Prise de Gibraltar.

barques sous le mole, dont l'artillerie devait les foudroyer; elle ne joua point. Ils montent sur le mole; ils s'en rendent maîtres : les troupes y accourent; il
4 août 1704. fallut que cette ville imprenable se rendît. Elle est encore aux Anglais dans le temps que j'écris. (*a*) L'Espagne, redevenue une puissance sous le gouvernement de la princesse de Parme, seconde femme de *Philippe V*, & victorieuse depuis en Afrique & en Italie, voit encore, avec une douleur impuissante, Gibraltar aux mains d'une nation septentrionale, dont les vaisseaux fréquentaient à peine, il y a deux siècles, la mer Méditerranée.

Immédiatement après la prise de Gibraltar, la flotte anglaise, maîtresse de la mer, attaqua, à la vue de Malaga, le comte de Toulouse amiral de France : bataille indécise à la vérité, mais dernière époque de la puissance de *Louis XIV*. Son fils naturel, le comte de Toulouse, amiral du royaume, y commandait cinquante vaisseaux de ligne & vingt-quatre galères. Il se retira avec gloire & sans perte.
Mars 1705. Mais depuis, le roi ayant envoyé treize vaisseaux pour attaquer Gibraltar, tandis que le maréchal de *Tessé* l'assiégeait par terre, cette double témérité perdit à la fois & l'armée & la flotte. Une partie des vaisseaux fut brisée par la tempête; une autre prise par les Anglais à l'abordage, après une résistance

(*a*) En 1740. *N. B.* Cette place est restée aux Anglais à la paix de 1748, à celle de 1763, & enfin à celle de 1783, après avoir essuyé un long blocus. Une armée combinée d'Espagnols & de Français, commandée par M. le duc de *Crillon* qui venait de prendre Minorque, se préparait en 1782 à tenter une attaque contre Gibraltar du côté de la mer : mais les batteries flottantes destinées à en détruire les défenses furent brûlées par les boulets rouges de la place.

admirable ; une autre brûlée ſur les côtes d'Eſpagne. Depuis ce jour on ne vit plus de grandes flottes françaiſes, ni ſur l'Océan, ni ſur la Méditerranée. La marine rentra preſque dans l'état dont *Louis XIV* l'avait tirée, ainſi que tant d'autres choſes éclatantes, qui ont eu ſous lui leur orient & leur couchant.

Les Anglais prennent le royaume de Valence & la Catalogne.

Ces mêmes Anglais, qui avaient pris pour eux Gibraltar, conquirent en ſix ſemaines le royaume de Valence & de Catalogne pour l'archiduc *Charles*. Ils prirent Barcelone, par un haſard qui fut l'effet de la témérité des aſſiégeans.

Les Anglais étaient ſous les ordres d'un des plus ſinguliers hommes qu'ait jamais porté ce pays ſi fertile en eſprits fiers, courageux & bizarres. C'était le comte *Péterboroug*, homme qui reſſemblait en tout à ces héros dont l'imagination des Eſpagnols a rempli tant de livres. A quinze ans, il était parti de Londres pour aller faire la guerre aux Maures en Afrique. Il avait, à vingt ans, commencé la révolution d'Angleterre, & s'était rendu le premier en Hollande auprès du prince d'Orange : mais de peur qu'on ne ſoupçonnât la raiſon de ſon voyage, il s'était embarqué pour l'Amérique ; & de là il était allé à la Haye ſur un vaiſſeau hollandais. Il perdit, il donna tout ſon bien, & rétablit ſa fortune plus d'une fois. Il feſait alors la guerre en Eſpagne preſque à ſes dépens, & nourriſſait l'archiduc & toute ſa maiſon. C'était lui qui aſſiégeait Barcelone avec le prince de Darmſtadt. (*b*) Il lui propoſe une attaque ſoudaine aux retranchemens qui couvrent

Belle aventure du comte *Péterboroug*.

(*b*) L'hiſtoire de *Reboulet* appelle ce prince chef des factieux, comme s'il eût été un eſpagnol révolté contre *Philippe V*.

le fort Mont-joui & la ville. Ces retranchemens, où le prince de Darmstadt périt, sont emportés l'épée à la main. Une bombe crève dans le fort sur le magasin des poudres, & le fait sauter : le fort est pris : la ville capitule. Le vice-roi parle à *Péterboroug* à la porte de cette ville. Les articles n'étaient pas encore signés, quand on entend tout à coup des cris & des hurlemens. *Vous nous trahissez*, dit le vice-roi à *Péterboroug* : *nous capitulons avec bonne foi, & voilà vos anglais qui sont entrés dans la ville par les remparts. Ils égorgent, ils pillent, ils violent. Vous vous méprenez*, répondit le comte *Péterboroug ; il faut que ce soit des troupes du prince de Darmstadt. Il n'y a qu'un moyen de sauver votre ville, c'est de me laisser entrer sur le champ avec mes anglais : j'apaiserai tout, & je reviendrai à la porte achever la capitulation.* Il parlait d'un ton de vérité & de grandeur, qui, joint au danger présent, persuada le gouverneur : on le laissa entrer. Il court avec ses officiers : il trouve des allemands & des catalans, qui, joints à la populace de la ville, saccageaient les maisons des principaux citoyens ; il les chasse ; il leur fait quitter le butin qu'ils enlevaient : il rencontre la duchesse de *Popoli* entre les mains des soldats, prête à être déshonorée ; il la rend à son mari. Enfin, ayant tout apaisé, il retourne à cette porte, & signe la capitulation. Les Espagnols étaient confondus de voir tant de magnanimité dans des anglais, que la populace avait pris pour des barbares impitoyables, parce qu'ils étaient hérétiques.

A la perte de Barcelone se joignit encore l'humiliation de vouloir inutilement la reprendre. *Philippe V*,

qui avait pour lui la plus grande partie de l'Espagne, n'avait ni généraux ni ingénieurs, ni presque de soldats. La France fournissait tout. Le comte de Toulouse revient bloquer le port avec vingt-cinq vaisseaux qui restaient à la France. Le maréchal de *Tessé* forme le siége, avec trente & un escadrons & trente-sept bataillons : mais la flotte anglaise arrive ; la française se retire ; le maréchal de *Tessé* lève le siége avec précipitation. Il laisse dans son camp des provisions immenses : il fuit & abandonne quinze cents blessés à l'humanité du comte *Péterboroug*. Toutes ces pertes étaient grandes : on ne savait s'il en avait plus coûté auparavant à la France pour vaincre l'Espagne qu'il lui en coûtait alors pour la secourir. Toutefois le petit-fils de *Louis XIV* se soutenait par l'affection de la nation castillane, qui met son orgueil à être fidelle, & qui persistait dans son choix.

Disgrace des Français devant Barcelone.

Les affaires allaient bien en Italie. *Louis XIV* était vengé du duc de Savoie. Le duc de *Vendôme* avait d'abord repoussé avec gloire le prince *Eugène*, à la journée de Cassano près de l'Adda : journée sanglante, & l'une de ces batailles indécises pour lesquelles on chante des deux côtés des *Te Deum*, mais qui ne servent qu'à la destruction des hommes, sans avancer les affaires d'aucun parti. Après la bataille de Cassano, il avait gagné pleinement celle de Cassinato, (*c*) en l'absence du prince *Eugène* :

Bataille de Cassano, 16 août 1705.

19 avril 1706

(*c*) C'était à la vérité un comte de *Reventlau*, né en Danemarck, qui commandait au combat de Cassinato ; mais il n'y avait que des troupes impériales.

La Beaumelle dit à ce sujet, dans ses notes sur l'histoire du siècle de

& ce prince étant arrivé le lendemain de la bataille, avait vu encore un détachement de ses troupes entièrement défait. Enfin les alliès étaient obligés de céder tout le terrain au duc de *Vendôme*. Il ne restait plus guère que Turin à prendre. On allait l'investir : il ne paraissait pas possible qu'on le secourût. Le maréchal de *Villars*, vers l'Allemagne, poussait le prince de Bade. *Villeroi* commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes ; & il se flattait de réparer contre *Marlborough* le malheur qu'il avait essuyé en combattant le prince *Eugène*. Son trop de confiance en ses propres lumières fut plus que jamais funeste à la France.

Ramillies. Près de la Mehaigne, & vers les sources de la petite Ghette, le maréchal de *Villeroi* avait campé son armée. Le centre était à Ramillies, village devenu aussi fameux qu'Hochstet. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers-généraux lui conseillaient ce parti ; mais le désir aveugle de la gloire l'emporta. 23 mai 1706. Il fit, à ce qu'on prétend, la disposition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais succès. Des troupes de recrue, ni disciplinées, ni complètes, étaient au centre : il laissa les bagages entre les lignes de son armée ; il posta sa gauche derrière un marais, comme s'il eût voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi. (*d*)

Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, arrange son armée pour en profiter. Il voit que la

Louis XIV, que *les Danois ne valent pas mieux ailleurs que chez eux*. Il faut avouer que c'est une chose rare de voir un tel homme outrager ainsi toutes les nations.

(*d*) Voyez les mémoires de *Fenquières*.

gauche de l'armée françaiſe ne peut aller attaquer ſa droite : il dégarnit auſſitôt cette droite, pour fondre vers Ramillies avec un nombre ſupérieur. M. de *Gaſſion* lieutenant-général, qui voit ce mouvement des ennemis, crie au maréchal : » Vous êtes perdu, ſi vous » ne changez votre ordre de bataille. Dégarniſſez » votre gauche, pour vous oppoſer à l'ennemi à » nombre égal. Faites rapprocher vos lignes davan- » tage. Si vous tardez un moment il n'y a plus de » reſſource. » Pluſieurs officiers appuyèrent ce conſeil ſalutaire. Le maréchal ne les crut pas. *Marlborough* attaque. Il avait à faire à des ennemis rangés en bataille comme il les eût voulu poſter lui-même pour les vaincre. Voilà ce que toute la France a dit ; & l'hiſtoire eſt en partie le récit des opinions des hommes : mais ne devait-on pas dire auſſi que les troupes des alliés étaient mieux diſciplinées, que leur confiance en leurs chefs & en leurs ſuccès paſſés leur inſpirait plus d'audace ? N'y eut-il pas des régimens français, qui firent mal leur devoir ? & les bataillons les plus inébranlables au feu ne font-ils pas la deſtinée des Etats ? L'armée françaiſe ne réſiſta pas une demi-heure. On s'était battu près de huit heures à Hochſtet, & on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs ; mais à la journée de Ramillies, on ne leur en tua pas deux mille cinq cents : ce fut une déroute totale : les Français y perdirent vingt mille hommes, la gloire de la nation, & l'eſpérance de reprendre l'avantage. La Bavière, Cologne avaient été perdues par la bataille d'Hochſtet ; toute la Flandre eſpagnole le fut par celle de Ramillies. *Marlborough* entra victorieux dans Anvers,

dans Bruxelles : il prit Oſtende : Menin ſe rendit à lui.

Paroles de *Louis XIV.*

Le maréchal de *Villeroi* au déſeſpoir, n'oſait écrire au roi cette défaite. Il reſta cinq jours ſans envoyer de courriers. Enfin il écrivit la confirmation de cette nouvelle, qui conſternait déjà la cour de France. Et quand il reparut devant le roi, ce monarque, au lieu de lui faire des reproches, lui dit : *Monſieur le maréchal, on n'eſt pas heureux à notre âge.*

Le roi tire auſſitôt le duc de *Vendôme* d'Italie, où il ne le croyait pas néceſſaire, pour l'envoyer en Flandre réparer, s'il eſt poſſible, ce malheur. Il eſpérait du moins, avec apparence de raiſon, que la priſe de Turin le conſolerait de tant de pertes. Le prince *Eugène* n'était pas à portée de paraître pour ſecourir cette ville. Il était au-delà de l'Adige ; & ce fleuve, bordé en-deçà d'une longue chaîne de retranchemens, ſemblait rendre le paſſage impraticable. Cette grande ville était aſſiégée par quarante-ſix eſcadrons & cent bataillons.

Duc de *la Feuillade.*

Le duc de *la Feuillade*, qui les commandait, était l'homme le plus brillant & le plus aimable du royaume : & quoique gendre du miniſtre, il avait pour lui la faveur publique. Il était fils de ce maréchal de *la Feuillade*, qui érigea la ſtatue de *Louis XIV* dans la place des victoires. On voyait en lui le courage de ſon père, la même ambition, le même éclat, avec plus d'eſprit. Il attendait, pour récompenſe de la conquête de Turin, le bâton de maréchal de France. *Chamillard* ſon beau-père, qui l'aimait tendrement, avait tout prodigué pour lui aſſurer le ſuccès. L'imagination eſt effrayée du détail des préparatifs

de ce siége. Les lecteurs, qui ne sont point à portée d'entrer dans ces discussions, seront peut-être bien aises de trouver ici quel fut cet immense & inutile appareil.

On avait fait venir cent quarante pièces de canon; & il est à remarquer que chaque gros canon monté revient à environ deux mille écus. Il y avait cent dix mille boulets, cent six mille cartouches d'une façon & trois cents mille d'une autre, vingt & un mille bombes, vingt-sept mille sept cents grenades, quinze mille sacs à terre, trente mille instrumens pour le pionnage, douze cents mille livres de poudre. Ajoutez à ces munitions, le plomb, le fer & le fer-blanc, les cordages, tout ce qui sert aux mineurs, le soufre, le salpêtre, les outils de toute espèce. Il est certain que les frais de tous ces préparatifs de destruction suffiraient pour fonder & pour faire fleurir la plus nombreuse colonie. Tout siége de grande ville exige ces frais immenses; & quand il faut réparer chez soi un village ruiné, on le néglige. Préparatifs immenses & perdus.

Le duc de *la Feuillade*, plein d'ardeur & d'activité, plus capable que personne des entreprises qui ne demandaient que du courage, mais incapable de celles qui exigeaient de l'art, de la méditation & du temps, pressait ce siége contre toutes les règles. Le maréchal de *Vauban*, le seul général peut-être qui aimât mieux l'Etat que soi-même, avait proposé au duc de *la Feuillade* de venir diriger le siége comme ingénieur, & de servir dans son armée comme volontaire: mais la fierté de *la Feuillade* prit les offres de *Vauban* pour de l'orgueil caché sous de la modestie. Il fut piqué que le meilleur ingénieur de l'Europe

lui voulût donner des avis. Il manda dans une lettre que j'ai vue : *J'espère prendre Turin à la Cohorn.* Ce *Cohorn* était le *Vauban* des alliés, bon ingénieur, bon général, & qui avait pris plus d'une fois des places fortifiées par *Vauban*. Après une telle lettre, il fallait prendre Turin : mais l'ayant attaqué par la citadelle, qui était le côté le plus fort, & n'ayant pas même entouré toute la ville, des secours, des vivres pouvaient y entrer : le duc de Savoie pouvait en sortir : & plus le duc de *la Feuillade* mettait d'impétuosité dans des attaques réitérées & infructueuses, plus le siége traînait en longueur.

Le duc de Savoie sortit de la ville avec quelques troupes de cavalerie, pour donner le change au duc de *la Feuillade*. Celui-ci se détache du siége pour courir après le prince qui, connaissant mieux le terrain, échappe à ses poursuites. *La Feuillade* manque le duc de Savoie, & la conduite du siége en souffre.

Bruits ridicules.

Presque tous les historiens ont assuré que le duc de *la Feuillade* ne voulait point prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à madame la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père ; ils débitent que cette princesse engagea Mme de *Maintenon* à faire prendre toutes les mesures qui furent le salut de cette ville. Il est vrai que presque tous les officiers de cette armée en ont été long-temps persuadés : mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvellistes & qui déshonorent les histoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin & prendre le duc de Savoie.

Depuis le 13 mai jusqu'au 20 juin, le duc de *Vendôme* au bord de l'Adige favorisait ce siége; & il comptait, avec soixante-dix bataillons & soixante escadrons, fermer tous les passages au prince *Eugène*.

Le général des impériaux manquait d'hommes & d'argent. Les merciers de Londres lui prêtèrent environ six millions de nos livres : il fit enfin venir des troupes des cercles de l'Empire. La lenteur de ces secours eût pu perdre l'Italie ; mais la lenteur du siége de Turin était encore plus grande.

Vendôme était déjà nommé pour aller réparer les pertes de la Flandre. Mais avant de quitter l'Italie, il souffre que le prince *Eugène* passe l'Adige : il lui laisse traverser le canal blanc, enfin le Pô même, fleuve plus large & en quelques endroits plus difficile que le Rhône. Le général français ne quitta les bords du Pô qu'après avoir vu le prince *Eugène* en état de pénétrer jusqu'auprès de Turin. Ainsi il laissa les affaires dans une grande crise en Italie, tandis qu'elles paraissaient désespérées en Flandre, en Allemagne & en Espagne. Grandes fautes.

Le duc de *Vendôme* va donc rassembler vers Mons les débris de l'armée de *Villeroi*; & le duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, vient commander vers le Pô les troupes du duc de *Vendôme*. Ces troupes étaient en désordre, comme si elles avaient été battues. *Eugène* avait passé le Pô à la vue de *Vendôme* : il passe le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans; il prend Carpi, Corregio, Reggio; il dérobe une marche aux Français; enfin il joint le duc de Savoie auprès d'Asti. Tout ce que put faire le duc d'Orléans, Duc d'Orléans.

ce fut de venir joindre le duc de *la Feuillade* au camp devant Turin. Le prince *Eugène* le suit en diligence. Il y avait alors deux partis à prendre ; celui d'attendre le prince *Eugène* dans les lignes de circonvallation, ou celui de marcher à lui, lorsqu'il était encore auprès de Veillane. Le duc d'Orléans assemble un conseil de guerre : ceux qui le composaient étaient le maréchal de *Marsin*, celui-là même qui avait perdu la bataille d'Hochstet, le duc de *la Feuillade*, *Albergoti*, *Saint-Fremont* & d'autres lieutenans-généraux. » Messieurs, leur dit le duc » d'Orléans, si nous restons dans nos lignes, nous » perdons la bataille. Notre circonvallation est de » cinq lieues d'étendue : nous ne pouvons border » tous ces retranchemens. Vous voyez ici le régi- » ment de la marine, qui n'est que sur deux hommes » de hauteur : là vous voyez des endroits entière- » ment dégarnis. La Doire, qui passe dans notre » camp, empêchera nos troupes de se porter mu- » tuellement de prompts secours. Quand le Français » attend qu'on l'attaque, il perd le plus grand de » ses avantages, cette impétuosité & ces premiers » momens d'ardeur, qui décident si souvent du » gain des batailles. Croyez-moi, il faut marcher à » l'ennemi. » Tous les lieutenans-généraux répondirent : *Il faut marcher*. Alors le maréchal de *Marsin* tire de sa poche un ordre du roi, par lequel on devait déférer à son avis en cas d'action : & son avis fut de rester dans les lignes.

Le duc d'Orléans indigné vit qu'on ne l'avait envoyé à l'armée que comme un prince du sang, & non comme un général ; & forcé de suivre le

conſeil du maréchal de *Marſin*, il ſe prépara à ce combat ſi déſavantageux.

Les ennemis paraiſſaient vouloir former à la fois pluſieurs attaques. Leurs mouvemens jetaient l'incertitude dans le camp des Français. Le duc d'Orléans voulait une choſe, *Marſin* & *la Feuillade* une autre : on diſputait, on ne concluait rien. Enfin on laiſſe les ennemis paſſer la Doire. Ils avancent ſur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur. Il faut dans l'inſtant leur oppoſer des bataillons d'une épaiſſeur aſſez forte.

Albergoti, placé loin de l'armée ſur la montagne des capucins, avait avec lui vingt mille hommes, & n'avait en tête que des milices, qui n'oſaient l'attaquer. On lui envoie demander douze mille hommes. Il répond qu'il ne peut ſe dégarnir : il donne des raiſons ſpécieuſes ; on les écoute : le temps ſe perd. Le prince *Eugène* attaque les retranchemens, & au bout de deux heures il les force. Le duc d'Orléans bleſſé s'était retiré pour ſe faire panſer. A peine était-il entre les mains des chirurgiens qu'on lui apprend que tout eſt perdu, que les ennemis ſont maîtres du camp, & que la déroute eſt générale. Auſſitôt il faut fuir ; les lignes, les tranchées ſont abandonnées, l'armée diſperſée. Tous les bagages, les proviſions, les munitions, la caiſſe militaire tombent dans les mains du vainqueur. 7 ſeptembre 1706.

Le maréchal de *Marſin* bleſſé à la cuiſſe eſt fait priſonnier. Un chirurgien du duc de Savoie lui coupa la cuiſſe ; & le maréchal mourut quelques momens après l'opération. Le chevalier *Méthuin*, ambaſſadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie,

le plus généreux, le plus franc & le plus brave homme de ſon pays qu'on ait jamais employé dans les ambaſſades, avait toujours combattu à côté de ce ſouverain. Il avait vu prendre le maréchal de *Marſin*, & il fut témoin de ſes derniers momens. Il m'a raconté que *Marſin* lui dit ces propres mots : *Croyez au moins, Monſieur, que ç'a été contre mon avis que nous vous avons attendu dans nos lignes.* Ces paroles ſemblaient contredire formellement ce qui s'était paſſé dans le conſeil de guerre, & elles étaient pourtant vraies : c'eſt que le maréchal de *Marſin*, en prenant congé à Verſailles, avait repréſenté au roi qu'il fallait aller aux ennemis, en cas qu'ils paruſſent pour ſecourir Turin : mais *Chamillard*, intimidé par les défaites précédentes, avait fait décider qu'on devait attendre & non préſenter la bataille ; & cet ordre, donné dans Verſailles, fut cauſe que ſoixante mille hommes furent diſperſés. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille : mais on a déjà vu que le carnage fait moins que la conſternation. L'impoſſibilité de ſubſiſter, qui ferait retirer une armée après la victoire, ramena vers le Dauphiné les troupes après la défaite. Tout était ſi en déſordre que le comte de *Médavi-Grancei*, qui était alors dans le Mantouan avec un corps de troupes, & qui battit à Caſtiglione les impériaux, commandés par le landgrave de Heſſe, depuis roi de Suède, ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. On perdit en peu de temps le Milanais, le Mantouan, le Piémont & enfin le royaume de Naples.

Cauſes de la défaite devant Turin.

9 ſeptembre 1706.

CHAPITRE XXI.

Suite des disgraces de la France & de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue &c.

LA bataille d'Hochstet avait coûté à *Louis XIV* la plus florissante armée, & tout le pays du Danube au Rhin; elle avait coûté à la maison de Bavière tous ses Etats. La journée de Ramillies avait fait perdre toute la Flandre jusqu'aux portes de Lille. La déroute de Turin avait chassé les Français d'Italie, ainsi qu'ils l'ont toujours été dans toutes les guerres depuis *Charlemagne*. Il restait des troupes dans le Milanais, & cette petite armée victorieuse sous le comte de *Médavi*. On occupait encore quelques places. On proposa de céder tout à l'empereur, pourvu qu'il laissât retirer ces troupes, qui montaient à près de quinze mille hommes. L'empereur accepta cette capitulation. Le duc de Savoie y consentit. Ainsi l'empereur, d'un trait de plume, devint le maître paisible en Italie. La conquête du royaume de Naples & de Sicile lui fut assurée. Tout ce qu'on avait regardé en Italie comme feudataire fut traité comme sujet. Il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Luques, Gênes, malgré leur liberté, furent comprises dans ces impositions.

Les Français perdent toute l'Italie.

L'empereur, qui jouit de tous ces avantages, n'était pas ce *Léopold*, ancien rival de *Louis XIV*,

L'empereur fait sentir sa puissance.

qui, sous les apparences de la modération, avait nourri sans éclat une ambition profonde. C'était son fils aîné *Joseph*, vif, fier, emporté, & qui cependant ne fut pas plus grand guerrier que son père. Si jamais empereur parut fait pour asservir l'Allemagne & l'Italie, c'était *Joseph I.* Il domina delà les monts : il rançonna le pape : il fit mettre de sa seule autorité, en 1706, les électeurs de Bavière & de Cologne au ban de l'Empire : il les dépouilla de leur électorat : il retint en prison les enfans du bavarois, & leur ôta jusqu'à leur nom. (1) Leur père n'eut d'autre ressource que d'aller traîner sa disgrace en France & dans les Pays-Bas. *Philippe V* lui céda depuis toute la Flandre espagnole en 1712. (*e*) S'il avait gardé cette province, c'était un établissement qui valait mieux que la Bavière, & qui le délivrait de l'assujettissement à la maison d'Autriche : mais il ne put jouir que des villes de Luxembourg, de Namur & de Charleroi ; le reste était aux vainqueurs.

(1) Le duc de Bavière était père de ce jeune prince appelé par *Charles II* au trône d'Espagne, & mort à Bruxelles. L'électeur, dans son manifeste contre l'empereur, dit, en parlant de la mort de son fils, qu'il avait succombé à un mal qui *avait souvent sans péril attaqué son enfance*, avant qu'il eût été déclaré l'héritier de *Charles II.* Il ajoutait que l'étoile de la maison d'Autriche avait toujours été funeste à ceux qui s'étaient opposés à sa grandeur. Une accusation directe eut peut-être été moins insultante que cette terrible ironie. Le duc de Bavière, en se séparant de l'Empire pour s'unir à un prince en guerre avec l'Empire, donnait un prétexte à l'empereur. *Louis XIV* avait traité avec autant de dureté le duc de Lorraine & l'électeur palatin, & il avait moins d'excuses.

(*e*) Dans l'histoire de *Reboulet*, il est dit qu'il eut cette souveraineté dès l'an 1700 : mais alors il n'avait que la vice-royauté.

Tous

Tout ſemblait déjà menacer ce *Louis XIV* qui avait auparavant menacé l'Europe. Le duc de Savoie pouvait entrer en France. L'Angleterre & l'Ecoſſe ſe réuniſſaient, pour ne plus compoſer qu'un ſeul royaume; ou plutôt l'Ecoſſe, devenue province de l'Angleterre, contribuait à la puiſſance de ſon ancienne rivale. Tous les ennemis de la France ſemblaient, vers la fin de 1706 & au commencement de 1707, acquérir des forces nouvelles, & la France toucher à ſa ruine. Elle était preſſée de tous côtés, & ſur mer & ſur terre. De ces flottes formidables que *Louis XIV* avait formées, il reſtait à peine trente-cinq vaiſſeaux. En Allemagne, Strasbourg était encore frontière; mais Landau perdu laiſſait toujours l'Alſace expoſée. La Provence était menacée d'une invaſion par terre & par mer. Ce qu'on avait perdu en Flandre feſait craindre pour le reſte. Cependant, malgré tant de déſaſtres, le corps de la France n'était point encore entamé; & dans une guerre ſi malheureuſe, elle n'avait encore perdu que des conquêtes. Grandes pertes de *Louis XIV.*

Louis XIV fit face par-tout. Quoique par-tout affaibli, il réſiſtait, ou protégeait, ou attaquait encore de tous côtés. Mais on fut auſſi malheureux en Eſpagne qu'en Italie, en Allemagne & en Flandre. On prétend que le ſiége de Barcelone avait été encore plus mal conduit que celui de Turin. Il réſiſte de tous côtés.

Le comte de Toulouſe n'avait paru que pour ramener ſa flotte à Toulon. Barcelone ſecourue, le ſiége abandonné, l'armée françaiſe diminuée de moitié s'était retirée ſans munitions dans la Navarre, petit royaume qu'on conſervait aux Eſpagnols, &

dont nos rois ajoutent encore le titre à celui de France, par un usage qui semble au-dessous de leur grandeur.

A ces désastres s'en joignait un autre, qui parut décisif. Les Portugais, avec quelques anglais, prirent toutes les places devant lesquelles ils se présentèrent, & s'avancèrent jusque dans l'Estramadoure espagnole, différente de celle du Portugal. C'était un français devenu pair d'Angleterre qui les commandait, milord *Galloway*, autrefois comte de *Ruvigny*; tandis que le duc de *Berwick*, anglais & neveu de *Marlborough*, était à la tête des troupes de France & d'Espagne, qui ne pouvaient plus arrêter les victorieux.

L'archiduc *Charles* proclamé roi d'Espagne.

Philippe V, incertain de sa destinée, était dans Pampelune. *Charles*, son compétiteur, grossissait son parti & ses forces en Catalogne : il était maître de l'Arragon, de la province de Valence, de Carthagène, d'une partie de la province de Grenade. Les Anglais avaient pris Gibraltar pour eux, & lui avaient donné Minorque, Ivica & Alicante. Les chemins d'ailleurs lui étaient ouverts jusqu'à Madrid.

26 juin 1706. *Galloway* y entra sans résistance, & fit proclamer roi l'archiduc *Charles*. Un simple détachement le fit aussi proclamer à Tolède. (2)

Tout parut alors si désespéré pour *Philippe V*

(2) On tint à Madrid, au nom de l'archiduc, plusieurs conseils où furent appelés les hommes les plus distingués de son parti. Lemarquis de *Ribas* secrétaire d'Etat sous *Charles II* y assista. C'était lui qui avait dressé le testament de ce prince en faveur de *Philippe V*. Des cabales de cour l'avaient fait disgracier. On lui proposa de déclarer que le testament avait été supposé; mais il ne voulut consentir à aucune déclaration qui pût affaiblir l'autorité de cet acte; ni les menaces ni les promesses ne purent l'ébranler.

que le maréchal de *Vauban*, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, homme toujours occupé de projets, les uns utiles, les autres peu praticables, & tous finguliers, propofa à la cour de France d'envoyer *Philippe V* régner en Amérique; ce prince y confentit. On l'eût fait embarquer avec les efpagnols attachés à fon parti. L'Efpagne eût été abandonnée aux factions civiles. Le commerce du Pérou & du Mexique n'eût plus été que pour les Français; & dans ce revers de la famille de *Louis XIV*, la France eût encore trouvé fa grandeur. On délibéra fur ce projet à Verfailles: mais la conftance des Caftillans, & les fautes des ennemis, confervèrent la couronne à *Philippe V*. Les peuples aimaient dans *Philippe* le choix qu'ils avaient fait, & dans fa femme, fille du duc de Savoie, le foin qu'elle prenait de leur plaire, une intrépidité au-deffus de fon fexe, & une conftance agiffante dans le malheur. Elle allait elle-même de ville en ville animer les cœurs, exciter le zèle, & recevoir les dons que lui apportaient les peuples. Elle fournit ainfi à fon mari plus de deux cents mille écus en trois femaines. Aucun des grands, qui avaient juré d'être fidelles, ne fut traître. Quand *Galloway* fit proclamer l'archiduc dans Madrid, on cria, *vive Philippe;* & à Tolède, le peuple ému chaffa ceux qui avaient proclamé l'archiduc.

On propofe d'envoyer *Philippe V* en Amérique.

Les Efpagnols avaient jufque-là fait peu d'efforts pour foutenir leur roi; ils en firent de prodigieux quand ils le virent abattu, & montrèrent en cette occafion une efpèce de courage contraire à celui des autres peuples, qui commencent par de grands efforts, & qui fe rebutent. Il eft difficile de donner

un roi à une nation malgré elle. Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens, qui étaient en Espagne, furent harcelés par-tout, manquèrent de vivres, firent des fautes presque toujours inévitables dans un pays étranger, & furent battus en détail. Enfin *Philippe V* rentra triomphant, & fut reçu avec autant d'acclamations que son rival avait éprouvé de froideur & de répugnance.

Philippe V rentre dans Madrid. 22 septembre 1706.

Louis XIV redoubla ses efforts, quand il vit que les Espagnols en fesaient; & tandis qu'il veillait à la sureté de toutes les côtes sur l'Océan & sur la Méditerranée, en y plaçant des milices; tandis qu'il avait une armée en Flandre, une auprès de Strasbourg, un corps dans la Navarre, un dans le Roussillon; il envoyait encore de nouvelles troupes au maréchal de *Berwick* dans la Castille.

25 avril 1707.

Ce fut avec ces troupes, secondées des Espagnols, que *Berwick* gagna la bataille importante d'Almanza sur *Galloway*. (3) Almanza, ville bâtie par les Maures, est sur la frontière de Valence: cette belle province fut le prix de la victoire. Ni *Philippe V* ni l'archiduc ne furent présens à cette journée; & c'est sur quoi le fameux comte *Peterboroug*,

(3) *Berwick* avait commandé avec succès en Espagne pendant l'année 1704. Des intrigues de cour le firent rappeler. Le maréchal de *Tessé* demandait un jour à la jeune reine pourquoi elle n'avait pas conservé un général dont les talens & la probité lui auraient été si utiles. *Que voulez-vous que je vous dise*, répondit-elle, *c'est un grand diable d'anglais, sec, qui va toujours tout droit devant lui.* Dans la campagne que termina la bataille d'Almanza, *Berwick* était instruit de l'état de l'armée alliée, & de ses projets, par un officier-général portugais qui, persuadé que l'alliance du roi de Portugal avec l'empereur était contraire à ses vrais intérêts, le trahissait par esprit de patriotisme. *Mém. de Berwick.*

singulier en tout, s'écria *qu'on était bien bon de se battre pour eux.* C'est ce qu'il manda au maréchal de *Tessé*, & c'est ce que je tiens de sa bouche. Il ajoutait qu'il n'y avait que des esclaves qui combattissent pour un homme, & qu'il fallait combattre pour une nation. Le duc d'Orléans, qui voulait être à cette action, & qui devait commander en Espagne, n'arriva que le lendemain ; mais il profita de la victoire : il prit plusieurs places, & entr'autres Lérida, l'écueil du grand *Condé*. (4)

D'un autre côté, le maréchal de *Villars*, remis en France à la tête des armées, uniquement parce qu'on avait besoin de lui, réparait en Allemagne le malheur de la journée d'Hochstet. Il avait forcé les lignes de Stolhoffen au-delà du Rhin, dissipé toutes les troupes ennemies, étendu les contributions à cinquante lieues à la ronde, pénétré jusqu'au Danube. Ce succès passager fesait respirer sur les frontières de l'Allemagne ; mais en Italie tout était perdu. Le royaume de Naples sans défense, & accoutumé à changer de maître, était sous le joug des victorieux ; & le pape, qui n'avait pu empêcher que les troupes allemandes passassent par son territoire, voyait, sans oser murmurer, que l'empereur se fit son vassal malgré lui. C'est un grand exemple de la force des opinions reçues & du pouvoir de la 22 mai 1707.

(4) L'armée du duc d'Orléans prit aussi Saragosse ; lorsque les troupes françaises parurent à la vue de la ville, on fit accroire au peuple que ce camp qu'il voyait n'était pas un objet réel, mais une apparence causée par un sortilége : le clergé se rendit processionnellement sur les murailles pour exorciser ces fantômes ; & le peuple ne commença à croire qu'il était assiégé par une armée réelle, que lorsqu'il vit les houssards abattre quelques têtes. *Mémoires de Berwick.*

coutume, qu'on puiſſe toujours s'emparer de Naples ſans conſulter le pape, & qu'on n'oſe jamais lui en refuſer l'hommage.

Pendant que le petit-fils de *Louis XIV* perdait Naples, l'aïeul était ſur le point de perdre la Provence & le Dauphiné. Déjà le duc de Savoie & le prince *Eugène* y étaient entrés par le col de Tende. Ces frontières n'étaient pas défendues comme le ſont la Flandre & l'Alſace, théâtre éternel de la guerre, hériſſé de citadelles que le danger avait averti d'élever. Point de pareilles précautions vers le Var, point de ces fortes places qui arrêtent l'ennemi, & qui donnent le temps d'aſſembler des armées. Cette frontière a été négligée juſqu'à nos jours, ſans que peut-être on puiſſe en alléguer d'autre raiſon, ſinon que les hommes étendent rarement leurs ſoins de tous les côtés. Le roi de France voyait, avec une indignation douloureuſe, que ce même duc de Savoie, qui un an auparavant n'avait preſque plus que ſa capitale, & le prince *Eugène*, qui avait été élevé dans ſa cour, fuſſent prêts de lui enlever Toulon & Marſeille.

Les frontières du côté du Dauphiné toujours négligées.

Août 1707. Toulon était aſſiégé & preſſé: une flotte anglaiſe, maîtreſſe de la mer, était devant le port & le bombardait. Un peu plus de diligence, de précautions & de concert auraient fait tomber Toulon. Marſeille ſans défenſe n'aurait pas tenu; & il était vraiſemblable que la France allait perdre deux provinces. Mais le vraiſemblable n'arrive pas toujours. On eut le temps d'envoyer des ſecours. On avait détaché des troupes de l'armée de *Villars*, dès que ces provinces avaient été menacées; & on ſacrifia les

avantages qu'on avait en Allemagne pour ſauver une partie de la France. Le pays par où les ennemis pénétraient eſt ſec, ſtérile, hériſſé de montagnes; les vivres rares; la retraite difficile. Les maladies, qui déſolèrent l'armée ennemie, combattirent encore pour *Louis XIV*. Le ſiége de Toulon fut levé, & bientôt la Provence délivrée, & le Dauphiné hors de danger: tant le ſuccès d'une invaſion eſt rare, quand on n'a pas de grandes intelligences dans le pays. *Charles-Quint* y avait échoué; & de nos jours les troupes de la reine de Hongrie y échouèrent encore. (*f*)

La Provence ſauvée. 22 août 1707.

Cependant cette irruption, qui avait coûté beaucoup aux alliés, ne coûtait pas moins aux Français: elle avait ravagé une grande étendue de terrain, & diviſé les forces.

L'Europe ne s'attendait pas que dans un temps d'épuiſement, & lorſque la France comptait pour un grand ſuccès d'être échappée à une invaſion, *Louis XIV* aurait aſſez de grandeur & de reſſources pour tenter lui-même une invaſion dans la Grande-Bretagne, malgré le dépériſſement de ſes forces maritimes, & malgré les flottes des Anglais, qui couvraient la mer. Ce projet fut propoſé par des

(*f*) Le reſpect pour la vérité dans les plus petites choſes oblige encore de relever le diſcours que le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* fait tenir par le roi de Suède *Charles XII* au duc de *Marlborough*. *Si Toulon eſt pris, je l'irai reprendre.* Ce général anglais n'était point auprès du roi de Suède dans le temps du ſiége. Il le vit dans Alt-ranſtad en avril 1707, & le ſiége de Toulon fut levé au mois d'août. *Charles XII* d'ailleurs ne ſe mêla jamais de cette guerre; il refuſa conſtamment de voir tous les français qu'on lui députa. On ne trouve dans les memoires de *Maintenon* que des diſcours qu'on n'a ni tenus ni pu tenir; & on ne peut regarder ce livre que comme un roman mal digéré.

écossais attachés au fils de *Jacques II*. Le succès était douteux ; mais *Louis XIV* envisagea une gloire certaine dans la seule entreprise. Il a dit lui-même que ce motif l'avait déterminé autant que l'intérêt politique.

Louis XIV envoie le prétendant en Ecosse avec une flotte.

Porter la guerre dans la Grande-Bretagne, tandis qu'on en soutenait le fardeau si difficilement en tant d'autres endroits, & tenter de rétablir du moins sur le trône d'Ecosse le fils de *Jacques II*, pendant qu'on pouvait à peine maintenir *Philippe V* sur celui d'Espagne, c'était une idée pleine de grandeur, & qui après tout n'était pas destituée de vraisemblance.

Parmi les Ecossais, tous ceux qui ne s'étaient pas vendus à la cour de Londres gémissaient d'être dans la dépendance des Anglais. Leurs vœux secrets appelaient unanimement le descendant de leurs anciens rois, chassé au berceau des trônes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & à qui on avait disputé jusqu'à sa naissance. On lui promit qu'il trouverait trente mille hommes en armes, qui combattraient pour lui, s'il pouvait seulement débarquer vers Edimbourg, avec quelque secours de la France.

Louis XIV, qui dans ses prospérités passées avait fait tant d'efforts pour le père, en fit autant pour le fils, dans le temps même de ses revers. Huit vaisseaux de guerre, soixante & dix bâtimens de transport furent préparés à Dunkerque. Six mille hommes furent embarqués. Le comte de *Gacé*, depuis maréchal de *Matignon*, commandait les troupes. Le chevalier *Forbin Janson*, l'un des plus grands-hommes de mer, conduisait la flotte. La conjoncture paraissait favorable ; il n'y avait en Ecosse que trois mille hommes

Mars 1708.

Le prétendant aborde & revient.

de troupes réglées. L'Angleterre était dégarnie. Ses soldats étaient occupés en Flandre sous le duc de *Marlborough*. Mais il fallait arriver ; & les Anglais avaient en mer une flotte de près de cinquante vaisseaux de guerre. Cette entreprise fut entièrement semblable àcelle que nous avons vue en 1744 en faveur du petit-fils de *Jacques II*. Elle fut prévenue par les Anglais. Des contre-temps la dérangèrent. Le ministère de Londres eut même le temps de faire revenir douze bataillons de Flandre. On se saisit dans Edimbourg des hommes les plus suspects. Enfin, le prétendant s'étant présenté aux côtes d'Ecosse, & n'ayant point vu de signaux convenus, tout ce que put faire le chevalier de *Forbin*, ce fut de le ramener à Dunkerque. Il sauva la flotte ; mais tout le fruit de l'entreprise fut perdu. Il n'y eut que *Matignon* qui y gagna. Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les provisions de maréchal de France ; récompense de ce qu'il voulut & qu'il ne put faire.

Quelques (*g*) historiens ont supposé que la reine *Anne* était d'intelligence avec son frère. C'est une trop grande simplicité de penser qu'elle invitât son compétiteur à la venir détrôner. On a confondu les temps : on a cru qu'elle le favorisait alors, parce

(*g*) Entr'autres *Reboulet*, pag. 233 du tom. VIII. Il fonde ses soupçons sur ceux du chevalier de *Forbin*. Celui qui a donné au public tant de mensonges, sous le titre de mémoires de madame de *Maintenon*, & qui fit imprimer en 1752 à Francfort une édition frauduleuse du *Siècle de Louis XIV*, demande dans une des notes qui sont ces historiens qui ont prétendu que la reine *Anne* était d'intelligence avec son frère. *C'est un fantôme*, dit-il. Mais on voit ici clairement que ce n'est point un fantôme & que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'avait rien avancé que la preuve en main : il n'est pas permis d'écrire l'histoire autrement.

que depuis elle le regarda en ſecret comme ſon héritier. Mais qui peut jamais vouloir être chaſſé par ſon ſucceſſeur ?

Duc de Bourgogne commande les armées.

Tandis que les affaires de la France devenaient de jour en jour plus mauvaiſes, le roi crut qu'en feſant paraître le duc de Bourgogne ſon petit-fils à la tête des armées de Flandre, la préſence de l'héritier préſomptif de la couronne ranimerait l'émulation, qui commençait trop à ſe perdre. Ce prince, d'un eſprit ferme & intrépide, était pieux, juſte & philoſophe. Il était fait pour commander à des ſages. Elève de *Fénélon* archevêque de Cambrai, il aimait ſes devoirs : il aimait les hommes ; il voulait les rendre heureux. Inſtruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme le fléau du genre humain & comme une néceſſité malheureuſe, que comme une ſource de gloire. On oppoſa ce prince philoſophe au duc de *Marlborough :* on lui donna pour l'aider le duc de *Vendôme.* Il arriva ce qu'on ne voit que trop ſouvent : le grand capitaine ne fut pas aſſez écouté, & le conſeil du prince balança ſouvent les raiſons du général. Il ſe forma deux partis ; & dans l'armée des alliés, il n'y en avait qu'un, celui de la cauſe commune. Le prince *Eugène* était alors ſur le Rhin ; mais toutes les fois qu'il fut avec *Marlborough*, ils n'eurent jamais qu'un ſentiment.

Le duc de Bourgogne était ſupérieur en forces ; la France, que l'Europe croyait épuiſée, lui avait fourni une armée de près de cent mille hommes ; & les alliés n'en avaient alors que quatre-vingts mille. Il avait encore l'avantage des négociations, dans un pays ſi

long-temps eſpagnol, fatigué de garniſons hollandaiſes, & où beaucoup de citoyens penchaient pour *Philippe V.* Des intelligences lui ouvrirent les portes de Gand & d'Ypres: mais les manœuvres de guerre firent évanouir le fruit des manœuvres de politique. La diviſion, qui mettait de l'incertitude dans le conſeil de guerre, fit que d'abord on marcha vers la Dendre, & que deux heures après on rebrouſſa vers l'Eſcaut, à Oudenarde : ainſi on perdit du temps. On trouva le prince *Eugène* & *Marlborough* qui n'en perdaient point, & qui étaient unis. On fut mis en déroute vers Oudenarde ; ce n'était pas une grande bataille, mais ce fut une fatale retraite. Les fautes ſe multiplièrent. Les régimens allaient où ils pouvaient ſans recevoir aucun ordre. Il y eut même plus de quatre mille hommes qui furent pris en chemin par l'armée ennemie, à quelques milles du champ de bataille.

Défaite à Oudenarde. 11 juillet 1708.

L'armée découragée ſe retira ſans ordre, ſous Gand, ſous Tournai, ſous Ypres, & laiſſa tranquillement le prince *Eugène*, maître du terrain, aſſiéger Lille avec une armée moins nombreuſe.

Mettre le ſiége devant une ville auſſi grande & auſſi fortifiée que Lille, ſans être maître de Gand, ſans pouvoir tirer ſes convois que d'Oſtende, ſans les pouvoir conduire que par une chauſſée étroite, au haſard d'être à tout moment ſurpris ; c'eſt ce que l'Europe appela une action téméraire, mais que la méſintelligence & l'eſprit d'incertitude, qui régnaient dans l'armée françaiſe, rendirent excuſable. C'eſt enfin ce que le ſuccès juſtifia. Leurs grands convois, qui pouvaient être enlevés, ne le furent point. Les

Siége de Lille.

troupes qui les escortaient, & qui devaient être battues par un nombre supérieur, furent victorieuses. L'armée du duc de Bourgogne, qui pouvait attaquer les retranchemens de l'armée ennemie encore imparfaits, ne les attaqua pas. Lille fut prise au grand étonnement de toute l'Europe, qui croyait le duc de Bourgogne plus en état d'assiéger *Eugène* & *Marlborough* que ces généraux en état d'assiéger Lille. Le maréchal de *Boufflers* la défendit pendant près de quatre mois.

23 octobre 1708.

Les habitans s'accoutumèrent tellement au fracas du canon & à toutes les horreurs qui suivent un siége, qu'on donnait dans la ville des spectacles aussi fréquentés qu'en temps de paix ; & qu'une bombe qui tomba près de la salle de la comédie n'interompit point le spectacle.

Le maréchal de *Boufflers* avait mis si bon ordre à tout que les habitans de cette grande ville étaient tranquilles sur la foi de ses fatigues. Sa défense lui mérita l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens & les récompenses du roi. Les historiens, ou plutôt les écrivains de Hollande qui ont affecté de le blâmer, auraient dû se souvenir que, quand on contredit la voix publique, il faut avoir été témoin & témoin eclairé, pour prouver ce qu'on avance. (*h*)

(*h*) Telle est l'histoire qu'un libraire, nommé *van-Duren*, fit écrire par le jésuite *la Motte*, réfugié en Hollande sous le nom de *la Hode*, continuée par *la Martinière* ; le tout sur les prétendus mémoires d'un comte de . . . secrétaire d'Etat. Les mémoires de madame de *Maintenon*, encore plus remplis de mensonges, disent tome IV, page 119, que les assiégeans jetaient dans la ville des billets conçus en ces termes : *Rassurez-vous, Français, la Maintenon ne sera pas votre reine ; nous ne lèverons pas le siége. On croira*, ajoute-t-il, *que Louis dans la ferveur du plaisir que lui donnait la certitude d'une victoire*

Cependant l'armée qui avait regardé faire le siége de Lille se fondait peu à peu ; elle laissa prendre ensuite Gand, Bruges, & tous ses postes l'un après l'autre. Peu de campagnes furent aussi fatales. Les officiers attachés au duc de *Vendôme* reprochaient toutes ces fautes au conseil du duc de Bourgogne ; & ce conseil rejetait tout sur le duc de *Vendôme*. Les esprits s'aigrissaient par le malheur. (5) Un (*i*) courtisan du duc de Bourgogne dit un jour au duc de *Vendôme* : *Voilà ce que c'est de n'aller jamais à la messe ; aussi vous voyez quelles sont nos disgraces.* » Croyez-vous, » lui répondit le duc de *Vendôme*, que *Marlborough* y » aille plus souvent que moi ? » Les succès rapides des alliés enflaient le cœur de l'empereur *Joseph*.

L'armée de France sans succès & sans union.

inattendue, offrit ou promit le trône à madame de Maintenon. Comment dans *la ferveur* de l'impertinence peut-on mettre sur le papier ces nouvelles & ces discours de halles ? comment cet insensé a-t-il pu pousser l'effronterie jusqu'à dire que le duc de Bourgogne trahit le roi son grand-père & fit prendre Lille par le prince *Eugène*, de peur que madame de *Maintenon* ne fût déclarée reine ?

(5) On peut voir les détails de cette campagne dans les mémoires de *Berwick*, mais il faut les lire avec précaution. *Berwick* était dans l'armée, mais humilié de servir sous *Vendôme*, & presque toujours d'un avis contraire au sien. *Vendôme*, fatigué des contradictions qu'il éprouvait, semblait avoir perdu, pendant cette campagne, son activité & ses talens. *Louis XIV* envoya deux fois *Chamillart* à l'armée comme un arbitre entre les généraux.

Durant le siége de Lille, *Marlborough* écrivit au maréchal de *Berwick* son neveu pour qu'il proposât à *Louis XIV* d'entamer une négociation pour la paix avec les députés de Hollande, le prince *Eugène* & lui. On crut à la cour que cette proposition était la suite des inquiétudes de *Marlborough*, sur le succès du siége de Lille, & on obligea le duc de *Berwick* à faire une réponse négative. *Marlborough* aimait beaucoup la gloire & l'argent, & il pouvait alors désirer la paix comme le meilleur moyen de mettre sa fortune en sureté, & d'ajouter une autre espèce de gloire à sa réputation militaire qui ne pouvait plus croître. Bientôt après il s'opposa de toutes ses forces à cette paix qu'il avait désirée, parce que la guerre lui était devenue nécessaire pour soutenir son crédit dans sa patrie.

(*i*) Le marquis d'*O*.

Despotique dans l'Empire, maître de Landau, il voyait le chemin de Paris presqu'ouvert par la prise de Lille. Déjà même un parti hollandais avait eu la hardiesse de pénétrer de Courtrai jusqu'auprès de Versailles, & avait enlevé sur le pont de Sève le premier écuyer du roi, croyant se saisir de la personne du dauphin, père du duc de Bourgogne. (*k*) La terreur était dans Paris.

L'empereur *Joseph I* force le pape à reconnaître *Charles* son frere, roi d'Espagne.

L'empereur avait autant d'espérance au moins d'établir son frère *Charles* en Espagne que *Louis XIV* d'y conserver son petit-fils. Déjà cette succession, que les Espagnols avaient voulu rendre indivisible, était partagée entre trois têtes. L'empereur avait pris pour lui la Lombardie & le royaume de Naples. *Charles* son frère avait encore la Catalogne & une partie de l'Arragon. L'empereur força alors le pape *Clément XI* à reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne. Ce pape, dont on disait qu'il ressemblait à *St Pierre*, parce qu'il affirmait, niait, se repentait & pleurait, avait toujours reconnu *Philippe V*, à l'exemple de son prédécesseur ; & il était attaché à la maison de Bourbon L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'Empire beaucoup de fiefs qui relevaient jusqu'alors des papes, & surtout Parme & Plaisance, en ravageant

(*k*) Ce furent des officiers au service de Hollande qui firent ce coup hardi. Presque tous étaient des français que la révocation fatale de l'édit de Nantes avait forcés de choisir une nouvelle patrie ; ils prirent la chaise du marquis de *Beringhen* pour celle du dauphin, parce qu'elle avait l'écusson de France. L'ayant enlevé, ils le firent monter à cheval ; mais comme il était âgé & infirme, ils eurent la politesse en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaise de poste. Cela consuma du temps. Les pages du roi coururent après eux, le premier écuyer fut délivré, & ceux qui l'avaient enlevé furent prisonniers eux-mêmes ; quelques minutes plus tard ils auraient pris le dauphin qui arrivait après *Beringhen* avec un seul garde.

quelques terres ecclésiastiques, en se saisissant de la ville de Comacchio.

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui aurait disputé le droit le plus léger; & cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône : mais la puissance des clefs étant réduite à peu près au point où elle doit l'être, *Clément XI*, animé par la France, avait osé un moment se servir de la puissance du glaive. Il arma, & s'en repentit bientôt. Il vit que les Romains, sous un gouvernement tout sacerdotal, n'étaient pas faits pour manier l'épée. Il désarma; il laissa Comacchio en dépôt à l'empereur ; il consentit à écrire à l'archiduc : *A notre très-cher fils roi catholique en Espagne.* Une flotte anglaise dans la Méditerranée, & les troupes allemandes sur ses terres, le forcèrent bientôt d'écrire : *A notre très-cher fils roi des Espagnes.* Ce suffrage du pape, qui n'était rien dans l'empire d'Allemagne, pouvait quelque chose sur le peuple espagnol, à qui on avait fait accroire que l'archiduc était indigne de régner, parce qu'il était protégé par des hérétiques qui s'étaient emparés de Gibraltar.

Restait à la monarchie espagnole, au-delà du continent, l'île de Sardaigne avec celle de Sicile. Une flotte anglaise donna la Sardaigne à l'empereur *Joseph;* car les Anglais voulaient que l'archiduc son frère n'eût que l'Espagne. Leurs armes fesaient alors les traités de partage. Ils réservèrent la conquête de la Sicile pour un autre temps, & aimèrent mieux employer leurs vaisseaux à chercher sur les mers les galions de l'Amérique, dont ils prirent quelques-uns, qu'à donner à l'empereur de nouvelles terres. Août 1708.

La France était aussi humiliée que Rome, & plus en danger: les ressources s'épuisaient; le crédit était anéanti; les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités, murmuraient contre *Louis XIV* malheureux.

Grande détresse de la France.

Des partisans, à qui le ministère avait vendu la nation pour quelque argent comptant dans ses besoins pressans, s'engraissaient du malheur public, & insultaient à ce malheur par leur luxe. Ce qu'ils avaient prêté était dissipé. Sans l'industrie hardie de quelques négocians, & surtout de ceux de Saint-Malo, qui allèrent au Pérou, & rapportèrent trente millions dont ils prêtèrent la moitié à l'Etat, *Louis XIV* n'aurait pas eu de quoi payer ses troupes. La guerre avait ruiné la France, & des marchands la sauvèrent. Il en fut de même en Espagne. Les galions, qui ne furent pas pris par les Anglais, servirent à défendre *Philippe*. Mais cette ressource de quelques mois ne rendait pas les recrues de soldats plus faciles. *Chamillart*, élevé au ministère des finances & de la guerre, se démit en 1708 des finances, qu'il laissa dans un désordre que rien ne put réparer sous ce règne; & en 1709 il quitta le ministère de la guerre, devenu non moins difficile que l'autre. On lui reprochait beaucoup de fautes. Le public, d'autant plus sévère qu'il souffrait, ne songeait pas qu'il y a des temps malheureux où les fautes sont inévitables. (*l*) *Voisin* qui après lui gouverna l'Etat

(*l*) L'histoire de l'ex-jésuite *la Motte*, rédigée par *la Martinière*, dit que *Chamillart* fut destitué du ministère des finances en 1703, & que la voix publique y appela le maréchal d'*Harcourt*. Les fautes de cet historien sont sans nombre.

militaire

militaire, & *Desmarets* qui administra les finances, ne purent ni faire des plans de guerre plus heureux, ni rétablir un crédit anéanti. (6)

Funestes effets de l'hiver de 1709.

Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la nation. Les oliviers, qui sont une grande ressource dans le midi de la France, périrent. Presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte. On avait très-peu de magasins. Les grains qu'on pouvait faire venir à grands frais des Echelles du Levant & de l'Afrique pouvaient être pris par les flottes ennemies, auxquelles on n'avait presque plus de vaisseaux de guerre à opposer. Le fléau de cet hiver était général dans l'Europe, mais les ennemis avaient plus de ressources. Les Hollandais surtout, qui ont été si long-temps les facteurs des nations, avaient assez de magasins pour mettre les armées florissantes des alliés dans l'abondance; tandis que les troupes de France, diminuées & découragées, semblaient devoir périr de misère.

Le roi vendit pour quatre cents mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent leur vaisselle d'argent à la monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. Madame de *Maintenon* en donna l'exemple.

Louis XIV demande la paix.

Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix, n'hésita pas, dans ces circonstances funestes, à la demander à ces mêmes Hollandais autrefois si maltraités par lui.

(6) Pour bien juger *Desmarets* il faut lire le mémoire qu'il présenta au régent pour lui rendre compte de son administration; ce mémoire fait regreter que ce prince ne l'ait pas laissé à la tête des finances.

Les Etats-Généraux n'avaient plus de ſtathouder depuis la mort du roi *Guillaume ;* & les magiſtrats hollandais, qui appelaient déjà leurs familles *les familles patriciennes*, étaient autant de rois. Les quatre commiſſaires hollandais, députés à l'armée, traitaient avec fierté trente princes d'Allemagne à leur ſolde. *Qu'on faſſe venir Holſtein*, diſaient-ils ; *qu'on diſe à Heſſe de nous venir parler.* (*m*) Ainſi s'expliquaient des marchands qui, dans la ſimplicité de leurs vêtemens & dans la frugalité de leurs repas, ſe plaiſaient à écraſer à la fois l'orgueil allemand qui était à leurs gages, & la fierté d'un grand roi autrefois leur vainqueur.

Les Hollandais deviennent fiers.

On les avait vus vendre à bas prix leur attachement à *Louis XIV* en 1665, ſoutenir leurs malheurs en 1672 & les réparer avec un courage intrépide ; & alors ils voulaient uſer de leur fortune. Ils étaient bien loin de s'en tenir à faire voir aux hommes, par de ſimples démonſtrations de ſupériorité, qu'il n'y a de vraie grandeur que la puiſſance : ils voulaient que leur Etat eût en ſouveraineté dix villes en Flandre, entr'autres Lille qui était entre leurs mains, & Tournai qui n'y était pas encore. Ainſi les Hollandais prétendaient retirer le fruit de la guerre, non-ſeulement aux dépens de la France, mais encore aux dépens de l'Autriche pour laquelle ils combattaient ; comme Veniſe avait autrefois augmenté ſon territoire des terres de tous ſes voiſins. L'eſprit républicain eſt au fond auſſi ambitieux que l'eſprit monarchique.

(*m*) C'eſt ce que l'auteur tient de la bouche de vingt perſonnes qui les entendirent parler ainſi à Lille après la priſe de cette ville. Cependant il ſe peut que ces expreſſions fuſſent moins l'effet d'une fierté groſſière que d'un ſtyle laconique aſſez en uſage dans les armées.

Il y parut bien quelques mois après ; car lorſque ce fantôme de négociation fut évanoui, lorſque les armes des alliés eurent encore de nouveaux avantages, le duc de *Marlborough*, plus maître alors que ſa ſouveraine en Angleterre, & gagné par la Hollande, fit conclure avec les Etats-Généraux, en 1709, ce célébre traité de la barrière, par lequel ils reſteraient maîtres de toutes les villes frontières qu'on prendrait ſur la France, auraient garniſon dans vingt places de la Flandre aux dépens du pays, dans Hui, dans Liége & dans Bonn ; & auraient en toute ſouveraineté la haute Gueldre. Ils ſeraient devenus en effet ſouverains des dix-ſept provinces des Pays-bas ; ils auraient dominé dans Liége & dans Cologne. C'eſt ainſi qu'ils voulaient s'agrandir ſur les ruines mêmes de leurs alliés. Ils nourriſſaient déjà ces projets élevés, quand le roi leur envoya ſecrétement le préſident *Rouillé* pour eſſayer de traiter avec eux.

Prétentions des Hollandais.

Ce négociateur vit d'abord dans Anvers deux magiſtrats d'Amſterdam, *Bruys* & *Vanderduſſen*, qui parlèrent en vainqueurs, & qui déployèrent avec l'envoyé du plus fier des rois toute la hauteur dont ils avaient été accablés en 1672. On affecta enſuite de négocier quelque temps avec lui, dans un de ces villages que les généraux de *Louis XIV* avaient mis autrefois à feu & à ſang. Quand on l'eut joué aſſez long-temps, on lui déclara qu'il fallait que le roi de France forçât le roi ſon petit-fils à deſcendre du trône ſans aucun dédommagement ; que l'électeur de Bavière *François-Marie*, & ſon frère l'électeur de Cologne demandaſſent grâce, ou que le ſort des armes ferait les traités.

Le roi leur envoie un négociateur.

Les dépêches désespérantes du président de *Rouillé* arrivaient coup sur coup au conseil dans le temps de la plus déplorable misère où le royaume eût été réduit dans les temps les plus funestes. L'hiver de 1709 laissait des traces affreuses ; le peuple périssait de famine. Les troupes n'étaient point payées ; la désolation était par-tout. Les gémissemens & les terreurs du public augmentaient encore le mal.

Le conseil était composé du dauphin, du duc de Bourgogne son fils, du chancelier de France *Pontchartrain*, du duc de *Beauvilliers*, du marquis de *Torci*, du secrétaire d'Etat de la guerre *Chamillart* & du contrôleur-général *Desmarets*. Le duc de *Beauvilliers* fit une peinture si touchante de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne en versa des larmes & tout le conseil y mêla les siennes. Le chancelier conclut à faire la paix à quelque prix que ce pût être. Les ministres de la guerre & des finances avouèrent qu'ils étaient sans ressource. *Une scène si triste*, dit le marquis de *Torci*, *serait difficile à décrire, quand même il serait permis de révéler le secret de ce qu'elle eut de plus touchant*. Ce secret n'était que celui des pleurs qui coulèrent.

Le marquis de *Torci*, dans cette crise, proposa d'aller lui-même partager les outrages qu'on fesait au roi dans la personne du président *Rouillé ;* mais comment pouvait-il espérer d'obtenir ce que les vainqueurs avaient déjà refusé ? il ne devait s'attendre qu'à des conditions plus dures.

Les alliés commençaient déjà la campagne. *Torci*
22 mai 1709. va sous un nom emprunté jusque dans la Haye. Le grand-pensionnaire *Heinsius* est bien étonné, quand

on lui annonce que celui qui eſt regardé chez les étrangers comme le principal miniſtre de France eſt dans ſon antichambre. *Heinſius* avait été autrefois envoyé en France par le roi *Guillaume*, pour y diſcuter ſes droits ſur la principauté d'Orange. Il s'était adreſſé à *Louvois* ſecrétaire d'Etat ayant le département du Dauphiné, ſur la frontière duquel Orange eſt ſituée. Le miniſtre de *Guillaume* parla vivement, non-ſeulement pour ſon maître, mais pour les réformés d'Orange. Croirait-on que *Louvois* lui répondit *qu'il le ferait mettre à la baſtille?* (*n*) Un tel diſcours tenu à un ſujet eût été odieux; tenu à un miniſtre étranger, c'était un inſolent outrage au droit des nations. On peut juger s'il avait laiſſé des impreſſions profondes dans le cœur du magiſtrat d'un peuple libre.

Il y a peu d'exemples de tant d'orgueil ſuivi de tant d'humiliations. Le marquis de *Torci*, ſuppliant dans la Haye au nom de *Louis XIV*, s'adreſſa au prince *Eugène* & au duc de *Marlborough*, après avoir perdu ſon temps avec *Heinſius*. Tous trois voulaient la continuation de la guerre. Le prince y trouvait ſa grandeur & ſa vengeance; le duc ſa gloire & une fortune immenſe qu'il aimait également; le troiſième, gouverné par les deux autres, ſe regardait comme un ſpartiate qui abaiſſait un roi de Perſe. Ils propoſèrent non pas une paix, mais une trève; & pendant cette trève une ſatisfaction entière pour tous leurs alliés, & aucune pour les alliés du roi; à condition que le roi ſe joindrait à ſes ennemis pour chaſſer.

Humiliation de *Louis XIV*.

Propoſitions inſultantes faites à *Louis XIV*.

(*n*) Voyez les mémoires de *Torci*, tome III, page 2; ils ont confirmé tout ce qui eſt avancé ici.

d'Espagne son propre petit-fils dans l'espace de deux mois, & que pour sureté il commencerait par céder à jamais dix villes aux Hollandais dans la Flandre, par rendre Strasbourg & Brisac, & par renoncer à la souveraineté de l'Alsace. *Louis XIV* ne s'était pas attendu, quand il refusait autrefois un régiment au prince *Eugène*, quand *Churchil* n'était pas encore colonel en Angleterre, & qu'à peine le nom de *Heinsius* lui était connu, qu'un jour ces trois hommes lui imposeraient de pareilles lois. En vain *Torci* voulut tenter *Marlborough* par l'offre de quatre millions: le duc qui aimait autant la gloire que l'argent, & qui, par ses gains immenses produits par des victoires, était au-dessus de quatre millions, laissa au ministre de France la douleur d'une proposition honteuse & inutile. *Torci* rapporta au roi les ordres de ses ennemis. *Louis XIV* fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec ses sujets. Il se justifia devant eux; il adressa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire, par laquelle, en rendant compte à ses peuples du fardeau qu'il était obligé de leur faire encore soutenir, il excitait leur indignation, leur honneur & même leur pitié. (*o*) Les politiques dirent que *Torci* n'était allé s'humilier à la Haye que pour mettre les

(*o*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, pag. 92 & 93 du tome V, que *le duc de Marlborough & le prince Eugène gagnèrent Heinsius*, comme si *Heinsius* avait eu besoin d'être gagné. Il met dans la bouche de *Louis XIV*, au lieu des belles paroles qu'il prononça en plein conseil, ces mots bas & plats: *Alors comme alors*. Il cite l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, & le reprend d'avoir dit que *Louis XIV fit afficher sa lettre circulaire dans les rues de Paris*. Nous avons confronté toutes les éditions du *Siècle de Louis XIV*. Il n'y a pas un seul mot de ce que cite cet homme, pas même dans l'édition subreptice qu'il fit à Francfort en 1752.

ennemis dans leur tort, pour justifier *Louis XIV* aux yeux de l'Europe, & pour animer les Français par le ressentiment de l'outrage fait en sa personne à la nation; mais il n'y était allé réellement que pour demander la paix. On laissa même encore quelques jours le président *Rouillé* à la Haye, pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablantes: & pour toute réponse, les Etats ordonnèrent à *Rouillé* de partir dans vingt-quatre heures.

Résolution de *Louis XIV*.

Louis XIV, à qui l'on rapporta des réponses si dures, dit en plein conseil: *Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.* Il se prépara donc à tenter encore la fortune en Flandre. La famine, qui désolait les campagnes, fut une ressource pour la guerre. Ceux qui manquaient de pain se firent soldats. Beaucoup de terres restèrent en friche; mais on eut une armée. Le maréchal de *Villars*, qu'on avait envoyé commander l'année précédente en Savoie quelques troupes dont il avait réveillé l'ardeur, & qui avait eu quelques petits succès, fut rappelé en Flandre, comme celui en qui l'Etat mettait son espérance.

Déjà *Marlborough* avait pris Tournai, dont *Eugène* avait couvert le siége. Déjà ces deux généraux marchaient pour investir Mons. Le maréchal de *Villars* s'avança pour les en empêcher. Il avait avec lui le maréchal de *Boufflers*, son ancien, qui avait demandé à servir sous lui. *Boufflers* aimait véritablement le roi & la patrie. Il prouva en cette occasion (malgré la maxime d'un homme de beaucoup d'esprit) que dans un Etat monarchique, & surtout sous un bon maître, il y a des vertus. Il y en a sans doute

Action honorable du maréchal de *Boufflers*.

tout autant que dans les républiques, avec moins d'enthousiasme peut-être, mais avec plus de ce qu'on appelle honneur. (*p*)

Dès que les Français s'avancèrent pour s'opposer à l'investissement de Mons, les alliés vinrent les attaquer près des bois de Blangies & du village de Malplaquet.

(*p*) Cet endroit mérite d'être éclairci. L'auteur célèbre de l'*Esprit des lois* dit que l'honneur est le principe des gouvernemens monarchiques, & la vertu le principe des gouvernemens républicains.

Ce sont-là des idées vagues & confuses qu'on a attaquées d'une manière aussi vague; parce que rarement on convient de la valeur des termes, rarement on s'entend. L'honneur est le désir d'être honoré, d'être estimé : de-là vient l'habitude de ne rien faire dont on puisse rougir. La vertu est l'accomplissement des devoirs, indépendamment du désir de l'estime : de-là vient que l'honneur est commun, la vertu rare.

Le principe d'une monarchie, ou d'une république, n'est ni l'honneur ni la vertu. Une monarchie est fondée sur le pouvoir d'un seul; une république est fondée sur le pouvoir que plusieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un seul. La plupart des monarchies ont été établies par des chefs d'armées, les républiques par des citoyens assemblés. L'honneur est commun à tous les hommes, & la vertu rare dans tout gouvernement. L'amour-propre de chaque membre d'une république veille sur l'amour-propre des autres; chacun voulant être maître, personne ne l'est; l'ambition de chaque particulier est un frein public, & l'égalité règne.

Dans une monarchie affermie, l'ambition ne peut s'élever qu'en plaisant au maître, ou à ceux qui gouvernent sous le maître. Il n'y a dans ces premiers ressorts ni honneur ni vertu, de part ni d'autre; il n'y a que de l'intérêt. La vertu est en tout pays le fruit de l'éducation & du caractère. Il est dit dans l'*Esprit des lois* qu'il faut plus de vertu dans une république; c'est en un sens tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour, pour résister à tant de séductions. Le duc de *Montausier*, le duc de *Beauvilliers* étaient des hommes d'une vertu très-austère. Le maréchal de *Villeroi* joignit des mœurs plus douces à une probité non moins incorruptible. Le marquis de *Torci* a été un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale. Les contrôleurs-généraux *le Pelletier* & *Chamillart* passèrent pour être moins habiles que vertueux.

Il faut avouer que *Louis XIV*, dans cette guerre malheureuse, ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables; c'est une observation très-vraie, & très-importante dans une histoire où les mœurs ont tant de part.

L'armée des alliés était d'environ quatre-vingts mille combattans, & celle du maréchal de *Villars* d'environ soixante & dix mille. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés, cent quarante. Le duc de *Marlborough* commandait l'aile droite, où étaient les Anglais & les troupes allemandes à la solde d'Angleterre. Le prince *Eugène* était au centre; *Tilli* & un comte de *Nassau*, à la gauche avec les Hollandais.

Le maréchal de *Villars* prit pour lui la gauche, & laissa la droite au maréchal de *Boufflers*. Il avait retranché son armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, long-temps malheureuses, dont la moitié était composée de nouvelles recrues, & convenable encore à la situation de la France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers abois. Quelques historiens ont blâmé le général dans sa disposition : *Il devait*, disaient-ils, *passer une large trouée, au lieu de la laisser devant lui*. Ceux qui de leur cabinet jugent ainsi ce qui se passe sur un champ de bataille ne sont-ils pas trop habiles? 1 septembre 1709.

Tout ce que je sais, c'est ce que le maréchal dit lui-même que les soldats, qui ayant manqué de pain un jour entier venaient de le recevoir, en jettèrent une partie pour courir plus légérement au combat. Il y a eu depuis plusieurs siècles peu de batailles plus disputées & plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre chose de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut presque toute détruite, & même poursuivie la

baïonnette au bout du fusil. *Marlborough* à la droite fesait & soutenait les plus grands efforts. Le maréchal de *Villars* dégarnit un peu son centre pour s'opposer à *Marlborough*, & alors même ce centre fut attaqué. Les retranchemens qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes, qui les défendait, ne put résister. Le maréchal, en accourant de sa gauche à son centre, fut blessé, & la bataille fut perdue. Le champ était jonché de près de trente mille morts ou mourans.

On marchait sur les cadavres entassés, surtout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laissèrent environ vingt & un mille tués ou blessés; mais le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus.

Le maréchal de *Boufflers* (*q*) fit la retraite en bon

(*q*) Dans le livre intitulé *Mémoires du maréchal de Berwick*, il est dit que le maréchal de *Berwick* fit cette retraite. C'est ainsi que tant de mémoires sont écrits. On trouve dans ceux de madame de *Maintenon* par *la Beaumelle*, tome V, page 99, que les alliés accusèrent le maréchal de Villars *de s'être blessé lui-même, & que les Français lui reprochèrent de s'être retiré trop tôt*. Ce sont deux impostures ridicules. Ce général avait reçu un coup de carabine au-dessous du genou, qui lui fracassa l'os, & qui le fit boiter toute sa vie. Le roi lui envoya le Sr *Maréchal* son premier chirurgien, qui seul empêcha qu'on lui coupât la cuisse. C'est ce que je tiens de la bouche de M. le maréchal de *Villars* & de ce chirurgien célèbre : c'est ce que tous les officiers ont su; c'est ce que M. le duc de *Villars* daigne me confirmer par ses lettres. Il n'oppose que le mépris aux sottises insolentes & calomnieuses de *la Beaumelle*.

N. B. Les mémoires de *Berwick* dont parle M. de *Voltaire* ne sont pas le même ouvrage que nous avons cité dans nos notes. Le maréchal de *Berwick* défendit le Dauphiné & la Provence contre le duc de Savoie pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711 & 1712, avec beaucoup de succès & malgré une grande infériorité de forces. Ces campagnes, pendant lesquelles

ordre, aidé du prince de *Tingri-Montmorenci*, depuis maréchal de *Luxembourg*, héritier du courage de ses pères. L'armée se retira entre le Quénoi & Valenciennes, emportant plusieurs drapeaux & étendards pris sur les ennemis. Ces dépouilles consolèrent *Louis XIV*: & on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir disputée si long-temps, & de n'avoir perdu que le champ de bataille. Le maréchal de *Villars*, en revenant à la cour, assura le roi que sans sa blessure il aurait remporté la victoire. J'en ai vu ce général persuadé; mais j'ai vu peu de personnes qui le crussent.

On peut s'étonner qu'une armée, qui avait tué aux ennemis deux tiers plus de monde qu'elle n'en avait perdu, n'essayât pas d'empêcher que ceux qui n'avaient eu d'autre avantage que celui de coucher au milieu de leurs morts, allassent faire le siége de Mons. Les Hollandais craignirent pour cette entreprise. Ils hésitèrent. Mais le nom de bataille perdue impose aux vaincus, & les décourage. Les hommes ne font jamais tout ce qu'ils peuvent faire; & le soldat, à qui on dit qu'il a été battu, craint de l'être encore. Ainsi Mons fut assiégé & pris, & toujours pour les Hollandais, qui le gardèrent, ainsi que Tournai & Lille.

il n'y eut aucune action d'éclat, lui ont fait plus d'honneur auprès des militaires que la victoire d'Almanza & la prise de Barcelone; & l'ont placé, dans l'opinion des hommes éclairés, fort au-dessus de plusieurs généraux qui ont eu des succès plus brillans. Il fut envoyé en Flandre après la bataille de Malplaquet, pour faire lever le siége de Mons; entreprise qu'il ne trouva point praticable. C'est ce qui a trompé l'auteur des faux mémoires de *Berwick*. M. de *Voltaire* ne parle point de ces campagnes de Dauphiné; mais il avait passé sa jeunesse chez les princes de *Vendôme* & chez le maréchal de *Villars* qui n'aimaient pas le maréchal de *Berwick*.

CHAPITRE XXII.

Louis XIV continue à demander la paix & à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.

NON-SEULEMENT les ennemis avançaient ainsi pied à pied, & fesaient tomber de ce côté toutes les barrières de la France; mais ils prétendaient, aidés du duc de Savoie, aller surprendre la Franche-Comté, & pénétrer par les deux bouts dans le cœur du royaume. Le général *Merci*, chargé de faciliter cette entreprise, en entrant dans la haute Alsace par Basle, fut heureusement arrêté près de l'île de Neubourg sur le Rhin, par le comte depuis maréchal *du Bourg*. Je ne sais par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de *Merci* ont toujours été aussi malheureux qu'estimés. Celui-ci fut vaincu de la manière la plus complète. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoie; (*) mais on n'en craignait pas moins du côté de la Flandre; & l'intérieur du royaume était dans un état si languissant que le roi demanda encore la paix en suppliant. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, de ne donner aucun secours à son petit-fils, & de l'abandonner à sa fortune; de donner quatre places en otage; de rendre Strasbourg & Brisac; de renoncer à la souveraineté de l'Alsace, & de n'en garder que la préfecture; de raser toutes ses places depuis Basle

Victoire du maréchal *du Bourg*, 26 août 1709.

Offres de *Louis XIV*.

(*) Voyez la note précédente, *N. B.*

jusqu'à Philipsbourg ; de combler le port si longtemps redoutable de Dunkerque, & d'en raser les fortifications ; de laisser aux Etats-Généraux Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient servir de fondement à la paix qu'il implorait.

Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de discuter les soumissions de *Louis XIV*. On permit à ses plénipotentiaires de venir, au commencement de 1710, porter dans la petite ville de Gertrudenberg les prières de ce monarque : il choisit le maréchal d'*Uxelles*, homme froid, taciturne, d'un esprit plus sage qu'élevé & hardi ; & l'abbé depuis cardinal de *Polignac*, l'un des plus beaux esprits & des plus éloquens de son siècle, qui imposait par sa figure & par ses grâces. L'esprit, la sagesse, l'éloquence ne font rien dans des ministres, lorsque le prince n'est pas heureux : ce sont les victoires qui font les traités. Les ambassadeurs de *Louis XIV* furent plutôt confinés qu'admis à Gertrudenberg. Les députés venaient entendre leurs offres, & les rapportaient à la Haye au prince *Eugène*, au duc de *Marlborough*, au comte de *Zinzindorf* ambassadeur de l'empereur ; & ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur insultait par des libelles outrageans, tous composés par des réfugiés français, devenus plus ennemis de la gloire de *Louis XIV* que *Marlborough* & *Eugène*.

Congrès de Gertrudenberg.

Les plénipotentiaires de France poussèrent l'humiliation jusqu'à promettre que le roi donnerait de l'argent pour détrôner *Philippe V*, & ne furent point écoutés. On exigea que *Louis XIV*, pour préliminaires,

s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils dans deux mois par la voie des armes. Cette inhumanité absurde, beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inspirée par de nouveaux succès.

Tandis que les alliés parlaient ainsi en maîtres irrités contre la grandeur & la fierté de *Louis XIV* également abaissées, ils prenaient la ville de Douai. Ils s'emparèrent bientôt après de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant; & le lord *Stair* proposa d'envoyer des partis jusqu'à Paris.

Presque dans le même temps, l'armée de l'archiduc commandée en Espagne par *Gui de Staremberg*, le général allemand qui avait le plus de réputation après le prince *Eugène*, remporta près de Saragosse une victoire complète sur l'armée en qui le parti de *Philippe V* avait mis son espérance, à la tête de laquelle était le marquis de *Bay*, général malheureux. On remarqua encore que les deux princes qui se disputaient l'Espagne, & qui étaient l'un & l'autre à portée de leur armée, ne se trouvèrent pas à cette bataille. De tous les princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le duc de Savoie qui fit la guerre par lui-même. Il était triste qu'il n'acquît cette gloire qu'en combattant contre ses deux filles, dont il voulait détrôner l'une pour acquérir en Lombardie un peu de terrain, sur lequel l'empereur *Joseph* lui fesait déjà des difficultés, & dont on l'aurait dépouillé à la première occasion.

Bataille de Saragosse, 20 août 1710.

Cet empereur était heureux par-tout, & n'était nulle part modéré dans son bonheur. Il démembrait de sa seule autorité la Bavière; il en donnait les fiefs à ses parens & à ses créatures. Il dépouillait le jeune

L'empereur *Joseph I* heureux & puissant.

duc de la Mirandole en Italie; & les princes de l'Empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, sans penser qu'ils travaillaient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient; tant était encore dominante dans les esprits la vieille haine contre le nom de *Louis XIV*, qui semblait le premier des intérêts. La fortune de *Joseph* le fit encore triompher des mécontens de Hongrie. La France avait suscité contre lui le prince *Ragotski*, armé pour ses prétentions & pour celles de son pays. *Ragotski* fut battu, ses villes prises, son parti ruiné. Ainsi *Louis XIV* était également malheureux au dehors, au dedans, sur mer & sur terre, dans les négociations publiques & dans les intrigues secrètes.

Philippe V obligé de fuir encore.

Toute l'Europe croyait alors que l'archiduc *Charles*, frère de l'heureux *Joseph*, régnerait sans concurrent en Espagne. L'Europe était menacée d'une puissance plus terrible que celle de *Charles-Quint;* & c'était l'Angleterre long-temps ennemie de la branche d'Autriche-espagnole, & la Hollande son esclave révoltée, qui s'épuisaient pour l'établir. *Philippe V* réfugié à Madrid en sortit encore, & se retira à Valladolid; tandis que l'archiduc *Charles* fit son entrée en vainqueur dans la capitale.

Le roi de France ne pouvait plus secourir son petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ses ennemis exigeaient à Gertrudenberg, d'abandonner la cause de *Philippe*, en fesant revenir, pour sa propre défense, quelques troupes demeurées en Espagne. Lui-même à peine pouvait résister vers la Savoie, vers le Rhin, & surtout en Flandre, où se portaient les plus grands coups.

L'Espagne désolée.

L'Espagne était encore bien plus à plaindre que la France. Presque toutes ses provinces avaient été ravagées par leurs ennemis & par leurs défenseurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son commerce périssait. La disette était générale; mais cette disette fut plus funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus; parce que dans une grande étendue de pays, l'affection des peuples refusait tout aux Autrichiens & donnait tout à *Philippe*. Ce monarque n'avait plus ni troupes ni général de la part de la France. Le duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie sa fortune chancelante, loin de continuer de commander ses armées, était regardé alors comme son ennemi. Il est certain que malgré l'affection de la ville de Madrid pour *Philippe*, malgré la fidélité de beaucoup de grands & de toute la Castille, il y avait contre *Philippe V* un grand parti en Espagne. Tous les Catalans, nation belliqueuse & opiniâtre, tenaient obstinément pour son concurrent. La moitié de l'Arragon était aussi gagnée. Une partie des peuples attendait alors l'événement : une autre haïssait plus l'archiduc qu'elle n'aimait *Philippe*. Le duc d'Orléans, du même nom de *Philippe*, mécontent d'ailleurs des ministres espagnols, & de la princesse des *Ursins* qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il était venu défendre; & lorsque *Louis XIV* avait proposé lui-même d'abandonner son petit-fils, & qu'on parlait déjà en Espagne d'une abdication, le duc d'Orléans se crut digne de remplir la place que *Philippe V* semblait devoir quitter. Il avait à cette couronne des droits que le testament du feu roi d'Espagne avait

Philippe V presqu'abandonné.

avait négligés, & que son père avait maintenus par une protestation.

Il fit par ses agens une ligue avec quelques grands d'Espagne, par laquelle ils s'engageaient à le mettre sur le trône en cas que *Philippe V* en descendît. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'espagnols empressés à se ranger sous les drapeaux d'un prince qui savait combattre. Cette entreprise, si elle eût réussi, pouvait ne pas déplaire aux puissances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Espagne & la France réunies dans une même main; & elle aurait apporté moins d'obstacles à la paix. Le projet fut découvert à Madrid vers le commencement de 1709, tandis que le duc d'Orléans était à Versailles. Ses agens furent emprisonnés en Espagne. *Philippe V* ne pardonna pas à son parent d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, & d'avoir eu la pensée de lui succéder. La France cria contre le duc d'Orléans. Monseigneur, père de *Philippe V*, opina dans le conseil qu'on fît le procès à celui qu'il regardait comme coupable : mais le roi aima mieux ensevelir dans le silence un projet informe & excusable, que de punir son neveu dans le temps qu'il voyait son petit-fils toucher à sa ruine.

Enfin, vers le temps de la bataille de Saragosse, le conseil du roi d'Espagne & la plupart des grands voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à opposer à *Staremberg*, qu'on regardait comme un autre *Eugène*, écrivirent en corps à *Louis XIV* pour lui demander le duc de *Vendôme*. Ce prince retiré dans Anet partit alors, & sa présence valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, & que la

malheureuſe campagne de Lille n'avait pu lui faire perdre, frappait les Eſpagnols. Sa popularité, ſa libéralité qui allait juſqu'à la profuſion, ſa franchiſe, ſon amour pour les ſoldats lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Eſpagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à *Bertrand du Gueſclin*. Son nom ſeul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent : les communautés des villes, des villages & des religieux en donnèrent. Un eſprit d'enthouſiaſme ſaiſit la nation. Les
Août 1710. débris de la bataille de Saragoſſe ſe rejoignirent ſous lui à Valladolid. Tout s'empreſſa de fournir des recrues. Le duc de *Vendôme*, ſans laiſſer ralentir un moment cette nouvelle ardeur, pourſuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, oblige l'ennemi de ſe retirer vers le Portugal; le ſuit, paſſe le Tage à la nage, fait priſonnier dans Brihuega *Stanhope* avec cinq mille anglais; atteint le général *Staremberg* & le lendemain lui livre la bataille de Villa-Vicioſa. *Philippe V* qui n'avait point encore combattu avec ſes autres généraux, animé de l'eſprit du duc de *Vendôme*, ſe met à la tête de l'aile droite. Le général prend la gauche. Il remporte une victoire entière; de ſorte qu'en quatre mois de temps, ce prince, qui
Philippe V était arrivé quand tout était déſeſpéré, rétablit tout,
ſolidement rétabli. & affermit pour jamais la couronne d'Eſpagne ſur la tête de *Philippe*. (*r*)

Tandis que cette révolution éclatante étonnait les

(r) On aſſure qu'après la bataille, *Philippe V* n'ayant point de lit, le duc de *Vendôme* lui dit : *Je vais vous faire donner le plus beau lit ſur lequel jamais roi ait couché*; & il fit faire un matelas des étendards & des drapeaux pris ſur les ennemis.

alliés, une autre plus ſourde & non moins déciſive ſe préparait en Angleterre. Une allemande avait par ſa mauvaiſe conduite fait perdre à la maiſon d'Autriche toute la ſucceſſion de *Charles-Quint*, & avait été ainſi le premier mobile de la guerre; une anglaiſe par ſes imprudences procura la paix. *Sara Jennings*, ducheſſe de *Marlborough* gouvernait la reine *Anne*, & le duc gouvernait l'Etat. Il avait en ſes mains les finances, par le grand-tréſorier *Godolphin*, beau-père d'une de ſes filles. *Sunderland* ſecrétaire d'Etat, ſon gendre, lui ſoumettait le cabinet. Toute la maiſon de la reine, où commandait ſa femme, était à ſes ordres. Il était maître de l'armée, dont il donnait tous les emplois. Si deux partis, les *Wighs* & les *Toris*, diviſaient l'Angleterre, les *Wighs*, à la tête deſquels il était, feſaient tout pour ſa grandeur; & les *Toris* avaient été forcés à l'admirer & à ſe taire. Il n'eſt pas indigne de l'hiſtoire d'ajouter que le duc & la ducheſſe étaient les plus belles perſonnes de leur temps, & que cet avantage ſéduit encore la multitude, quand il eſt joint aux dignités & à la gloire.

Intrigues à la cour de Londres, cauſes d'un grand changement.

Il avait plus de crédit à la Haye que le grand-penſionnaire, & il influait beaucoup en Allemagne. Négociateur & général toujours heureux, nul particulier n'eut jamais une puiſſance & une gloire ſi étendues. Il pouvait encore affermir ſon pouvoir par ſes richeſſes immenſes, acquiſes dans le commandement. J'ai entendu dire à ſa veuve qu'après les partages faits à quatre enfans il lui reſtait, ſans aucune grâce de la cour, ſoixante & dix mille pièces de revenu, qui font plus de quinze cents cinquante

mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. S'il n'avait pas eu autant d'économie que de grandeur, il pouvait se faire un parti que la reine *Anne* n'aurait pu détruire ; & si sa femme avait eu plus de complaisance, jamais la reine n'eût brisé ses liens. Mais le duc ne put jamais triompher de son goût pour les richesses, ni la duchesse de son humeur. La reine l'avait aimée avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission & à l'abandonnement de toute volonté.

Une petite cause produit de très-grands changemens.

Dans de pareilles liaisons, c'est d'ordinaire du côté des souverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la supériorité ; ce sont eux qui font sentir le joug, & c'était la duchesse de *Marlborough* qui l'appesantissait. Il fallait une favorite à la reine *Anne;* elle se tourna du côté de miladi *Masham*, sa dame d'atour. Les jalousies de la duchesse éclatèrent. Quelques paires de gants d'une façon singulière qu'elle refusa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laissa tomber en sa présence, par une méprise affectée, sur la robe de Mme *Masham*, changèrent la face de l'Europe. Les esprits s'aigrirent. Le frère de la nouvelle favorite demande au duc un régiment ; le duc le refuse & la reine le donne. Les *Toris* saisirent cette conjoncture pour tirer la reine de cet esclavage domestique, pour abaisser la puissance du duc de *Marlborough*, changer le ministère, faire la paix & rappeler, s'il se pouvait, la maison de *Stuart* sur le trône d'Angleterre. Si le caractère de la duchesse eût pu admettre quelque souplesse, elle eût régné encore. La reine & elle étaient dans l'habitude de s'écrire tous les jours sous des noms empruntés. Ce mystère & cette familiarité

laiſſent toujours la voie ouverte à la réconciliation ; mais la ducheſſe n'employa cette reſſource que pour tout gâter. Elle écrivit impérieuſement. Elle diſait dans ſa lettre : *Rendez-moi juſtice & ne me faites point de réponſe.* Elle s'en repentit enſuite : elle vint demander pardon ; elle pleura, & la reine ne lui répondit autre choſe, ſi non : *Vous m'avez ordonné de ne vous point répondre, & je ne vous répondrai pas.* Alors la rupture fut ſans retour. La ducheſſe ne parut plus à la cour ; & quelque temps après on commença par ôter le miniſtère au gendre de *Marlborough*, *Sunderland*, pour dépoſſéder enſuite *Godolphin* & le duc lui-même. Dans d'autres Etats cela s'appelle une diſgrace : en Angleterre c'eſt une révolution dans les affaires ; & la révolution était encore très-difficile à opérer.

Changemens à la cour de Londres, mais non encore dans le royaume.

Les *Toris*, maîtres alors de la reine, ne l'étaient pas du royaume. Ils furent obligés d'avoir recours à la religion. Il n'y en a guère aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour diſtinguer les factions. Les *Wighs* penchaient pour le presbytérianiſme. C'était la faction qui avait détrôné *Jacques II*, perſécuté *Charles II*, & immolé *Charles I*. Les *Toris* étaient pour les épiſcopaux, qui favoriſaient la maiſon de *Stuart*, & qui voulaient établir l'obéiſſance paſſive envers les rois, parce que les évêques en eſpéraient plus d'obéiſſance pour eux-mêmes. Ils excitèrent un prédicateur à prêcher dans la cathédrale de St Paul cette doctrine, & à déſigner d'une manière odieuſe l'adminiſtration de *Marlborough*, & le parti qui avait donné la couronne

au roi *Guillaume*. (*s*) Mais la reine, qui favorisait ce prêtre, ne fut pas assez puissante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans par les deux chambres dans la salle de Vestminster, & que son sermon ne fût brûlé. Elle sentit encore plus sa faiblesse, en n'osant jamais, malgré ses secrètes inclinations pour son sang, lui rouvrir le chemin du trône, fermé à son frère par le parti des *Wighs*. Les écrivains qui disent que *Marlborough* & son parti tombèrent, quand la faveur de la reine ne les soutint plus, ne connaissent pas l'Angleterre. La reine, qui dès-lors voulait la paix, n'osait pas même ôter à *Marlborough* le commandement des armées; & au printemps de 1711, *Marlborough* pressait encore la France, tandis qu'il était disgracié dans sa cour.

Sur la fin de janvier de cette même année 1711 arrive à Versailles un prêtre inconnu, nommé l'abbé *Gautier*, qui avait été autrefois aide de l'aumônier du maréchal de *Tallart* dans son ambassade auprès du roi *Guillaume*. Il avait depuis ce temps demeuré toujours à Londres, n'ayant d'autre emploi que celui de dire la messe dans la chapelle privée du comte de *Galas*, ambassadeur de l'empereur en Angleterre. Le hasard l'avait introduit dans la confidence d'un lord ami du nouveau ministère opposé au duc de *Marlborough*. Cet inconnu se rend chez le marquis

(*s*) Le marquis de *Torci* l'appelle dans ses mémoires *ministre prédicant*; il se trompe; c'est un titre qu'on ne donne qu'aux presbytériens. *Henri Sacheverel*, dont il est question, était docteur d'Oxford & du parti épiscopal: il avait prêché dans la cathédrale de St Paul l'obéissance absolue aux rois & l'intolérance. Ces maximes furent condamnées par le parlement; mais ses invectives contre le parti de *Marlborough* le furent bien davantage.

de *Torci*, & lui dit sans autre préambule : Voulez-vous faire la paix, Monsieur ? je viens vous apporter les moyens de la traiter. C'était, dit M. de *Torci*, demander à un mourant s'il voulait guérir. (*t*)

On entama bientôt une négociation secrète avec le comte d'*Oxford* grand-trésorier d'Angleterre, & *St Jean* secrétaire d'Etat, depuis lord *Bolingbroke*. Ces deux hommes n'avaient d'autre intérêt de donner la paix à la France que celui d'ôter au duc de *Marlborough* le commandement des armées, & d'élever leur crédit sur les ruines du sien. Le pas était dangereux ; c'était trahir la cause commune des alliés ; c'était rompre tous ses engagemens, & s'exposer sans aucun prétexte à la haine de la plus grande partie de la nation, & aux recherches du parlement qui auraient pu leur coûter la tête. Il est fort douteux qu'ils eussent pu réussir : mais un événement imprévu facilita ce grand ouvrage. L'empereur *Joseph I* mourut, & laissa les Etats de la maison d'Autriche, l'Empire d'Allemagne, & les prétentions sur l'Espagne & sur l'Amérique, à son frère *Charles*, qui fut élu empereur quelques mois après. (*u*)

27 avril 1711.

(*t*) Mémoires de *Torci*, tome III, page 33.

(*u*) Le lord *Bolingbroke* rapporte dans ses lettres qu'alors il y avait de grandes cabales à la cour de *Louis XIV* ; il ne doute pas, tome II, page 144, *qu'il ne se formât dans sa cour d'étranges projets d'ambition particulière* : il en juge par un discours que lui tinrent depuis à souper les ducs de la *Feuillade* & de *Mortemar* : *Vous auriez pu nous écraser, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Bolingbroke*, malgré ses lumières & sa philosophie, tombe ici dans le défaut de quelques ministres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit signifient quelque chose. On connaît assez l'état de la cour de France, & celui de ces deux ducs, pour savoir qu'il n'y avait, du temps de la paix d'Utrecht, ni desseins, ni factions, ni aucun homme en situation de rien entreprendre.

Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations commencèrent à se dissiper en Angleterre, par les soins du nouveau ministère. On avait voulu empêcher que *Louis XIV* ne gouvernât l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples & la Sicile sous le nom de son petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'Etats dans la main de l'empereur *Charles VI*? pourquoi la nation anglaise aurait-elle épuisé ses trésors? Elle payait plus que l'Allemagne & la Hollande ensemble. Les frais de la présente année allaient à sept millions de livres sterling. Fallait-il qu'elle se ruinât pour une cause qui lui était étrangère, & pour donner une partie de la France aux Provinces-Unies rivales de son commerce? Toutes ces raisons, qui enhardissaient la reine, ouvrirent les yeux à une grande partie de la nation; & un nouveau parlement étant convoqué, la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe.

Mais, en la préparant en secret, elle ne pouvait pas encore se séparer publiquement de ses alliés; & quand le cabinet négociait, *Marlborough* était en campagne. Il avançait toujours en Flandre; il forçait les lignes que le maréchal de *Villars* avait tirées de Montreuil jusqu'à Valenciennes; il prenait Bouchain; il s'avançait au Quênoi: & de là vers Paris il y avait à peine un rempart à lui opposer.

Septembre 1711.

Ce fut dans ce temps malheureux que le célèbre *du Gué-Trouin*, aidé de son courage & de l'argent de quelques marchands, n'ayant encore aucun grade dans la marine, & devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, & alla prendre une des principales

villes du Bresil, St Sébastien de Rio-Janéiro. Son équipage revint chargé de richesses ; & les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna. Mais le mal qu'on fesait au Bresil ne soulageait pas les maux de la France.

Prise de Rio-Janéiro. Septembre & octob. 1711.

CHAPITRE XXIII.

Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétablissement des affaires. Paix générale.

Les négociations, qu'on entama enfin ouvertement à Londres, furent plus salutaires. La reine envoya le comte de *Straffort*, ambassadeur en Hollande, communiquer les propositions de *Louis XIV*. Ce n'était plus alors à *Marlborough* qu'on demandait grâce. Le comte de *Straffort* obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires, & à recevoir ceux de la France.

Trois particuliers s'opposaient toujours à cette paix. *Marlborough*, le prince *Eugène* & *Heinsius* persistaient à vouloir accabler *Louis XIV*. Mais quand le général anglais retourna dans Londres à la fin de 1711, on lui ôta tous ses emplois. Il trouva une nouvelle chambre-basse, & n'eut pas pour lui la pluralité de la haute. La reine, en créant de nouveaux pairs, avait affaibli le parti du duc, & fortifié celui de la couronne. Il fut accusé, comme *Scipion*, d'avoir malversé : mais il se tira d'affaire, à peu près de même, par sa gloire & par la retraite. Il était encore puissant dans sa disgrace. Le prince

Les affaires changent en Angleterre.

Eugène n'hésita pas à passer à Londres pour seconder sa faction. Ce prince reçut l'accueil qu'on devait à son nom & à sa renommée, & les refus qu'on devait à ses propositions. La cour prévalut ; le prince *Eugène* retourna seul achever la guerre ; & c'était encore un nouvel aiguillon pour lui, d'espérer de nouvelles victoires, sans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'assemblait à Utrecht, tandis que les ministres de France, tant maltraités à Gertrudenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le maréchal de *Villars*, retiré derrière des lignes, couvrait encore Arras & Cambrai. Le prince *Eugène* prenait la ville du Quênoi, & il étendait dans le pays un armée d'environ cent mille combattans. Les Hollandais avaient fait un effort ; & n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenses qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au-delà de leur contingent cette année. La reine *Anne* ne pouvait encore se dégager ouvertement ; elle avait envoyé à l'armée du prince *Eugène* le duc d'*Ormond* avec douze mille anglais, & payait encore beaucoup de troupes allemandes. Le prince *Eugène*, ayant brûlé le faubourg d'Arras, s'avançait sur l'armée française. Il proposa au duc d'*Ormond* de livrer bataille. Le général anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulières entre l'Angleterre & la France avançaient. Une suspension d'armes fut publiée entre les deux couronnes. *Louis XIV* fit remettre aux Anglais la ville de Dunkerque, pour sureté de ses engagemens. Le duc d'*Ormond* se retira vers Gand. Il voulut emmener

4 juillet 1712

Suspension d'armes entre la France & l'Angleterre. 19 juillet 1712.

avec les troupes de ſa nation celles qui étaient à la ſolde de ſa reine ; mais il ne put ſe faire ſuivre que de quatre eſcadrons de Holſtein, & d'un régiment liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Heſſe, de Danemarck, reſtèrent ſous les drapeaux du prince *Eugène*, & furent payées par les Hollandais. L'électeur de Hanovre même, qui devait ſuccéder à la reine *Anne*, laiſſa malgré elle ſes troupes aux alliés, & fit voir que ſi ſa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas ſur la faveur de la reine *Anne* qu'elle comptait.

Le prince *Eugène*, privé des Anglais, était encore ſupérieur de vingt mille hommes à l'armée françaiſe ; il l'était par ſa poſition, par l'abondance de ſes magaſins & par neuf ans de victoires.

Le maréchal de *Villars* ne put l'empêcher de faire le ſiége de Landreci. La France, épuiſée d'hommes & d'argent, était dans la conſternation. Les eſprits ne ſe raſſuraient point par les conférences d'Utrecht, que les ſuccès du prince *Eugène* pouvaient rendre infructueuſes. Déjà même des détachemens conſidérables avaient ravagé une partie de la Champagne, & pénétré juſqu'aux portes de Rheims.

Etat déſaſtreux de la France.

Déjà l'alarme était à Verſailles comme dans le reſte du royaume. La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an ; le duc de Bourgogne, la ducheſſe de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois, & portés dans le même tombeau ; le dernier de leurs enfans moribond ; toutes ces infortunes domeſtiques, jointes aux étrangères & à la miſère publique, feſaient

Février 1712.

regarder la fin du règne de *Louis XIV* comme un temps marqué pour la calamité; & l'on s'attendait à plus de désastres que l'on n'avait vu auparavant de grandeurs & de gloire.

Mort du duc de *Vendôme*. 11 juin 1712.

Précisément dans ce temps-là, mourut en Espagne le duc de *Vendôme*. L'esprit de découragement, généralement répandu en France, & que je me souviens d'avoir vu, fesait encore redouter que l'Espagne, soutenue par le duc de *Vendôme*, ne retombât par sa perte.

Landreci ne pouvait pas tenir long-temps. Il fut agité dans Versailles si le roi se retirerait à Chambor sur la Loire. Il dit au maréchal d'*Harcourt* qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré son âge de soixante & quatorze ans, & qu'il périrait à la tête.

Le maréchal de *Villars* sauve la France.

Une faute que fit le prince *Eugène* délivra le roi & la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ses lignes étaient trop étendues; que le dépôt de ses magasins dans Marchiènes était trop éloigné; que le général *Albemarle*, posté à Dénain entre Marchiènes & le camp du prince, n'était pas à portée d'être secouru assez tôt, s'il était attaqué. On m'a assuré qu'une italienne fort belle, que je vis quelque temps après à la Haye, & qui était alors entretenue par le prince *Eugène*, était dans Marchiènes, & qu'elle avait été cause qu'on avait choisi ce lieu pour servir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre justice au prince *Eugène*, de penser qu'une femme pût avoir part à ses arrangemens de guerre.

Ceux qui ſavent qu'un curé, & un conſeiller de Douai nommé *le Fèvre d'Orval*, ſe promenant enſemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait aiſément attaquer Dénain & Marchiènes, ſerviront mieux à prouver par quels ſecrets & faibles reſſorts les grandes affaires de ce monde ſont ſouvent dirigées. *Le Fèvre* donna ſon avis à l'intendant de la province; celui-ci au maréchal de *Monteſquiou* qui commandait ſous le maréchal de *Villars;* le général l'approuva & l'exécuta. Cette action fut en effet le ſalut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le maréchal de *Villars* donna le change au prince *Eugène*. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme ſi l'on ſe préparait à l'attaquer; & tandis que ces dragons ſe retirent enſuite vers Guiſe, le maréchal marche à Dénain avec ſon armée ſur cinq colonnes. On force les retranchemens du général *Albemarle*, défendus par dix-ſept bataillons; tout eſt tué ou pris. Le général ſe rend priſonnier avec deux princes de *Naſſau*, un prince de Holſtein, un prince d'Anhalt & tous les officiers. Le prince *Eugène* arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes; il veut attaquer un pont qui conduiſait à Dénain & dont les Français étaient maîtres; il y perd du monde, & retourne à ſon camp après avoir été témoin de cette défaite.

Combat de Dénain, & proſpérités.

24 juillet 1712.

Tous les poſtes vers Marchiènes, le long de la Scarpe, ſont emportés l'un après l'autre avec rapidité. On pouſſe à Marchiènes défendue par quatre mille hommes; on en preſſe le ſiége avec tant de vivacité qu'au bout de trois jours on les fait

30 juillet 1712.

prisonniers, & qu'on se rend maître de toutes les munitions de guerre & de bouche, amassées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la supériorité est du côté du maréchal de *Villars*. L'ennemi déconcerté lève le siége de Landreci, & voit reprendre Douai, le Quênoi, Bouchain. Les frontières sont en sureté. L'armée du prince *Eugène* se retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Dénain jusqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus signalée n'aurait pas produit de plus grands avantages.

Septembre & octobre 1712.

Si le maréchal de *Villars* avait eu cette faveur populaire qu'ont eue quelques autres généraux, on l'eût appelé à haute voix *le restaurateur de la France;* mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait; & dans la joie publique d'un succès inespéré, l'envie prédominait encore. (*x*)

(*x*) Le maréchal de *Villars* eut à Versailles une partie de l'appartement qu'avait occupé *Monseigneur*, & le roi vint l'y voir. L'auteur des mémoires de *Maintenon*, qui confond tous les temps, dit tome V, page 119 de ces mémoires, que le maréchal de *Villars* arriva dans les jardins de Marli, & que le roi lui ayant dit qu'il était *très-content de lui*, le maréchal *se tournant vers les courtisans*, leur dit : *Messieurs, au moins vous l'entendez*. Ce conte, rapporté dans cette occasion, ferait tort à un homme qui venait de rendre de si grands services. Ce n'est pas dans ces momens de gloire qu'on fait ainsi remarquer aux courtisans que le roi est content. Cette anecdote défigurée est de l'année 1711. Le roi lui avait ordonné de ne point attaquer le duc de *Marlborough*. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le maréchal de *Villars*. Ce fut après cette campagne de 1711 que le roi lui dit qu'il était content; & c'est alors qu'il pouvait convenir à un général d'imposer silence aux reproches des courtisans, en leur disant que son souverain était satisfait de sa conduite, quoique malheureuse.

Ce fait est très-peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites choses.

N. B. On voit, par des lettres écrites dans ce temps-là, qu'à la première

Chaque progrès du maréchal de *Villars* hâtait la paix d'Utrecht. Le miniſtère de la reine *Anne*, reſponſable à ſa patrie & à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des alliés, ni la ſureté publique. Il exigea d'abord que *Philippe V*, affermi en Eſpagne, renonçât à ſes droits ſur la couronne de France, qu'il avait toujours conſervés; & que le duc de Berri ſon frère, héritier préſomptif de la France, après l'unique arrière-petit-fils qui reſtait à *Louis XIV*, renonçât auſſi à la couronne d'Eſpagne en cas qu'il devînt roi de France. On voulut que le duc d'Orléans fît la même renonciation. On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue, qui oblige les deſcendans à ſe priver du droit de régner, auquel auront renoncé les pères. (7)

Ces renonciations ne ſont efficaces que lorſque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient pour le moment préſent une tempête de douze années : & il était probable qu'un jour plus d'une nation réunie ſoutiendrait ces renonciations, devenues la baſe de l'équilibre & de la tranquillité de l'Europe.

On donnait par ce traité au duc de Savoie l'île de Sicile, avec le titre de roi; & dans le continent, Feneſtrelle, Exilles & la vallée de Pragelas.

nouvelle du combat de Dénain on regardait généralement à la cour cette affaire comme un léger avantage auquel la vanité du maréchal de *Villars* voulait donner de l'importance.

(7) Ces renonciations ne peuvent devenir obligatoires que par la ſanction des ſeuls vrais intéreſſés, les peuples.

Ainsi on prenait pour l'agrandir sur la maison de *Bourbon*.

On donnait aux Hollandais une barrière considérable qu'ils avaient toujours désirée ; & si l'on dépouillait la maison de France de quelques domaines en faveur du duc de Savoie, on prenait en effet sur la maison d'Autriche de quoi satisfaire les Hollandais, qui devaient devenir à ses dépens les conservateurs & les maîtres des plus fortes villes de la Flandre. On avait égard aux intérêts de la Hollande dans le commerce ; on stipulait ceux du Portugal.

On réservait à l'empereur la souveraineté des huit provinces & demie de la Flandre espagnole, & le domaine utile des villes de la barrière. On lui assurait le royaume de Naples & la Sardaigne, avec tout ce qu'il possédait en Lombardie, & les quatre ports sur les côtes de la Toscane. Mais le conseil de Vienne se croyait trop lésé, & ne pouvait souscrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre, sa gloire & ses intérêts étaient en sureté. Elle fesait démolir & combler le port de Dunkerque, objet de tant de jalousies. L'Espagne la laissait en possession de Gibraltar & de l'île Minorque. La France lui abandonnait la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve & l'Acadie. Elle obtenait pour le commerce en Amérique des droits qu'on ne donnait pas aux Français, qui avaient placé *Philippe V* sur le trône. Il faut encore compter parmi les articles glorieux au ministère anglais, d'avoir fait consentir *Louis XIV* à faire sortir de prison ceux de ses propres sujets qui étaient retenus

pour

pour leur religion. C'était dicter des lois, mais des lois bien respectables.

Enfin la reine *Anne*, sacrifiant à sa patrie les droits de son sang & les secrètes inclinations de son cœur, fesait assurer & garantir sa succession à la maison de Hanovre.

Quant aux électeurs de Bavière & de Cologne, le duc de Bavière devait retenir le duché de Luxembourg & le comté de Namur, jusqu'à ce que son frère & lui fussent rétablis dans leurs électorats ; car l'Espagne avait cédé ces deux souverainetés au bavarois en dédommagement de ses pertes, & les alliés n'avaient pris ni Namur ni Luxembourg.

Pour la France, qui démolissait Dunkerque & qui abandonnait tant de places en Flandre, autrefois conquises par ses armes, & assurées par les traités de Nimègue & de Ryswick, on lui rendait Lille, Aire, Béthune & Saint-Venant.

Ainsi il paraissait que le ministère anglais rendait justice à toutes les puissances. Mais les *Wighs* ne la lui rendirent pas ; & la moitié de la nation persécuta bientôt la mémoire de la reine *Anne*, pour avoir fait le plus grand bien qu'un souverain puisse jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembrer la France & de ne l'avoir pas fait. (*y*)

(*y*) La reine *Anne* envoya au mois d'août son secrétaire d'Etat le vicomte de *Bolingbroke* consommer la négociation. Le marquis de *Torci* fait un très-grand éloge de ce ministre, & dit que *Louis XIV* lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet il fut reçu à la cour comme un homme qui venait donner la paix ; & lorsqu'il vint à l'opéra, tout le monde se leva pour lui faire honneur : c'est donc une grande calomnie dans les mémoires de *Maintenon*

Tous ces traités furent signés l'un après l'autre dans le cours de l'année 1713. Soit opiniâtreté du prince *Eugène*, soit mauvaise politique du conseil de l'empereur, ce monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau & peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la reine *Anne*. Il s'obstina à la guerre & il n'eut rien. Le maréchal de *Villars*, ayant mis ce qui restait de la Flandre française en sureté, alla vers le Rhin; & après s'être rendu maître de Spire, de Vorms, de tous les pays d'alentour, il prend ce même Landau que l'empereur eût pu conserver par la paix; il force les lignes que le prince *Eugène* avait fait tirer dans le Brisgau; défait dans ces lignes le maréchal *Vaubonne;* assiège & prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure.

1713 20 août.

20 septemb.

30 octobre.

Le conseil de Vienne pressait de tous côtés les secours qu'avaient promis les cercles de l'Empire, & ces secours ne venaient point. Il comprit alors que l'empereur, sans l'Angleterre & la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France, & il se résolut trop tard à la paix.

Le prince *Eugène* & le maréchal de *Villars* signent la paix.

Le maréchal de *Villars*, après avoir ainsi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Rastat avec le prince *Eugène*. C'était peut-être la première fois qu'on avait vu deux généraux opposés, au sortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Ils y portèrent tous deux la franchise de leur caractère. J'ai ouï conter au maréchal

de dire, page 113 du tome V: *Le mépris que Louis XIV témoigna pour milord Bolingbroke ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de ses pensionnaires.* Il est plaisant de voir un tel homme parler ainsi des plus grands-hommes.

de *Villars* qu'un des premiers discours qu'il tint au prince *Eugène* fut celui-ci : *Monsieur, nous ne sommes point ennemis; vos ennemis sont à Vienne, & les miens à Versailles.* En effet l'un & l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre.

Il ne fut point question dans ce traité des droits que l'empereur réclamait toujours sur la monarchie d'Espagne, ni du vain titre de roi catholique que *Charles VI* prit toujours, tandis que le royaume restait assuré à *Philippe V. Louis XIV* garda Strasbourg & Landau qu'il avait offert de céder auparavant, Huningue & le nouveau Brisac qu'il avait proposé lui-même de raser, la souveraineté de l'Alsace à laquelle il avait offert de renoncer. Mais ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs Etats & dans leurs rangs les électeurs de Bavière & de Cologne.

C'est une chose très-remarquable que la France, dans tous ses traités avec les empereurs, a toujours protégé les droits des princes & des Etats de l'Empire. Elle posa les fondemens de la liberté germanique à Munster, & fit ériger un huitième électorat pour cette même maison de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Vestphalie. Elle fit rendre par le traité de Ryswick tous les biens du cardinal de *Furstemberg*. Enfin par la paix d'Utrecht elle rétablit deux électeurs. Il faut avouer que, dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre & la fit à l'Empire.

La France assure les droits des princes d'Allemagne.

Les mémoires historiques du temps, sur lesquels on a formé les compilations de tant d'histoires de *Louis XIV*, disent que le prince *Eugène*, en finissant

les conférences, pria le duc de *Villars* d'embrasser pour lui les genoux de *Louis XIV*, & de présenter à ce monarque les assurances du plus profond respect *d'un sujet envers son souverain*. Premièrement, il n'est pas vrai qu'un prince, petit-fils d'un souverain, demeure le sujet d'un autre prince pour être né dans ses Etats. Secondement, il est encore moins vrai que le prince *Eugène*, vicaire-général de l'Empire, pût se dire sujet du roi de France.

Terme de *sujet* employé mal à propos.

Cependant chaque Etat se mit en possession de ses nouveaux droits. Le duc de Savoie se fit reconnaître en Sicile, sans consulter l'empereur, qui s'en plaignit en vain. *Louis XIV* fit recevoir ses troupes dans Lille. Les Hollandais se saisirent des villes de leur barrière; & la Flandre leur a payé toujours douze cents cinquante mille florins par an, pour être maîtres chez elle. (8) *Louis XIV* fit combler le port de Dunkerque, raser la citadelle & démolir toutes les fortifications du côté de la mer, sous les yeux d'un commissaire anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par-là tout leur commerce périr, députèrent à Londres pour implorer la clémence de la reine *Anne*. Il était triste pour *Louis XIV* que ses sujets allassent demander grâce à une reine d'Angleterre; mais il fut encore plus triste pour eux que la reine *Anne* fût obligée de les refuser.

Le roi, quelque temps après, fit élargir le canal de Mardick; & au moyen des écluses, on fit un port qu'on disait déjà égaler celui de Dunkerque.

(8) L'empereur *Joseph II* vient de s'affranchir de ce ridicule tribut, & de faire démolir les fortifications de presque toutes les places de la barrière.

Le comte de *Stair*, ambassadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce monarque. Il est dit, dans un des meilleurs livres que nous ayons, (*) que *Louis XIV* répondit au lord *Stair : Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir.* Je sais de science certaine que jamais *Louis XIV* ne fit une réponse si peu convenable. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais : il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui; mais il s'agissait de savoir s'il était le maître d'éluder un traité auquel il devait son repos, & peut-être une grande partie de son royaume. (z)

Réponse ridicule attribuée mal à propos à *Louis XIV*.

La clause du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque & de ses écluses ne stipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a osé imprimer que le lord *Bolingbroke*, qui rédigea le traité, fit cette omission, gagné par un présent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'histoire de *Louis XIV* sous le nom de *la Martinière*; & ce n'est pas la seule qui déshonore cet ouvrage. *Louis XIV* paraissait être en droit de profiter de la négligence des ministres anglais, & de s'en tenir à la lettre du traité; mais il aima mieux en remplir l'esprit, uniquement pour le bien de la paix; & loin de dire au lord *Stair* qu'*il ne le fit pas souvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien

Traités accomplis.

(*) L'abrégé chronologique de *Hénault*.

(z) Jamais le lord *Stair* ne parla au roi qu'en présence du secrétaire d'Etat *Torci*, qui a dit n'avoir jamais entendu un discours si déplacé. Ce discours aurait été bien humiliant pour *Louis XIV* quand il fit cesser les ouvrages de Mardick.

céder à ses représentations, auxquelles il pouvait résister. Il fit discontinuer les travaux de Mardick au mois d'avril 1714. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence, & le traité accompli dans tous ses points.

Après cette paix d'Utrecht & de Rastat, *Philippe V* ne jouit pas encore de toute l'Espagne; il lui resta la Catalogne à soumettre, ainsi que les îles de Majorque & d'Ivica.

Le roi d'Espagne soumet les Catalans.

Il faut savoir que l'empereur *Charles VI* ayant laissé sa femme à Barcelone, ne pouvant soutenir la guerre d'Espagne, & ne voulant ni céder ses droits ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la reine *Anne* que l'impératrice & ses troupes, devenues inutiles en Catalogne, seraient transportées sur des vaisseaux anglais. En effet la Catalogne avait été évacuée; & *Staremberg* en partant s'était démis de son titre de vice-roi. Mais il laissa toutes les semences d'une guerre civile, & l'espérance d'un prompt secours de la part de l'empereur & même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province se flattèrent qu'ils pourraient former une république sous une protection étrangère, & que le roi d'Espagne ne serait pas assez fort pour les conquérir. Ils déployèrent alors ce caractère que *Tacite* leur attribuait il y a si long-temps. » Nation intrépide, dit-il, qui » compte la vie pour rien, quand elle ne l'emploie » pas à combattre. »

La Catalogne est un des pays les plus fertiles de la terre, & des plus heureusement situés. Autant arrosé de belles rivières, de ruisseaux & de fontaines

que la vieille & la nouvelle Castille en sont dénuées, elle produit tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'homme, & tout ce qui peut flatter ses désirs, en arbres, en blés, en fruits, en légumes de toute espèce. Barcelone est un des beaux ports de l'Europe, & le pays fournit tout pour la construction des navires. Ses montagnes sont remplies de carrières de marbre, de jaspe, de crystal de roche; on y trouve même beaucoup de pierres précieuses. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol y sont abondantes: la côte orientale produit du corail. La Catalogne enfin peut se passer de l'univers entier, & ses voisins ne peuvent se passer d'elle.

Loin que l'abondance & les délices aient amolli les habitans, ils ont toujours été guerriers, & les montagnards surtout ont été féroces: mais malgré leur valeur & leur amour extrême pour la liberté, ils ont été subjugués dans tous les temps. Les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarrasins les conquirent.

Ils secouèrent le joug des Sarrasins, & se mirent sous la protection de *Charlemagne*. Ils appartinrent à la maison d'Arragon, & ensuite à celle d'Autriche.

Nous avons vu que sous *Philippe IV*, poussés à bout par le comte duc d'*Olivarès* premier ministre, ils se donnèrent à *Louis XIII* en 1640. (*aa*) On leur conserva tous leurs priviléges; ils furent plutôt protégés que sujets. Ils rentrèrent sous la domination autrichienne en 1652, & dans la guerre de la succession ils prirent le parti de l'archiduc *Charles* contre

(*aa*) Dans l'*Essai sur les mœurs*, *&c.*

Philippe V. Leur opiniâtre résistance prouva que *Philippe V*, délivré même de son compétiteur, ne pouvait seul les réduire. *Louis XIV*, qui dans les derniers temps de la guerre n'avait pu fournir ni soldats ni vaisseaux à son petit-fils contre *Charles* son concurrent, lui en envoya alors contre ses sujets révoltés. Une escadre française bloqua le port de Barcelone; & le maréchal de *Berwick* l'assiégea par terre.

La reine d'Angleterre, plus fidelle à ses traités qu'aux intérêts de son pays, ne secourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés; ils se fesaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laissé détruire Sagonte. L'empereur d'Allemagne promit de vains secours. Les assiégés se défendirent avec un courage fortifié par le fanatisme. Les prêtres, les moines coururent aux armes & sur les brèches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit sourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents ecclésiastiques moururent dans ce siége les armes à la main. On peut juger si leurs discours & leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborèrent sur la brèche un drapeau noir, & soutinrent plus d'un assaut. Enfin les assiégeans ayant pénétré, les assiégés se battirent encore de rue en rue; & retirés dans la ville neuve tandis que l'ancienne était prise, ils demandèrent encore en capitulant qu'on leur conservât tous leurs privi-
12 septembre 1714. léges. Ils n'obtinrent que la vie & leurs biens. La plupart de leurs priviléges leur furent ôtés; & de tous les moines qui avaient soulevé le peuple &

combattu contre leur roi, il n'y en eut que soixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galères. *Philippe V* avait traité plus rudement la petite ville de Xativa (*bb*) dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble, pour faire un exemple : mais si l'on rase une petite ville de peu d'importance ; on n'en rase point une grande, qui a un beau port de mer, & dont le maintien est utile à l'Etat.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animé quand *Charles VI* était parmi eux, & qui les transporta quand ils furent sans secours, fut la dernière flamme de l'incendie qui avait ravagé si long-temps la plus belle partie de l'Europe, pour le testament de *Charles II* roi d'Espagne. (9)

(*bb*) Cette ville de Xativa fut rasée en 1707, après la bataille d'Almansa. *Philippe V* fit bâtir sur ses ruines une autre ville qu'on nomme à présent *San Phelipo*.

(9) Les alliés ne firent de progrès en Espagne qu'à l'aide du parti qui y subsistait en faveur de la maison d'Autriche. Ce parti s'était formé pendant la vie de *Charles II*, & les fautes du ministère de *Philippe V* lui donnèrent des forces. Il était impossible qu'il n'y eût des cabales dans la cour d'un roi étranger à l'Espagne, jeune, incapable de gouverner par lui-même ; & il était impossible d'empêcher ces cabales de dégénérer en conspirations & en partis. Peut-être cependant eût-on prévenu les suites funestes de ces cabales, si au lieu d'abandonner son petit-fils aux intrigues de la princesse des *Ursins*, des ambassadeurs de France, des français employés à Madrid, des ministres espagnols, *Louis XIV* lui eût donné pour guide un homme capable à la fois d'être ambassadeur, ministre & général ; assez supérieur à tous les préjugés pour n'en blesser aucun inutilement ; assez au-dessus de la vanité pour ne faire aucune parade de son pouvoir, & se borner à être utile en secret ; assez modeste pour cacher à la haine des Espagnols pour les étrangers le bien qu'il ferait à leur pays ; un homme enfin, dont le nom respecté dans l'Europe en imposât à la jalousie nationale. Cet homme existait en France ; mais madame de *Maintenon* trouvait qu'il n'avait pas *une véritable piété*.

La nation castillane montra un attachement inébranlable pour

Philippe V. Lorſque les troupes de l'archiduc traverſèrent la Caſtille, elles la trouvèrent preſque déſerte ; le peuple fuyait devant elles, cachait ſes vivres pour n'être pas obligé de leur en vendre ; les ſoldats qui s'écartaient étaient tués par les payſans. Les courtiſannes de Madrid ſe rendirent en foule au camp des Anglais & des Allemands, dans l'intention d'y répandre le poiſon que les compagnons de *Colomb* avaient porté en Eſpagne. (*Mém. de St Philippe.*) A peine ſortis d'une ville, les partiſans de l'archiduc entendaient le bruit des réjouiſſances que le peuple feſait en l'honneur de *Philippe*. Mais la nation arragonaiſe penchait pour l'archiduc. La haine entre les deux nations ſemblait s'être réveillée. Les eſpagnols des deux partis montrèrent dans cette guerre le même caractère qu'ils avaient déployé dans leurs guerres contre les Carthaginois & les Romains. La domination de Rome, des Goths & des Maures, la révolution dans la religion & dans le gouvernement ne l'avaient point changé. Pluſieurs villes ſe défendirent comme Sagonte & comme Numance ; mais comme dans ces anciennes époques, nulle réunion entre les différens cantons, nul effort ſuivi & combiné : cette force de caractère ne ſe montrait que quand ils étaient attaqués, & alors elle devenait indomptable.

Les Catalans furent dépouillés de leurs priviléges ; heureuſement ces prétendus priviléges n'étaient que des droits accordés aux villes & aux riches, aux dépens des campagnes & du peuple. Depuis leur deſtruction, l'induſtrie de cette nation s'eſt ranimée ; l'agriculture, les manufactures, le commerce ont fleuri ; & l'orgueil de la victoire a ordonné ce que dans un temps plus éclairé un gouvernement paternel eût voulu faire.

CHAPITRE XXIV.

Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.

J'OSE appeler encore cette longue guerre une guerre civile. Le duc de Savoie y fut armé contre ses deux filles. Le prince de *Vaudemont*, qui avait pris le parti de l'archiduc *Charles*, avait été sur le point de faire prisonnier dans la Lombardie son propre père qui tenait pour *Philippe V*. L'Espagne avait été réellement partagée en factions. Des régimens entiers de calvinistes français avaient servi contre leur patrie. C'était enfin pour une succession entre parens que la guerre générale avait commencé : & l'on peut ajouter que la reine d'Angleterre excluait du trône son frère, que *Louis XIV* protégeait, & qu'elle fut obligée de le proscrire.

Dans la guerre de 1701, parens contre parens.

Les espérances & la prudence humaine furent trompées dans cette guerre, comme elles le sont toujours. *Charles VI*, deux fois reconnu dans Madrid, fut chassé d'Espagne. *Louis XIV*, près de succomber, se releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le conseil d'Espagne, qui n'avait appelé le duc d'Anjou au trône que dans le dessein de ne jamais démembrer la monarchie, en vit beaucoup de parties séparées. La Lombardie, la Flandre (*cc*) restèrent à la maison d'Autriche : la maison de Prusse eut une petite partie de cette même Flandre ; & les

Changemens en Europe opérés par la paix d'Utrecht.

(*cc*) On appelle généralement du nom de Flandre les provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la maison d'Autriche, comme on appelle les sept Provinces-Unies la Hollande.

Hollandais dominèrent dans une autre ; une quatrième partie demeura à la France. Ainſi l'héritage de la maiſon de Bourgogne reſta partagé entre quatre puiſſances, & celle qui ſemblait y avoir le plus de droit n'y conſerva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'empereur, lui reſta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples, ce grand fief de Rome, qu'on s'eſt arraché ſi ſouvent & ſi aiſément. Le duc de Savoie eut quatre ans la Sicile, & ne l'eut que pour ſoutenir contre le pape le droit ſingulier, mais ancien, d'être pape dans cette île, c'eſt-à-dire d'être, au dogme près, ſouverain abſolu dans les affaires eccléſiaſtiques.

La reine *Anne* eût voulu que ſon frère lui ſuccédât.

La vanité de la politique parut encore plus après la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il eſt indubitable que le nouveau miniſtère de la reine *Anne* voulait préparer en ſecret le rétabliſſement du fils de *Jacques II* ſur le trône. La reine *Anne* elle-même commençait à écouter la voix de la nature, par celle de ſes miniſtres ; & elle était dans le deſſein de laiſſer ſa ſucceſſion à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendrie par les diſcours de madame *Masham* ſa favorite, intimidée par les repréſentations des prélats *Toris* qui l'environnaient, elle ſe reprochait cette proſcription dénaturée. J'ai vu la ducheſſe de *Marlborough* perſuadée que la reine avait fait venir ſon frère en ſecret, qu'elle l'avait embraſſé, & que s'il avait voulu renoncer à la religion romaine, qu'on regarde en Angleterre & chez tous les proteſtans comme la mère de la tyrannie, elle l'aurait fait déſigner pour ſon ſucceſſeur. Son averſion pour la

maiſon de Hanovre augmentait encore ſon inclination pour le ſang des *Stuarts*. On a prétendu que la veille de ſa mort elle s'écria pluſieurs fois : Ah mon frère, mon cher frère ! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 août 1714.

Ses partiſans & ſes ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les *Edouard III* & les *Henri V* il n'y eut point de règne ſi glorieux ; jamais de plus grands capitaines ni ſur terre ni ſur mer ; jamais plus de miniſtres ſupérieurs, ni de parlemens plus inſtruits, ni d'orateurs plus éloquens.

Sa mort prévint tous ſes deſſeins. La maiſon de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère & qu'elle n'aimait pas, lui ſuccéda ; ſes miniſtres furent perſécutés.

Le vicomte de *Bolingbroke*, qui était venu donner la paix à *Louis XIV* avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un aſile en France, & d'y reparaître en ſuppliant. Le duc d'*Ormond*, l'ame du parti du prétendant, choiſit le même refuge. *Harlay* comte d'*Oxford* eut plus de courage. C'était à lui qu'on en voulait ; il reſta fièrement dans ſa patrie ; il y brava la priſon où il fut renfermé, & la mort dont on le menaçait. C'était une ame ſereine, inacceſſible à l'envie, à l'amour des richeſſes & à la crainte du ſupplice. Son courage même le ſauva, & ſes ennemis dans le parlement l'eſtimèrent trop pour prononcer ſon arrêt.

Louis XIV touchait alors à ſa fin. Il eſt difficile de croire qu'à ſon âge de ſoixante & dix-ſept ans, dans la détreſſe où était ſon royaume, il oſât

s'exposer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, & qu'on appelait alors le *chevalier de St George;* cependant le fait est très-certain. Il faut avouer que *Louis* eut toujours dans l'ame une élévation qui le portait aux grandes choses en tout genre. Le comte de *Stair* ambassadeur d'Angleterre l'avait bravé. Il avait été forcé de renvoyer de France *Jacques III*, comme dans sa jeunesse on avait chassé *Charles II* & son frère. Ce prince était caché en Lorraine à Commerci. Le duc d'*Ormond* & le vicomte de *Bolingbroke* intéressèrent la gloire du roi de France ; ils le flattèrent d'un soulévement en Angleterre & surtout en Ecosse contre *George I.* Le prétendant n'avait qu'à paraître; on ne demandait qu'un vaisseau, quelques officiers & un peu d'argent. Le vaisseau & les officiers furent accordés sans délibérer; ce ne pouvait être un vaisseau de guerre, les traités ne le permettaient pas. L'*Epine d'Anican* célèbre armateur fournit le navire de transport, du canon & des armes. A l'égard de l'argent le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cents mille écus, & ils ne se trouvèrent pas. *Louis XIV* écrivit de sa main au roi d'Espagne *Philippe V* son petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce secours que le prétendant passa secrétement en Ecosse. Il y trouva en effet un parti considérable, mais il venait d'être défait par l'armée anglaise du roi *George.*

Anecdote singulière.

Louis était déjà mort; le prétendant revint cacher dans Commerci la destinée qui le poursuivit toute sa vie, pendant que le sang de ses partisans coulait en Angleterre sur les échafauds.

Nous verrons dans les chapitres réservés à la vie privée & aux anecdotes, comment mourut *Louis XIV* au milieu des cabales odieuses de son confesseur, & des plus méprisables querelles théologiques qui aient jamais troublé des esprits ignorans & inquiets. Mais je considère ici l'état où il laissa l'Europe.

La puissance de la Russie s'affermissait chaque jour dans le Nord, & cette création d'un nouveau peuple & d'un nouvel empire était encore trop ignorée en France, en Italie & en Espagne.

La Suède, ancienne alliée de la France, & autrefois la terreur de la maison d'Autriche, ne pouvait plus se défendre contre les Russes, & il ne restait à *Charles XII* que de la gloire.

Un simple électorat d'Allemagne commençait à devenir une puissance prépondérante. Le second roi de Prusse, électeur de Brandebourg, avec de l'économie & une armée, jetait les fondemens d'une puissance jusque-là inconnue.

La Hollande jouissait encore de la considération qu'elle avait acquise dans la dernière guerre contre *Louis XIV:* mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint toujours moins considérable. L'Angleterre, agitée de troubles dans les premières années du règne d'un électeur de Hanovre, conserva toute sa force & toute son influence. Les Etats de la maison d'Autriche languirent sous *Charles VI;* mais la plupart des princes de l'Empire firent fleurir leurs Etats. L'Espagne respira sous *Philippe V*, qui devait son trône à *Louis XIV*. L'Italie fut tranquille jusqu'à

l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle ecclésiastique en Europe qui pût donner au pape un prétexte de faire valoir ses prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conservées. Le jansénisme seul troubla la France, mais sans faire de schisme, sans exciter de guerre civile.

CHAPITRE XXV.

Particularités & anecdotes du règne de Louis XIV.

Il faut se défier des anecdotes.

LES anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire; ce sont de petits détails long-temps cachés, & de-là vient le nom d'*anecdotes*; ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Les vies des grands-hommes dans *Plutarque* sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines: comment aurait-il eu des mémoires fidelles de la vie privée de *Thésée* & de *Licurgue*? Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros plus d'utilité morale que de vérité historique.

L'histoire secrète de *Justinien* par *Procope* est une satire dictée par la vengeance; & quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de *Procope*, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'est pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procope*. Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties. Quand des contemporains comme le cardinal de *Retz* & le duc

de

de la *Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait eſt indubitable; quand ils ſe contrediſent, il faut douter: ce qui n'eſt point vraiſemblable ne doit point être cru, à moins que pluſieurs contemporains dignes de foi ne dépoſent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles & les plus précieuſes ſont les écrits ſecrets que laiſſent les grands princes, quand la candeur de leur ame ſe manifeſte dans ces monumens; tels ſont ceux que je rapporte de *Louis XIV*. (*)

Les détails domeſtiques amuſent ſeulement la curioſité; les faibleſſes qu'on met au grand jour ne plaiſent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faibleſſes n'inſtruiſent, ou par les malheurs qui les ont ſuivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires ſecrets des contemporains ſont ſuſpects de partialité; ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent uſer de la plus grande circonſpection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, & combattre la ſatire.

Louis XIV mit dans ſa cour, comme dans ſon règne, tant d'éclat & de magnificence que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les cours de l'Europe & de tous les contemporains. La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſurtout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour que les révolutions de quelques autres Etats. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe

(*) Chapitre XXVIII de cette hiſtoire.

paſſait dans le cabinet & dans la cour d'*Auguſte* que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Ses premières amours, ſujet de pluſieurs méchans livres.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'hiſtoriens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la baronne de *Beauvais*, pour mademoiſelle d'*Argencourt*, pour la nièce du cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au comte de *Soiſſons* père du prince *Eugène*; ſurtout pour *Marie Mancini* ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connétable *Colonne*.

Il ne régnait pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal *Mazarin*, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire qu'il remporta ſur ſa paſſion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laiſſant le cardinal *Mazarin* maître abſolu. La reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : » Je ne ſais pas ce que j'aurais fait, s'il » avait vécu plus long-temps. » (*dd*)

Comment il ſe formait l'eſprit & le goût.

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loiſir ; il liſait ſurtout avec la connétable *Colonne*,

(*dd*) Cette anecdote eſt accréditée par les mémoires de *la Porte*, pag. 255 & ſuivantes. On y voit que le roi avait de l'averſion pour le cardinal ; que ce miniſtre, ſon parrain & ſurintendant de ſon éducation, l'avait très-mal élevé, & qu'il le laiſſa ſouvent manquer du néceſſaire. Il ajoute même des accuſations beaucoup plus graves, & qui rendraient la mémoire du cardinal bien infame ; mais elles ne paraiſſent pas prouvées, & toute accuſation doit l'être.

qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers & aux romans qui, en peignant la galanterie & la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de *Corneille*, & se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit & le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère & des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, & à le former à cette politesse singulière, qui commençait dès-lors à caractériser la cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble & fière, qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, & y avait joint les grâces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. (10) Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences, sous son précepteur, l'abbé de *Beaumont*, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à désirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, & surtout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans les romans inutiles, & que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une traduction des commentaires de *César*, & une de *Florus* sous le nom

Traductions imprimées sous son nom.

(10) Cette galanterie & quelques imprudences dans sa conduite furent la cause & des malheurs qu'elle éprouva sous le gouvernement de *Richelieu*, & des bruits injurieux répandus contr'elle par les frondeurs. *Richelieu* voulait la perdre, & il eût réussi sans la fidélité & le courage de ses amis & de quelques-uns de ses domestiques. On trouve dans des mémoires non imprimés du duc de *la Rochefoucauld* qu'elle avait formé le projet de se retirer à Bruxelles : quoique très-jeune il était à la tête de ce complot, & s'était chargé de l'enlever & de la conduire.

de ſon frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui préſidait à l'éducation du roi, ſous le premier maréchal de *Villeroi* ſon gouverneur, était tel qu'il le fallait, ſavant & aimable : mais les guerres civiles nuiſirent à cette éducation, & le cardinal *Mazarin* ſouffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorſqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aiſément l'italien pour elle ; & dans le temps de ſon mariage il s'appliqua à l'eſpagnol moins heureuſement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ſes précepteurs au ſortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de ſe compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal *Mazarin*, firent penſer à toute la cour qu'il ſerait toujours gouverné comme *Louis XIII* ſon père.

Il n'y eut qu'une occaſion, où ceux qui ſavent juger de loin prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorſqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après ſa première campagne & ſon ſacre, le parlement voulut encore s'aſſembler au ſujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa cour ; entra au parlement en groſſes bottes, le fouet à la main ; & prononça ces propres mots : » On ſait les malheurs qu'ont produits vos » aſſemblées ; j'ordonne qu'on ceſſe celles qui ſont » commencées ſur mes édits. Monſieur le premier » préſident, je vous défends de ſouffrir des aſſem- » blées, & à pas un de vous de les demander. » (*ee*)

Son diſcours au parlement

(*ee*) Ces paroles, fidellement recueillies, ſont dans les mémoires authentiques de ce temps-là : il n'eſt permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune hiſtoire de France.

Sa taille déjà majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de maître dont il parla impoſèrent plus que l'autorité de ſon rang, qu'on avait juſque-là peu reſpectée. Mais ces prémices de ſa grandeur ſemblèrent ſe perdre le moment d'après ; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

Un curé a l'impertinence de vouloir abolir les ſpectacles.

La cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en France n'était pas encore un art, & de la tragédie qui était devenue un art ſublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un curé de St Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuſes des janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la reine contre ces ſpectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y aſſiſter ; il fit même ſigner cet anathème par ſept docteurs de ſorbonne : mais l'abbé de *Beaumont*, précepteur du roi, ſe munit de plus d'approbations de docteurs que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainſi les ſcrupules de la reine ; & quand il fut archevêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la ſincère madame de *Motteville*.

Il faut obſerver que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes,

L'auteur des mémoires de *Maintenon* s'aviſe de dire au haſard dans ſa note : » Son diſcours ne fut pas tout-à-fait ſi beau, & ſes yeux en dirent » plus que ſa bouche. » Où a-t-il pris que le diſcours de *Louis XIV* ne fut pas tout-à-fait ſi beau, puiſque ce furent-là ſes propres paroles? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte.

non-seulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal *Mazarin*, en 1646 & en 1654, fit représenter sur le théâtre du palais royal & du petit Bourbon près du louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, & la création de quelques-uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les jansénistes, que les cardinaux de *Richelieu* & de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les luthériens & les calvinistes en avaient usé ainsi du temps du pape *Léon X*. Il suffit d'ailleurs d'être novateur pour être austère. Les mêmes esprits, qui bouleverseraient un Etat pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens nécessaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles ferait une idée plus digne du siècle d'*Attila* que du siècle de *Louis XIV*.

Louis XIV, ainsi que *Louis XIII*, danse en public.

La danse qui peut encore se compter parmi les arts, (*ff*) parce qu'elle est asservie à des règles & qu'elle

(*ff*) Le cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des ballets, mais ils étaient sans goût, comme tout ce qu'on avait eu de spectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danse à la perfection, n'avaient

donne de la grâce au corps, était un des plus grands amusemens de la cour. *Louis XIII* n'avait dansé qu'une fois dans un ballet en 1625 ; & ce ballet était d'un goût grossier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, & qui ne blessaient pas celle de son rang. Les courses de bagues, qu'on fesait quelquefois, & où l'on étalait déjà une grande magnificence, fesaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs & la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même ; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la tristesse de la vie sombre & retirée de *Louis XIII*. Ce prince, malade & chagrin, n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laissa que pour douze cents mille ; & aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

Tout prit, au mariage de *Louis XIV*, un caractère plus grand de magnificence & de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse & tendre cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle ; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle & héroïque, qui arrêtait tous les regards. 1660.

dans la jeunesse de *Louis XIV* que des danses espagnoles, comme la sarabande, la pavane, &c.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre ; mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; & il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le dessin. La porte St Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, & qui voyaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel, & rendaient grâces d'un si heureux changement.

Opéra introduit en France.

Le cardinal *Mazarin*, pour solemniser ce mariage, fit représenter au louvre l'opéra italien, intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi & la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'Etat de *Lionne* se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille* qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lisis* & *Hespérie*. *Lisis* signifiait la France, & *Hespérie* l'Espagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même de *Lisis*. On l'exécuta au louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de

Sourdiac du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même à ses dépens, dans son château de Neubourg, *la Toison d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la cour : *Corneille* avait son nom & la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra & la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanterie depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de *Monsieur* frère du roi avec *Henriette d'Angleterre* sœur de *Charles II;* & elles n'avaient été interrompues qu'en 1661 par la mort du cardinal *Mazarin*.

Quel était l'homme au masque de fer?

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; & ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Ste Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce prisonnier dans la route portait un masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance nommé *Saint-Mars*, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la bastille l'an 1690, l'alla prendre à l'île Ste Marguerite, & le conduisit à la bastille toujours masqué. Le marquis de *Louvois* alla le voir dans cette île avant la translation, & lui parla debout &

avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la bastille, où il fut logé aussi-bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, & pour les dentelles. Il jouait de la guitarre. On lui fesait la plus grande chère, & le gouverneur s'asséyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. (*gg*)

Mort du masque de fer.

Cet inconnu mourut en 1703, & fut enterré la nuit à la paroisse de St. Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya dans l'île Ste Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était sans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur sa table, & ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, & jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage presque au pied de la tour. Un pêcheur à

(*gg*) Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, & qui a appartenu au maréchal de *Richelieu*, est témoin de ce que j'avance; & M. de *Bernaville*, successeur de *Saint-Mars*, me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philosophique*, articles ANA, ANECDOTES.)

qui ce bateau appartenait ramassa l'assiette & la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : » Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette » assiette, & quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. » Je viens » de la trouver, personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, & que l'assiette n'avait été vue de personne. Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore. (*) M. de *Chamillart* fut le dernier ministre qui eût cet étrange secret. Le second maréchal de *la Feuillade*, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de l'*homme au masque de fer*. *Chamillart* lui répondit que c'était le secret de l'Etat, & qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, & je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté.

Louis XIV cependant partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge, & les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, & travaillait ensuite secrétement avec *Colbert*. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre *Fouquet*, dans laquelle furent enveloppés le secrétaire d'Etat *Guenegaud*, *Pélisson*, *Gourville* & tant d'autres. La chute de ce ministre, à qui on avait

Fête de Vaux.

(*) Ceci a été écrit en 1760.

bien moins de reproches à faire qu'au cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue, quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. (*hh*) Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par *le Nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marli & de St Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que St Germain & Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le sentit, & fut irrité. On voit par-tout dans cette maison les armes & la devise de *Fouquet*. C'est un écureuil avec ces paroles : *Quò non ascendam ? Où ne monterai-je point ?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout, poursuivi par une

(*hh*) Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, & doivent y être encore. M. le duc de *Villars*, fils du maréchal, confirme ce fait. Il est moins singulier qu'on ne pense. Vous voyez dans les mémoires de l'abbé de *Choisi* que le marquis de *Louvois* lui disait en lui parlant de Meudon : Je suis sur le quatorzième million.

couleuvre, qui était les armes de *Colbert*. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal *Mazarin* avait données, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta, pour la première fois, les Fâcheux de *Molière*. *Pélisson* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers que, sans la reine-mère, le surintendant & *Pélisson* auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que mademoiselle de *la Vallière*, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de *la Vallière* deux cents mille livres; & cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur; & cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque déjà tout-puissant eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; & cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées: mais après que tant de princes, de maréchaux & de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un

magiſtrat, puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui ſans être injuſtes laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Belle action de *Fouquet* inutile.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre ſa charge. On lui en offrit juſqu'à dix-huit cents mille livres, qui vaudraient trois millions & demi de nos jours, & par un mal-entendu il ne la vendit que quatorze cents mille francs. Le prix exceſſif des places au parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce corps avait conſervé dans ſon abaiſſement même. Le duc de *Guiſe*, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de *Bouillon* que huit cents mille livres.

C'était la fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts & un des grands malheurs d'un gouvernement long-temps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fuſſent vénales, c'était une ſuite du levain de la ſédition, & c'était une eſpèce d'inſulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'Etat, & pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de ſa charge; & cette belle action ne le ſauva pas. On
1661. attira avec adreſſe à Nantes un homme qu'un exempt & deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne

ſais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable que quand elle eſt abſolument néceſſaire. *Louis XIV* parut ſortir de ſon caractère; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* feſait de grandes fortifications à Belle-Iſle, & qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au dehors & au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté & conduit à la baſtille & à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, & qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui reſta d'autres amis, & cela prouve qu'il en méritait. L'illuſtre madame de *Sévigné*, *Péliſſon*, *Gourville*, mademoiſelle *Scudéri*, pluſieurs gens de lettres ſe déclarèrent hautement pour lui, & le ſervirent avec tant de chaleur qu'ils lui ſauvèrent la vie.

Diſſimulation de *Louis XIV* peu honorable.

On connaît ces vers de *Hénault*, le traducteur de *Lucrèce*, contre *Colbert* le perſécuteur de *Fouquet* :

Colbert perſécuteur de *Fouquet*.

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux;

Vois combien des grandeurs le comble eſt dangereux;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux :

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice,
Et près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. *Colbert*, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé? On lui dit que non: „ Je ne le suis donc pas, répondit le ministre. „

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur désavoue. *Colbert* paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon ministre, & vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Le chancelier *Séguier* méchant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était *Michel le Tellier*, alors secrétaire d'Etat & son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre, & qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation? Mais le chancelier *Séguier*, président de la commission, fut celui des juges de *Fouquet* qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, & qui le traita avec le plus de dureté.

Mazarin beaucoup plus coupable que *Fouquet*.

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en son nom & à son profit des munitions des armées.

„ Il

» Il imposait (dit *Fouquet* dans ses défenses) » par » lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur » les généralités; ce qui ne s'était jamais fait que » par lui & pour lui, & ce qui est punissable de » mort par les ordonnances. » C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de *Caumartin*, intendant des finances, que dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais *Mazarin*, où logeait le duc son héritier & la duchesse *Hortense;* qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en-bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis long-temps, & l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de *Mazarin* qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons & de médailles d'or. Madame de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours. (*ii*)

Arrêt contre *Fouquet*.

L'abus que le cardinal *Mazarin* avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, l'acharnement odieux du chancelier *Séguier* contre lui, le temps qui éteint l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres

(*ii*) J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *St Evremond*.

pour le perdre ne ſont preſſantes ; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; & les treize autres, (*kk*) parmi leſquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des préſens, opinèrent à un banniſſement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette ſévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'eſprit des citoyens, c'eſt que le chancelier fit exiler l'un des juges nommé *Roqueſante* qui avait le plus déterminé la chambre de juſtice à l'indulgence. (*ll*) *Fouquet* fut enfermé au château de Pignerol. Tous les hiſtoriens diſent qu'il y mourut en 1680, mais *Gourville* aſſure dans ſes mémoires qu'il ſortit de priſon quelque temps avant ſa mort. La comteſſe de *Vaux* ſa belle-fille m'avait déjà confirmé ce fait ; cependant on croit le contraire dans ſa famille. Ainſi on ne ſait pas où eſt mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puiſſant.

Le ſecrétaire d'Etat *Guenegaud*, qui vendit ſa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins pourſuivi par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans les arrêts de cette chambre, c'eſt qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs.

(*kk*) Voyez les mémoires de *Gourville*.

(*ll*) *Racine* aſſure dans ſes fragmens hiſtoriques que le roi dit chez mademoiſelle *la Vallière : S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laiſſé mourir*. S'il prononça ces paroles, on ne peut les excuſer : elles paraiſſent trop dures & trop ridicules.

Il s'appelait *Bolève*, c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions. (*mm*)

St Evremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrace. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du *Plessis-Bellièvre*; & dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de *St Evremond* sur la paix des Pyrenées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de se venger de *Hénault*, homme obscur, persécuta dans *St Evremond* l'ami de *Fouquet* qu'il haïssait, & le bel-esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait long-temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, & que toute la cour avait outragé, calomnié & proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, & le fut après sa mort. *St Evremond.*

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut & mourut en homme libre & philosophe. Le marquis de *Miremont*, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrace, & que *St Evremond* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque *Louis XIV* permit à *St Evremond* de revenir dans sa patrie sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce; il prouva que la patrie est où l'on vit heureux, & il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple

(*mm*) Voyez *Gui Patin* & les mémoires du temps.

titre de contrôleur-général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, & en travaillant sans relâche à la grandeur de l'Etat.

La cour devint le centre des plaisirs & le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

Splendeur de la cour.

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands-hommes dans tous les arts, & à rassembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes. Le roi l'emportait sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille & par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui & à son rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier, qui se troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, & qui, ne pouvant achever son discours, lui dit: » Sire, je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis, » n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues du roi avec sa belle-sœur.

Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. La reine-mère, *Anne d'Autriche*, commençait à aimer la retraite. La reine règnante savait à peine le français, & la bonté fesait son seul mérite. La princesse d'Angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une conversation douce & animée, soutenue bientôt par la lecture des

bons ouvrages & par un goût sûr & délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, & introduisit à la cour une politesse & des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. *Madame* avait tout l'esprit de *Charles II* son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don & par le désir de plaire. La cour de *Louis XIV* respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de *Charles II* était plus hardie, & trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre *Madame* & le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit & de cette intelligence secrète, qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoyait des vers; elle y répondait. Galanteries. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi & de *Madame* dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de *Dangeau*. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; & la princesse l'engageait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé pour l'autre; & ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fond d'estime & d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorsque *Madame* fit depuis travailler *Racine* & *Corneille* à la tragédie de Bérénice, elle avait en vue non-seulement la rupture du roi avec la connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV*

eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la Bérénice de *Racine :*

Qu'en quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe & plus ſuivie qu'il eut pour Mlle de *la Vallière*, fille d'honneur de *Madame*. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, & de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé *Belloc*, compoſa pluſieurs récits, qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la reine, tantôt chez *Madame ;* & ces récits exprimaient avec myſtère le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertiſſemens publics que le roi donnait étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1662 un carrouſel, vis-à-vis les Tuileries, (*nn*) dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la *place du carrouſel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains ; ſon frère, des Perſans ; le prince de *Condé*, des Turcs ; le duc d'*Enghien* ſon fils, des Indiens ; le duc de *Guiſe*, des Américains. Ce duc de *Guiſe* était petit-fils du *Balafré*. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiècle. On diſait de lui,

(*nn*) Non dans la place royale comme le dit l'hiſtoire de *la Hode*, ſous le nom de *la Martinière*.

en le voyant courir avec le grand *Condé : Voilà les héros de l'histoire & de la fable.*

La reine-mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de *Saulx*, fils du duc de *Lesdiguières*, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine-mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises & des emblèmes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire, nommé d'*Ouvrier*, imagina dès-lors 1662.
pour *Louis XIV* l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots : *nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour *Philippe II*, & plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'Etats dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à *Louis XIV* le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même ; & elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie, & cette légende n'a pas un sens assez clair & assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément quand les allusions sont justes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point

Devise du soleil assez ridicule.

avoir que d'en souffrir de mauvaises & de basses, comme celle de *Louis XII*; c'était un porc-épic avec ces paroles : *qui s'y frotte s'y pique.* Les devises sont par rapport aux inscriptions ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles en 1664 surpassa celle du carrousel, par sa singularité, par sa magnificence & les plaisirs de l'esprit, qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissemens, y ajoutaient un goût & des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

1664. Le 5 mai le roi y vint avec la cour composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi-bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs & les Romains : mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, & qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises & leurs boucliers ; & sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par *Périgni* & par *Benserade.* Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles

il fesait toujours des allusions délicates & piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, & aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait *Roger* : tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit & sur le cheval qu'il montait. Les reines & trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de Mlle de *la Vallière*. La fête était pour elle seule ; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges, d'or, d'argent, d'airain & de fer, les signes célestes, les Saisons, les Heures suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalle les musettes & les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi & aux dames. Les courses finies, & la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages, qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. *Pan* & *Diane* avançaient sur une montagne mouvante, & en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes & les

forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables en demi-cercle s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades qui entouraient la table & le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies; & une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la Princesse d'Elide, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très-entêté à la cour de l'astrologie judiciaire : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie *Victoire-Amédée*, père de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. *Molière* osa attaquer cette illusion dans les Amans magnifiques, joués dans une autre fête en 1670.

Fous de cour, divertissement honteux.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans la Princesse d'Elide. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les temps d'ignorance & de

mauvais goût avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de *Louis XIV* avait appartenu au prince de *Condé :* il s'appelait *l'Angeli*. Le comte de *Grammont* disait que de tous les fous qui avaient suivi M. le prince, il n'y avait que *l'Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit qu'*il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le* brailler, *& qu'il n'entendait pas le* raisonner.

La farce du Mariage forcé fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du Tartuffe. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre & le ciel pour le supprimer; & il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites. 1664.

La plupart de ces solemnités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de *Benserade*, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :

Il n'eſt point là de piége où vous puiſſiez donner;
Le moyen de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuie; & qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait ſu que tenir une cour, il n'aurait pas ſu régner; & ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la miſère du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux : mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre : il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée; ſon gouvernement était reſpecté au-dehors. Le roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux pour le vendeur; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenait les rènes avaient été ou nobles ou utiles; il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat vient demander pardon. Autre fête. 1664.

Le légat *à latere*, *Chigi*, neveu du pape *Alexandre VII*, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient

la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé* à ſa droite & le fils de ce prince à ſa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec *Louis XIV* après l'audience; & on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le doge de Gènes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le roi concilia toujours avec ſes démarches altières.

Querelles des pairs.

Tout cela donnait à la cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat attaché à ſa perſonne rejaillît ſur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fuſſent honorés, & qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frère & par M. *le prince*. C'eſt dans cette vue qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les préſidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, & s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla dans un conſeil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de juſtice, en préſence du roi, avant les préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa préſence; & il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des lits de juſtice.

Habits à brevet.

Pour diſtinguer ſes principaux courtiſans, il avait inventé des caſaques bleues, brodées d'or & d'argent. La permiſſion de les porter était une grande grâce

pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, & sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne & de la Pologne. On se piquait déjà presque par-tout d'imiter la cour de *Louis XIV.*

Magnificence & ordre dans sa maison.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore; régla les rangs & les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par *François I*, & les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté & de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura pendant tout son règne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement : on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il fesait, on voyait de la splendeur & de la générosité.

Il fesait présent de deux cents mille francs aux filles de ses ministres à leur mariage. (11)

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le cardinal de *Richelieu* avait envoyé des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais, sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, *Lionne* & *Colbert*, de choisir un nombre de français & d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, & s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les unes eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins & leur mérite. Le bibliothécaire du vatican, *Allazzi*, le comte *Gratiani* secrétaire d'Etat du duc de Modène, le célèbre *Viviani* mathématicien du grand duc de Florence, *Vossius* l'historiographe des Provinces-Unies, l'illustre mathématicien *Huyghens*, un résident hollandais en Suède, enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf & de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir

Présens & pensions aux gens de lettres de l'Europe.

1663.

(11) Ces profusions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injustice, & certes un beaucoup plus grand péché, excepté aux yeux des jésuites, que ceux qu'il pouvait commettre avec ses maîtresses. Cette foule de charges inutiles, d'abus de tout genre, a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a subsisté long-temps & subsiste même encore, quoiqu'aucun des princes qui lui ont succédé n'ait hérité de son goût pour le faste.

des lettres de M. *Colbert*, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes ; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer *Racine*, *Quinault*, *Fléchier* depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes ; ils eurent des présens. Il est vrai que *Chapelain* & *Cotin* eurent des pensions ; mais c'était principalement *Chapelain* que le ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poësie, n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense ; & ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science & l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que *Ronsard* & *Chapelain*. C'est qu'on était barbare dans le temps de *Ronsard*, & qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Costar*, le compagnon d'étude de *Balzac* & de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avait encore fait que des satires ; & l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savans que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Maison bâtie à Florence de ses libéralités.

Les présens faits dans les pays étrangers furent si considérables que *Viviani* fit bâtir à Florence une maison des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres d'or

d'or sur le frontispice, *Ædes à Deo datæ* : allusion au surnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; & si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères, & les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV* en diverses villes d'Italie; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'espérance, & que le marquis *Zampieri* envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres & sur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à *Racine*, la fortune de *Despréaux*, celle de *Quinault*, surtout celle de *Lulli*, & de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille louis à *Benserade*, pour faire graver les tailles-douces de ses métamorphoses d'*Ovide* en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans *Benserade* le petit mérite qu'il avait eu dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à *Colbert* cette protection donnée aux arts, & cette magnificence de *Louis XIV* : mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité & le goût de son maître. Ce ministre qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans

l'esprit ce goût & cette élévation du roi ; il s'y prêtait avec zèle, & était loin de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier ; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenser peuvent lui manquer ; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV*.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'usage que le comte de *Bussy* fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la bastille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis, & dont alors on renouvela le souvenir, pour perdre *Bussy* à qui on l'imputait :

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue : il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; & il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. *Louis XIV* aurait

agi généreusement, s'il lui avait pardonné : il vengea son injure personnelle, en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de *Bussy* fut relâché au bout de dix-huit mois ; mais il fut privé de ses charges & resta dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant en vain à *Louis XIV* une tendresse que ni le roi ni personne ne croyait sincère.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités & anecdotes.

A LA gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié ; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de *Vardes*, confident du goût du roi pour Mme de *la Vallière*. On sait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre Mme de *la Vallière*, qui par sa place devait avoir des jalouses, & qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de *Guiche* & la comtesse de *Soissons*, écrire à la reine régnante une lettre contre-faite, au nom du roi d'Espagne son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les

1665. plus honnêtes gens de la cour, le duc & la duchesse de *Navailles*. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, & *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocens qu'il avait accusés, & qui furent obligés de se défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de *Lauzun*, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec *Mademoiselle*, & qu'il fit ensuite secrétement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui fesait dire aussi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons royales & de Paris, ni les soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à St Germain la tragédie de Britannicus; il fut frappé de ces vers;

Pour mérite premier, pour vertu singulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne danſa plus en public : & le poëte réforma le monarque. Son union avec madame la ducheſſe de *la Vallière* ſubſiſtait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui feſait. Ces infidélités lui coûtaient peu de ſoins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui réſiſtaſſent, & revenait toujours à celle qui par la douceur & par la bonté de ſon caractère, par un amour vrai, & même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669 elle s'aperçut que madame de *Monteſpan* prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire ; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de ſa rivale ; & ſans preſque ſe plaindre, elle ſe crut encore heureuſe, dans ſa douleur, d'être conſidérée du roi qu'elle aimait toujours, & de le voir ſans en être aimée.

Racine eſt cauſe que *Louis XIV* ne danſe plus ſur le théâtre.

Enfin, en 1675, elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentimens vifs & profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que Dieu ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célébre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit carmélite à Paris, & perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureuſement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue ; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoutumée à tant de gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom ſeul de *ſœur Louiſe de la miſéricorde*. Un roi qui punirait ainſi une femme coupable ſerait un tyran ; & c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique.

ſembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour ; mais ceux qui gouvernent les ames n'ont guère d'empire que ſur les faibles.

On ſait que quand on annonça à *ſœur Louiſe de la miſéricorde* la mort du duc de *Vermandois* qu'elle avait eu du roi, elle dit : *Je dois pleurer ſa naiſſance encore plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus reſſemblante à ſon père, & qui épouſa le prince *Armand de Conti* neveu du grand *Condé*.

Cependant la marquiſe de *Monteſpan* jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de *la Vallière* avait eu de modeſtie.

Tandis que madame de *la Vallière* & madame de *Monteſpan* ſe diſputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce miniſtre, dont le caractère dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une madame du *Frénoi*, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine ; on la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiſelle*, après avoir refuſé tant de ſouverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer *Louis XIV*, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer *Pégulin*, du nom de

Caumont comte de *Lauzun*, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne subsiste plus, & le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs : les filles des souverains de l'Asie, plus puissans & plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mariage du comte de *Lauzun* avec la petite-fille de *Henri IV*. 1669.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de *Lauzun ;* quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne se réservait rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé. *Lauzun* fut un jour duc de *Montpensier*. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole, & défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre *Mademoiselle* malheureuse. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauzun* en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque

Mis en prison pour ce mariage.

n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage. Le citoyen qui n'offenſe point les lois de l'équité doit-il être puni ſi ſévèrement par celui qui repréſente l'Etat? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à ſon ſouverain, & trahir ſon ſouverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Ceux qui ont écrit (*oo*) que madame de *Monteſpan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de *Lauzun*, qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie & de la puſillanimité à ſacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori, qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de *Monteſpan*. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout ſon règne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur était très-juſte; la priſon était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret n'ont

(*oo*) L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'hiſtoriens, vient du *Segraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſations de *Ségrais*, preſque toutes falſifiées. Il eſt plein de contradictions; & l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoiſelle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princeſſe, qui s'était plainte ſi amèrement au roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : & quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles ſeraient déciſives.

Lauzun & *Fouquet* furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon ; mais *Fouquet* ſurtout, qui dans ſa gloire & dans ſa puiſſance avait vu de loin *Péguilin* dans la foule comme un gentilhomme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, & qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens & les titres de la maiſon de *Montpenſier*.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que Mme de *Monteſpan* eut engagé *Mademoiſelle* à donner la ſouveraineté de Dombes & le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette princeſſe. Elle ne fit cette donation que dans l'eſpérance que M. de *Lauzun* ſerait reconnu pour ſon époux ; elle ſe trompa : le roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret & infortuné les terres de St Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que *Lauzun* ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrétement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à

la cour, malheureuſe chez elle, ordinaire effet des paſſions, elle mourut en 1693. (*pp*)

Pour le comte de *Lauzun*, il paſſa en Angleterre en 1688. Toujours deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la reine épouſe de *Jacques II* & ſon fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de ſuccès, & revint avec plus de réputation attachée à ſes aventures que de conſidération perſonnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens ſans avoir fait de grandes choſes.

Cependant Mme de *Monteſpan* était toute-puiſſante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athenaïs de Mortemar, femme du marquis de *Monteſpan*, ſa ſœur aînée la marquiſe de *Thiange*,

(*pp*) On a imprimé à la fin de ſes mémoires une hiſtoire des amours de *Mademoiſelle* & de M. de *Lauzun*. C'eſt l'ouvrage de quelque valet-de-chambre. On y a joint des vers dignes de l'hiſtoire & de toutes les inepties qu'on était en poſſeſſion d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui ſe trouvent dans les mémoires de madame de *Maintenon*, faits par le nommé *la Beaumelle* : il y eſt dit qu'en 1681 un des miniſtres du duc de Lorraine vint déguiſé en mendiant ſe préſenter dans une égliſe à *Mademoiſelle*, lui montra une paire d'heures ſur leſquelles il était écrit : *De la part du duc de Lorraine* : & qu'enſuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc ſon héritier. Tom. II, pag. 204. Cette fable eſt priſe de l'aventure vraie ou fauſſe de la reine *Clotilde*. *Mademoiſelle* n'en parle point dans ſes mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la ſucceſſion de *Mademoiſelle* ; de plus elle avait fait en 1679 le duc du Maine & le comte de Toulouſe ſes héritiers.

L'auteur de ces miſérables mémoires dit, page 207, que le duc de *Lauzun* à ſon retour ne vit dans *Mademoiſelle* qu'*une fille brûlante d'un amour impur* : elle était ſa femme, & il l'avoue. Il eſt difficile d'écrire plus d'impoſtures dans un ſtyle plus indécent.

& sa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur temps; & toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens singuliers dans l'esprit. Le duc de *Vivonne* leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour: *Mais à quoi sert de lire?* Le duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint & de belles couleurs, répondit: » La lecture fait à l'esprit » ce que vos perdrix font à mes joues. »

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlé de plaisanterie, de naïveté & de finesse, qu'on appelait l'esprit des *Mortemars*. Elles écrivaient toutes avec une légéreté & une grâce particulière. On voit par-là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler; que Mme de *Montespan* était obligée de faire écrire ses lettres au roi par Mme *Scarron;* & que c'est-là ce qui en fit sa rivale, & sa rivale heureuse.

Mme *Scarron*, depuis Mme de *Maintenon*, avait à la vérité plus de lumières acquises par la lecture; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, & dont le style est très-élégant. Mais Mme de *Montespan* n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne; & elle fut long-temps favorite, avant que Mme de *Maintenon* lui fût présentée.

Le triomphe de Mme de *Montespan* éclata au voyage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine, *Madame* sa belle-sœur, la marquise de *Montespan* étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres ; & quand Mme de *Montespan* allait seule, elle avait quatre gardes-du-corps aux portières de son carrosse. Le dauphin arriva ensuite avec sa cour, *Mademoiselle* avec la sienne ; c'était avant la fatale aventure de son mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes, & voyait avec complaisance son amant favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On fesait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, & toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à St Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table ; il leur fesait des présens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour Mme de *Montespan*, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'Etat des plaisirs.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois & de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre *Charles II* son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mlle de *Kéroual*, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de Mme de *Montespan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que Mme de *Montespan* était en France, mais avec plus de crédit. Le roi *Charles* fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie ; & quoique souvent infidelle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus long-temps sa beauté ; nous lui avons vu à l'âge de près de soixante & dix ans une figure encore noble & agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Mademoiselle de *Kéroual* va gouverner le roi d'Angleterre.

Madame alla voir son frère à Cantorbéri, & revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite & douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur & dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, *Montaigu*, en était persuadé ; la cour n'en doutait pas ; & toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui (selon lui) donna le poison. » Cet homme, me disait-il, » qui n'était pas riche, se retira immédiatement » après en Normandie, où il acheta une terre, dans » laquelle il vécut long-temps avec opulence. » Ce poison (ajoutait-il) » était de la poudre de » diamant mise au lieu de sucre dans des fraises. » La cour & la ville pensèrent que *Madame* avait été

On croit *Madame*, sœur de *Charles II*, empoisonnée

empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, (*qq*) après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque Mme de *la Fayette* & une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin (*rr*) que la poudre de corail. Il y avait long-temps que *Madame* était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très-mal-saine, & même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de *Lorraine* favori de *Monsieur*, pour se venger d'un exil & d'une prison que sa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, & qu'il est bien difficile à un

(*qq*) Voyez l'histoire de madame *Henriette d'Angleterre* par madame la comtesse de *la Fayette*, page 171, édition de 1742.

(*rr*) Des fragmens de diamant & de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles & la déchirer : mais aussi on ne pourrait les avaler, & on serait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais & du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poisons auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant grossièrement pilé.

chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princeſſe.

Indiſcrétion de *Turenne* cauſe des malheurs de *Madame*, & de tous ces bruits odieux.

Il n'eſt que trop vrai qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du vicomte de *Turenne* avaient été la première cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encore à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de Mme de *Coatquen* & ſa dupe, comme il l'avait été de Mme de *Longueville*. Il révéla à cette dame le ſecret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi. Mme de *Coatquen*, qui aimait le chevalier de *Lorraine*, le dit à ſon amant : celui-ci en avertit *Monſieur*. L'intérieur de la maiſon de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalouſies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de *Monſieur*, les querelles de ſes favoris avec les amis de *Madame*, remplirent ſa maiſon de confuſion & de douleur. *Madame*, quelque temps avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la marquiſe de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cauſe. Cette dame, à genoux auprès de ſon lit, & arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceſlas* :

J'allais... j'étais... l'amour a ſur moi tant d'empire.
Je m'égare, Madame, & ne puis que vous dire...

Le chevalier de *Lorraine*, auteur de ces diſſentions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-en-Scize ; le comte de *Marſan* de la maiſon de *Lorraine*, & le marquis depuis maéchal de *Villeroi* furent exilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces

démêlés, la mort naturelle de cette malheureuse princesse. (12)

Origine des fréquens empoisonnemens dont on se plaignit alors.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire & des

(12) Dans un recueil de pièces extraites du porte-feuille de M. *Duclos* & imprimées en 1781, on trouve qu'un maître d'hôtel de *Monsieur* nommé *Morel* avait commis ce crime, qu'il en fut soupçonné, que *Louis XIV* le fit amener devant lui, que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois s'il ne disait pas la vérité, & lui ayant promis la liberté & la vie s'il avouait tout, *Morel* avoua son crime; que le roi lui ayant demandé si *Monsieur* était instruit de cet horrible complot, *Morel* lui répondit : *Non, il n'y aurait point consenti.* M. de *Voltaire* était instruit de cette anecdote, mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoisonnement, à moins qu'il ne fût absolument impossible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer, on donne pour garant de cette anecdote mademoiselle de *la Chausseraie*, amie subalterne de madame de *Maintenon*. On a demandé comment 40 ans après cet événement *Louis XIV* aurait confié des détails si affligeans à se rappeler à une personne qui n'avait & ne pouvait avoir avec lui aucune liaison intime. Mais mademoiselle de *la Chausseraie* expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que se trouvant seule avec le roi chez madame de *Maintenon* qui était sortie pour quelques momens, *Louis XIV* laissa échapper des plaintes sur les malheurs où il s'était vu condamné; elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la succession & cherchait à le consoler. *Non*, dit le roi, *c'est dans ma jeunesse, c'est au milieu de mes succès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs*; & il cita la mort de *Madame*. Mademoiselle de *la Chausseraie* répondit par un lieu commun de consolation. *Ah, Mademoiselle*, dit le roi, *ce n'est point cette mort, ce sont ses affreuses circonstances que je pleure*; & il se tut. Peu de temps après madame de *Maintenon* rentra, au bout de quelques momens de silence; le roi s'approcha de mademoiselle de *la Chausseraie* & lui dit : *J'ai commis une indiscrétion que je me reproche; ce qui m'est échappé a pu vous donner des soupçons contre mon frère & ils seraient injustes; je ne puis les dissiper que par une confidence entière:* & alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi, qui les tient immédiatement des personnes qui avaient avec mademoiselle de *la Chausseraie* les relations les plus intimes.

plaisirs

plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux italiens, dont l'un s'appelait *Exili*, travaillèrent long-temps avec un apothicaire allemand, nommé *Glaſer*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale*. Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrétement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux italiens ſoupçonnés furent mis à la baſtille; l'un des deux y mourut. *Exili* y reſta ſans être convaincu; & du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûtèrent la vie au lieutenant-civil d'*Aubrai* & à ſa famille, & qui firent enfin ériger la chambre des poiſons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

L'amour fut la première ſource de ces horribles aventures. Le marquis de *Brinvilliers*, gendre du lieutenant-civil d'*Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix* (*ss*) capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant-civil,

(*ss*) L'hiſtoire de *Louis XIV* ſous le nom de *la Martinière* le nomme *l'abbé de la Croix*. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

père de la marquise, fut assez sévère & assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet, & pour faire envoyer à la bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureusement dans la chambre où était *Exili*. Cet italien lui apprit à se-venger : on en sait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père, ses deux frères & sa sœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait souvent à confesse ; & même lorsqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contr'elle, mais de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux, comme le disait le peuple, & comme il est écrit dans les *Causes célèbres*, ouvrage d'un avocat sans cause, & fait pour le peuple : mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que *Sainte-Croix*, des liaisons secrètes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 qu'*Exili* avait commencé à faire des poisons, jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que *Penautier*, le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accusé quelque temps après d'avoir mis ces secrets en usage, & qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

Prétendus sortilèges.

La *Voisin*, la *Vigoureux*, un prêtre nommé *le Sage*, & d'autres, trafiquèrent des secrets d'*Exili*, sous prétexte d'amuser les ames curieuses & faibles par des

apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arsenal, près de la bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entr'autres deux nièces du cardinal *Mazarin*, la (*tt*) duchesse de *Bouillon* & la comtesse de *Soissons* mère du prince *Eugène*.

La duchesse de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement personnel, & n'était accusée que d'une curiosité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, & même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de *Louis XIV* on avait fait entrer l'astrologue *Morin* dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui séduisit toute l'antiquité ; & toute la philosophie du célèbre comte de *Boulainvilliers* ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la duchesse de *Bouillon*, & à toutes les dames qui eurent les mêmes faiblesses. Le prêtre *le Sage*, la *Voisin* & la *Vigoureux* s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédisaient l'avenir ; ils fesaient

(*tt*) L'histoire de *Reboulat* dit que la duchesse de *Bouillon fut décrétée de prise de corps, & qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable.* Tout cela est très-faux ; il n'y eut point de décret de prise de corps contr'elle, & alors nuls amis n'auraient pu la soustraire à la justice.

voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux & dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des préſidens de cette chambre, fut aſſez mal aviſé pour demander à la ducheſſe de *Bouillon* ſi elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid & fort vilain, & qu'il était déguiſé en conſeiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère pouſſé plus loin.

L'affaire de la comteſſe de *Soiſſons* & du maréchal de *Luxembourg* fut plus ſérieuſe. *Le Sage*, la *Voiſin*, la *Vigoureux* & d'autres complices étaient en priſon, accuſés d'avoir vendu des poiſons qu'on appelait *la poudre de ſucceſſion ;* ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus conſulter. La comteſſe de *Soiſſons* fut du nombre. Le roi eut la condeſcendance de dire à cette princeſſe que, ſi elle ſe ſentait coupable, il lui conſeillait de ſe retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la juſtice. Enſuite elle ſe retira à Bruxelles, où elle eſt morte ſur la fin de 1708, lorſque le prince *Eugène* ſon fils la vengeait par tant de victoires, & triomphait de *Louis XIV.*

Maréchal de *Luxembourg* à la baſtille.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville, duc, pair & maréchal de France, qui uniſſait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la maiſon impériale de *Luxembourg*, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ſes gens d'affaires nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adreſſa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il ſe confeſſât,

& qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois pseaumes.

Malgré la confession & les pseaumes les papiers ne se trouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée *Dupin*. *Bonard* sous les yeux de *le Sage* fit au nom du maréchal de *Luxembourg* une espèce de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuissante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne sait pas trop ce que c'est qu'une fille impuissante. La *Dupin* ne rendit rien, & n'en eut pas moins d'amans.

Bonard désespéré se fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal, & entre ce plein-pouvoir & la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente, par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voisin*, la *Vigoureux* & plus de quarante accusés ayant été enfermés à la bastille, *le Sage* déposa que le maréchal s'était adressé au diable & à lui pour faire mourir cette *Dupin* qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient assassiné la *Dupin* par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, & jetée dans la rivière.

Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement & les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la bastille; démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

Le secrétaire d'Etat *Louvois*, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas & demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea 1679.

le ſecond jour, & on le laiſſa enſuite cinq ſemaines entières ſans continuer ſon procès; injuſtice cruelle envers tout particulier, & plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de *Louvois* pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoiſonnées pour faire mourir le frère de la *Dupin*, & une fille qu'il entretenait.

Il paraiſſait bien abſurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoiſonner un malheureux bourgeois & ſa maîtreſſe ſans tirer aucun avantage d'un ſi grand crime.

Enfin, on lui confronta *le Sage* & un autre prêtre nommé d'*Avaux*, avec leſquels on l'accuſait d'avoir fait des ſortiléges pour faire périr plus d'une perſonne.

Tout ſon malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, & de lui avoir demandé des horoſcopes.

Parmi les imputations horribles qui feſaient la baſe du procès, *le Sage* dit que le maréchal duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier ſon fils à la fille du marquis de *Louvois*. L'accuſé répondit: *Quand Matthieu de Montmorenci épouſa la veuve de Louis le gros, il ne s'adreſſa point au diable, mais aux Etats-généraux, qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorencis, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponſe était fière, & n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La *Voiſin*, la *Vigoureux* & ſon frère le prêtre, qui s'appelait auſſi *Vigoureux*,

furent brûlés avec *le Sage* à la grève. Le maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, & revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir *Louvois*, & sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, & par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans Paris. Le supplice du feu, dont la *Voisin* & ses complices furent punis, mit fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation : mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

On croit la reine d'Espagne, nièce de *Louis XIV*, empoisonnée

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de Mme *Henriette d'Angleterre*, on le crut ensuite de sa fille *Marie-Louise*, qu'on maria en 1679 au roi d'Espagne *Charles II*. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. *Mademoiselle* avait souvent dit à *Monsieur*, frère du roi : *Ne menez pas si souvent votre fille à la cour, elle sera trop malheureuse ailleurs.* Cette jeune princesse voulait épouser *Monseigneur*. *Je vous fais reine d'Espagne*, lui dit le roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille?* » Ah! répondit-elle, vous » pourriez plus pour votre nièce. » Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de *Charles II* voulait se défaire d'elle, parce qu'elle

aimait ſon pays, & qu'elle pouvait empêcher le roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. (13) On lui envoya même de Verſailles de ce qu'on croit du contre-poiſon; précaution très-incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpèce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de *Dangeau* trouveront que le roi dit en ſoupant : » La reine d'Eſpagne eſt morte » empoiſonnée dans une tourte d'anguille : la com- » teſſe de *Pernits*, les camériſtes *Zapata* & *Nina*, » qui en ont mangé après elle, ſont mortes du » même poiſon. »

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan qui n'avait preſque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans, je ne laiſſai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domeſtiques du roi s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à Mme la ducheſſe de *Saint-Pierre*, qui arrivait d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la reine; elle me donna des atteſtations que toutes trois avaient ſurvécu long-temps à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument

(13) On voit dans les mémoires de *Saint-Philippe* qu'on croyait en Eſpagne qu'elle avait averti *Louis XIV* de l'impuiſſance de *Charles II*, ſeul ſecret d'Etat dont cette reine infortunée pût être inſtruite.

précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques; & je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités & aux faussetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes, où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda un an après, & fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser *Monsieur;* mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités.

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime.... &c.

Plus de filles d'honneur chez la reine.

Les dangers attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuse déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur, qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais; & depuis, la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse & plus magnifique, en y fixant les maris & les

parens de ces dames, ce qui augmentait la ſociété & répandait plus d'opulence.

La princeſſe de Bavière, épouſe de *Monſeigneur*, ajouta dans les commencemens de l'éclat & de la vivacité à cette cour. La marquiſe de *Monteſpan* attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle ceſſait de plaire ; & les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant ſurintendante de la maiſon de la reine ; & au roi, par ſes enfans, par l'habitude & par ſon aſcendant.

Trois femmes ſe diſputent le cœur de *Louis XIV*.

On lui conſervait tout l'extérieur de la confidération & de l'amitié, qui ne la conſolait pas ; & le roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens, & entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la converſation de Mme de *Maintenon* une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé entre Mme de *Monteſpan* qu'il ne pouvait quitter, Mlle de *Fontange* qu'il aimait, & Mme de *Maintenon* de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que *Louis XIV* avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'Etat, ne devraient point entrer dans

l'histoire, si le grand siècle de *Louis XIV* ne rendait tout intéressant, & si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités & anecdotes.

LA jeunesse, la beauté de Mlle de *Fontange*, un fils qu'elle donna au roi en 1680, le titre de duchesse dont elle fut décorée, écartaient Mme de *Maintenon* de la première place qu'elle n'osait espérer, & qu'elle eut depuis : mais la duchesse de *Fontange* & son fils moururent en 1681.

Mort de mademoiselle de *Fontange*.

La marquise de *Montespan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante ; le poids des affaires rend surtout cette consolation nécessaire. La nouvelle favorite, madame de *Maintenon*, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art si naturel aux femmes, & qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à madame de *Frontenac* sa cousine, en qui elle avait une entière confiance : » Je le renvoie toujours affligé, » & jamais désespéré. » Dans ce temps où sa faveur croissait, où madame de *Montespan* touchait à sa chute, ces deux rivales se voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrète, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler & la

Faveur de madame de *Maintenon*.

lassitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. (*uu*) Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui se passait à la cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Madame de *Montespan* se plaisait à lire quelque chose de ces mémoires à ses amis, dans les dernières années de sa vie. La dévotion, qui se mêlait à toutes ses intrigues secrètes, affermissait encore la faveur de madame de *Maintenon*, & éloignait madame de *Montespan*. Le roi se reprochait son attachement pour une femme mariée, & sentait surtout ce scrupule depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Cette situation embarrassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des scènes bien différentes : d'un côté le désespoir & la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Versailles ; Trianon & Marli bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuisé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé* avec mademoiselle de *Nantes*, fille du roi & de madame de *Montespan*, fut le dernier triomphe de cette maîtresse, qui commençait à se retirer de la cour.

(*uu*) Les mémoires donnés sous le nom de madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à madame de *Montéspan*, en parlant de ses rêves : *J'ai rêvé que nous étions sur le grand escalier de Versailles : je montais, vous descendiez : je m'élevais jusqu'aux nues, vous allâtes à Fontevraud.* Ce conte est renouvelé d'après le fameux duc d'*Epernon*, qui rencontra le cardinal de *Richelieu* sur l'escalier du louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau ? *Non*, lui dit le duc, *sinon que vous montez, & je descends.* Ce conte est gâté en ajoutant que d'un escalier on s'éleva jusqu'aux nues. Il faut remarquer que dans presque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue presque toujours à ceux qu'on fait parler des choses dites un siècle & même plusieurs siècles auparavant.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; mademoiselle de *Blois* avec le duc de *Chartres* que nous avons vu depuis régent du royaume, & le duc du Maine à *Louise-Bénédicte de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, & sœur de M. *le Duc*, princesse célébre par son esprit & par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du palais royal & de Sceaux savent combien sont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages. (*xx*) Faux bruits réfutés.

Avant la célébration du mariage de M. *le Duc* avec mademoiselle de *Nantes*, le marquis de *Seignelai*, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *le Nôtre* avec autant de goût que ceux de Versailles. On y exécuta l'idylle de la Paix, composée par *Racine*. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel ; & après le mariage, le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal *Mazarin* avait donné la première idée en 1656. On établit dans le sallon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes qui représentaient les quatre saisons de l'année. Madame de *Montespan* en tenait une Fêtes brillantes. 1685.

(*xx*) Il y a plus de vingt volumes, dans lesquels vous verrez que la maison d'Orléans & la maison de Condé s'indignèrent de ces propositions ; vous lirez que la princesse mère du duc de *Chartres* menaça son fils ; vous lirez même qu'elle le frappa. Les anecdotes de la constitution rapportent sérieusement que le roi s'étant servi de l'abbé *Dubois*, sous-précepteur du duc de *Chartres*, pour faire réussir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompense le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour est écrit ainsi dans beaucoup d'histoires.

avec *Monseigneur*. Sa rivale, madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur ; M. *le Duc* avec madame de *Thiange* ; & madame *la Duchesse*, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de *Chevreuse*. Les dames & les hommes nommés du voyage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi le roi fit des présens à toute la cour d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuse & moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Dernières années de madame de *Montespan*.

Après le mariage de sa fille, madame de *Montespan* ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; & le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. (*) Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frappée par de vives impressions envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Mort du grand *Condé*.

Un an après le mariage de mademoiselle de *Nantes* avec M. *le Duc*, mourut à Fontainebleau le prince de *Condé* à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame *la Duchesse* qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie s'il avait eu de

(*) Environ vingt mille de nos livres.

la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi & de madame de *Montespan*, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une histoire du prince de *Condé*, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'imposture, que le roi se plaisait en toute occasion à mortifier ce prince, & qu'au mariage de la princesse de *Conti*, fille de madame de *la Vallière*, le secrétaire d'Etat lui refusa le titre de *haut & puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain qui a composé l'histoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde & les usages de notre cour, pour rapporter des faussetés pareilles ?

Cependant après le mariage de madame *la Duchesse*, après l'éclipse totale de la mère, madame de *Maintenon* victorieuse prit un tel ascendant, & inspira à *Louis XIV* tant de tendresse & de scrupules que le roi, par le conseil du père *la Chaise*, l'épousa secrétement au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, *Harlay de Chanvalon*, leur donna la bénédiction ; le confesseur y assista ; *Montchevreuil* (*yy*) & *Bontems*

Mariage de *Louis XIV* avec madame de *Maintenon*.

(*yy*) Et non pas le chevalier de *Fourbin*, comme le disent les mémoires de *Choisi*. On ne prend pour confidens d'un tel secret que des domestiques affidés, & des hommes attachés par leur service à la personne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration : on n'en fait que pour constater un état ; & il ne s'agissait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conscience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, *Harlay*, en 1695, près de dix ans après le mariage, *ses laquais trouvèrent*

premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. *Louis XIV* était alors dans ſa quarante-huitième année, & la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang : il fut toujours problématique à la cour ſi madame de *Maintenon* était mariée. On reſpectait en elle le choix du roi, ſans la traiter en reine.

Son hiſtoire. La deſtinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La marquiſe de *Saint-Sébaſtien*, que le roi de Sardaigne *Victor-Amédée* épouſa, n'était pas au-deſſus de madame de *Maintenon* : l'impératrice de Ruſſie *Catherine* était fort au-deſſous ; & la première femme de *Jacques II* roi d'Angleterre lui était bien inférieure, ſelon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reſte du monde.

Elle était d'une ancienne maiſon, petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son père, *Conſtant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établiſſement à la Caroline, & s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au château Trompette, & en fut délivré par la fille du gouverneur nommé *Cardillac*, gentilhomme bordelois. *Conſtant d'Aubigné* épouſa ſa bienfaictrice en 1627, &

dans ſes vieilles culottes l'acte de célébration ? Ce conte, qui n'eſt pas même fait pour des laquais, ne ſe trouve que dans les mémoires de *Maintenon*.

la

la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit, en 1635, *Françoise d'Aubigné*, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de *Neuillant*, mère de la duchesse de *Navailles* sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651 *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque dont il fesait profession l'avilissait en le fesant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiselle d'*Aubigné* d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté & son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris: & ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. (zz)

(zz) Il est dit dans les prétendus mémoires de *Maintenon*, tom. I, pag. 216, qu'*elle n'eut long-temps qu'un même lit avec la célèbre Ninon Lenclos, sur les ouï-dire de l'abbé de Châteauneuf & de l'auteur du Siècle de Louis XIV*. Mais il ne se trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ni dans tout ce qui nous reste de M. l'abbé de *Châteauneuf*. L'auteur des mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au hasard. Ce fait n'est rapporté que dans les mémoires du marquis de *la Fare*, p. 190, édition de Roterdam. C'était encore la mode de partager son lit avec ses amis: & cette mode, qui ne subsiste plus, était très-ancienne même à la cour. On voit dans

elle, passa de l'aversion à la confiance & de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle sont un monument bien plus précieux qu'on ne pense: elles découvrent ce mélange de religion & de galanterie, de dignité & de faiblesse, qui se trouve si souvent dans le cœur humain, & qui était dans celui de *Louis XIV*. Celui de Mme de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition & d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur *Gobelin* approuve également l'une & l'autre; il est directeur & courtisan ; sa pénitente, devenue ingrate envers Mme de *Montespan*, se dissimule toujours son tort. Le confesseur nourrit cette illusion; elle fait venir de bonne foi la religion au secours de ses charmes usés, pour supplanter sa bienfaitrice devenue sa rivale.

Ce commerce étrange de tendresse & de scrupule de la part du roi, d'ambition & de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686 qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement qui était de plain-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant & après le souper, & y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que Mme de *Maintenon* s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'Etat, paraissant souvent les ignorer; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue

& de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, & ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'*Aubigné*, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, & quelques parts secrètes (*b*) dans les fermes générales furent sa seule fortune; aussi disait-il au maréchal de *Vivonne*, frère de Mme de *Montespan*, qu'*il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant.*

Le marquis de *Villette* son neveu, ou son cousin, ne fut que chef-d'escadre. Mme de *Cailus*, fille de ce marquis de *Villette*, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par *Louis XIV*. Mme de *Maintenon*, en mariant sa nièce d'*Aubigné* au fils du premier maréchal de *Noailles*, (*c*) ne lui donna que deux cents mille francs : le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son désintéressement. La seconde femme du marquis de *Villette*, depuis Mme de *Bolingbroke*, ne put jamais rien obtenir;

(*b*) Voyez les lettres à son frère. ,, Je vous conjure de vivre commodément, & de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons ,, faite : nous en ferons d'autres. ,,

(*c*) Le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, tom. IV, pag. 200. *Rousseau, vipère acharnée contre ses bienfaiteurs, fit des couplets satiriques contre le maréchal de Noailles.* Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. *Rousseau*, très-jeune alors, ne connaissait pas le premier maréchal de *Noailles*. Les chansons satiriques dont il parle étaient d'un gentilhomme nommé de *Cabanac*, qui les avouait hautement.

d'elle. Je lui ai souvent entendu dire qu'elle avait reproché à sa cousine le peu qu'elle fesait pour sa famille; & qu'elle lui avait dit en colère : » Vous » voulez jouir de votre modération, & que votre » famille en soit la victime. » Mme de *Maintenon* oubliait tout, quand elle craignait de choquer les sentimens de *Louis XIV*. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de *Noailles* contre le père *le Tellier*. Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine;* mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contr'un léger ressentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le remède. Le roi le lut; & en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur, & celle de ne le pas défendre. *Racine*, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau. (*d*)

L'illustre *Racine* assez faible pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au roi.

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre service, elle l'était aussi de nuire. L'abbé de *Choisi* rapporte que le ministre *Louvois* s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour l'empêcher d'épouser la veuve *Scarron*. Si l'abbé de *Choisi* savait ce fait, Mme de *Maintenon* en était instruite; & non-seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle appaisa le roi dans les mouvemens de colère que

(*d*) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illustre *Racine* dans la vie de son père.

l'humeur brusque du marquis de *Louvois* inspirait quelquefois à son maître. (*e*).

(*e*) Qui croirait que dans les mémoires de madame de *Maintenon*, tom. III, pag. 273, il est dit que ce ministre craignait que le roi ne l'empoisonnât. Il est bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs si insensées, à la suite de tant de contes ridicules.

Cette sottise atroce est fondée sur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de *Louvois*. Ce ministre prenait des eaux que *Séron* son médecin lui avait ordonnées, & que *la Ligerie* son chirurgien lui faisait boire. C'est ce même *la Ligerie* qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des chartreux*. Ce *la Ligerie* m'a souvent dit qu'il avait averti M. de *Louvois* qu'il risquait sa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le ministre continua son travail : il mourut presque subitement le 16 juillet 1691, & non pas en 1692, comme le dit l'auteur des faux mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit, & ne trouva d'autre cause de sa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avisa de soupçonner le médecin *Séron* d'avoir empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funestes soupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voisin, que *Louvois* avait extrêmement irrité & maltraité, avait gagné le médecin *Séron*. On trouve une partie de ces anecdotes dans les mémoires du marquis de *la Fare*, pag. 249. La famille même de *Louvois* fit mettre en prison un savoyard qui frottait dans la maison ; mais ce pauvre homme très-innocent fut bientôt relâché. Or si l'on soupçonna, quoique très mal-à-propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un ministre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raison pour en soupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même auteur, qui dans les mémoires de *Maintenon* a rassemblé tant de faussetés, prétend, au même endroit, que le roi dit qu'*il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait souffrir, le maréchal de la Feuillade, le marquis de Seignelai & le marquis de Louvois*. Premièrement, monsieur de *Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En second lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonspection & en honnête homme, a-t-il dit des paroles si imprudentes & si odieuses ? à qui a-t-il développé une ame si ingrate & si dure ? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien aise d'être défait de trois hommes qui l'avaient servi avec le plus grand zèle ? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légère preuve, sans la moindre vraisemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé sagement ? Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impostures, dont le public est surchargé ; & l'auteur des mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition.

Louis XIV, en épousant Mme de *Maintenon*, ne se donna donc qu'une compagne agréable & soumise. La seule distinction publique qui fesait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi & la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, & qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné à la cour & auprès du roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisi plusieurs filles de qualité; & le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de St Denis à cette communauté naissante. St Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec *Godet Desmarets* évêque de Chartres, & fut elle-même

N. B. On a prétendu que ce médecin *Séron* était mort empoisonné lui-même peu de temps après, & qu'on l'avait entendu répéter plus d'une fois pendant son agonie : *Je n'ai que ce que j'ai mérité*. Ces bruits sont dénués de preuves; & si le prince qui en était l'objet eut souvent une politique artificieuse, jamais il ne fut accusé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoisonné par l'ordre du roi, que *la Beaumelle* attribue à *Louvois*, est une véritable absurdité.

Louis XIV était fatigué du caractère dur & impérieux de *Louvois*; & l'ascendant qu'il avait laissé prendre à ce ministre lui était devenu insupportable. L'indignation que les violences ordonnées par *Louvois* & surtout le deuxième incendie du Palatinat avaient excitée en Europe contre *Louis XIV*, lui avaient rendu odieux un ministre dont les conseils le fesaient haïr. On a dit aussi que *Louis XIV* avait promis à *Louvois* confident de son mariage de ne jamais reconnaître madame de *Maintenon* pour reine, qu'il eut la faiblesse de vouloir oublier sa parole, & que *Louvois* la lui rappella avec une fermeté & une hauteur que ni le roi ni madame de *Maintenon* ne purent lui pardonner.

Le chagrin & l'excès du travail accélérèrent sa mort.

supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures ; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à Mme de *la Maisonfort*, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme :

Vanité des grandeurs démontrée par l'exemple de madame de *Maintenon*.

» Que ne puis-je vous donner mon expérience! » que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore » les grands, & la peine qu'ils ont à remplir leurs » journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de » tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à » imaginer ? J'ai été jeune & jolie ; j'ai goûté les » plaisirs ; j'ai été aimée par-tout. Dans un âge plus » avancé, j'ai passé des années dans le commerce » de l'esprit ; je suis venue à la faveur, & je vous » proteste, ma chère fille, que tous les états laissent » un vide affreux. » (*f*)

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Mme de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'*Aubigné* son frère : » Je n'y puis » plus tenir, je voudrais être morte. » On sait quelle réponse il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le Père.*

A la mort du roi, elle se retira entièrement à St Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingts mille livres, qui lui fut

(*f*) Cette lettre est authentique, & l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût fait imprimer.

exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de *Scarron:* ce nom n'est point avilissant; & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

Le roi attaqué de la fistule.

La cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec Mme de *Maintenon* une vie plus retirée; & la maladie considérable qu'il eut en 1686 contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que *Louis XIV* ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien *Félix* alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril; il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des instrumens qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler

ses ministres auprès de son lit le jour même ; & afin que la nouvelle de son danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa *Félix ;* il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Mort de la dauphine de Bavière.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, & resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres ; elle avait même fait des vers ; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de St Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Mme de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme & pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves. Elle voulut un sujet tiré de la Bible. *Racine* composa Esther. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de St Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel ; & que deux ans après Athalie, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, long-temps après la mort de l'auteur, & après le temps des partialités. Athalie, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport ; & Esther en 1721 n'inspira que de la

Esther, & Athalie.

froideur, & ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent avec flatterie *Esther* dans Mme de *Maintenon*, & avec malignité *Vasthi* dans Mme de *Montespan*, *Aman* dans M. de *Louvois*, & surtout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt & sans vraisemblance ; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir, sans s'informer même qui elle est ; un ministre assez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfans, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence ; ce même ministre assez bête pour signifier l'ordre de tuer tous les juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de se défendre : un roi imbécille qui sans prétexte signe cet ordre ridicule, & qui sans prétexte fait pendre subitement son favori : tout cela, sans intrigue, sans action, sans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du sens & du goût. (*g*) Mais malgré le vice du sujet, trente

(*g*) Il est dit dans les mémoires de *Maintenon* que *Racine*, voyant le mauvais succès d'Esther dans le public, s'écria : *Pourquoi m'y suis-je exposé ? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux ? Mille louis le consolèrent.*

1°. Il est faux qu'Esther fut alors mal reçue.

2°. Il est faux & impossible que *Racine* ait dit qu'on l'avait empêché alors de se faire chartreux, puisque sa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au hasard & tout confondu, devait consulter les mémoires sur la vie de *Jean Racine* par *Louis Racine* son fils ; il y aurait vu que *Jean Racine* voulait se faire chartreux avant son mariage.

3°. Il est faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fausseté est encore prouvée par les mêmes mémoires. Le roi lui fit présent d'une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1690, après la représentation d'Athalie à Versailles. Ces minuties acquièrent quelque importance

vers d'Esther valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de grands succès.

Ces amusemens ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie* duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de Mme de *Maintenon*. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet de chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; & l'abbé *Genêt*, aumônier de la duchesse d'Orléans, en fesait pour la duchesse du Maine, que cette princesse & sa cour représentaient.

La duchesse de Bourgogne joue la comédie.

Ces occupations formaient l'esprit & animaient la société. (*h*)

quand il s'agit d'un aussi grand-homme que *Racine*. Les fausses anecdotes sur ceux qui illustrèrent le beau siècle de *Louis XIV* sont répétées dans tant de livres ridicules, & ces livres sont en si grand nombre, tant de lecteurs oisifs & mal instruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces mensonges. Et si l'on dément souvent l'auteur des mémoires de *Maintenon*, c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui.

(*h*) Comment le marquis de *la Fare* peut-il dire dans ses mémoires que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confusion & impolitesse*? On jouait beaucoup dans les voyages de Marli & de Fontainebleau, mais jamais chez madame de *Maintenon*; & la cour fut en tout temps le modèle de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orléans, alors duchesse de Chartres,

Aucun de ceux qui ont trop censuré *Louis XIV* ne peut disconvenir qu'il ne fût, jusqu'à la journée d'Hochstet, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros, comme *Jean Sobieski* & des rois de Suède, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il soutint ses malheurs & qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait de grandes fautes : mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à sa place?

La duchesse de Bourgogne croissait en grâces & en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur en Espagne lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que son fils; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, & plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette d'Angleterre*, l'idole & le modèle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse, plus faites encore pour être senties que la philosophie de

la princesse de *Conti*, madame la *Duchesse*, démentaient bien ce que le marquis de *la Fare* avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement : il passait sa vie dans une société qui se fesait un mérite de condamner la cour; & cette société fit d'un homme très-aimable un historien quelquefois injuste.

son époux. Le monde sait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de *Louis XIV* de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées, sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante; (*i*) & un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à St Denis au même tombeau au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; & sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

Louis XIV voit mourir presque toute sa famille.

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu plusieurs personnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant

(*i*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon*, tom. IV, dans un chapitre intitulé *Mademoiselle Choin*, dit que *Monseigneur* fut amoureux d'une de ses propres sœurs, & qu'il épousa ensuite mademoiselle *Choin*. Ces contes populaires sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-seulement contemporain, mais être muni de preuves pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que *Monseigneur* eût épousé mademoiselle *Choin*. Renouveler ainsi, au bout de soixante ans, des bruits de ville, si vagues, si peu vraisemblables, si décriés, ce n'est point écrire l'histoire, c'est compiler au hasard des scandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, pag. 244, que madame la duchesse de Bourgogne dit au prince son époux: *Si j'étais morte, auriez-vous fait le troisième tome de votre famille?* Il fait parler *Louis XIV*, tous les princes, tous les ministres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ces mémoires qui ne soient remplies de ces mensonges hardis qui soulèvent tous les honnêtes gens.

de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du royaume.

Soupçons de poiſon, & calomnies.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eus à la mort de *Madame* & à celle de *Marie-Louiſe* reine d'Eſpagne, ſe réveillèrent avec une fureur ſingulière. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes royales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, ſa femme & ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq cents perſonnes. M. le duc de *Bourbon*, petit-fils du prince de *Condé*, le duc de *la Trimouille*, Mme de *la Vrillière*, Mme de *Liſtenai*, en furent attaqués à la cour. Le marquis de *Gondrin*, fils du duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteſſe de Touloufe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine *François*, deſtiné à être un jour empereur & à relever la maiſon d'Autriche.

Cependant ce fut aſſez qu'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaiſir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles : „ Nous n'entendons rien à de „ pareilles maladies : „ c'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe duc d'Orléans neveu de *Louis XIV* avait un laboratoire, & étudiait la chimie, ainſi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve ſans replique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir

été

été témoin pour le croire. Plusieurs écrits & quelques malheureuses histoires de *Louis XIV* éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste *Homberg* court se rendre à la bastille pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. Le prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison ; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence ; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'est point signée : & le marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, & son neveu qui la demandait, étaient également malheureux. (*k*)

(*k*) L'auteur de la vie du duc d'*Orléans* est le premier qui ait parlé de ces soupçons atroces : c'était un jésuite nommé *la Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant sa régence, & qui se réfugia ensuite en Hollande sous le nom de *la Hode*. Il était instruit de quelques faits publics. Il dit, tom. I, pag. 112, que le prince si injustement soupçonné demanda à se constituer prisonnier ; & ce fait est très-vrai. Ce jésuite

n'était pas à portée de savoir comment M. de *Canillac* s'opposa à cette démarche trop injurieuse à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte sont fausses. *Reboulet*, qui l'a copié, dit d'après lui, pag. 143, tom. VIII, que le dernier enfant du duc & de la duchesse de Bourgogne *fut sauvé par du contre-poison de Venise*. Il n'y a point de contre-poison de Venise qu'on donne ainsi au hasard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puissent guérir un mal dont on ne connaît point la source. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne sont qu'un amas d'erreurs populaires.

C'est une fausseté de peu de conséquence, dans le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon*, de dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie; c'est une calomnie puérile de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'histoire n'a été déshonorée par de plus absurdes mensonges que dans ces prétendus mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avise d'imaginer que le duc & la duchesse de Bourgogne, & leur fils aîné, moururent de la petite vérole; il avance cette fausseté pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainsi dans la même page il se trouve qu'il parle en 1753 de ce qui est arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de sortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux mémoires, tant d'impostures sur le gouvernement & sur les citoyens, que c'est un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

LOUIS XIV dévorait sa douleur en public; il se laissa voir à l'ordinaire; mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, & dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le jésuite *le Tellier* flétrit la fin de ce règne.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de presque tous ses enfans, sa tendresse, qui redoublait pour le duc du Maine & pour le comte de Toulouse ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux & leurs descendans, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance en 1714. Il tempérait ainsi, par la loi naturelle, la sévérité des lois de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son

ſang ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſurtout pouvoir établir pour deux de ſes enfans ce qu'il avait fait paſſer au parlement ſans oppoſition pour les princes de la maiſon de Lorraine. Il égala enſuite le rang de ſes bâtards à celui des princes du ſang en 1715. Le procès que les princes du ſang intentèrent depuis aux princes légitimés eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV*. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du temps, du mérite & de la fortune.

Dernière maladie du roi.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à ſe manifeſter. Le comte de *Stair* ambaſſadeur d'Angleterre paria, ſelon le génie de ſa nation, que le roi ne paſſerait pas le mois de ſeptembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la cour auprès de ſa perſonne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, & l'empirique aſſura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. » Si le roi mange une ſeconde fois, » dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus perſonne. » Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes pour donner la régence abſolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laiſſée que très-limitée par ſon teſtament dépoſé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conſeil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *Je vous ai conſervé tous les droits*

que vous donne votre naissance. (*l*) C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, & ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père. (15)

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de *Maintenon: J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir;* & à ses domestiques: *Pourquoi pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel?* donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, & même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. *Louis XIII*, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel *Louis XIV* vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant

Il meurt avec courage sans ostentation. 1 septembre 1715.

(*l*) Les mémoires de madame de *Maintenon*, tom. V, pag. 194, disent que *Louis XIV* voulut faire le duc du Maine lieutenant-général du royaume. Il faut avoir des garans authentiques pour avancer une chose aussi extraordinaire & aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du duc d'Orléans: c'eût été tout bouleverser: aussi le fait est-il faux.

(15) Le maréchal de *Berwick* dit dans ses mémoires qu'il tient de la reine d'Angleterre, que cette princesse ayant félicité *Louis XIV* sur la sagesse de son testament: *On a voulu absolument que je le fisse*, répondit-il, *mais dès que je serai mort, il n'en sera ni plus ni moins.*

ſur ſon lit entre ſes bras : ces paroles ne ſont point telles qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidellement copiées :

Ses dernières paroles au dauphin.

» Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. » Ce que je vous recommande plus fortement eſt » de n'oublier jamais les obligations que vous avez à » DIEU. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce » que vous êtes. Tâchez de conſerver la paix avec » vos voiſins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez » pas en cela, non plus que dans les trop grandes » dépenſes que j'ai faites. Prenez conſeil en toutes » choſes, & cherchez à connaître le meilleur pour le » ſuivre toujours. Soulagez vos peuples le plutôt » que vous le pourrez, & faites ce que j'ai eu le » malheur de ne pouvoir faire moi-même, &c.

Ce diſcours eſt très-éloigné de la petiteſſe d'eſprit qu'on lui impute dans quelques mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté ſur lui des reliques les dernières années de ſa vie. Ses ſentimens étaient grands, mais ſon confeſſeur, qui ne l'était pas, l'avait aſſujetti à ces pratiques peu convenables, & aujourd'hui déſuſitées, pour l'aſſujettir plus pleinement à ſes inſinuations. Et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faibleſſe de porter, lui avaient été données par Mme de *Maintenon*.

Moins regretté qu'il devait l'être.

Quoique la vie & la mort de *Louis XIV* euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun ſe figurait une fortune, la querelle de la *Conſtitution* qui aigriſſait les eſprits ; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait plus loin que l'indifférence.

Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse : *Mon fils, ressemblez à votre grand-père, & non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raison : *C'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis XIII.* (*m*)

Sa réputation.

Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légérement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés ; cependant ses grandes qualités & ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps qui mûrit les opinions des hommes a mis le sceau à sa réputation ; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, & sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de sa grandeur, mais affable ; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, & observant avec

(*m*) J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de St Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentimens des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite *le Tellier* était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

Sa conduite & ses paroles.

son épouse tous les dehors de la bienséance; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, & aimable avec dignité.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentilhomme de la chambre & le grand-maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir: *Qu'importe lequel de mes valets me serve?* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli & aussi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de *la Rochefoucauld*, au sujet de ses dettes: *Que ne parlez-vous à vos amis?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est pas même vrai qu'il ait écrit au duc de *la Rochefoucauld*: » Je vous fais mon compliment » comme votre ami, sur la charge de grand-maître » de la garde-robe, que je vous donne comme votre » roi. » Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle: c'est ce que *Henri IV* aurait pu dire au duc de *Mayenne* avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet *Rose* écrivit cette lettre; & le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses, dont *Charpentier* de l'académie française avait chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de Versailles;

Son bon goût.

l'incroyable passage du Rhin; la merveilleuse prise de Valenciennes, &c. Le roi sentit que la prise de Valenciennes, le passage du Rhin disaient davantage. *Charpentier* avait eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monumens de sa patrie; la flatterie seule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très-peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit: » Mon grand père aimait les » huguenots, & ne les craignait pas; mon père ne » les aimait point, & les craignait: moi, je ne les » aime, ni ne les crains. »

Ayant donné en 1658 la place de premier président du parlement de Paris à M. de *Lamoignon* alors ministre des requêtes, il lui dit: » Si j'avais connu » un plus homme de bien & un plus digne sujet, » je l'aurais choisi. » Il usa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de *Noailles*, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, & qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles: témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que *Louis XIV* se contenta de lui dire: *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon, mais je n'aime pas qu'on me le fasse.* Que ce mot ait été dit ou non, il peut servir de leçon. Paroles mémorables.

Il s'exprimait toujours noblement & avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller

régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrenées.*

Rien ne peut assurément faire mieux connaître son caractère que le mémoire suivant qu'on a tout entier écrit de sa main. (*n*)

Ecrit de sa main, où il rend compte de sa conduite.

» Les rois sont souvent obligés à faire des choses » contre leur inclination, & qui blessent leur bon » naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, & il faut » qu'ils châtient souvent & perdent des gens à qui » naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de » l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer son » inclination, & ne pas se mettre en état de se » reprocher, dans quelque chose d'importance, » qu'on pouvait faire mieux. Mais quelques intérêts » particuliers m'en ont empêché, & ont déterminé » les vues que je devais avoir pour la grandeur, le » bien & la puissance de l'Etat. Souvent il y a des » endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il » est difficile de démêler : on a des idées confuses. » Tant que cela est, on peut demeurer sans se » déterminer; mais dès que l'on se fixe l'esprit à » quelque chose, & qu'on croit voir le meilleur parti, » il le faut prendre. C'est ce qui m'a fait réussir » souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que » j'ai faites, & qui m'ont donné des peines infinies, » ont été par complaisance, & pour me laisser aller » trop nonchalamment aux avis des autres. Rien » n'est si dangereux que la faiblesse, de quelque » nature qu'elle soit. Pour commander aux autres,

(n) Il est déposé à la bibliothéque du roi depuis quelques années.

» il faut s'élever au-dessus d'eux ; & après avoir » entendu ce qui vient de tous les endroits, on se » doit déterminer par le jugement qu'on doit faire » sans préoccupation, & pensant toujours à ne rien » ordonner ni exécuter qui soit indigne de soi, du » caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'Etat. » Les princes qui ont de bonnes intentions & quelque » connaissance de leurs affaires, soit par expérience, » soit par étude & une grande application à se rendre » capables, trouvent tant de différentes choses par » lesquelles ils se peuvent faire connaître, qu'ils » doivent avoir un soin particulier & une application » universelle à tout. Il faut se garder contre soi-même, » prendre garde à son inclination, & être toujours » en garde contre son naturel. Le métier de roi est » grand, noble, flatteur, quand on se sent digne de » bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il » engage ; mais il n'est pas exempt de peines, de » fatigues, d'inquiétude. L'incertitude désespère » quelquefois ; & quand on a passé un temps raison- » nable à examiner une affaire, il faut se déterminer » & prendre le parti qu'on croit le meilleur. (o)

» Quand on a l'Etat en vue, on travaille pour

(o) L'abbé *Castel de Saint-Pierre*, connu par plusieurs ouvrages singuliers, dans lesquels on trouve beaucoup de vues philosophiques & très-peu de praticables, a laissé des *Annales politiques* depuis 1658 jusqu'à 1739. Il condamne sévèrement en plusieurs endroits l'administration de *Louis XIV*. Il ne veut pas surtout qu'on l'appelle *Louis le grand*. Si *grand* signifie *parfait*, il est sûr que ce titre ne lui convient pas : mais par ces mémoires écrits de la main de ce monarque, il paraît qu'il avait d'aussi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de *Saint-Pierre*. Ces mémoires de l'abbé de *Saint-Pierre* n'ont rien de curieux que la bonne-foi grossière avec laquelle cet homme se croit fait pour gouverner.

» foi ; le bien de l'un fait la gloire de l'autre : quand
» le premier eſt heureux, élevé & puiſſant, celui qui
» en eſt cauſe en eſt glorieux, & par conſéquent doit
» plus goûter que ſes ſujets, par rapport à lui & à
» eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie.
» Quand on s'eſt mépris, il faut réparer ſa faute le
» plutôt qu'il eſt poſſible, & que nulle conſidération
» n'en empêche, pas même la bonté.

» En 1671 un homme mourut qui avait la charge
» de ſecrétaire d'Etat ayant le département des
» étrangers. Il était homme capable, mais non pas
» ſans défauts : il ne laiſſait pas de bien remplir ce
» poſte qui eſt très-important.

» Je fus quelque temps à penſer à qui je ferais
» avoir cette charge ; & après avoir bien examiné,
» je trouvai qu'un homme, qui avait long-temps ſervi
» dans des ambaſſades, était celui qui la remplirait
» le mieux. (*p*)

» Je lui fis mander de venir. Mon choix fut
» approuvé de tout le monde ; ce qui n'arrive pas
» toujours. Je le mis en poſſeſſion de cette charge à
» ſon retour. Je ne le connaiſſais que de réputation
» & par les commiſſions dont je l'avais chargé, &
» qu'il avait bien exécutées ; mais l'emploi que je
» lui ai donné s'eſt trouvé trop grand & trop étendu
» pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages
» que je pouvais avoir, & tout cela par complai-
» ſance & bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne
» de ſe retirer, parce que tout ce qui paſſait par lui
» perdait de la grandeur & de la force qu'on doit
» avoir en exécutant les ordres d'un roi de France.

(*p*) M. de *Pompone*.

» Si j'avais pris le parti de l'éloigner plutôt, j'aurais » évité les inconvéniens qui me sont arrivés, & je » ne me reprocherais pas que ma complaisance pour » lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait ce détail pour faire » voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. »

Ce monument si précieux, & jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture & de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de *Pompone*, puisque les services de ce ministre & sa réputation avaient déterminé le choix du prince confirmé par l'approbation universelle; & s'il se condamne sur le choix de M. de *Pompone*, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de *Chamillart*, dont le ministère fut si infortuné & condamné si universellement?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du dauphin duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire & aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, & qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Conseils à son petit-fils roi d'Espagne.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils *Philippe V* partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre

bien mieux l'ame qu'un discours étudié. On y voit le père & le roi.

» Aimez les Espagnols & tous vos sujets attachés » à vos couronnes & à votre personne. Ne préférez » pas ceux qui vous flatteront le plus ; estimez ceux » qui pour le bien hasarderont de vous déplaire. » Ce sont-là vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos sujets ; & dans cette » vue n'ayez de guerre que lorsque vous y serez » forcé, & que vous en aurez bien considéré & bien » pesé les raisons dans votre conseil.

» Essayez de remettre vos finances ; veillez aux » Indes & à vos flottes ; pensez au commerce ; vivez » dans une grande union avec la France ; rien n'étant » si bon pour nos deux puissances que cette union » à laquelle rien ne pourra résister. (q)

» Si vous êtes contraint de faire la guerre, » mettez-vous à la tête de vos armées.

» Songez à rétablir vos troupes par-tout, & » commencez par celles de Flandre.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir ; » mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne » des temps de liberté & de divertissement.

» Il n'y en a guère de plus innocens que la chasse » & le goût de quelque maison de campagne, pourvu » que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

» Donnez une grande attention aux affaires » quand on vous en parle ; écoutez beaucoup dans » le commencement, sans rien décider.

» Quand vous aurez plus de connaissance, souve- » nez-vous que c'est à vous à décider ; mais quelque

(q) On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

» expérience que vous ayez, écoutez toujours tous
» les avis & tous les raiſonnemens de votre conſeil,
» avant que de faire cette déciſion.

» Faites tout ce qui vous ſera poſſible pour bien
» connaître les gens les plus importans, afin de
» vous en ſervir à propos.

» Tâchez que vos vice-rois & gouverneurs ſoient
» toujours eſpagnols.

» Traitez bien tout le monde; ne dites jamais
» rien de fâcheux à perſonne; mais diſtinguez les
» gens de qualité & de mérite.

» Témoignez de la reconnaiſſance pour le feu
» roi, & pour tous ceux qui ont été d'avis de vous
» choiſir pour lui ſuccéder.

» Ayez une grande confiance au cardinal *Porto-*
» *Carrero*, & lui marquez le gré que vous lui ſavez
» de la conduite qu'il a tenue.

» Je crois que vous devez faire quelque choſe de
» conſidérable pour l'ambaſſadeur qui a été aſſez
» heureux pour vous demander & pour vous ſaluer
» le premier en qualité de ſujet.

» N'oubliez pas *Bedmar*, qui a du mérite, & qui
» eſt capable de vous ſervir.

» Ayez une entière créance au duc d'*Harcourt;* il
» eſt habile homme, & honnête homme, & ne vous
» donnera des conſeils que par rapport à vous.

» Tenez tous les Français dans l'ordre.

» Traitez bien vos domeſtiques, mais ne leur
» donnez pas trop de familiarité, & encore moins de
» créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils ſeront
» ſages: renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront,
» & ne les ſoutenez jamais contre les Eſpagnols.

„ N'ayez de commerce avec la reine douairière „ que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. „ Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, & qu'elle „ ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, „ observez sa conduite, & empêchez qu'elle ne se „ mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux „ qui auront trop de commerce avec elle.

„ Aimez toujours vos parens. Souvenez-vous de „ la peine qu'ils ont eu à vous quitter. Conservez „ un grand commerce avec eux dans les grandes „ choses & dans les petites. Demandez-nous ce que „ vous auriez besoin ou envie d'avoir qui ne se „ trouve pas chez vous ; nous en userons de même „ avec vous.

„ N'oubliez jamais que vous êtes français, & ce „ qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré „ la succession d'Espagne par des enfans, visitez vos „ royaumes, allez à Naples & en Sicile, passez à „ Milan & venez en Flandre ; (*r*) ce sera une „ occasion de nous revoir : en attendant visitez la „ Catalogne, l'Arragon & autres lieux. Voyez ce „ qu'il y aura à faire pour Ceuta.

„ Jetez quelque argent au peuple quand vous „ serez en Espagne, & surtout en entrant à Madrid.

„ Ne paraissez pas choqué des figures extraor- „ dinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez „ point. Chaque pays a ses manières particulières ;

(*r*) Cela seul peut servir à confondre tant d'historiens qui, sur la foi des mémoires infidelles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, (signé par *Philippe V* avant son départ) par lequel traité ce prince cédait à son grand-père la Flandre & le Milanais.

&

» & vous ferez bientôt accoutumé à ce qui vous » paraîtra d'abord le plus surprenant.

» Evitez, autant que vous pourrez, de faire des » grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les » obtenir. Donnez à propos & libéralement ; & ne » recevez guère de présens, à moins que ce ne soit » des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez » éviter d'en recevoir, faites-en de plus considéra- » bles à ceux qui vous en auront donné, après avoir » laissé passer quelques jours.

» Ayez une cassette pour mettre ce que vous » aurez de particulier, dont vous aurez seul la » clef.

» Je finis par un des plus importans avis que je » puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouver- » ner. Soyez le maître ; n'ayez jamais de favori ni » de premier ministre. (16) Ecoutez, consultez » votre conseil, mais décidez. DIEU, qui vous a fait » roi, vous donnera les lumières qui vous sont » nécessaires, tant que vous aurez de bonnes inten- » tions. » (s)

(16) *Philippe V* était trop jeune & trop peu instruit pour se passer de premier ministre ; & en général l'unité de vues, de principes, si nécessaire dans un bon gouvernement, doit obliger tout prince, qui ne gouverne point réellement par lui-même, à mettre un seul homme à la tête de toutes les affaires.

(s) Le roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un prince vertueux.

L'auteur des mémoires de *Maintenon*, tom. V, pag. 200, & suiv. l'accuse d'avoir fait un *souper scandaleux avec la princesse des Ursins le lendemain de la mort de sa première femme*, & d'avoir voulu épouser cette dame qu'il charge d'opprobres. Remarquez que *Anne-Marie* de *la Trimouille* princesse *des Ursins*, dame d'honneur de la feue reine, avait alors plus de soixante ans, & que c'était cinquante-cinq ans après son premier mariage & quarante après le second. Ces contes populaires, qui ne méritent que

Sa politesse. *Louis XIV* avait dans l'esprit plus de justesse & de dignité que de saillies ; & d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, & de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment ; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui & sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, & de tout ce que l'empressement de servir & de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention & d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans ; & il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup & très-haut sur sa laideur. » Je le trouve, Madame, dit le roi encore » plus haut, un des plus beaux hommes de mon » royaume ; car c'est un des plus braves. »

Un officier-général, homme un peu brusque, &

l'oubli, deviennent des calomnies punissables quand on les imprime, & qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans apporter la plus légère preuve.

N. B. Philippe V est un des princes les plus chastes dont l'histoire ait fait mention. Cette chasteté portée à l'excès a été regardée comme une des principales causes de la mélancolie qui s'empara de lui dès les premières années de son règne, & qui finit par le rendre incapable d'application pendant des intervalles de temps considérables.

qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, & ſe plaignait au roi qui l'avait pourtant récompenſé, autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : „ Je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, dit-il, „ & ne plus ſervir votre majeſté. „ *J'en ſerais bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit le roi : & ce diſcours fut ſuivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de ſi cruelles & de ſi funeſtes.

Il ſe plaiſait & ſe connaiſſait à ces choſes ingénieuſes, aux impromptus, aux chanſons agréables ; & quelquefois même il feſait ſur le champ de petites parodies ſur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci : Amuſemens.

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'eſt pas trop néceſſaire ;
Et le ſage Boifranc
Eſt celui qui ſait plaire.

& cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conſeil :

Le conſeil à ſes yeux a beau ſe préſenter ;
Si tôt qu'il voit ſa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chaſſe l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agrémens de l'esprit fesaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, & qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sagesse, circonspection & bonté.

Sa lettre à l'archevêque de Rheims au sujet du marquis de *Barbesieux*, quoiqu'écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'État de la guerre, qu'avait eue le marquis de *Louvois* son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'Etat, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue il s'adresse à son oncle l'archevêque de Rheims ; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle.

» Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de » M. de *Louvois;* (*t*) mais si votre neveu ne change » de conduite, je serai forcé de prendre un parti. » J'en serai fâché ; mais il en faudra prendre un. » Il a des talens ; mais il n'en fait pas un bon usage. » Il donne trop souvent à souper aux princes au » lieu de travailler ; il néglige les affaires pour ses » plaisirs ; il fait attendre trop long-temps les offi- » ciers dans son antichambre ; il leur parle avec » hauteur, & quelquefois avec dureté. »

(*t*) Ces mots démentent bien l'infame calomnie de *la Beaumelle*, qui ose dire que le marquis de *Louvois* avait craint que *Louis XIV* ne l'empoisonnât.

Au reste, cette lettre doit être encore parmi les manuscrits laissés par M. le garde-des-sceaux *Chauvelin*.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru, & qu'il savait gouverner ses ministres.

Il aimait les louanges ; & il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est, de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence* ? Le roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de *Quinault ;* mais c'était dans les beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. *Virgile* & *Horace* par reconnaissance, & *Ovide* par une indigne faiblesse, prodiguèrent à *Auguste* des éloges plus forts, &, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités.

Amour des louanges, mais envie de les mériter.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du cardinal de *Richelieu* à quelqu'un des courtisans : Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui ; jamais ce ministre ne lui eût pardonné ; c'est pourtant ce que *Despréaux* dit tout haut du roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, & que *Despréaux* condamnait. *Il a raison*, dit le roi, *il s'y connaît mieux que moi*.

Le duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément

Indulgence.

Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV* en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, & s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le roi, que *Villiers* ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Hé bien, lui dit-il, en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? Non, répondit *Villiers*. Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontens. Cela peut être, repartit *Villiers*, chacun a son avis. Le roi en riant répondit : On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait ; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de *Gramont* arrive. Jugez-nous, lui dit le roi. Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit ? Eh ! Sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause ?

Le duc d'*Antin* se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg ; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés.

Galanteries singulières.

C'eſt parce que votre majeſté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au roi, prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

Le maréchal de *la Feuillade* lui érige une ſtatue.

On a accuſé *Louis XIV* d'un orgueil inſupportable, parce que la baſe de ſa ſtatue à la place des Victoires eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnaiſſance du premier maréchal de *la Feuillade* pour ſon ſouverain. Il y dépenſa cinq cents mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui ; & la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faſte de cette ſtatue, & de ne voir que de la vanité & de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves ; mais ils figurent des vices domptés, auſſi-bien que des nations vaincues ; le duel aboli, l'héréſie détruite ; les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célèbrent auſſi la jonction des mers, la paix de Nimègue ; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des

rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoyens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément *Henri IV* & de *Louis XIII* à Paris ; on en voit à Livourne ſous la ſtatue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna aſſurément aucune nation ; on en voit à Berlin ſous la ſtatue d'un électeur, qui repouſſa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voiſins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu très-injuſtement *Louis XIV* reſponſable de cet uſage. L'inſcription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme ſi ce mot ſignifiait autre choſe que l'immortalité de ſa gloire. L'inſcription de *Viviani*, à ſa maiſon de Florence, *Ædes à Deo datæ*, *Maiſon donnée par un Dieu*, ſerait bien plus idolâtre : elle n'eſt pourtant qu'une alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, & au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la ſtatue de la place de Vendôme, c'eſt la ville qui l'a érigée. Les inſcriptions latines, qui rempliſſent les quatre faces de la baſe, ſont des flatteries plus groſſières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien ſolemnellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on ſe ſouviendra plus long-temps que de ces inſcriptions ignorées de lui, & qui ne ſont que l'ouvrage de la baſſeſſe de quelques gens de lettres.

Le roi avait deſtiné les bâtimens de cette place pour ſa bibliothèque publique. La place était plus vaſte ; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles

d'un palais immenſe, dont les murs étaient déjà élevés, lorſque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce palais commencé. Ainſi le louvre n'a point été fini; ainſi la fontaine & l'obéliſque, que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'ont paru que dans les deſſins; ainſi le beau portail de St Gervais eſt demeuré offuſqué; & la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation déſirait que *Louis XIV* eût préféré ſon louvre & ſa capitale au palais de Verſailles, que le duc de *Créqui* appelait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur & la gloire. Un prince, qui ayant fait d'auſſi grandes choſes que lui ſerait encore ſimple & modeſte, ſerait le premier des rois, & *Louis XIV* le ſecond.

S'il ſe repentit en mourant d'avoir entrepris légérement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événemens : car de toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau; huit

autres vécurent légitimés, & cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle attachée à Mme de *Montespan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé *de la Queuë*.

On soupçonna, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret, d'être sa fille. Elle était extrêmement basanée, & d'ailleurs lui ressemblait. (*u*) Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Mme de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; & voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. ,, Madame, lui dit ,, cette personne, la peine que prend une dame ,, de votre élévation, de venir exprès ici me dire ,, que je ne suis pas fille du roi, me persuade que ,, je le suis. ,, Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe: mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps & des hommes qui attirent les regards de la postérité.

(*u*) L'auteur l'a vue avec M. de *Caumartin*, l'intendant des finances qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, &c.

ON doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour & perfectionner les arts.

Son assiduité au travail.

Non-seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, & tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apostillés ; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être : & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône & la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma & s'accoutuma lui-même au travail ; & ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, & que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main : & il n'y en eut aucune écrite en son nom, qu'il ne se fît lire.

Finances. Libéralités au peuple.

A peine *Colbert*, après la chute de *Fouquet*, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 jusqu'en 1656, & surtout trois millions de tailles (17). On abolit pour cinq cents mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de *Choisi* paraît, ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises & augmentée par le bon ordre.

Hôpitaux.

Les soins du premier président de *Bellièvre*, aidés des libéralités de la duchesse d'*Aiguillon*, & de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Chemins.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, & peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous *Louis XV*, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante

(17) Ces arrérages des tailles n'étaient dûs que par des gens qu'il était impossible de faire payer. Si le retranchement de 500000 écus de droits ne fut pas remplacé sur le champ par un autre impôt, ce qui est très-douteux, il ne tarda point à l'être.

lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas ſi ſpacieux & ſi beaux. (18)

Le génie de *Colbert* ſe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encore plus les Hollandais, feſaient par leurs vaiſſeaux preſque tout le commerce de la France. Les Hollandais ſurtout chargaient dans nos ports nos denrées, & les diſtribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ſes ſujets d'une impoſition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaiſſeaux étrangers; & il donna aux Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi; & le roi y préſidait tous les quinze jours. Commerce.

Les ports de Dunkerque & de Marſeille furent déclarés francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marſeille, & celui du Nord à Dunkerque. Ports.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie Compagnies.

(18) La véritable beauté des grands chemins conſiſte, non dans leur largeur, qui nuit à l'agriculture, mais dans leur ſolidité, & ſurtout dans l'art de les diriger à travers les montagnes, en conciliant la commodité avec l'économie. Cet art s'eſt perfectionné de nos jours, ſurtout dans les pays où la corvée a été abolie.

hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie, timide, ignorante & reſſerrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne feſaient pas réflexion que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'eſpèces qu'on n'en retire, & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpèces viennent du Pérou & du Mexique; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix; & il reſte plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en abſorbent.

Le roi donna plus de ſix millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les reines, les princes & toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours ſupérieures donnèrent douze cents mille livres, les financiers deux millions, le corps des marchands ſix cents cinquante mille livres. Toute la nation ſecondait ſon maître.

Cette compagnie a toujours ſubſiſté. Car encore que les Hollandais euſſent pris Pondichéri en 1694, & que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle ſous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; & cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulières, fut pendant quelques années une des plus grandes

ressources du royaume. (19) Le roi forma encore une compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'exemple du monarque

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Encouragemens dans le commerce maritime.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. (20)

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de *Choisi* ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires

(19) Il a été prouvé depuis, que la compagnie des Indes n'avait jamais fait qu'un commerce désavantageux, qu'elle n'avait pu soutenir qu'aux dépens du trésor public. Toute compagnie, même lorsqu'elle est florissante, dépense plus en frais de commerce que les particuliers, & rend les denrées, dont elle a le privilége, plus chères que si le commerce était resté libre.

(20) Les sommes employées à payer les primes sont levées sur la nation, ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime est d'augmenter pour le commerçant l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce ; il peut donc se contenter d'un moindre profit. Ainsi l'effet de ces primes est d'augmenter le prix des denrées pour le vendeur, ou de les diminuer pour l'acheteur, ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorsqu'elles ont lieu seulement pour le commerce d'un lieu à un autre, leur effet est donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat, & de le diminuer au lieu de la vente. Ainsi proposer une prime d'exportation, c'est forcer tous les citoyens à payer, pour que les consommateurs d'une denrée l'achètent plus cher, & que ceux qui la récoltent la vendent aussi plus cher.

Proposer une prime d'importation, c'est forcer tous les citoyens à payer, pour que ceux qui ont besoin de certaines denrées puissent les acheter à meilleur marché.

qu'il faut lire avec défiance. (x) Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre *Colbert* fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, & du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il fesait. (21) Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On fait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, & rétrécit l'esprit ; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand nommé *Hazon* qui, consulté par ce ministre, lui dit : *Vous avez trouvé la voiture renversée*

Injustice envers *Colbert*.

L'établissement de ces primes ne peut donc être ni juste ni utile que pour des temps très-courts & dans des circonstances particulières. Si elles sont perpétuelles & générales, elles ne servent qu'à rompre l'équilibre qui dans l'état de liberté s'établit naturellement entre les productions & les besoins de chaque espèce.

(x) L'abbé *Castel de Saint-Pierre* s'exprime ainsi pag. 105 de son manuscrit intitulé : Annales politiques : *Colbert grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de soin des sciences curieuses & des beaux arts, prit l'ombre pour le corps.* Mais *Colbert* fut si loin de négliger le commerce maritime que ce fut lui seul qui l'établit : jamais ministre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'est contredire une vérité reconnue de toute la France & de l'Europe.

Cette note a été écrite au mois d'août 1756.

(21) Nous ne pouvons dissimuler ici que ces plaintes étaient justes. Le retranchement des rentes était une banqueroute ; & toute banqueroute est un véritable crime, lorsqu'une nécessité absolue n'y contraint point. La morale des Etats n'est pas différente de celle des particuliers ; & jamais un homme qui fraude ses créanciers ne sera digne d'estime, quelque bienfesant qu'il paraisse dans le reste de sa conduite.

d'un

d'un côté, & vous l'avez renversée de l'autre, était encore citée avec complaisance dans ma jeunesse; & cette anecdote se retrouve dans *Moréri*. (22) Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand-homme. Il avait la même exactitude que le duc de *Sulli*, & des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager; l'autre savait faire de grands établissemens. *Sulli* depuis la paix de Vervins n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte & sévère; & il fallut que *Colbert* trouvât des ressources promptes & immenses pour la guerre de 1667 & pour celle de 1672. *Henri IV* secondait l'économie de *Sulli* : les magnificences de *Louis XIV* contrarièrent toujours le système de *Colbert*.

(22) Un autre négociant, consulté par lui sur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laisser faire*, & *laisser passer*; & il avait raison. *Colbert* fit précisément le contraire, il multiplia les droits de toute espèce, prodigua les réglemens en tout genre. Quelques artistes instruits lui ayant donné des mémoires sur la méthode de fabriquer différentes espèces de tissus, sur l'art de la teinture &c, il imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la description des procédés usités dans les meilleures manufactures; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner sans cesse leurs procédés; comme si le génie d'invention pouvait attendre, pour agir, la permission du législateur; comme si les produits des manufactures ne devaient pas changer, suivant les différentes modes de se vêtir, de se meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des réglemens établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaîne, la nature de la soie, du fil qu'on devait employer : & on a long-temps appelé ces réglemens ridicules & tyranniques une protection accordée aux arts. On doit pardonner à *Colbert* d'avoir ignoré des principes inconnus de son temps, & même long-temps après lui; mais ces condamnations rigoureuses, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excusées.

Cependant presque tout fut réparé, ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi & des particuliers, fut la preuve sensible en 1665 d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France & la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; & tout père de famille qui avait dix enfans était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ses enfans qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Manufactures.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta dans l'année 1669 quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; & non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

Gobelins, savonnerie, glaces, &c.

On commença dès 1666 à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur

& la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vaſte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers ; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſins, ou ſur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'eſt dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, eſpèce de moſaïque admirable ; & l'art de la marqueterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapiſſeries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut ſix cents ouvriers dans cette ville ; & le roi lui fit préſent de ſoixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrières de Veniſe, & deux cents de Flandre ; & on leur donna trente-ſix mille livres pour les encourager.

Sédan, Aubuſſon, &c. &c.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la ſoie ſe mêle avec l'or & l'argent, ſe fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une induſtrie nouvelle.

On ſait que le miniſtère acheta en Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des

calviniſtes, qui avaient le ſecret du fer-blanc & de l'acier, emportèrent en 1686 ce ſecret avec eux, & firent partager cet avantage & beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cents mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans ſon royaume, & il en feſait des préſens.

Paris embelli.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni ſureté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoyement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entière, y conſtruire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle à pied & à cheval pour la ſureté des citoyens. Le roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa en 1667 un magiſtrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-temps après; & aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; & Rome même n'eſt pas éclairée.

Police.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection que le ſecond lieutenant de police qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce ſiècle; auſſi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le miniſtère; & il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-deſſous de ſa naiſſance & de ſon mérite; &

cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné & passager qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici que M. d'*Argenson* ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres Etats, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession. (23)

Le roi ne cessa de bâtir au louvre, à St Germain, à Versailles depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes & commodes. Le nombre s'en est accru tellement que, depuis les environs du Palais-royal & ceux de St Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces & suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; & devenu commun, il n'est plus un luxe. Bâtimens.

(23) Cette assertion a besoin d'être expliquée. M. de *Voltaire* n'ignorait pas que dans les républiques aristocratiques, comme Venise, comme la Pologne, le droit d'exercer les magistratures supérieures est un de ceux de la noblesse; qu'en Angleterre les pairs sont de vrais magistrats, & y forment seuls la noblesse. Il ne veut parler que des monarchies qui se sont élevées sur les débris du gouvernement féodal; & son observation est vraie pour tous ces pays.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture ; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le contrôleur-général *Colbert* eut en 1664 la direction des bâtimens, qui est proprement le ministère des arts, (*y*) il s'appliqua à seconder les

(*y*) L'abbé de *Saint-Pierre* dans ses *Annales politiques*, pag. 104 de son manuscrit, dit que *ces choses prouvent le nombre des fainéans ; leur goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir & à nourrir d'autres espèces de fainéans ; que c'est présentement ce qu'est la nation italienne où ces arts sont portés à une haute perfection ; ils sont gueux, fainéans, paresseux, vains, occupés de niaiseries &c.*

Ces réflexions grossières, & écrites grossièrement, n'en sont pas plus justes. Lorsque les Italiens réussirent le plus dans ces arts, c'était sous les *Médicis*, pendant que Venise était la plus guerrière & la plus opulente. C'était le temps où l'Italie produisit de grands-hommes de guerre, & des artistes illustres en tout genre ; & c'est de même dans les années florissantes de *Louis XIV* que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de *Saint-Pierre* s'est trompé dans beaucoup de choses, & a fait regretter que la raison n'ait pas secondé en lui les bonnes intentions.

N. B. Cette différence d'opinion entre les deux hommes des temps modernes, qui ont consacré leur vie entière à plaider la cause de l'humanité avec le plus de constance & le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monumens publics est une suite de l'industrie & de la richesse d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, si tous les impôts onéreux sont supprimés, si le revenu public n'est en quelque sorte que le superflu de la richesse publique, alors cette magnificence n'a rien qui blesse la justice. Elle peut même devenir avantageuse, parce qu'elle peut servir, soit à former des ouvriers utiles à la société, soit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une espèce de travail, dans les temps où, par des circonstances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux arts adoucissent les mœurs, servent à donner des charmes à la raison, à inspirer le goût de l'instruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les ames, de rendre les mœurs moins féroces ou moins grossières, de répandre des principes utiles.

Mais surcharger le peuple d'impôts, pour étonner les étrangers par une vaine magnificence, obérer le trésor public, pour embellir des jardins,

projets de ſon maître. Il fallut d'abord travailler à achever le louvre. *François Manſard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eu la France, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenſes, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célébre par la colonnade qui entoure le parvis de St Pierre, par la ſtatue équeſtre de *Conſtantin*, & par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante mille écus, avec une penſion de deux mille, & une de cinq cents pour ſon fils. Cette généroſité de *Louis XIV* envers le *Bernin* fut encore plus grande que la magnificence de *François I*

Munificence envers *Bernini*.

bâtir des théâtres, lorſqu'on manque de fontaines, élever des palais, lorſqu'on n'a point de fonds pour creuſer des canaux néceſſaires à l'abondance publique, ce n'eſt point protéger les arts, c'eſt ſacrifier un peuple entier à la vanité d'un ſeul homme.

Offrir un aſile à ceux qui ont verſé leur ſang pour la patrie, élever, aux dépens du public, les enfans de ceux qui ont ſervi leur pays, c'eſt remplir un devoir de reconnaiſſance, c'eſt acquitter une dette ſacrée pour la nation même : qui pourrait blâmer de tels établiſſemens ? Mais ſi l'on y déploie une magnificence inutile, ſi l'on emploie à ſecourir cent familles ce qui en eût ſoulagé deux cents, ſi ce qu'on ſacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépenſé en bienfeſance, alors ces mêmes établiſſemens méritent une juſte critique. C'eſt ſurtout en ce point que l'amour de la juſtice l'emporte ſur l'amour de la gloire. L'un & l'autre inſpirent également le bien : mais l'amour de la juſtice apprend ſeul à le bien faire. Ainſi M. de *Voltaire* & l'abbé de *Saint-Pierre* avaient tous deux raiſon ; & on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

pour *Raphaël*. Le *Bernin* par reconnaiſſance fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien ſurpris de voir le deſſin de la façade du louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'architecture qui ſoient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce deſſin exécuté par *Louis de Vau* & *Dorbay*. Il inventa les machines avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on eſt redevable à ce *Perrault* que *Boileau* oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ſont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au ſeul château de Maiſons, qu'avait bâti *François Manſard* à ſi peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompenſé, & ne mérita pas ſes récompenſes : il donna ſeulement des deſſins qui ne furent pas exécutés.

Perrault fait mieux que *Bernini*.

Fondations.

Le roi, en feſant bâtir ce louvre dont l'achèvement eſt tant déſiré, en feſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, & en feſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Obſervatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal du Languedoc, qui joint

les deux mers, & qui tombe dans le port de *Sette*, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664 ; & on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondation des invalides & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire. (z) Quatre mille soldats & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse, & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins, deux cents cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent *Louis XIV*. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que *Louis XV* vient de former pour élever cinq cents gentilshommes ; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir : c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile ; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, & surtout le conseiller d'Etat *Pussort*. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois & de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; ensuite le code des eaux & forêts ; puis des statuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code Lois.

(z) L'abbé de *Saint-Pierre* critique cet établissement, que presque toutes les nations ont imité.

du commerce ; celui de la marine : tout cela ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies ; eſpèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité. (24)

Une connaiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des lois principales ; il en poſſédait l'eſprit, & ſavait ou les ſoutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non-ſeulement dans le conſeil des ſecrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *conſeil des parties*. Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Beaux jugemens rendus par *Louis XIV*.

Dans le premier, en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui & des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent avec le fonds qui lui appartenait, & qu'il leur céda.

L'autre regardait un perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, & y ajouta un préſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa

(24) Tous ces codes ſont des monumens de l'ignorance où la France, & toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, étaient plongées ſur les objets qui intéreſſent le plus les hommes. *Puſſort*, loué par *Deſpréaux*, n'avait d'autre mérite que d'être parent de *Colbert* & d'avoir montré autant de barbarie que de baſſeſſe dans l'affaire de *Fouquet*. Le code criminel eſt une preuve du mépris que des hommes, qui ſe croient au-deſſus des lois, oſent quelquefois montrer pour le peuple ; le code noir n'a ſervi qu'à montrer que les gens de loi, conſultés par *Louis XIV*, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

reconnaiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'ambaſſadeur perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les parlemens mêmes & par l'Egliſe ; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis *Henri IV*, cette funeſte coutume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat de *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre nation, & même les nations voiſines qui ſe conformèrent à nos ſages coutumes, après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de *Louis XIII.* (25) Duel aboli.

Légiſlateur de ſes peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de ſon adminiſtration, ordonna que chaque régiment fût diſtingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; réglement

(25) La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la ſociété ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. *Louis XIV* n'a réellement détruit que l'uſage d'appeler des ſeconds. Ses lois n'ont pas empêché que de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuſe un appel, ou qui ſouffre une injure, ne ſoit déshonoré. *Louis XIV* lui-même n'eût ni oſé, ni voulu forcer un régiment à conſerver un officier qui eût obéi à ſes édits. Etablir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préférait la mort à l'infamie eſt une loi également abſurde & barbare, digne, en un mot, de la ſuperſtition qui l'avait inſpirée.

adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui (*aa*) qui institua les brigadiers, & qui mit les corps dont la maison du roi est formée, sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal *Mazarin*, & fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable; & après la mort du duc d'*Epernon*, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, & le devait. Le maréchal de *Gramont*, simple mestre-de-camp des gardes françaises sous le duc d'*Epernon*, & prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, & fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, & ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaises; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant; & ils furent d'une

Réglemens militaires.

(*aa*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ses annales, ne parle que de cette institution de brigadiers, & oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la discipline militaire.

grande reſſource pour remonter la cavalerie. Reſſource importante, depuis trop négligée. (26)

L'uſage de la baïonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice : tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, & qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

Artillerie.

La manière dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui lui eſt due toute entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Strasbourg ; & le régiment d'artillerie s'eſt vu enfin rempli d'officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magaſins du royaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers & un de houſſards : avant lui on ne connaiſſait les houſſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des campagnes. (27)

(26) Pour qu'un pays produiſe des chevaux, il faut que les propriétaires de terre, ou les cultivateurs qui les repréſentent, trouvent du profit à en élever, il faut de plus que les impôts permettent aux cultivateurs de faire les avances qu'exigent ce commerce. Il eſt aiſé de voir que des haras régis pour le compte du roi ne peuvent produire que des chevaux à un prix exorbitant ; & que les réglemens pour les étalons diſtribués dans les provinces n'étaient, comme tant d'autres, qu'un impôt déguiſé ſous la forme d'un établiſſement de police.

(27) Ces milices étaient tirées au ſort ; ainſi on forçait des hommes

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le deſſin & tous les exercices, & feſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe trop difficile à diſcipliner : mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, & auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de *Vauban* & ſes élèves, qui ſurpaſſèrent le comte de *Pagan*. Il conſtruiſit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour ſoutenir la diſcipline militaire, il créa des inſpecteurs-généraux, enſuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; & on voyait par leur rapport, ſi les commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

à s'expoſer malgré eux aux dangers de la guerre ſans leur permettre de racheter leur ſervice perſonnel par de l'argent ; ſans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fuſſent écoutés ; ſans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait, car un homme, qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ſes travaux par un ordre, trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la déſolation dans les villages, feſaient abandonner tous les travaux, excitaient entre ceux qui cherchaient à ſe dérober au ſort, & ceux qui voulaient les contraindre à le ſubir, des haines durables, & ſouvent des querelles ſanglantes. Ce fardeau tombait principalement ſur les habitans des campagnes, qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les miſſent à l'abri de ce fléau. M. de *Voltaire* n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce ſpectacle, également horrible & déchirant, eût une fois frappé ſes regards, il n'eût pu ſe réſoudre à citer avec éloge cet établiſſement de *Louis XIV*.

Il institua l'ordre de St Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi. Ordre de St Louis.

C'est par de tels soins que dès l'an 1672 il eut cent quatre-vingts mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre & la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cents cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'aussi considérables : mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait ; & il eut toujours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui en temps de paix donna une image & une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiègne soixante & dix mille hommes en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses & bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal *Mazarin* avait laissé pourrir dans les ports sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède ; & dès la troisième année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri sur la côte d'Afrique. Le duc de *Beaufort*

purge les mers de pirates dès l'an 1665 ; & deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement : mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi *Charles II* insiste sur ce droit, que la force, l'industrie & le temps avaient donné aux Anglais. *Louis XIV* écrit au comte d'*Estrade* son ambassadeur : » Le roi » d'Angleterre & son chancelier peuvent voir quelles » sont mes forces ; mais ils ne voient pas mon cœur. » Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur. »

Hauteur de *Louis XIV* avec l'Angleterre.

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir ; & en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel & à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solemnelle accordée en 1662.

Nouveaux ports.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine, capable de justifier ces sentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports, pour donner au vaisseaux la forme la

plus

plus avantageuſe. Cinq arſenaux de marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grace. Dans l'année 1672 on a ſoixante vaiſſeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681 il ſe trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les alléges; & trente galères ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent ſoixante-ſix mille hommes d'enclaſſés, pour tous les ſervices divers de la marine. On compta les années ſuivantes dans ce ſervice mille gentilshommes ou enfans de famille, feſant la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux, & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre: ce ſont les gardes-marines: ils étaient ſur mer ce que les cadets étaient ſur terre. On les avait inſtitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où ſont ſortis les meilleurs officiers de vaiſſeaux. Marine.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine; & c'eſt une preuve combien cette partie eſſentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Etrées* fut le premier maréchal en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer dans tous les genres cette émulation ſans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaiſes livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, juſqu'à la journée de la Hogue en 1692, lorſque le

comte de *Tourville*, ſuivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiſſeaux anglais & hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouèrent & qu'on brûla pour ne les pas laiſſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec les forces maritimes ſe ſoutinrent toujours dans la guerre de la ſucceſſion. Le cardinal de *Fleuri* les négligea depuis dans le loiſir d'une heureuſe paix ; ſeul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales ſervaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de St Domingue, du Canada, auparavant languiſſantes, fleurirent ; mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré juſqu'alors ; car, depuis 1635 juſqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

Colonies. En 1664 le roi envoie une colonie à Cayenne ; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur qu'avait eu ſi long-temps la France de négliger la mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce ſeul coup d'œil quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat ; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses miniſtres le ſecondèrent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain que les magiſtrats n'euſſent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes ; que les arts n'euſſent point été

encouragés ; & tout cela de concert, & en même temps avec persévérance, & sous différens ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois*, lorsque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par-là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, & un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'eussent pas la capacité & l'attention de M. de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits ; mais on manqua le plan, en n'assujettissant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres & des mauvaises terres, de tout le clergé régulier & séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Mémoires de tous les intendans pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne.

Tous ces objets ſont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y ſont peu approfondies & peu exactes ; il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, & qu'un miniſtre doit trouver ſous ſa main & embraſſer d'un coup d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins & les reſſources. Le projet était excellent ; & une exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Ce que fit *Louis XIV*, & ce qui reſtait à faire.

Voilà en général ce que *Louis XIV* fit & eſſaya pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux & tous ces efforts ſans quelque reconnaiſſance, & ſans être animé du bien public qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, & ce qu'il eſt de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à ſa nation que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble ; & il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Ryſvick, commença la ruine de ce grand commerce que ſon miniſtre *Colbert* avait établi ; & la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le louvre, les ſommes immenſes que coûtèrent les aqueducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles, travaux interrompus & devenus inutiles ; s'il avait dépenſé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Verſailles, Paris ſerait dans toute ſon étendue auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries & du pont-royal, & ſerait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'eſt beaucoup d'avoir réformé les lois ; mais la chicane n'a pu être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme ; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore comme des reſtes du gouvernement féodal qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la nobleſſe, du clergé, des magiſtrats, des cultivateurs, doivent être différens ; mais il eſt à ſouhaiter ſans doute que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui eſt juſte ou vrai dans la Champagne ne ſoit pas réputé faux ou injuſte en Normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, à laquelle le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la

France n'eût pas perdu tant de citoyens. (*bb*) Ce pays cependant, malgré ses secousses & ses pertes, est encore un des plus florissans de la terre, parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* subsiste, & que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, & dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus & les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, & qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est : *A Louis le grand après sa mort.* Dom *Ustaris*, homme d'Etat, qui a écrit sur les finances & le commerce d'Espagne, appelle *Louis XIV un homme prodigieux.*

Changemens heureux dans la nation.

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement, & dans tous les ordres de l'Etat, en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur & de rebellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de *François II*, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importans à donner, chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain ; & l'Etat devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est-là ce qui délivra la cour des factions & des conspirations qui avaient troublé l'Etat pendant

(*bb*) Voyez le chapitre du calvinisme.

tant d'années. Il n'y eut, ſous l'adminiſtration de *Louis XIV*, qu'une ſeule conſpiration en 1674, imaginée par *la Truaumont* gentilhomme normand, perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la maiſon de *Rohan*, grand-veneur de France, qui avait beaucoup de courage & peu de prudence. La hauteur & la dureté du marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en ſortant de ſon audience, il entra tout ému & hors de lui-même chez M. de *Caumartin*, & ſe jetant ſur un lit de repos: Il faudra, dit-il, que ce... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colère paſſagère: mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des deſſeins dangereux. Les temps de la fronde ſont paſſés, lui dit-il; croyez-moi, vous vous perdrez, & vous ne ſerez regretté de perſonne. Le chevalier ne le crut pas; il ſe jeta à corps perdu dans la conſpiration de *la Truaumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de *Préaux*, neveu de *la Truaumont*, qui, ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maîtreſſe la marquiſe de *Villiers*. Leur but & leur eſpérance n'étaient pas, & ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient ſeulement vendre & livrer Quillebœuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles, jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation jusque-là turbulente, un peuple paisible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, sans faire tort au courage. (28)

Plus de politesse & d'agrémens qu'auparavant.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, & leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-temps à la mode, & qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent

(28) C'est ici la véritable cause de la prospérité de la nation française sous *Louis XIV*. Les circonstances où il se trouva contribuèrent sans doute à cette tranquillité de l'Etat; mais le caractère du roi, & la persuasion qu'il fut établir que tout ce qui était ordonné en son nom était sa volonté propre, y servirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois, malgré les vices des principes d'administration, l'augmentation des impôts, leur forme onéreuse, la dureté des lois fiscales; malgré les mauvaises maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la législation du commerce & des manufactures; enfin malgré les persécutions contre les protestans, on peut observer que les peuples de l'intérieur du royaume, & même jusqu'à la guerre de la succession, ceux des provinces frontières ont vécu en paix, à l'abri des lois; le cultivateur, l'artisan, le manufacturier, le marchand étaient sûrs de recueillir le fruit de leur travail, sans craindre ni les brigands ni les petits oppresseurs. On put donc perfectionner la culture & les arts, se livrer à de grandes entreprises dans les manufactures & dans le commerce, y consacrer des capitaux considérables, faire des avances, même pour des temps éloignés. Cette paix dans l'intérieur d'un Etat est d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un Etat tranquille a prospéré, il ne faut point en conclure qu'il ait eu, ni de bonnes lois, ni une bonne constitution, ni un bon gouvernement.

à si peu de chose que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables; & la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction & de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des *Brinvilliers* & des *Voisins* ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein, & il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser pour la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires, & les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités & des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes, lorsqu'ils s'assemblaient & qu'ils allaient chez les ministres; & les plus grands commerçans étaient alors des hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changemens.

Aisance générale.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût & dans la commodité. La foule de pages & de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe & le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

Paris, centre des arts.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup sur Rome & sur Athènes, dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les goûts & les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette partie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talens, font un témoignage honorable à leur pays, ou c'est le rebut de la nation qui essaie de profiter de la considération qu'elle inspire, ou bien ce sont des émigrans qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, & qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV*, lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes* : ou enfin ce sont des officiers mécontens du ministère, des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée; & c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les eſprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la fronde, ſous *Louis XIII*, & dans les ſiècles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi long-temps avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui ſe feraient crus honorés autrefois d'être domeſtiques de ces ſeigneurs, devenus leurs égaux & très-ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire; & plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les titres, plus un Etat eſt floriſſant.

On a comparé le ſiècle de *Louis XIV* à celui d'*Auguſte*. Ce n'eſt pas que la puiſſance & les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome & *Auguſte* étaient dix fois plus conſidérables dans le monde que *Louis XIV* & Paris. Mais il faut ſe ſouvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puiſſance. Il faut encore ſonger que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'*Auguſte*, cependant toute l'Europe enſemble eſt très-ſupérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'*Auguſte* qu'une ſeule nation, & il y en a aujourd'hui pluſieurs, policées, guerrières, éclairées, qui poſſèdent des arts que les Grecs & les Romains ignorèrent; & de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un ſiècle, que la nation formée en quelque ſorte par *Louis XIV*.

CHAPITRE XXX.

Finances & réglemens.

Colbert. SI l'on compare l'adminiſtration de *Colbert* à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe r'ouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant en 1672 on avait encore l'ingratitude de rejeter ſur *Colbert* la langueur qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'Etat. Un *Bois-Guillebert*, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire. La France n'avait jamais été ſi floriſſante que depuis la mort du cardinal *Mazarin* juſqu'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'Etat commençant à être malade ſe ſoutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ſes membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660 les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuadèrent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être perſuadés. C'eſt ainſi qu'en Angleterre, dans les temps les plus floriſſans, on voit

cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat eſt ruiné. (29)

Il était plus aiſé en France qu'ailleurs de décrier le miniſtère des finances dans l'eſprit des peuples. Ce miniſtère eſt le plus odieux, parce que les impôts le ſont toujours : il régnait d'ailleurs en général, dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance que dans la philoſophie.

Peu d'intelligence alors dans la nation.

On s'eſt inſtruit ſi tard que, de nos jours même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'Orléans que *la valeur intrinſèque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres;* comme s'il y avait une autre valeur réelle, intrinſèque, que celle du poids & du titre ; & le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez pour relever cette mépriſe du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la ſcience & du génie. (*) Il commença comme le duc de *Sulli* par arrêter les abus & les pillages qui étaient énormes. La recette fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible; & par une économie qui tient du prodige, il augmenta le tréſor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait

(29) *Bois-Guillebert* n'était pas un écrivain mépriſable. On trouve dans ſes ouvrages des idées ſur l'adminiſtration & ſur le commerce, fort ſupérieures à celles de ſon ſiècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son ſtyle, qui a quelquefois de la force & de la chaleur, eſt ſouvent obſcur & incorrect. On peut le comparer aux chimiſtes du même temps. Pluſieurs eurent du génie, firent des découvertes ; mais la ſcience n'exiſtait pas encore, & ils laiſſèrent à d'autres l'honneur de la créer.

(*) Voyez dans la Henriade une note des éditeurs ſur *Colbert*.

Voyez l'excellent ouvrage de M. de *Forbonnais*.

tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures & du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitans, que des négocians anglais s'étant adressés à M. *Colbert de Croissi* son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande & des salaisons pour les colonies en 1667, le contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Défense au parlement de faire des remontrances avant l'enregistrement.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, & de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions & plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis *François I.* Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits en 1664. (30)

Il se souvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal son premier ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles & l'argent des citoyens

(30) Ce fut vers ce temps que *Colbert* fit achever le cadastre dans quelques provinces. On ignorait tellement la méthode de faire ces opérations avec exactitude, que l'impôt d'un très-grand nombre de terres en surpassait le produit. Les propriétaires étaient forcés de les abandonner au fisc. *Colbert* fit rendre un édit qui défendit aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçassent en même temps à toutes leurs autres possessions. Des villages entiers laissèrent leurs terres en friche, & l'on fut obligé de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de *Voltaire* ignorait surement ces détails, puisqu'il parle ici *de la science & du génie de Colbert.*

attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances ſur des édits concernant les revenus de l'Etat, il ordonna en 1667 que le parlement ne fît jamais de repréſentation que dans la huitaine après avoir enregiſtré avec obéiſſance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Auſſi dans tout le cours de ſon adminiſtration il n'eſſuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris repréſenta inutilement le tort que le miniſtre des finances feſait à l'Etat par la variation du prix de l'or & de l'argent.

Preſque tous les citoyens ont été perſuadés que ſi le parlement s'était toujours borné à faire ſentir au ſouverain, en connaiſſance de cauſe, les malheurs & les beſoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitans qui trompaient le roi & opprimaient le peuple, cet uſage des remontrances aurait été une reſſource ſacrée de l'Etat, un frein à l'avidité des financiers, & une leçon continuelle aux miniſtres. Mais les étranges abus d'un remède ſi ſalutaire avaient tellement irrité *Louis XIV* qu'il ne vit que les abus, & proſcrivit le remède. L'indignation qu'il conſerva toujours dans ſon cœur fut portée ſi loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les priviléges de nobleſſe qu'il avait accordés dans ſa minorité en 1644 à toutes les cours ſupérieures. 13 août 1669.

Mais malgré cet édit enregiſtré en préſence du roi, l'uſage a ſubſiſté de laiſſer jouir de la nobleſſe tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une

charge de judicature dans une cour ſupérieure, ou qui ſont morts dans leurs emplois.

Edit de 1666 enregiſtré à la chambre des comptes, & à la cour des aides.

En mortifiant ainſi une compagnie de magiſtrats, il voulut encourager la nobleſſe qui défend la patrie, & les agriculteurs qui la nourriſſent. Déjà par ſon édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de penſion, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfans, & mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était aſſurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles ; & parmi les taillables tout père de famille qui avait, ou qui avait eu dix enfans, était à l'abri de toute impoſition.

Abus.

Il eſt vrai que le miniſtre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés ; & dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre & même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries. (31)

(31) Si *Colbert* eût été aſſez éclairé ſur ces objets, s'il eût propoſé à *Louis XIV* de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'héſiter. Mais *Colbert* ne connaiſſait point aſſez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni ſurtout ceux d'y remédier ſans cauſer au tréſor royal une perte momentanée : les guerres continuelles & la magnificence de la cour rendaient ce ſacrifice bien difficile. Cette cauſe eſt la ſeule qui, ſous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'adminiſtration des finances des changemens utiles. Sous un gouvernement faible il y en exiſte une autre, la crainte des hommes puiſſans à qui la deſtruction des abus peut nuire, & qui ſe réuniſſent pour les protéger.

La

La plus grande faute qu'on reproche à ce miniſtre eſt de n'avoir pas oſé encourager l'exportation des blés. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du miniſtère de *Richelieu;* elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine en 1661 acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, ſecondée du travail, eſt toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit, dans cette année malheureuſe, un arrêt qui paraiſſait juſte dans ſon principe, mais qui fut preſque auſſi funeſte dans les conſéquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, ſous les peines les plus graves, de contracter aucune aſſociation pour ce commerce, & à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une diſette paſſagère devenait pernicieux à la longue, & décourageait tous les agriculteurs. Caſſer un tel arrêt dans un temps de criſe & de préjugés, c'eût été ſoulever les peuples.

Le miniſtre n'eut d'autre reſſource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'Etat; & l'ordre que M. *Colbert* avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la diſette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant dans ſa province ſe fit même un mérite de s'oppoſer au tranſport des grains dans la province voiſine.

On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé. Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt & l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit ; & les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration étant florissantes, empêchèrent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministère ; elle est grande ; mais ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est mal-aisé de détruire les préjugés dans l'administration française, & comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un ministère plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu près semblables à celles dont on use en Angleterre. (32)

(32) Tout ministère fiscal & oppresseur se conforme nécessairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui ne se rapportent point directement à l'intérêt du fisc. Il est également de l'intérêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs joints à l'ignorance ont déterminé les mauvaises lois sur le commerce des bles : & les mauvaises lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle monopole, & on empêchait les emmagasinemens,

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens & des plaisirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672 ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais ; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages ; enfin ce qui soutient l'Etat quelque temps, & l'obère pour des siècles. *Colbert* ne peut faire tout le bien qu'il veut.

Il fut emporté hors de ses mesures ; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux & le commerce : on voit que le roi, possédant très-peu de domaines particuliers, & n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux traitans que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice, qu'il avait fait ériger contr'eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait, par cet arrêt Traitans.

qui sont le seul moyen de prévenir l'effet des mauvaises récoltes générales, & le commerce dont l'activité peut seule remédier aux disettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en fesant baisser les prix pour quelques instans & dans quelques villes ; cependant on décourageait la culture & par conséquent on rendait la denrée plus rare & dès-lors constamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marchés & l'abondance qui y règne, on peut dans un commerce libre juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce gêné par des réglemens : de-là l'usage de ces permissions particulières le plus souvent achetées par des gens avides, & dont l'effet est toujours contraire au but qu'ont, ou disent avoir, ceux qui les accordent.

Observons enfin que c'est surtout dans les temps de disette que les lois prohibitives sont dangereuses ; elles augmentent le mal & ôtent les ressources.

comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait, & il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée, dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le règne de *Louis XIII*, & infecta surtout les derniers temps de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'Etat par une économie sage que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, & père de famille avec son peuple. *Colbert* soutint l'Etat, malgré le luxe d'un maître fastueux, qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

Le Pelletier contrôleur-général.

On sait qu'après la mort de *Colbert*, lorsque le roi se proposa de mettre *le Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit : *Sire, il n'est pas propre à cet emploi. Pourquoi*, dit le roi? *Il n'a pas l'ame assez dure*, dit *le Tellier. Mais vraiment*, reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet ce nouveau ministre était bon & juste ; mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, & qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd : le facile & malheureux expédient d'emprunter & de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe ; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie &

la circulation, & ce qui n'eſt convenable qu'à une nation qui paye ſon luxe à l'étranger.

Meubles d'argent proſcrits.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyait alors en aſſez grand nombre chez les grands ſeigneurs, & qui étaient une preuve de l'abondance, ſeraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple : il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent maſſif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciſelure des mains de *Ballin* homme unique en ſon genre, & tous exécutés ſur les deſſins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faible.

Refontes nuiſibles.

On fit enſuite une de ces énormes fautes dont le miniſtère ne s'eſt corrigé que dans nos derniers temps ; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que, les quarts étant plus forts & les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus, ſur leſquels il y avait à gagner en les reverſant en France. Il faut qu'un pays ſoit bien bon par lui-même, pour ſubſiſter encore avec force après avoir eſſuyé ſi ſouvent de pareilles ſecouſſes. On n'était pas encore inſtruit : la finance était alors, comme la phyſique, une ſcience de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le miniſtère ; il en coûta quatre-vingts millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'Etat parurent donc ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de *Louis XIV* dans ſes bâtimens, dans les arts & dans les plaiſirs, ne ſavaient pas qu'au contraire les dépenſes, qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un Etat. (33) C'eſt la guerre qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'Italie au ſeizième ſiècle n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas ſubſiſté longtemps, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Eſpagnols, & ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Angleterre s'eſt toujours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flottes françaiſes : & le commerce ſeul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très-miſérable.

La guerre appauvrit toujours.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre où

(33) La véritable richeſſe d'un Etat conſiſte dans la quantité des productions du ſol qui reſte au-delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'induſtrie contribue à augmenter la richeſſe. Dans un peuple ſans induſtrie chacun ne cultiverait que pour avoir le néceſſaire phyſique, & la culture ſerait languiſſante. Mais, quelque ſoit l'induſtrie, ſi les dépenſes du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduiſent le cultivateur au néceſſaire, l'induſtrie de la nation ceſſe de contribuer à augmenter la richeſſe, & ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raiſon ſi le luxe empêche d'employer à ſoutenir ou à augmenter la culture une partie des ſommes qui y ſeraient conſacrées, il peut nuire à la richeſſe, quoiqu'il paraiſſe favoriſer l'induſtrie.

tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du ſouverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; & le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. On établit la capitation en 1695. (*cc*) Elle fut ſupprimée à la paix de Ryſvick, & rétablie enſuite. Le contrôleur-général *Pontchartrain* vendit des lettres de nobleſſe pour deux mille écus en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent : mais la reſſource fut paſſagère, & la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries & de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, & avancèrent l'argent. Le miniſtère n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes. Capitation.

On n'oſa impoſer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la ſuite de tant Dixième.

(*cc*) Au tom. IV, pag. 136, des Mémoires de *Maintenon*, on trouve que la capitation *rendit au-delà des eſpérances des fermiers*. Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il eſt dit que *les laquais de Paris allèrent à l'hôtel-de-ville prier qu'on les impoſât à la capitation*. Ce conte ridicule ſe détruit de lui-même; les maîtres payèrent toujours pour leurs domeſtiques.

d'autres impôts onéreux, parut si dur qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'a vingt-sept & à vingt-huit; & après lui, dans les dernières années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment, pour être ruiné ensuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres en 1668 donnait un marc; & qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui suivirent, dérangèrent le peu qui restait du commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Chamillart ministre.

Le ministre *Chamillart* commença en 1706 à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensile; & comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presqu'aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à

consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne. (*dd*)

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille ; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, & les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, & les gages considérables, attachés à ces nouvelles charges, invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront suprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi en 1707 on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs & courtiers de vin ; & cela produisit cent quatre-vingts mille livres. On imagina des greffiers royaux, des subdélégués des intendans des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles fesaient pleurer.

(*dd*) Il est dit dans l'histoire écrite par *la Hode*, & rédigée sous le nom de *la Martinière*, qu'il en coûtait soixante & douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'est une absurdité. Le fait est que M. de *Chamillart*, pour payer les armées, se servait du crédit du chevalier *Bernard*. Ce ministre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent sortît du royaume, comme si l'on donnait cet argent pour rien, & comme s'il était possible qu'une nation débitrice à une autre, & qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant : ce ministre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger, sans faire sortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change qui allait à cinq ou six pour cent de perte, & le banquier était obligé, malgré sa promesse, de solder son compte en argent avec l'étranger, ce qui produisait une perte considérable.

Desmarets ministre

Le contrôleur-général *Desmarets*, neveu de l'illustre *Colbert*, ayant en 1709 succédé à *Chamillart*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune, pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux cents vingt & un millions; & le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement & fut si peu réparé que long-temps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en espèces. Enfin il laissa à sa mort deux milliars six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliars cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, & des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise & en Hollande. Car lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la

circulation suffisent pour payer. (34) Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts, pour faire mouvoir une machine si vaste & si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliars; ce qui revient, année commune, à trois cents trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations & les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions, à vingt-sept livres, & puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlemens du royaume; & cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes & de payemens. Le roi doit aux

(34) Ceci paraît demander quelques restrictions. 1°. Il est clair que si l'intérêt de la dette surpasse la totalité des revenus, il est impossible de le payer. 2°. Si la dette annuelle a une proportion très-forte avec le revenu, l'intérêt qu'ont les propriétaires à veiller sur leurs biens diminue; s'ils sont cultivateurs, les sommes, qu'ils peuvent employer à augmenter les produits de la terre, sont moins fortes; s'ils afferment, ils sont obligés, pour se soulager d'une partie de la dette, de retrancher sur le profit qu'ils laissent au fermier, & la culture languit : la richesse diminue donc, & l'Etat s'obère de plus en plus.

citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retirés des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, & en même temps d'embarras & de peines, qu'on a éprouvés en France & dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de *François I* l'Etat devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'hôtel-de-ville, & qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis XV*, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était en 1730 avec près de deux cents millions: & cela est très-vrai, en ne considérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent dix-sept millions numéraires, au marc de vingt-huit livres, sont une somme plus forte que deux cents millions, à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730: & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'Etat, sont accrus depuis, & l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741, il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais: il a fallu adopter une

partie de leur ſyſtème de finance, ainſi que leur philoſophie; & ſi, dans un Etat purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, l'adminiſtration de la France acquerrait ſon dernier dégré de perfection, mais perfection trop voiſine de l'abus dans une monarchie. (*ee*)

Combien d'argent dans le royaume.

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683, & il y en avait environ douze cents en 1730 de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire,

(*ee*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſon *Journal politique*, à l'article du *Syſtème*, dit qu'en Angleterre & en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'eſpèces : mais il eſt avéré que le papier l'emporte beaucoup, & ne ſubſiſte que par la confiance.

N. B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que ſur la confiance qu'ils peuvent, à volonté, être échangés pour de l'argent; & cette confiance eſt fondee ſur celle que la banque dont ils partent eſt en état de payer à chaque inſtant ceux qui ſeraient préſentés. La confiance eſt donc précaire, lorſque la maſſe de ces billets ſurpaſſe la ſomme que cette banque peut raſſembler en peu de temps. Les billets ſont aux emprunts pour les Etats, ce que les billets à vue ſont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une ſomme à peu près équivalente à ſa fortune; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet ſur lui que juſqu'à la concurrence de la ſomme que vous croyez qu'il pourra raſſembler, au moment de votre demande. Ces billets ſont utiles, 1°. parce qu'ils procurent à un Etat une ſomme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, & qu'il eſt ſûr de ne jamais rembourſer, tant que la confiance durera. 2°. Ils ſervent néceſſairement, en diminuant la néceſſité des tranſports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'Etat comme les particuliers, & à faire baiſſer le taux de ces frais. Mais ils ont un grand déſavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'Etat, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainſi dans un gouvernement éclairé & ſage, on n'en aurait jamais que ce qui eſt néceſſaire pour la facilité du commerce & des affaires particulières.

ſous le miniſtère du cardinal de *Fleuri*, fut preſque le double du numéraire du temps de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un ſixième plus riche en eſpèces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'eſt beaucoup davantage en matières d'argent & d'or travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui en 1690 ; & vers l'an 1730 on en poſſédait autant que d'eſpèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont *Colbert* ouvrit les ſources, s'eſt accru, lorſque ſes canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes ; & cette induſtrie augmente encore tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encore que ſous *Louis XIV*, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toujours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont

moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux ſerait très-miſérable : un peuple qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpèces qu'il n'en faut pour la circulation.

Induſtrie, vraie richeſſe.

L'induſtrie s'étant perfectionnée dans les villes s'eſt accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes ſur le ſort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde ; & ces murmures ſont preſque par-tout ceux des oiſifs opulens, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il eſt vrai que preſque en tout pays, ſi ceux qui paſſent leurs jours dans les travaux ruſtiques avaient le loiſir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur ſubſtance. Ils déteſteraient la néceſſité de payer des taxes qu'ils ne ſe ſont point impoſées, & de porter le fardeau de l'Etat ſans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'eſt pas du reſſort de l'hiſtoire d'examiner comment le peuple doit contribuer ſans être foulé, & de marquer le point précis, ſi difficile à trouver, entre l'exécution des lois & l'abus des lois, entre les impôts & les rapines ; mais l'hiſtoire doit faire voir qu'il eſt impoſſible qu'une ville ſoit floriſſante ſans que les campagnes d'alentour ſoient dans l'abondance ; car certainement ce ſont ces campagnes qui la nourriſſent. On entend, à des jours

réglés dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les alimens de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs; travail toujours chèrement payé.

Culture. On a planté plus de vignes, & on les a mieux travaillées. On a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a su donner la couleur, la fève, & la force de ceux de Bourgogne, & qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage. Cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits a reçu de prodigieux accroissemens, & le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté. Les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne, ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs, dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs, les fermiers d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, & cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers, où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France, & l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au nécessaire

pour

pour travailler; telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre, mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable. (35)

Le moyen ordre s'eſt enrichi par l'induſtrie. Les miniſtres & les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les penſions ſont reſtés les mêmes, & le prix des denrées eſt monté à plus du double: c'eſt ce qui eſt arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires ſont partout reſtés ſur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'inveſtiture de ſes Etats, ne paye que ce que ſes prédéceſſeurs payaient du temps de l'empereur *Charles IV* au quatorzième ſiècle, & il n'eſt dû qu'un écu au ſecrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or & d'argent, prix des denrées, cependant la paye du ſoldat eſt reſtée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq ſous numéraires au fantaſſin, comme on le donnait du temps de *Henri IV*. (36) Aucun de ce grand nombre

(35) En France les mauvaiſes lois ſur les ſucceſſions & les teſtamens, les priviléges multipliés dans le commerce, les manufactures, l'induſtrie, la forme des impôts qui occaſionne de grandes fortunes en finance, celles dont la cour eſt la ſource & qui s'étendent bien au-delà de ce qu'on appelle les grands & les courtiſans, toutes ces cauſes, en entaſſant les biens ſur les mêmes têtes, condamnent à la pauvreté une grande partie du peuple: & cela eſt indépendant du montant réel des impôts.

L'inégalité des fortunes eſt la cauſe de ce mal; & comme le luxe en eſt auſſi un effet néceſſaire, on a pris pour cauſe ce qui n'était qu'un effet d'une cauſe commune.

(36) Ceci n'eſt pas rigoureuſement vrai; les appointemens des places qui donnent du crédit, ou qui ſont néceſſaires à l'adminiſtration, ont

d'hommes ignorans qui vendent leur vie à si bon marché, ne sait qu'attendu le surhaussement des espèces & la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de *Henri IV*. S'il le savait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre & les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, & les appointemens de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & plus dans le moyen ordre ; & cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin de quelque manière que les finances de l'Etat soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitans un trésor inestimable.

augmenté. Quant à la paye des soldats, quoiqu'elle paraisse la même, à l'exception d'une augmentation d'un sou établie en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites, en nature ou gratuitement, ou à un prix au-dessous de leur valeur. La vie du soldat est non-seulement plus assurée, mais plus douce que celle du cultivateur, & même que celle de beaucoup d'artisans. L'usage de les faire coucher deux dans un lit étroit, & de ne leur payer l'année que sur le pied de trois cents soixante jours, sont peut-être les seules choses dont ils aient réellement à se plaindre. Mais les paysans, les artisans n'ont pas toujours chacun un lit, & ils ne gagnent rien les jours de fêtes

CHAPITRE XXXI.

Des ſciences.

Ce ſiècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné ; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du temps de *Louis XIII* qu'elle ſe tirât du chaos où elle était plongée. L'inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France, & les querelles du calviniſme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine que le fut le fanatiſme du temps de *Cromwell* en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſyſtème planétaire des Caldéens, oublié depuis ſi longtemps, cette vérité était condamnée à Rome, & la congrégation du St Office, compoſée de ſept cardinaux, ayant déclaré non-ſeulement hérétique, mais abſurde, le mouvement de la terre ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eu raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la terre.

Le chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait découvert les lois de la chute des corps : *Torricelli* commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité,

& le monde dans l'ignorance. *Descartes* parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de *Descartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire. (*)

Ce qu'il y avait de romanesque réussit ; & le peu de vérités, mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; & du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre ; & la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal *Léopold de Médicis*, vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les jours de *Galilée* & dès le temps de *Torricelli*, rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de *Cromwell*, s'assemblèrent pour

(*) Voyez dans les Elémens de philosophie de *Newton* la préface des éditeurs.

chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. *Charles II*, rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir & par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naissante ; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société royale, ou plutôt la société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce siècle *le siècle des Anglais*, aussi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666, M. *Colbert*, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent ; & à la prière de quelques savans, il fit agréer à *Louis XIV* l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699 comme celle d'Angleterre & comme l'académie française. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Cassini*, *Huyghens* de Hollande, & *Roëmer* de Danemarck par de fortes pensions. *Roëmer* détermina la vîtesse des rayons solaires. *Huyghens* découvrit l'anneau & un des satellites de *Saturne*, & *Cassini* les quatre autres. On doit à *Huyghens*, sinon la première invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvemens, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. (37) On a acquis

(37) *Huyghens* & *Roëmer* quittèrent la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. On proposa, dit-on, à *Huyghens* de rester ; mais il refusa, dédaignant de profiter d'une tolérance qui n'aurait été que pour lui. La liberté de penser est un droit ; & il n'en voulait pas à titre de grâce.

peu à peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie phyſique, en rejetant tout ſyſtème. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature ; une aſtronomie qui ne prédiſait pas les événemens du monde, une médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ſes productions.

La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'obſervatoire qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par *Dominique Caſſini* & par *Picard*. Elle eſt continuée vers le Nord en 1683 par *la Hire* ; & enfin *Caſſini* la prolonge en 1700 juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiècle.

On envoie en 1672 des phyſiciens à la Caienne faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaiſſance de l'aplatiſſement de la terre, démontré depuis par le grand *Newton* ; & il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le règne de *Louis XV*.

On fait partir en 1700 *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliothèque royale, déjà nombreuſe, s'enrichit ſous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes ; & cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours qu'elle en

contient déjà plus de cent quatre-vingts mille. Il fait r'ouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation (38)

Sous lui les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le *Journal des savans*, qui commença en 1665, est le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe est aujourd'hui remplie, & dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuse des opinions & des faits. Elle fit à peu près dans l'histoire ce que l'académie des sciences fesait dans la physique ; elle dissipa des erreurs.

(38) Il n'y a pas dans l'Europe une seule grande nation qui ait un code de droit civil formant un système régulier, & dont toutes les décisions soient des conséquences de principes liés entr'eux. Par-tout le droit civil est un mélange des lois romaines, des codes des nations barbares, de coutumes locales & de lois nouvelles, où ces quatre sources de décisions dominent plus ou moins. Aucune grande nation n'a même un code criminel. Les usages & la collection de lois faites successivement, & dans un esprit souvent opposé, forment la jurisprudence criminelle de toute l'Europe. Peut-être le moment approche-t-il où les peuples auront enfin de véritables lois : du moins les hommes éclairés, & en état de concevoir & d'exécuter ce grand ouvrage, ne manqueraient point aux souverains qui voudraient l'entreprendre.

L'esprit de sagesse & de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous *Henri IV* & sous *Louis XIII;* & si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poison. (*ff*).

Sorciers. Il était très-commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes; s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; & elles continuèrent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était sorcier; & les amulettes, les anneaux constellés étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors & les voleurs, passaient pour certains, & ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fît tirer son horoscope. On

(*ff*) En 1609 six cents sorciers furent condamnés, dans le ressort du parlement de Bordeaux, & la plupart brûlés. *Nicolas Remi*, dans sa Démonolatrie, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des sorciers dans la seule Lorraine. Le fameux curé *Louis Gofridi*, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était sorcier, & les juges l'avaient cru.

C'est une chose honteuse que le père *le Brun*, dans son traité des *pratiques superstitieuses*, admette encore de vrais sortiléges: il va même jusqu'à dire, page 524, que le parlement de Paris reconnaît des sortiléges: il se trompe: le parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets surnaturels opérés par le diable. Le livre de dom *Calmet* sur les vampires & sur les apparitions a passé pour un délire; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition.

n'entendait parler que de ſecrets magiques ; preſque tout était illuſion. Des ſavans, des magiſtrats avaient écrit ſérieuſement ſur ces matières. On diſtinguait parmi les auteurs une claſſe de démonographes. Il y avait des règles pour diſcerner les vrais magiciens, les vrais poſſédés d'avec les faux; enfin juſque vers ces temps-là on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Superſtitions.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On oſait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernoulli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partiſans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un ſigne de la colère divine, parce que cette chevelure eſt éternelle ; mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne ſont éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raiſon ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

Philoſophie néceſſaire.

On ne croirait pas que les ſouverains euſſent obligation aux philoſophes. Cependant il eſt vrai que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des ſouverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des ſchiſmes, n'en ont point cauſé. Si on a dit que les peuples ſeraient heureux quand ils auraient

des philosophes pour rois, il est très-vrai de dire que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévènes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à *St Médard*, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'Etat ; les miracles de *St Médard* eussent été accrédités par les plus considérables citoyens ; & le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévènes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science & de littérature ont été épuisés dans ce siècle ; & tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre ; & la gloire du siècle en est plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des beaux arts.

LA saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence ; & si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la

France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poësie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, & les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* & *Ovide*; les avocats *St Augustin* & *St Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style & la dignité. Quelques vers de *Malherbe* fesaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur & de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de *Thou*, un chancelier de l'*Hospital*, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encore recommandable que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté. Eloquence.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons & ses oraisons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de *Lingendes.*

ſon temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent & le ſurpaſſèrent. L'oraiſon funèbre de *Charles-Emanuel* duc de Savoie, ſurnommé *le grand* dans ſon pays, prononcée par *Lingendes* en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que *Fléchier* long-temps après en prit l'exorde tout entier auſſi-bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funèbre du vicomte de *Turenne*.

Balzac. *Balzac* en ce temps-la donnait du nombre & de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai que ſes lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier cardinal de *Retz* : » Vous venez de » prendre le ſceptre des rois & la livrée des » roſes. » Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de ſenteur : » Je me ſauve » à la nage dans ma chambre au milieu des » parfums. » Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes qu'on admira *Balzac* dans ſon temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & néceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des paroles; & même pour l'avoir employée ſouvent hors de ſa place.

Voiture. *Voiture* donna quelque idée des grâces légères de ce ſtyle épiſtolaire, qui n'eſt pas le meilleur, puiſqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage, que deux tomes de lettres dans leſquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps & les caractères des hommes; c'eſt plutôt un abus qu'un uſage de l'eſprit.

La langue commençait à s'épurer & à prendre une forme constante. On en était redevable à l'académie française, & surtout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; & il s'y trouve peu d'expressions & de tours qui aient vieilli. *Vaugelas.*

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; & quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours ; mérites absolument inconnus avant lui au barreau. *Patru.*

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, & à lui donner un esprit de justesse & de précision, fut le petit recueil des *Maximes de François duc de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'*amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penser & à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis & délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaissance des lettres. *Le duc de la Rochefoucauld.*

Mais le premier livre de génie, qu'on vit en prose, fut le recueil des *Lettres provinciales* en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot, qui depuis cent ans se soit ressenti du changement qui altère souvent *Pascal.*

les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon fils du célébre *Bussy* m'a dit qu'ayant demandé à monsieur de *Meaux* quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, *Bossuet* lui répondit : *Les lettres provinciales.* Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorsque les jésuites ont été abolis & les objets de leurs disputes méprisés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, & la vigueur des dernières lettres, ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect & décousu, qui depuis long-temps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raison toujours éloquente, fut le père *Bourdaloue* vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père *Massillon*, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du siècle ; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher ; & jamais il ne songe à plaire.

Bourdaloue.

Peut-être serait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet, parler long-temps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout

ſon diſcours ſur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtère. Le texte devient une eſpèce de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours développe. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des lettres qu'il commença, & le temps l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes qui, comme la morale, n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverſe, eſt encore une coutume gênante, que le père *Bourdaloue* trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par *Boſſuet*, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand-homme, s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe à épouſer mademoiſelle *Des-Vieux*, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie & pour cette eſpèce d'éloquence qui le caractériſe, ſe montrèrent de ſi bonne heure que ſes parens & ſes amis le déterminèrent à ne ſe donner qu'à l'Egliſe. Mademoiſelle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. (*gg*) Il avait prêché aſſez jeune devant le roi & la reine-mère en 1662, long-temps avant que le père *Bourdaloue* fût connu. Ses diſcours ſoutenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchaſſent du ſublime, eurent un ſi grand ſuccès que le roi fit écrire en ſon nom à ſon père, intendant de Soiſſons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Boſſuet.

(*gg*) Voyez le catalogue des écrivains à l'article *Boſſuet*.

Cependant, quand *Bourdaloue* parut, *Boſſuet* ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraiſons funèbres, genre d'éloquence, qui demande de l'imagination & une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poëſie, dont il faut toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'oraiſon funèbre de la reine-mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce diſcours n'était pas encore digne de lui ; & il ne fut pas imprimé, non plus que ſes ſermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre veuve de *Charles I*, qu'il fit en 1669, parut preſqu'en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pièces d'éloquence ſont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'eſt en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage. L'éloge funèbre de *Madame*, enlevée à la fleur de ſon âge & morte entre ſes bras, eut le plus grand & le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit déſaſtreuſe ! nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame ſe meurt, Madame eſt morte &c.* L'auditoire éclata en ſanglots ; & la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs & par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque temps après en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. Il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son

Diſcours

Discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le systême qu'il adopte pour concilier la chronologie des juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les savans, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement & la chute des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint & dont il juge les nations.

Fénélon.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. *Fénélon*, le disciple, l'ami de *Bossuet*, & depuis devenu malgré lui son rival & son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme monsieur de *Meaux* avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & surtout en tirant de ces fictions une morale utile au genre-humain; morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes & d'instruction au duc de Bourgogne & aux autres enfans de France, dont il fut précepteur; ainsi que *Bossuet* avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de *Monseigneur*. Mais son neveu le marquis de *Fénélon*, héritier de la vertu de cet homme célèbre, & qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calypso* & d'*Eucharis* eussent été les

premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorſqu'il fut relégué dans ſon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un ſtyle qui n'était qu'à lui, & qui coulait de ſource avec abondance. J'ai vu ſon manuſcrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le compoſa en trois mois au milieu de ſes malheureuſes diſputes ſur le quiétiſme ; ne ſe doutant pas combien ce délaſſement était ſupérieur à ces occupations. On prétend qu'un domeſtique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer : ſi cela eſt, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe ; mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV*. *Séſoſtris* qui triomphait avec trop de faſte, *Idoménée* qui établiſſait le luxe dans Salente & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du roi ; quoiqu'après tout il ſoit impoſſible d'avoir chez ſoi le ſuperflu que par la ſurabondance des arts de la première néceſſité. Le marquis de *Louvois* ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté, ſous le nom de *Protéſilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui ſervaient l'Etat & non le miniſtre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent ſon trône dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtyle harmonieux, qui

infinue d'une manière si tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, & si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un siècle florissant.

La Bruyère.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de *la Bruyère*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public; & les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand *la Bruyère* montra son ouvrage manuscrit à M. de *Malesieux*, celui-ci lui dit: *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis*. Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de *la Bruyère*

en ont produit davantage. Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des choſes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe & qui inſtruiſe à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces juſque ſur la philoſophie fut encore une choſe nouvelle, dont le livre *des Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philoſophie eſt l'ordre, la clarté & ſurtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimère des tourbillons de *Deſcartes*.

Bayle. Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produiſit *Bayle* en donnant une eſpèce de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave & de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici *Bayle* parmi les auteurs qui ont honoré le ſiècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expreſſément qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiècle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie ſingulières ou neuves qui le caractériſent & qui le diſtinguent des autres ſiècles. L'éloquence de *Boſſuet* & de *Bourdaloue*, par exemple,

n'était & ne pouvait être celle de *Cicéron* : c'était un genre & un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que *Pélisson* composa pour *Fouquet*. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'État, traité solidement avec un art qui paraît peu, & orné d'une éloquence touchante. *Pélisson.*

Nous avons eu des historiens, mais point de *Tite-Live*. Le style de la *Conspiration de Venise* est comparable à celui de *Salluste*. On voit que l'abbé de *St Real* l'avait pris pour modèle; & peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est-là surtout ce qui distingue cet âge illustre; car pour des savans & des commentateurs, le seizième & le dix-septième siècle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé. *St Réal.*

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poësie? c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations: les vers furent par-tout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. *Platon* & *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble & sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa *Malherbe*; & il y a grande apparence que sans *Pierre Corneille*, le génie des prosateurs ne se serait pas développé. *Le grand Corneille.*

Cet homme est d'autant plus admirable qu'il

n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modèles étaient eſtimés ; & pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables écrivains qui d'ordinaire ſont rampans ; & par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même artiſte, protège ſincèrement les bons artiſtes.

Corneille eut à combattre ſon ſiècle, ſes rivaux & le cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le Cid. Je remarquerai ſeulement que l'académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre *Corneille* & *Scudéri*, eut trop de complaiſance pour le cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de ſon père, & pourſuivre la vengeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le ſeul ouvrage de *Corneille* que le cardinal de *Richelieu* voulut rabaiſſer. L'abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce miniſtre déſapprouva *Polyeucte*.

Le Cid, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Caſtro*, (*hh*) & en pluſieurs

(*hh*) Il y avait deux tragédies eſpagnoles ſur ce ſujet. Le Cid de *Guillain de Caſtro*, & l'Honrador de ſu padre de *Jean-Baptiſte Diamante*. *Corneille* imita autant de ſcènes de *Diamante* que de *Caſtro*.

endroits une traduction. Cinna qui le suivit était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de *Condé*, qui disait que le grand *Condé* à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de Cinna, versa des larmes à ces paroles d'*Auguste*.

Je suis maître de moi ; comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siècles ! ô mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous !
Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* fesant pleurer le grand *Condé* d'admiration est une époque bien célébre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand-homme ; ainsi que les fautes considérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, & surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul ; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* & *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poësie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, & celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué. *Racine.*

La raiſon en eſt que *Racine* dans tous ſes ouvrages, depuis ſon Alexandre, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, & que l'autre manque trop ſouvent à tous ces devoirs. *Racine* paſſa de bien loin & les Grecs & *Corneille* dans l'intelligence des paſſions, & porta la douce harmonie de la poëſie, ainſi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignèrent à la nation à penſer, à ſentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſévères pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de perſonnes en France, du temps du cardinal de *Richelieu*, capables de diſcerner les défauts du Cid; & en 1702, quand Athalie, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez madame la ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand-homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première perſonne de ſon ſiècle pour le ſtyle épiſtolaire, & ſurtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûriſſent.

Molière La ſingulière deſtinée de ce ſiècle rendit *Molière* contemporain de *Corneille* & de *Racine*. Il n'eſt pas vrai que *Molière*, quand il parut, eût trouvé le théatre abſolument dénué de bonnes comédies.

Corneille lui-même avait donné le Menteur, pièce de caractère & d'intrigue, prise du théatre espagnol comme le Cid; & *Molière* n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la Mère coquette de *Quinault*, pièce à la fois de caractère & d'intrigue, & même modèle d'intrigue. Elle est de 1664; c'est la première comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux, & cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-temps. *Molière* l'attaqua souvent; & il contribua à défaire le public de ces importans subalternes, ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe & du latin des médecins. *Molière* fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle; on sait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de *Corneille* & de *Racine*, les personnages de *Molière*, les symphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation, & (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Bossuet* & des *Bourdaloue* se fesaient entendre à *Louis XIV*, à *Madame* si célébre par son goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert* & à cette foule d'hommes

ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne ſe retrouvera plus, où un duc de *la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, au ſortir de la converſation d'un *Paſcal* & d'un *Arnaud*, allait au théatre de *Corneille*.

Boileau. *Deſpréaux* s'élevait au niveau de tant de grands-hommes, non point par ſes premières ſatires, car les regards de la poſtérité ne s'arrêteront point ſur les *embarras de Paris*, & ſur les noms des *Caſſaignes* & des *Cotins*; mais il inſtruiſait cette poſtérité, par ſes belles épîtres, & ſurtout par ſon Art poëtique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine. *La Fontaine*, bien moins châtié dans ſon ſtyle, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïveté & dans les grâces qui lui ſont propres, ſe mit, par les choſes les plus ſimples, preſqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinault. *Quinault*, dans un genre tout nouveau, & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait avec quelle injuſtice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir ſacrifié aux grâces. Il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On ſait par cœur des ſcènes entières de *Quinault*; c'eſt un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La muſique françaiſe eſt demeurée dans une ſimplicité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans *Quinault* avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui poſſèdent notre langue & qui ont

le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ſerait reçu ! mais *Quinault* était moderne.

Tous ces grands-hommes furent connus & protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit ; & il reçut dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que les héros de ſes fables. Un prêtre de l'oratoire, nommé *Pouget*, ſe fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, comme s'il eût parlé à la *Brinvilliers* & à la *Voiſin*. Ses contes ne ſont que ceux du *Pogge*, de l'*Arioſte* & de la reine de Navarre. Si la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* ſon aimable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours : & un animal innocent eſt dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui ſeront les délices & l'inſtruction des ſiècles à venir, il ſe forma une foule d'eſprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui ſont l'amuſement des honnêtes gens, ainſi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Pouſſin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* & des *Vanlo*.

Cependant, vers la fin du règne de *Louis XIV*, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, *La Motte.*

& eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdart*, (*ii*) homme d'un esprit plus sage & plus étendu que sublime, écrivain délicat & méthodique en prose, mais manquant souvent de feu & d'élégance dans sa poësie, & même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après ; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang.

Rousseau. L'autre était *Rousseau*, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse & de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte;* mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses pseaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de *Racine*. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réussit bien moins dans les opéra qui demandent de la sensibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, & dans les épîtres morales qui veulent de la vérité ; tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une

(*ii*) Voyez le catalogue des écrivains à l'article *la Motte*.

mode passagère. Quelques-unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de *Despréaux*, & ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, & sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; soit que l'âge & les malheurs eussent affaibli son génie, soit que son principal mérite, consistant dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus nécessaire & plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable, & trop mêlé de jalousie & d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens ; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres, & à peu près vers le temps de la mort de *Louis XIV*, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché : elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands-hommes du siècle passé ont enseigné à penser & à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on sait. Enfin, une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de *Louis XIV* a donc en tout la destinée des siècles de *Léon X*, d'*Auguste*, d'*Alexandre*. Les terres

qui firent naître dans ces temps illuſtres tant de fruits du génie avaient été long-temps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les cauſes morales & dans les cauſes phyſiques la raiſon de cette tardive fécondité, ſuivie d'une longue ſtérilité. La véritable raiſon eſt que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue & le goût. Quand les premiers pas ſont faits, alors les génies ſe développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talens. Chaque artiſte ſaiſit en ſon genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui-même, ſavoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, & qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, ſont en petit nombre. Les ſujets & les embelliſſemens propres aux ſujets ont des bornes bien plus reſſerrées qu'on ne penſe. L'abbé *du Bos*, homme d'un très-grand ſens, qui écrivait ſon traité ſur la poëſie & ſur la peinture vers l'an 1714, trouva que dans toute l'hiſtoire de France il n'y avait de vrai ſujet de poëme épique que la deſtruction de la ligue par *Henri le grand*. Il devait ajouter que les embelliſſemens de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième & du ſeizième ſiècle, etant proſcrits parmi les Français, les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monſtres, les ſortiléges, les métamorphoſes, les aventures romaneſques n'étant plus de ſaiſon, les beautés propres au poëme épique ſont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il ſe trouve jamais quelque artiſte qui

s'empare des ſeuls ornemens convenables au temps, au ſujet, à la nation, & qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en eſt de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paſſions tragiques & les grands ſentimens puiſſent ſe varier à l'infini d'une manière neuve & frappante. Tout a ſes bornes.

La haute comédie a les ſiennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques & marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères ; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences, qui ſont dans les caractères des hommes, peuvent être maniées auſſi heureuſement que les grands ſujets. Les nuances à la vérité ſont innombrables, mais les couleurs éclatantes ſont en petit nombre ; & ce ſont ces couleurs primitives qu'un grand artiſte ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, & ſurtout celle des oraiſons funèbres, ſont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des miſères & des faibleſſes humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On eſt réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre ſuffiſant de fables étant compoſé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, & preſque dans les mêmes aventures. Ainſi donc le génie n'a qu'un ſiècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, & qui ne demandent que du travail, du jugement & un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir; & les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut en peinture & en sculpture traiter cent fois les mêmes sujets : on peint encore la sainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art: mais on ne serait pas reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'Art poëtique, le Tartuffe.

Il faut encore observer que le siècle passé ayant instruit le présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles; & ce qui est encore bien pis, de livres sérieux inutiles: mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente & oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellens ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits.

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe: tout y a contribué; les grands auteurs du siècle de *Louis XIV*, ceux qui les ont suivis, les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un *Bayle* surtout, qui écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations; un *Rapin de Thoyras*,

Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre; (*) un *Saint-Evremond*, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de *Mazarin*, à qui l'on ambitionnait de plaire; Mme d'*Olbreuse* devenue duchesse de *Zell*, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français: c'est un mérite & un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté & de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens, & par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme *le siècle de Louis XIV*. La musique était au berceau: quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare & de téorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. *Lulli* étonna par son goût & par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux & des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui

Musique.

Lulli.

(*) Celle de M. *Hume* n'avait pas encore paru.

paraissent aujourd'hui si simples & si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de *Louis XIII*; & l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; & Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès que sur la fin du règne de *Louis XIV* on a inventé l'art de noter la danse; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Architecture. Nous avions eu de très-grands architectes, du temps de la régence de *Marie de Médicis*. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même de *Brosse*, dont nous avons le portail de St Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de *Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui est aujourd'hui le palais royal, en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes espérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, qui fait tant désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, & qui satisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des Vitruves, il faut que les *Auguſtes* les emploient.

Il faut auſſi que les magiſtrats municipaux ſoient animés par le zèle & éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands, comme le préſident *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal conſtruit & mal ſitué ; cette place ſi petite & ſi irrégulière, qui n'eſt célébre que par des gibets & de petits feux de joie ; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, & enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le ſein de tous les arts.

La peinture commença ſous *Louis XIII* avec *le Pouſſin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres ; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie : mais ſans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le deſſin & dans la compoſition, nous avons eu plus de trente peintres, qui ont laiſſé des morceaux très-dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries & des appartemens qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite. J'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaſte ouvrage de peinture que le plafond de *le Moine* à Verſailles ; & je ne Peinture.

ſais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis *Vanloo*, qui chez les étrangers même paſſait pour le premier de ſon temps.

Académie de peintres français à Rome.

Non-ſeulement *Colbert* donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667 il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y ſont inſtruits & entretenus aux frais du roi. Ils y deſſinent les antiques. Ils étudient *Raphaël* & *Michel Ange*. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le déſir de l'imiter ; & on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par le roi & par le duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jeter en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Sculpture.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du cardinal de *Richelieu* trop peu montré au public, dans la chapelle de ſorbonne, la ſtatue équeſtre de *Louis XIV*, faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercure* dont *Louis XV* a fait préſent au roi de Pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il eſt à croire que ces productions

de nos jours feraient mifes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, fur la fin du règne de *Louis XIII.* C'eft maintenant une chofe admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre hiftorique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artiftes. Il y en a pour deux millions, & la plupart font des chefs-d'œuvre. Médailles.

On n'a pas moins réuffi dans l'art de graver les pierres précieufes. Celui de multiplier les tableaux, de les éternifer par le moyen des planches en cuivre, de tranfmettre facilement à la poftérité toutes les repréfentations de la nature & de l'art, était encore très-informe en France avant ce fiècle. C'eft un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième fiècle; & il a été pouffé plus loin en France que dans le lieu même de fa naiffance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eftampes du roi ont été fouvent un des plus magnifiques préfens qu'il ait fait aux ambaffadeurs. La cifelure en or & en argent, qui dépend du deffin & du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme foit capable. Gravure.

Après avoir ainfi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'Etat, ne paffons pas fous filence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français furpaffent toutes les nations du monde : je veux Chirurgie.

parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides & si célébres dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avait guère d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires : il en fournissait tous ses voisins; & je tiens du célébre *Chefelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres en 1715 les instrumens de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre, & sous le fameux *Boerhaave* (*ii*) en Hollande; mais il arriva à la médecine comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidelle des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siècle, qui commença au temps du cardinal de *Richelieu*, & qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; & s'il l'est en quelques genres, il restera le modèle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

(*ii*) Chez les Hollandais la diphtongue *oe* se prononce *ou*.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux arts en Europe du temps de Louis XIV.

Nous avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire, que les désastres publics dont elle est composée, & qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, font à la longue effacés des registres des temps. Les détails & les ressorts de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes lois, les instituts, les monumens produits par les sciences & par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pélerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII* & de *Boniface VIII*; ils admirent les temples que les *Bramante* & les *Michel Ange* ont élevés, les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini*; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* & le *Tasse*; & ils respectent la cendre de *Galilée*. En Angleterre on parle un moment de *Cromwell*; on ne s'entretient plus des guerres de la *Rose blanche*; mais on étudie *Newton* des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre-humain*, & on le serait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'Etat honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands-hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle

Pourquoi ce siècle est celui de *Louis XIV*.

celui de *Louis XIV*, non-ſeulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ſes contemporains enſemble, mais encore parce qu'il a vû renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, & à quelques années après lui; c'eſt en effet dans cet eſpace de temps que l'eſprit humain a fait les plus grands progrès.

Milton. Les Anglais ont plus avancé vers la perfection preſqu'en tous les genres, depuis 1660 juſqu'à nos jours, que dans tous les ſiècles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton*. Il eſt vrai que pluſieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ſes peintures, ſon paradis des ſots, ſes murailles d'albâtre qui entourent le paradis terreſtre; ſes diables qui de géans qu'ils étaient ſe transforment en pygmées pour tenir moins de place au conſeil, dans une grande ſalle toute d'or bâtie en enfer: les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, & dont les parties ſe rejoignent ſoudain. On ſe plaint de ſes longueurs, de ſes répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide* ni *Héſiode*, dans ſa longue deſcription de la manière dont la terre, les animaux & l'homme furent formés. On cenſure ſes diſſertations ſur l'aſtronomie qu'on croit trop ſèches, & ſes inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuſes, plus dégoûtantes que fortes; telles ſont une longue chauſſée ſur le chaos; le péché & la mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans

de leur inceste ; & la mort *qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos ; le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui sent les cadavres ;* cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid & sur le sec ; ce froid & ce sec, avec le chaud & l'humide, qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'est épuisé sur les critiques, mais on ne s'épuise pas sur les louanges. *Milton* reste la gloire & l'admiration de l'Angleterre : on le compare à *Homère*, dont les défauts sont aussi grands ; & on le met au-dessus du *Dante*, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorèrent le règne de *Charles II*, comme les *Waller*, les comtes de *Dorset* & de *Rochester*, le duc de *Buckingham*, &c. on distingue le célèbre *Dryden*, qui s'est signalé dans tous les genres de poësie : ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois & brillans, animés, vigoureux, hardis, passionnés ; mérite qu'aucun poëte de sa nation n'égale, & qu'aucun ancien n'a surpassé. Si *Pope*, qui est venu après lui, n'avait pas sur la fin de sa vie fait son *Essai sur l'homme*, il ne serait pas comparable à *Dryden*. *Dryden.* *Pope.*

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie & de profondeur que la nation anglaise ; c'est-là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poëtes.

Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande un esprit plus cultivé & plus universel ; c'est *Addisson.*

celle qu'*Addisson* a possédée ; non-seulement il s'est immortalisé par son Caton, la seule tragédie anglaise écrite avec une élégance & une noblesse continue ; mais ses autres ouvrages de morale & de critique respirent le goût ; on y voit par-tout le bon sens paré des fleurs de l'imagination ; sa manière d'écrire est un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen *Swift* plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'est *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraisons funèbres ; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois & des reines dans les églises ; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-grossière à Londres avant *Charles II*, se forma tout d'un coup. L'évêque *Burnet* avoue dans ses mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres : leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il est encore remarquable que ces insulaires séparés du reste du monde, & instruits si tard, aient acquis pour le moins autant de connaissances de l'antiquité qu'on en a pu rassembler dans Rome, qui a été si long-temps le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Egypte ; il n'y a point de Persan qui ait connu la religion de *Zoroastre* comme le savant *Hyde*. L'histoire de *Mahomet* & des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, & a été développée par l'anglais *Sale*, qui a voyagé si utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, & défendue si savamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII*

jusqu'à *Cromwell* on avait disputé & combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène, un cimeterre à la main, & un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte & dans le dogme avaient produit des guerres horribles; & quand depuis la restauration jusqu'à nos jours on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la science: autrefois c'était avec le fer & la flamme.

C'est surtout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis long-temps, & les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences: *Boyle* passa sa vie à en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* est le premier qui ait découvert & démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les élémens de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière; avant lui on ne la connaissait pas. (*) *Newton.*

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle & toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, & effort qu'il

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

avait fait à vingt-quatre ans. C'eſt ce qui a fait dire à un grand philoſophe, au ſavant *Halley*, qu'*il n'eſt pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.*

Une foule de bons géomètres, de bons phyſiciens, fut éclairée par ſes découvertes, & animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer eut, quoique ſimple aſtronome, le commandement d'un vaiſſeau du roi en 1698. C'eſt ſur ce vaiſſeau qu'il détermina la poſition des étoiles du pôle antarctique, & qu'il marqua toutes les variations de la bouſſole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaiſon que le paſſage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choſes devenues trop familières, & cette admiration des anciens Grecs pour les petites, eſt encore une preuve de la prodigieuſe ſupériorité de notre ſiècle ſur les anciens. *Boileau* en France, le chevalier *Temple* en Angleterre, s'obſtinaient à ne pas reconnaître cette ſupériorité : ils voulaient dépriſer leur ſiècle pour ſe mettre eux-mêmes au-deſſus de lui. Cette diſpute entre les anciens & les modernes eſt enfin décidée, du moins en philoſophie. Il n'y a pas un ancien philoſophe qui ſerve aujourd'hui à l'inſtruction de la jeuneſſe chez les nations éclairées.

Locke bien au-deſſus de *Platon.*

Locke ſeul ſerait un grand exemple de cet avantage que notre ſiècle a eu ſur les plus beaux âges de la

Grèce. Depuis *Platon* jusquà lui, il n'y a rien : personne dans cet intervalle n'a développé les opérations de notre ame : & un homme qui saurait tout *Platon*, & qui ne saurait que *Platon*, saurait peu & saurait mal.

C'était à la vérité un grec éloquent ; son apologie de *Socrate* est un service rendu aux sages de toutes les nations ; il est juste de le respecter, puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse, & les persécuteurs si odieux. On crut long-temps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique ; on en fit presque un père de l'Eglise, à cause de son *Ternaire* que personne n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matière est *l'autre*, que le monde est une figure de douze pentagones, que le feu qui est une pyramide est lié à la terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité & les métempsycoses de l'ame, en disant que le sommeil naît de la veille, la veille du sommeil, le vivant du mort, & le mort du vivant ? Ce sont-là les raisonnemens qu'on a admirés pendant tant de siècles ; & des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé *l'entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités ; & ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siécle l'emporte sur tous les autres, on peut jeter les yeux sur l'Allemagne & sur le Nord. Un *Hevelius* à Dantzick *Hevelius.* est le premier astronome qui ait bien connu la planète de la lune ; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands-hommes que cet âge

a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de *Louis XIV*. *Hevelius* perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Munificence singulière de *Louis XIV* envers *Hevelius*.

Mercator dans le Holstein fut en géométrie le précurseur de *Newton* ; les *Bernouilli* en Suisse ont été les dignes disciples de ce grand-homme. *Leibnitz* passa quelque temps pour son rival.

Leibnitz.

Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipsick : il mourut en sage à Hanovre, adorant un Dieu comme *Newton*, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe : historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude : métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique ; poëte latin même, & enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, & pour faire douter quelque temps entre *Newton* & lui. (*)

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre, à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Egypte & de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes ; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

philosophes ne fut plus universelle ; *Leibnitz* servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe malgré les guerres, & malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels ; les académies ont formé cette république. L'Italie & la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin *Boerhaave* était consulté à la fois par le pape & par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers, & sont devenus en quelque sorte les médecins des nations ; les véritables savans dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits répandue par-tout & par-tout indépendante. Cette correspondance dure encore ; elle est une des consolations des maux que l'ambition & la politique répandent sur la terre.

L'Italie dans ce siècle a conservé son ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Tasses*, ni de nouveaux *Raphaëls*. C'est assez de les avoir produits une fois. Les *Chiubrera*, & ensuite les *Zappi*, les *Filicaia* ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La Mérope de *Maffei*, & les ouvrages dramatiques de *Metastasio* sont de beaux monumens du siècle.

L'étude de la vraie physique, établie par *Galilée*, s'est toujours soutenue malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les *Cassini*, les *Viviani*, les *Manfredi*, les *Bianchini*, les *Zanotti* & tant d'autres ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays ; & quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre, les

écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts, autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'essor à l'esprit chez d'autres nations. Ce siècle surtout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe ensemble ; & plus on a déterré de ces monumens, plus la science s'est étendue.

On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous long-temps obscurs & souvent persécutés : ils ont éclairé & consolé la terre, pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger serait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres. Il suffit ici d'avoir fait voir que dans le siècle passé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédens.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXV.

Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.

DES trois ordres de l'Etat, le moins nombreux est l'Eglise ; & ce n'est que dans le royaume de France que le clergé est devenu un ordre de l'Etat. C'est une chose aussi vraie qu'étonnante, on l'a déjà dit, & rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'Etat, est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siége de Rome, & soutenir les libertés de l'Eglise gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Eglise ; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat ; les soumettre en beaucoup de choses à la jurisdiction séculière, & les laisser juges en d'autres ; les faire contribuer aux besoins de l'Etat, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté que *Louis XIV* eut presque toujours.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre & dans une décence dont les guerres civiles & la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices, sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal *Mazarin* qui avait possédé l'évêché de Metz, n'étant pas même sous-diacre, & le duc de *Verneuil* qui en avait aussi joui étant séculier. Evêques non-prêtres.

Ce que payait au roi le clergé de France & des

villes conquises allait, année commune, à environ deux millions cinq cents mille livres ; & depuis, la valeur des espèces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'Etat d'environ quatre millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilége de *don gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'Etat. Les évêques & les abbés étant seigneurs de fiefs, par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas ; il conserva l'usage d'aider l'Etat par des dons gratuits. (39)

Don gratuit.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble

(39) En France le clergé est exempt, comme la noblesse, des tailles & de quelques-uns des droits d'aides. La noblesse était censée remplacer les impôts par son service personnel, & le clergé par ses prières. Pendant quelque temps on demanda au pape la permission d'imposer des décimes sur le clergé, toujours sous le prétexte de combattre les infidelles ou les hérétiques. Enfin l'usage de s'adresser au clergé assemblé, & de se passer du consentement de Rome, a prévalu : mais pour ménager Rome qui excommuniait, il n'y a pas encore long-temps, chaque jeudi-saint, les souverains qui obligeaient le clergé à contribuer aux charges publiques, on donna aux décimes le nom de *don gratuit*. Lorsqu'à la fin du règne de *Louis XIV* on ajouta la capitation & le dixième aux impôts déjà trop onéreux, on n'osa établir ces nouvelles taxes d'une manière rigoureuse ; & le clergé obtint facilement d'être exempt de ces impôts, en payant des dons gratuits plus considérables. Il est donc évident qu'il ne doit point ce dernier privilége aux anciens usages de la nation, puisque jusqu'à ce moment il n'avait joui que des priviléges de la noblesse, & que la noblesse a payé ces nouveaux impôts. Cette exemption est donc une pure grâce accordée par *Louis XIV* ; grâce qui est une injustice à l'égard des citoyens ; grâce que ni le temps, ni aucune assemblée nationale n'ont consacrée. Nos souverains, mieux instruits de leurs droits &

ſouvent conſerve, & qu'un corps qui ne s'aſſemble point perd néceſſairement, ſe joint l'immunité toujours réclamée par l'Egliſe, & cette maxime, que *ſon bien eſt le bien des pauvres :* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat dont elle tient tout ; car le royaume, quand il a des beſoins, eſt le premier pauvre : mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des ſecours volontaires ; & *Louis XIV* exigea toujours ces ſecours, de manière à n'être pas refuſé.

On s'étonne dans l'Europe & en France que le clergé paye ſi peu ; on ſe figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il poſſédait ce tiers, il eſt indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui ſe monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits ſur les conſommations qu'il paye comme les autres ſujets ; mais on ſe fait des idées vagues & des préjugés ſur tout. Richeſſes du clergé.

Il eſt inconteſtable que l'Egliſe de France eſt de toutes les Egliſes catholiques celle qui a le moins accumulé de richeſſes. Non-ſeulement il n'y a point d'évêque qui ſe ſoit emparé, comme celui de Rome, d'une grande ſouveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouiſſe des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Caſſin & les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne ſont pas d'un revenu trop immenſe. Ceux de Strasbourg & de Cambrai ſont les

de ceux de leurs peuples, ſentiront ſans doute un jour que leur intérêt & la juſtice exigent également de ſoumettre aux taxes les biens du clergé dans la proportion qu'ont ces biens avec ceux du reſte de la nation ; & qu'en général tout privilége, en matière d'impôt, eſt une veritable injuſtice, depuis que la conſtitution militaire ayant changé, il n'exiſte plus de ſervice perſonnel gratuit, & que les eſprits s'étant éclairés, on ſait que ce ne ſont point les proceſſions des moines, mais les évolutions des ſoldats qui décident du ſuccès des batailles.

plus forts ; mais c'eſt qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, & que l'Egliſe d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Livre II, chapitre 6.

Giannone, dans ſon hiſtoire de Naples, aſſure que les eccléſiaſtiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Egliſe poſſède le tiers du royaume, comme on dit au haſard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on ſe donnait ſeulement la peine de ſupputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que ſur le pied d'un revenu annuel de quatre millions ; & les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cents mille livres. Il eſt vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-deſſous de la valeur ; & ſi on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la ſomme totale des rentes de tous les bénéfices conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable, qui ne revient jamais, & qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du roi envers le St Siége : elle dépouille l'Etat dans l'eſpace d'un ſiècle de plus de quatre cents mille marcs d'argent ; ce qui dans la ſuite des temps appauvrirait le royaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte. (40)

(40) Un Etat ne s'appauvrit pas en payant chaque année un faible tribut, comme un homme ne ſe ruine pas en payant une rente ſur les revenus de ſa terre. Mais ce tribut payé à Rome eſt en finance une diminution de la richeſſe annuelle, & en théologie une véritable ſimonie, qui damne infailliblement dans l'autre monde celui qu'elle enrichit ſur la terre.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Eglise gallicane séculière & régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses & environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes & de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère : il y a des moines abbés réguliers, qui jouissent de deux cents mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe & qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, & de quatre à cinq cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé & non moins oisif, possède une somme immense, & qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, & surtout dans les Etats catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes. (41)

(41) Cet article est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui ont accusé M. de *Voltaire* d'avoir sacrifié la vérité des détails historiques

Les abus servent de lois dans presque toute la terre; & si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'Etat dont la forme subsistât entière?

Usage du clergé dans ses subsides.

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte; & après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers: ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat & pour le clergé en général, & plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, & se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Anciennes maximes du clergé.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de

à ses opinions générales. Il est ici très-favorable au clergé. Cependant il résulte de cette évaluation, portée seulement à quatre-vingt-dix millions, que l'impôt des vingtièmes mis sur le clergé, comme il l'est sur les particuliers, produirait dix millions, somme fort au-dessus de celle où montent les dons gratuits évalués en annuités. Cette même évaluation, en la supposant aussi exacte que celle qui a servi à l'établissement des vingtièmes, ne porterait la masse des biens du clergé qu'à environ un huitième de la totalité des biens du royaume. Cependant il y a des cantons très-étendus où la dixme seule est pour la plus grande partie de terres environ un cinquième du produit net; & dans ces mêmes cantons le clergé a des possessions immenses

Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de *Louis XIII* & dans les derniers états tenus en 1614 la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, & qui est le fond de l'Etat, demander en vain avec le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale, » qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les » rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tiennent que » de DIEU seul; & que c'est un crime de lèse-» majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut » déposer & tuer les rois. » C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de *Henri le grand* fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal *du Perron*, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Eglise. Que ne fesait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire? mais il en était si loin qu'il s'emporta jusqu'à dire, » que la puissance du pape était » pleine, plénissime, directe au spirituel, indirecte » au temporel, & qu'il avait charge du clergé de » dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient » que le pape ne peut déposer les rois. » On gagna la noblesse, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante & la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé *Louis le débonnaire*. Cet

esprit prévalut au point que la cour subjugée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix ; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne ; c'est qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la maison d'Autriche. (*)

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les rois que *Jacques I* roi d'Angleterre écrivit contre le cardinal *du Perron* ; & c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu ; & *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Conduite du roi avec le clergé

Antonio Pérès avait recommandé trois choses à *Henri IV*, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernières avec tant de supériorité qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la jurisdiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, & s'en loua quelquefois ; car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiscopale, elles assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Eglise gallicane contre les prétentions

(*) Voyez le chapitre de *Louis XIII* dans l'*Essai sur l'esprit & les mœurs des nations*.

de la cour de Rome : de ſorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adverſaires & comme leurs défenſeurs ; & le gouvernement eut ſoin que, malgré les querelles de religion, les bornes aiſées à franchir ne fuſſent paſſées de part ni d'autre. Il en eſt de la puiſſance des corps & des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes ; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

Des libertés de l'Egliſe gallicane.

Ce mot de *libertés* ſuppoſe l'aſſujettiſſement. Des libertés, des priviléges ſont des exemptions de la ſervitude générale. Il fallait dire les droits, & non les libertés de l'Egliſe gallicane. Ces droits ſont ceux de toutes les anciennes Egliſes. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juriſdiction ſur les ſociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'Egliſe de France fut long-temps la ſeule qui diſputa contre le ſiège de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorſqu'après le premier concile de Nicée, l'adminiſtration eccléſiaſtique & purement ſpirituelle ſe modéla ſur le gouvernement civil, & que chaque évêque eut ſon diocèſe, comme chaque diſtrict impérial avait le ſien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *à latere*, avec pouvoir de *juger*, *réformer*, *diſpenſer & lever de l'argent ſur les peuples* :

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome :

D'impoſer des taxes ſur les bénéfices du royaume,

ſous les noms de vacances, dépouilles, ſucceſſions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de ſuccéder :

De caſſer les teſtamens de ceux qui ſont morts ſans donner une partie de leur bien à l'Egliſe :

De permettre aux eccléſiaſtiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de ſoixante & dix uſurpations contre leſquelles les parlemens du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation & la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jéſuites ſous *Louis XIV*, & quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlemens depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occaſion de réprimer les prétentions de la cour de Rome, & le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits eſſentiels de la nation étaient les droits du prince.

De la régale. L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate fut celle de la régale. C'eſt un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices ſimples d'un diocèſe pendant la vacance du ſiége, & d'économiſer à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative eſt particulière aujourd'hui aux rois de France, mais chaque Etat a les ſiennes. Les rois de Portugal jouiſſent du tiers du revenu des évêchés de leur

royaume. L'empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plupart fondés sur l'usage plutôt que sur des titres primitifs.

Autrefois les rois donnaient tous les bénéfices.

Les rois de la race de *Mérovée* conféraient de leur seule autorité les évêchés & toutes les prélatures. On voit qu'en 742 *Carloman* créa archevêque de Mayence ce même *Boniface*, qui depuis sacra *Pepin* par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes ; plus elles le sont, plus elles doivent dépendre du chef de l'Etat. Le concours d'un évêque étranger paraissait dangereux ; & la nomination réservée à cet évêque étranger a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les rois conféraient les évêchés, il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilége de disposer du revenu, & de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque & le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunies à la couronne, sous la troisième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarèrent pour les évêques ; & ces prétentions restèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement en 1608, sous *Henri IV*, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume ; le clergé se plaignit, & ce prince, qui ménageait les évêques & Rome, évoqua l'affaire à son conseil, & se garda bien de la décider.

Les cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques, qui se disaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; & le roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les diocèses situés au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un siége.

Résistance de l'évêque de Pamiers.

Enfin en 1673 le chancelier *Etienne d'Aligre* scella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtrément de se soumettre; c'était *Pavillon* évêque d'Alet, & *Caulet* évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent long-temps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire; elle était trés-obscure : mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux diocèses ce qu'il fesait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité ; & le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises. (42)

(42) Cette question n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorité & l'usage. En ne consultant que la raison, il est évident que la puissance législative a le pouvoir absolu de régler la manière dont il sera pourvu à toutes les places, ainsi que de fixer les appointemens de chacune, & la nature de ces appointemens. Les évêchés peuvent être électifs comme les places de maires, ou nommés par le roi comme les intendances, selon que la loi de l'Etat l'aura réglé ; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle sera toujours légitime. La loi peut de même, sans être injuste, substituer des appointemens en argent aux terres dont on laisse la jouissance aux ecclésiastiques, supprimer même

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de jansénisme. Ils avaient eu contr'eux le pape *Innocent X*; mais quand ils se déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux *Innocent XI*, *Odescalchi* : ce pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Alet dont on respectait la grande vieillesse. L'évêque de Pamiers restait seul, & n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications, & persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Eglise à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape & les jansénistes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ses revenus; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait soutenu la cause de DIEU contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle: des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre possession ; des religieux, qui se prétendaient chanoines & grands-vicaires, les font sortir de l'église & les excommunient. Le métropolitain *Montpésat*,

ces appointemens, si elle juge ces places ecclésiastiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes est légitime ; & le pouvoir législatif de chaque Etat, en quelques mains qu'il réside, a droit de la faire. Toute propriété qui ne se perpétue point en vertu d'un ordre naturel, mais seulement par une loi positive, n'est point une propriété, mais un usufruit accordé par la loi, dont après la mort de l'usufruitier une autre loi peut changer la disposition. C'est par cette raison que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs héritiers ; que les biens des communautés leur appartiennent, & que ceux du clergé & de tout autre corps sont à la nation.

archevêque de Toulouſe, à qui cette affaire reſſortit de droit, donne en vain des ſentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, ſelon l'uſage de porter à la cour de Rome les cauſes eccléſiaſtiques jugées par les archevêques de France, uſage qui contredit les libertés gallicanes: mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine nommé *Cerle*, qui était l'un de ces grands-vicaires, caſſe & les ſentences du métropolitain & les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête & à être traîné ſur la claie. On l'exécute en effigie. Il inſulte du fond de ſa retraite à l'archevêque & au roi; & le pape le ſoutient. Ce pontife fait plus: perſuadé comme l'évêque de Pamiers que le droit de régale eſt un abus dans l'Egliſe, & que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il caſſe les ordonnances de l'archevêque de Toulouſe; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Grand-vicaire traîné ſur la claie en effigie.

Le roi convoque une aſſemblée du clergé, compoſée de trente-cinq évêques, & d'autant de députés du ſecond ordre. Les janſéniſtes prenaient pour la première fois le parti d'un pape; & ce pape, ennemi du roi, les favoriſait ſans les aimer. Il ſe fit toujours un honneur de réſiſter à ce monarque dans toutes les occaſions; & depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégeait ce prince: de ſorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'Egliſe, il fallait que le roi *Jacques* ſe fît huguenot, & le pape catholique.

Fameuſe aſſemblée du clergé.

Cependant l'aſſemblée du clergé de 1681 & 1682, d'une voix unanime, ſe déclare pour le roi. Il s'agiſſait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait enſemble le roi & le pape. Le pontife romain avait caſſé une ordonnance de l'archevêque de Paris, & annullé ſa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abuſive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquiſition fît brûler l'arrêt du parlement ; & le parlement avait ordonné la ſuppreſſion de la bulle. Ces combats ſont depuis long-temps les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de ſe gouverner ſoi-même dans ſon pays, & de la ſoumiſſion à une puiſſance étrangère.

L'aſſemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes ſages peuvent céder avec dignité à leur ſouverain, ſans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle conſentit à l'extenſion du droit de régale à tout le royaume ; mais ce fut autant une conceſſion de la part du clergé, qui ſe relâchait de ſes prétentions par reconnaiſſance pour ſon protecteur, qu'un aveu formel du droit abſolu de la couronne.

L'aſſemblée ſe juſtifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un paſſage qui ſeul devrait ſervir de règle éternelle dans toutes les diſputes : c'eſt *qu'il vaut mieux ſacrifier quelque choſe de ſes droits que de troubler la paix*. Le roi, l'Egliſe gallicane, les parlemens furent contens. Les janſéniſtes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il caſſa par un bref toutes les réſolutions de l'aſſemblée, & manda aux évêques de ſe rétracter. Il y avait là de

La France prête à se séparer de Rome.

quoi séparer à jamais l'Eglise de France de celle de Rome. On avait parlé sous le cardinal de *Richelieu* & sous *Mazarin* de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du St Siége*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'assemblée du clergé, & il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul de tous les papes de ce siècle ne savait pas s'accomoder au temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions & plus d'effervescence dans les esprits pour rompre tout d'un coup avec Rome; & il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé en 1682, dont voici la substance :

Les quatre propositions.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* & à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Eglise gallicane approuve le concile de *Constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume & dans l'Eglise gallicane doivent demeurer inébranlables.

4.

4. Les décisions du pape, en matières de foi, ne sont sûres qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue ; & il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, & par tous les protestans de l'Europe comme un faible effort d'une Eglise née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de *Louis XIV* elles commencèrent à devenir problématiques ; & le cardinal de *Fleuri* les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le ministère du cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Innocent XI ennemi de *Louis XIV.*

Cependant *Innocent XI* s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques & à tous les abbés commendataires que le roi nomma ; de sorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus, mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Eglise *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*.

Le procureur-général de *Harlay*, & l'avocat-général *Talon* le firent assez entendre quand ils appelèrent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchises, & qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'*Innocent XI* devint cependant la cause du St Siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* & *Innocent XII* suivirent les traces du fier *Odescalchi*, quoique d'une manière moins dure; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé: ils refusèrent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi & de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée*; chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli*, (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odescalchi*, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps. Mais ces armes se rouillèrent quand on ne combattit plus; & la dispute resta couverte d'un voile, sans

être décidée, comme il arrive presque toujours; dans un Etat qui n'a pas sur ces matières des principes invariables & reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, suivant les caractères de ceux qui gouvernent, & suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, & n'essuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Réforme du clergé.

Sous lui, ce clergé devint respectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal; absolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du règne de *Louis XIII*, & surtout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors seulement que l'on commença à dessiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix & malgré les carmes, de savoir que *Lazare* & *Magdelène* n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que *Denys l'aréopagite* eût gouverné l'église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques commencèrent à être décriés. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait par-tout, mais lentement & avec difficulté.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, *Gaston-Louis de Noailles* frère du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlever en 1702, & faire jeter une relique,

conſervée précieuſement depuis pluſieurs ſiècles dans l'égliſe de Notre-Dame, & adorée ſous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Préſidens, conſeillers, gens du roi, tréſoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, proteſtèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entrepriſe de l'évêque, réclamant le *ſaint nombril*, & alléguant la robe de JESUS-CHRIST conſervée à Argenteuil, ſon mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la croix à St Denis, ſon prépuce à Rome, le même prépuce au Puy en Velai, & tant d'autres reliques que l'on conſerve & que l'on mépriſe, & qui font tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la ſage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

Superſtitions ſupprimées en partie.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les proteſtans en ont triomphé : mais ils ſont obligés de convenir qu'il n'y a point d'égliſe catholique où ces abus ſoient moins communs & plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiècle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſentions, qui font la honte de la raiſon humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du Calvinisme au temps de Louis XIV.

IL est affreux sans doute que l'Eglise chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, & que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux; & si quelquefois chez les juifs & chez les païens on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale & dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps & de tous les lieux, & les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre-humain.

Pourquoi y a-t-il toujours eu des querelles théologiques?

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-temps comment & pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes & les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste, qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain, qui

anima les premières églises contre l'autorité qui hait la résistance en tout genre ? Les assemblées secrètes, qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un Etat dans l'Etat. C'était une république cachée au milieu de l'empire. *Constantin* la tira de dessous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands siéges se trouva en opposition avec l'esprit populaire, qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent dès que l'évêque d'une métropole fesait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre en avaient un contraire. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve, pour lui résister, un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les disputes du prêtre *Arius* (*kk*) contre un évêque, la fureur de dominer sur les ames a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire sous peine de la mort du corps & des tourmens éternels de l'ame, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes : & résister à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Essai sur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis *Théodose* une lutte perpétuelle entre la jurisdiction séculière &

(*kk*) *Essai sur les mœurs & l'esprit des nations.*

l'ecclésiastique, & depuis *Charlemagne* les efforts réitérés des grands fiefs contre les souverains, les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois & les évêques.

Origine des sectes du seizième siècle.

On disputait peu dans l'Eglise latine aux premiers siècles. Les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser; & il y avait peu de dogmes qu'on eût assez développés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'Occident rejeta le culte des images au siècle de *Charlemagne*. Un évêque de Turin nommé *Claude* les proscrivit avec chaleur, & retint plusieurs dogmes qui sont encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestans. Ces opinions se perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième siècle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois; & ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles excitèrent la guerre des Hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague*, & ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, renouvelés & différemment expliqués par *Luther* & *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les évêques & les abbés s'étaient mis en possession, & pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède & en Danemarck, pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, & en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Ecosse, dans les temps malheureux, une espèce de république dont le pédantisme & la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, & même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Ecosse que quand la raison, les lois & la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, & fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande & la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison ; & elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, & peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, & qui était alors le grand but de la plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un Etat entièrement républicain, en devenant calviniste.

Ces sectes bannies des Etats monarchiques.

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses Etats, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer & par le feu dans les Etats du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées piémontaises ont éprouvé en 1655 ce que les peuples de Mérindol & de Cabrière éprouvèrent en France sous *François I.* Le duc de Savoie absolu a exterminé chez lui la secte dès qu'elle lui a paru

dangereuſe : il n'en reſte que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens & les calviniſtes cauſer de grands troubles en France ſous le gouvernement ferme de *François I* & de *Henri II*. Mais dès que le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* & les *Coligni*, devenus calviniſtes parce que les *Guiſe* étaient catholiques, bouleverſèrent l'Etat à l'envi. La légèreté & l'impétuoſité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthouſiaſme, firent pendant quarante ans du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Pourquoi établies en France ?

Henri IV, né dans cette ſecte qu'il aimait ſans être entêté d'aucune, ne put, malgré ſes victoires & ſes vertus, régner ſans abandonner le calviniſme : devenu catholique, il ne fut pas aſſez ingrat pour vouloir détruire un parti ſi long-temps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie ſa couronne ; & s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima.

Les huguenots en France feſaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des ſeigneurs puiſſans : des villes entières étaient proteſtantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de ſureté : *Henri III* leur en avait accordé quatorze dans le ſeul Dauphiné ; Montauban, Nîmes dans le Languedoc ; Saumur & ſurtout la Rochelle, qui feſait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puiſſante. Enfin *Henri IV* ſembla ſatisfaire ſon goût, ſa politique & même ſon devoir, en accordant au parti le célébre édit de Nantes

Edit de Nantes.

en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les proteſtans de France avaient obtenus des rois précédens, les armes à la main, & que *Henri le grand* affermi ſur le trône leur laiſſa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes que le nom de *Henri IV* rendit plus célébre que tous les autres, tout ſeigneur de fief haut-juſticier pouvait avoir dans ſon château plein exercice de la religion prétendue réformée: tout ſeigneur ſans haute juſtice pouvait admettre trente perſonnes à ſon prêche. L'entier exercice de cette religion était autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un parlement.

Les calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſupérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'Etat; & il y parut bien en effet, puiſque le roi fit ducs & pairs les ſeigneurs de la *Trimouille* & de *Roſni*.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, compoſée d'un préſident & de ſeize conſeillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un ſeul calviniſte admis de droit parmi les conſeillers de cette juriſdiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, & que les hommes ſe piquent toujours de remplir un devoir qui les diſtingue, cette chambre compoſée de catholiques rendit toujours

aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des chambres mi-parties, catholiques & calvinistes. Leurs Eglises s'assemblaient en synodes, comme l'Eglise gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté & l'adresse de ce grand roi les contirent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante & déplorable de *Henri IV*, dans la faiblesse d'une minorité & sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses priviléges, & que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; & il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de *Bouillon*, & surtout le duc de *Rohan*, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, & le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa dès 1615 présenter à la cour un cahier, par lequel, entr'autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes,

Séditions des réformés.

des paix faites à la hâte, & rompues de même ; c'eſt ce qui feſait dire au célébre cardinal *Bentivoglio*, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Egliſes réformées de France offrirent à *Leſdiguières*, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, & cent mille écus par mois. Mais *Leſdiguières* plus éclairé dans ſon ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaiſſait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponſe à leurs offres, il ſe fit catholique. Les huguenots s'adreſſèrent enſuite au maréchal duc de *Bouillon*, qui dit qu'il était trop vieux ; enfin ils donnèrent cette malheureuſe place au duc de *Rohan* qui, conjointement avec ſon frère *Soubiſe*, oſa faire la guerre au roi de France.

Nouvelles guerres civiles des réformés.

La même année le connétable de *Luynes* mena *Louis XIII* de province en province. Il ſoumit plus de cinquante villes, preſque ſans réſiſtance ; mais il échoua devant Montauban : le roi eut l'affront de décamper. On aſſiégea en vain la Rochelle : elle réſiſtait par elle-même & par les ſecours de l'Angleterre ; & le duc de *Rohan*, coupable du crime de lèſe-majeſté, traita de la paix avec ſon roi, preſque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connétable de *Luynes*, il fallut encore recommencer la guerre & aſſiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre ſon ſouverain avec l'Angleterre & avec les calviniſtes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de *Richelieu*, & contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta

plus d'une fois la mort à ce siége. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim ; & on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long, que le cardinal de *Richelieu* fit construire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer & les Rochellois. Le maire *Guiton*, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devant le cardinal de *Richelieu*. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les siens à *Guiton*, & les priviléges à la ville. Le duc de *Rohan*, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour son parti : & abandonné des Anglais quoique protestans, il se liguait avec les Espagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de *Richelieu* força les huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Edit de grâce aux reformés.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé l'*édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers ; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de *Richelieu*, si absolu & si audacieux, n'abolît pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition & à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits ; il s'en croyait

capable par ses lumières, par sa puissance & par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les réformés appelaient alors *ministres*, & qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présens & par les grâces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise ; laissant au temps à faire le reste, & n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin *Joseph* d'un côté, & deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de *Richelieu* avait trop présumé, & qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu veut enfin réunir les deux religions.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, & souvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, & un nom plus éclatant que cher & vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle & l'édit de grâce, les guerres cessèrent, & il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, & surtout les jésuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les

miniſtres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conſeil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions ſe diſputaient dans un village, pour un temple bâti ſur un fonds appartenant autrefois à l'Egliſe, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches ; & rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévaſtations & de ſaccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de *Rohan* ceſſa de l'être, & que la maiſon de *Bouillon* n'eut plus Sédan. Ils ſe firent même un mérite de reſter tranquilles au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles que des princes, des parlemens & des évêques excitèrent, en prétendant ſervir le roi contre le cardinal *Mazarin*.

Il ne fut preſque point queſtion de religion pendant la vie de ce miniſtre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un calviniſte étranger nommé *Hervart*. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les ſous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Réformés protégés par *Colbert*.

Colbert qui ranima l'induſtrie de la nation, & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup d'huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe ; & la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV*, ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme & vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'Etat, toute idée de réſiſtance. Les fêtes magnifiques

d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les pseaumes de *Marot* & de *Bèze* ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces pseaumes qui avaient charmé la cour de *François II* n'étaient plus faits que pour la populace sous *Louis XIV*. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais en attendant que la raison se fît peu à peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités : ils écrivaient contre les jésuites & contre les huguenots : ceux-ci répondaient aux jansénistes & aux jésuites : les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contr'eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choses, & que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV excité contre eux.

Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, & enfin par le chancelier *le Tellier* & *Louvois* son fils, tous deux ennemis de *Colbert*, & qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des sujets utiles. *Louis XIV*, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine,

les

les regardait, non ſans quelque raiſon, comme d'anciens révoltés ſoumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple ſur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouſer des filles catholiques ; & en cela on ne fut pas peut-être aſſez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un ſexe, que la cour pourtant connaiſſait ſi bien. Les intendans & les évêques tâchaient, par les moyens les plus plauſibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre en 1681 de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts & métiers*. Le roi, en les tenant ainſi ſous le joug, ne l'appeſantiſſait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contr'eux. On mêla les inſinuations aux ſévérités ; & il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la juſtice.

On employa ſurtout un moyen ſouvent efficace de converſion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. *Péliſſon* fut chargé de ce miniſtère ſecret. C'eſt ce même *Péliſſon*, long-temps calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par ſon attachement au ſurintendant *Fouquet*, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit eccléſiaſtique, obtint des bénéfices & une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de St Germain-des-Prés & de Cluni, vers l'année 1677, avec les

revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal *le Camus*, évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. *Pélisson*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enflaient la liste que *Pélisson* présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Petits enfans convertis.

Le conseil, encouragé par ces petits succès que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; & à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Mesures du gouvernement.

Ce fut cette précipitation du chancelier *le Tellier* & de *Louvois* son fils, qui fit d'abord déserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre & de Danemarck, & surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, & leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, & les gens

de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille; on ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes & il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était après tout les enfans de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis; mais madame *Hervart*, veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions, que *Pélisson* pour en faire.

Pélisson converti pour de l'argent.

Enfin les huguenots oſèrent déſobéir en quelques
1682. endroits. Ils s'aſſemblèrent dans le Vivarais & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils ſe défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, ſans chef, ſans places, & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart-d'heure : les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du paſteur *Chamier* qui avait dreſſé l'édit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte, & ce nom de *Chamier* a été long-temps en vénération chez les proteſtans.

Prédicans roués. 1683. L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant *Chomel*. On condamna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva, & ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même temps augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au roi qu'après avoir envoyé des miſſionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps ; elles étaient les ſuites de l'eſprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne ſongeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un temps chez les hommes ; que ſi les pères avaient été rebelles ſous *Louis XIII*,

les enfans étaient soumis sous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques & par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine *Christine* avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences & de ces émigrations : *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur & la patience auraient entièrement guéri.*

Les huguenots s'enfuient.

Louis XIV qui, en se saisissant de Strasbourg en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses Etats le calvinisme que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre qui, malgré les édits & malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher & précieux, auquel & protestans & catholiques, & Français & étrangers avaient alors joint celui de *grand*? La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI* ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de sa religion & ceux de sa grandeur, voulut à la

fois humilier le pape d'une main, & écrafer le calvinifme de l'autre.

Il envifageait, dans ces deux entreprifes, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes chofes. Les évêques, plufieurs intendans, tout le confeil, lui perfuadèrent que fes foldats, en fe montrant feulement, achèveraient ce que fes bienfaits & les miffions avaient commencé. Il crut n'ufer que d'autorité ; mais ceux à qui cette autorité fut commife ufèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, & au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puiffamment armé, ne craignait aucun de fes voifins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes & dans tous les châteaux où il y avait le plus de proteftans ; & comme les dragons, affez mal difciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonade*.

Dragonade.

Les frontières étaient auffi foigneufement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Eglife. C'était une efpèce de chaffe qu'on fefait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un fubdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorifé marchait à la tête des foldats. On affemblait les principales familles calviniftes, furtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, & les obftinés étaient livrés aux foldats qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plufieurs perfonnes fi cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays

étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Eglise dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs & si impitoyables. Le marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie, qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année 1685, conçues en ces termes: » Sa majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières » rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa » religion; & ceux qui auront la sotte gloire de vou- » loir demeurer les derniers, doivent être poussés » jusqu'à la dernière extrémité. »

Lettre apostolique de *Louvois*.

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on fesait ainsi tomber par-tout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé au mois d'octobre 1685; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déjà miné de toutes parts.

Edit de Nantes révoqué. 1685.

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du Parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus

fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques ; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célébre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Eglise dans le royaume. *Gourville*, homme très-judicieux, consulté par *Louvois*, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, & de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, & serviraient à la réunion plus que des missionnaires & des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance, & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance & la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en signant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum*. Il ne

ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France. (*ll*)

Louvois ſon fils ſe trompait encore, en croyant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontières & toutes les côtes, contre ceux qui ſe feſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie occupée à tromper la loi eſt toujours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles en trois ans de temps ſortirent du royaume, & furent après ſuivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Preſque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreſte & dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en ſoie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. (*mm*)

Peuples, argent, manufactures transportées.

(*ll*) Si vous liſez l'oraiſon funèbre de *le Tellier* par *Boſſuet*, ce chancelier eſt un juſte, & un grand-homme. Si vous liſez les annales de l'abbé de *St Pierre*, c'eſt un lâche & dangereux courtiſan, un calomniateur adroit, dont le comte de *Gramont* diſait, en le voyant ſortir d'un entretien particulier avec le roi : ,, Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des ,, poulets, en ſe léchant le muſeau plein de leur ſang. ,,

(*mm*) Le comte d'*Avaux*, dans ſes lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa ſoixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait paſſer : on lui avait fait un rapport trop exagéré.

Ainsi la France perdit environ cinq cents mille habitans, une quantité prodigieuse d'espèces, & surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers & des soldats. Le prince d'Orange & le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie & de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, soudoyaient ceux de France; & ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance. Le neveu du célébre *du Quêne*, lieutenant-général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas prospéré, ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les juifs.

Prisons & galères.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons & les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourmens? comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore; & après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres

ne pervertiſſent les domeſtiques ; & l'année d'après un autre édit leur ordonna de ſe défaire des domeſtiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de ſtable dans la manière de les perſécuter, que le deſſein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte. Il en reſtait plus (*nn*) de quatre cents mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la meſſe & de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hoſtie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les ſacremens à la mort, étaient traînés ſur la claie & jetés à la voirie.

Toute perſécution fait des proſélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthouſiaſme. Les calviniſtes s'aſſemblèrent par-tout pour chanter leurs

(*nn*) On a imprimé pluſieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération eſt intolérable. M. de *Bâville* n'en comptait pas cent mille en Languedoc, & il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes & des provinces entières n'en ont point.

N. B. Les proteſtans qui vivent à Paris ſont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts eſt donc connu par ſes regiſtres, & il en réſulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne ſerait pas ſurprenant que les proteſtans, relégués par les lois dans les claſſes qui peuplent le plus, euſſent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite ici aucune croyance. Il eſt très-vraiſemblable que la terreur qu'il avait inſpirée, avait forcé les huguenots à ſortir du Languedoc, ou à diſſimuler & à ſe cacher. Il était d'ailleurs intéreſſé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à *Louis XIV*, & pourquoi, après avoir verſé tant de ſang pour ſe frayer la route du miniſtère, ſe ſerait-il fait ſcrupule d'un menſonge ?

pſeaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des aſſemblées. Il y avait auſſi peine de mort contre les miniſtres qui rentreraient dans le royaume, & cinq mille cinq cents livres de récompenſe pour qui les dénoncerait. Il en revint pluſieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue. (43)

(43) Toutes ces violences, qui déshonorent le règne de *Louis XIV*, furent exercées dans le temps où, dégoûté de Mme de *Monteſpan*, ſubjugué par Mme de *Maintenon*, il commençait à ſe livrer à ſes confeſſeurs. Ces lois, qui violaient également & les premiers droits des hommes & tous les ſentimens de l'humanité, étaient demandées par le clergé, & préſentées par les jéſuites à leur pénitent, comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ſes maîtreſſes. On lui propoſait pour modèle *Conſtantin*, *Théodoſe* & quelques autres ſcélérats du bas Empire. Jamais ſes miniſtres, eſclaves des prêtres & tyrans de la nation, n'oſèrent lui faire connaître ni l'inutilité, ni les ſuites cruelles de ſes lois.

La nation aidait elle-même à le tromper : au milieu des cris de ſes ſujets innocens, expirans ſur la roue & dans les bûchers, on vantait ſa juſtice & même ſa clémence. Dans les lettres, dans les mémoires du temps, on parle ſouvent du ſanguinaire *Bâville* comme d'un grand-homme. Tel eſt le malheureux ſort d'un prince qui accorde ſa confiance à des prêtres, & qui, trompé par eux, laiſſe gémir ſa nation ſous le joug de la ſuperſtition. *Louis* aimait la gloire, & il marchandait honteuſement la conſcience de ſes ſujets : il voulait faire régner les lois, & il envoyait des ſoldats vivre à diſcrétion chez ceux qui ne penſaient point comme ſon confeſſeur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'eſprit, & il ſignait chaque mois des édits pour régler de quelle religion devaient être les marmitons, les maîtres en fait d'armes, & les écuyers de ſes Etats; il aimait la décence, & les ſoldats, envoyés par ſes ordres, donnaient le fouet aux filles proteſtantes pour les convertir.

Qu'il nous ſoit permis de faire ici quelques réflexions ſur les cauſes de nos derniers troubles de religion.

L'eſprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les ſouverains ſe ſont montrés leurs ennemis. Le clergé proteſtant de Danemarck a été un des principaux agens de la révolution qui a établi l'autorité abſolue. En France, ſous *Louis XIII*, les miniſtres proteſtans les plus éclairés écrivirent pour exhorter les peuples à obéir aux lois du prince ; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent poſitivement une action contraire à la loi de DIEU. Mais on ſe plaiſait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait, par une

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain dans la guerre de 1689 que le roi *Guillaume*, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait

foule de petites injustices, à se jeter entre les bras des factieux, tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidellement l'édit de Nantes, pour ôter à ces factieux l'appui des réformés. Cet édit de Nantes à la vérité ressemblait plus à une convention entre deux partis qu'à une loi donnée par un prince à ses sujets. Une tolérance absolue aurait été plus utile à la nation, plus juste, plus propre à conserver la paix qu'une tolérance limitée : mais *Henri IV* n'osa l'accorder, pour ne pas déplaire aux catholiques ; & les protestans ne comptaient point assez sur son autorité, pour se contenter d'une loi de tolérance, quelqu'étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à *Richelieu*, & plus encore à *Louis XIV*, de réparer ce désordre en étendant la tolérance accordée par l'édit, & en détruisant tout le reste. Mais *Richelieu* avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie, & les protestans les avaient réfutés. *Louis XIV*, élevé, gouverné par des prêtres dans sa jeunesse, entouré de femmes qui joignaient les faiblesses de la dévotion aux faiblesses de l'amour, & de ministres qui croyaient avoir besoin de se couvrir du manteau de l'hypocrisie, ne put jamais soulever un coin du bandeau que la superstition avait jeté sur ses yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être instruit, & la bassesse de ses courtisans qui, en vendant leur conscience, fesaient semblant de se convertir par conviction, l'affermissait dans cette idée.

Ses ministres semblaient choisir les moyens les plus sûrs pour forcer les protestans à la révolte : on joignait l'insulte à la violence, on outrageait les femmes, on enlevait les enfans à leurs pères. On semblait se plaire à les irriter, à les plonger dans le désespoir par des lois souvent opposées, mais toujours oppressives, qu'on fesait succéder de mois en mois. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu parmi les protestans des fanatiques, & que ce fanatisme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévènes, pays alors impraticable, habité par un peuple à demi sauvage, qui n'avait jamais été subjugué ni par les lois ni par les mœurs; livré à un intendant violent par caractère, inaccessible à tout sentiment d'humanité, mêlant le mépris & l'insulte à la cruauté, dont l'ame trouvait un plaisir barbare dans les supplices longs & recherchés, & qui instrument ambitieux & servile du despotisme & de la superstition de son maître, voulait mériter par des meurtres & par l'oppression d'une province l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des persécutions de *Louis XIV* ? Une foule de ses meilleurs sujets emportant dans les pays étrangers leurs richesses & leur industrie; les armées de ses ennemis, grossies par des régimens français,

en France le calviniſme. Mais dans la guerre de 1701 la rebellion & le fanatiſme éclatèrent en Languedoc & dans les contrées voiſines.

qui joignaient les fureurs du fanatiſme & de la vengeance à leur valeur naturelle; la haine de la moitié de l'Europe, une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère, la crainte de voir ſes provinces livrées aux étrangers par les Français, & l'humiliante néceſſité de faire un traité avec un garçon boulanger.

Voilà ce que le clergé célébrait dans des harangues, ce que la flatterie conſacrait dans des inſcriptions & ſur des médailles.

Après lui, les proteſtans furent tranquilles & ſoumis. *Albéroni* forma inutilement le projet abſurde de les engager à ſe ſoulever contre le régent, c'eſt-à-dire contre un prince tolérant par raiſon, par politique & par caractère, pour ſe donner un maître, pénitent des jéſuites, & qui s'était ſoumis au joug honteux de l'inquiſition. Pendant le miniſtère du duc de *Bourbon*, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires eccléſiaſtiques, fit rendre en 1724, contre les proteſtans, une loi plus ſévère que celles de *Louis XIV*; elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Auſſi indifférent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'oppoſition ſecrète du duc de *Bourbon*. Il trahiſſait par cette conduite & ſon pays & le ſouverain qui lui avait accordé ſa confiance; mais quand le cardinalat eſt le prix de la trahiſon, quel prêtre eſt reſté fidelle?

Sous *Louis XV* les proteſtans furent traités avec modération, ſans qu'on ait rien changé cependant aux lois portées contr'eux; leur fortune, leur état, celui de leurs enfans ne ſont appuyés que ſur la bonne-foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion ſans encourir la peine des galères; ils ſont exclus non-ſeulement des places honorables, mais de la plupart des métiers. Nous devons eſpérer que la raiſon, qui à la longue triomphera du fanatiſme, & la politique, qui dans tous les temps l'emporte ſur la ſuperſtition, détruiront enfin ces lois. La tolérance établie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Eſpagne & la France; l'Amérique appelle l'induſtrie & offre la liberté, la tolérance & la fortune à tout homme qui, ayant un métier, voudra quitter ſon pays; & la politique ne permettra point de laiſſer ſubſiſter plus longtemps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt & la conſcience, & elles pourraient amener des émigrations plus funeſtes que celles du ſiècle dernier, & nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce dont la révolution de l'Amérique doit être la ſource.

Cette rebellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'eſt ſervi pour ſéduire les ſimples, & pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie oſe prédire, ſi la fortune en amène un ſeul, les autres ſont oubliés, & celui-là reſte comme un gage de la faveur de DIEU, & comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau ſens ; les enthouſiaſtes l'adoptent, & les imbécilles le croient

Rebelles & prophètes.

Le miniſtre *Jurieu* fut un des plus ardens prophètes. Il commença par ſe mettre au-deſſus d'un *Cotterus*, de je ne ſais quelle *Chriſtine*, d'un *Juſtus Velſius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens inſpirés de DIEU. Enſuite il ſe mit preſque à côté de l'auteur de l'Apocalypſe & de *St Paul;* ſes partiſans, ou plutôt ſes ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cette exergue, *Jurius propheta.* Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais & des Cévènes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans & de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, & plus encore par leurs prédicans.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, ſur une montagne du Dauphiné, appelée Peira; un vieil huguenot, nommé de *Serre*, y annonça la ruine de Babylone, & le rétabliſſement de Jéruſalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui diſent : ,, Quand trois ou quatre ſont aſſemblés ,, en mon nom, mon eſprit eſt parmi eux ; & avec un ,, grain de foi on tranſportera des montagnes. ,,

Prophètes verriers.

Enſuite il recevait l'eſprit : on le lui conférait en lui ſoufflant dans la bouche, parce qu'il eſt dit dans *St Matthieu* que JESUS ſouffla ſur ſes diſciples avant ſa mort : il était hors de lui-même; il avait des convulſions ; il changeait de voix ; il reſtait immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les nations, & ſelon ces règles de démence tranſmiſes de ſiècle en ſiècle. Les enfans recevaient ainſi le don de prophétie ; & s'ils ne tranſportaient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avaient aſſez de foi pour recevoir l'eſprit, & pas aſſez pour faire des miracles : ainſi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévènes étaient ainſi l'école de l'enthouſiaſme, des miniſtres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en ſecret prêcher les peuples.

Miniſtre roué.

Claude Brouſſon, d'une famille conſidérée de Nîmes, homme éloquent & plein de zèle, très-eſtimé chez les étrangers, retourna dans ſa patrie en 1698, y fut convaincu, non-ſeulement d'avoir rempli ſon miniſtère malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correſpondances avec les ennemis de l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaiſes & ſavoyardes dans le Languedoc. Ce projet écrit de ſa main, & adreſſé au duc de *Schomberg*, avait été intercepté depuis long-temps, & était entre les mains de l'intendant de la province. *Brouſſon* errant de ville en ville fut ſaiſi à Oléron, & transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant & ſes juges l'interrogèrent ; il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST, qu'il avait reçu le St ESPRIT, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que ſon devoir

était

était de diſtribuer le pain de la parole à ſes frères. On lui demanda ſi les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra ſon fatal écrit, & les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la ſecte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un ſaint, qui avait ſcellé ſa foi de ſon ſang ; & on imprima le martyre de M. de *Brouſſon*. 1698.

Alors les prophètes ſe multiplient, & l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement qu'en 1703 un abbé de la maiſon *du Chaila*, inſpecteur des miſſions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans ſon château. Les calviniſtes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles & quelques autres priſonniers. Les ſéditieux ſaiſiſſent l'abbé *du Chaila ;* ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuſe. Un prophète lui crie : *Meurs donc, l'eſprit te condamne, ton péché eſt contre toi :* & il eſt tué à coups de fuſil. Auſſitôt après ils ſaiſiſſent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils ſe jettent ſur les prêtres qu'ils rencontrent, & les maſſacrent. On les pourſuit : ils ſe retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes & leurs prophéteſſes leur annoncent de la part de DIEU le rétabliſſement de Jéruſalem & la chute de Babilone. Un abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

Prophètes aſſaſſins.

L'abbé de *la Bourlie.*

C'était le fils du marquis de *Guiscard* sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévènes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté en 1711 pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meutre; il en frappa le chancelier *Harlay*, depuis comte d'Oxford, & on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui, au nom des Anglais, des Hollandais & du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques & leur promettre de puissans secours.

1703.

Une grande partie du pays les favorisait secrétement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts & liberté de conscience.* Ce cri séduit par-tout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le calvinisme. Mais sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre des fanatiques.

Le roi envoie d'abord le maréchal de *Montrevel* avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contr'eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non

frayés, & dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contr'eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de *Montrevel*, succéda en 1704 le maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entr'eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, & avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Un garçon boulanger fait la guerre à *Louis XIV*.

Le plus accrédité de leurs chefs, & le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce & agréable. On l'appelait *David* dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage & à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du St Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de *Villars*.

1704.

Il promit de former quatre régimens de révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de

France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promesses. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques : mais ayant donné sa parole au maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, & commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à son âge avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces & si indisciplinables. Il répondit que, quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la grande Marie*, était sur le champ inspirée, & condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait sans raisonner. (*oo*) Ayant fait depuis la même question à *Cavalier*, j'en eus la même réponse.

Le garçon boulanger traite avec le maréchal de *Villars*.

Cette négociation singulière se fesait après la bataille de Hochstet. *Louis XIV*, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger ; & le maréchal de *Villars* lui présenta le brevet de colonel & celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles ; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, &

(*oo*) Ce trait doit se trouver dans les véritables mémoires du maréchal de *Villars*. Le premier tome est certainement de lui : il est conforme au manuscrit que j'ai vu : les deux autres sont d'une main étrangère & bien différente.

hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le miniſtère, craignit, & ſe retira en Piémont. De là il paſſa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, & y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment ſert à prouver la rage des guerres civiles, & combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* ſe trouva oppoſée à un régiment français. Dès qu'ils ſe reconnurent, ils fondirent l'un ſur l'autre avec la baïonnette ſans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne compoſée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du ſort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait preſque jamais la valeur. Il ne reſta pas trois cents hommes de ces régimens. Le maréchal de *Berwick* contait ſouvent avec étonnement cette aventure.

Fureur ſingulière.

Cavalier eſt mort officier-général & gouverneur de l'île de Jerſey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ſes premières fureurs conſervé que le courage, & ayant peu à peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoutenu par l'exemple.

Le maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de *Berwick*. Les malheurs des armes du roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc, qui eſpéraient des ſecours du ciel & en recevaient des alliés. On leur feſait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande & d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

Conspiration des prophètes.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes le duc de *Berwick* & l'intendant *Bâville*, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de *Berwick* fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent, les armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des pseaumes, & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre : mais trouvant que l'Eglise épiscopale tenait trop de l'Eglise romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, & même tel mort que l'on voudrait choisir. Par-tout le peuple est peuple; & les presbytériens pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, *Fatio Duillier*, & un homme de lettres fort savant, nommé *Daudé*, fussent à la tête de ces énergumènes? Le fanatisme rend la science même sa complice, & étouffe la raison.

Prophètes réfugiés à Londres proposent de ressusciter un mort.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On

leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guère réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique & la réformée y étaient également protégées par les traités de Vestphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut sur la fin de ce siècle que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison, si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes ; elle descend aux autres de proche en proche, & gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, & ce temps n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII.

Du Janſéniſme.

Janſéniſme moins turbulent que le calviniſme.

LE calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des Etats. Le janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume ; car les réformateurs du ſeizième ſiècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Egliſe romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré, ayant ouvert les portes de ſes cloîtres, & remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers, il fallait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de *Calvin* & de *Luther* ait paru, ſans exciter des perſécutions & des guerres.

Mais les janſéniſtes, n'attaquant point l'Egliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part ; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée dans preſque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu pluſieurs partiſans très-reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain nommé *Michel Bay*, qu'on appelait

Baïus, selon la coutume du pédantisme de ces temps-là, s'avisa de soutenir, vers l'an 1552, quelques propositions sur la grâce & sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté où toute l'antiquité s'est égarée, & où l'homme n'a guère de fil qui l'y conduise.

Baïus inintelligible.

L'esprit de curiosité donné de DIEU à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au-delà du but, comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi on a disputé sur tout ce qu'on connaît & sur tout ce qu'on ne connaît pas : mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles ; & celles des théologiens souvent sanglantes, & toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que *Michel Baïus*, crurent le libre arbitre renversé & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baïus* au sujet d'une querelle à peu près dans le même goût, ils déférèrent soixante & seize propositions de *Baïus* au pape *Pie V*. Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence & mépris pour des thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante & seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, mal-sonnantes, téméraires & suspectes, sans rien spécifier &

Rome se moque de *Baïus*.

ſans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la ſuprême puiſſance, & laiſſe peu de priſe à la diſpute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle ; il y avait ſurtout une phraſe dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baïus*. L'univerſité députa à Rome pour ſavoir du St Père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponſe à ces Flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand-vicaire nommé *Morillon* dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce *Morillon* avait raiſon en politique ; car aſſurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots & leurs adverſaires. *Baïus* crut *Morillon* & ſe rétracta paiſiblement.

Molina viſionnaire.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcholaſtiques que ſtérile en philoſophes, produiſit *Molina* le jéſuite, qui crut avoir découvert préciſément comment DIEU agit ſur les créatures, & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grâce & la prédeſtination à la gloire, la grâce prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moyenne & du congruiſme. Cette ſcience moyenne & ce congruiſme étaient ſurtout des idées rares ; DIEU, par ſa ſcience moyenne, conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera quand il aura eu ſa grâce; & enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre

arbitre, il prend ses arrangemens en conséquence pour déterminer l'homme, & ces arrangemens sont le congruisme.

Les dominicains espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina était le précurseur de l'Antechrist.*

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déjà entre les mains des grands inquisiteurs, & ordonna, avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Enfin on plaida sérieusement devant *Clément VIII*, & à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé *Achilles Gaillard*, assura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Eglise; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moyenne, & qu'on ajusterait ces deux systèmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'*Achilles Gaillard.* Leur célèbre *Lemos* soutint le concours prévenant, & le complément de la vertu active. Les congrégations se multiplièrent sans que personne s'entendît.

Procès à Rome pour ses visions.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un sens clair. *Paul V* reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations qu'on appela & qu'on appelle encore *de auxiliis.* On leur donnait ce nom aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, & qu'il s'agissait,

Ni les plaideurs ni les juges ne s'entendent.

dans cette dispute, des secours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne & leur congruisme, *Cornélius Jansénius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baïus*, dans un gros livre sur *St Augustin*, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre qui a causé tant de troubles; mais *du Verger de Haurane*, abbé de St Cyran, ami de *Jansénius*, homme aussi ardent qu'écrivain diffus & obscur, vint à Paris, & persuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de *Jansénius* comme une suite de celle de *Baïus*, & l'obtinrent en 1641: mais à Paris la faculté de théologie, & tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec *Jansénius* que DIEU commande des choses impossibles; cela n'est ni philosophique ni consolant: mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se distinguer & l'inquiétude d'esprit formèrent une secte.

Jansénius tout comme *Baïus*.

La faculté condamna cinq propositions de *Jansénius* à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très-fidellement, quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point: mais d'un

côté, un docteur nommé *Habert* soulevait les esprits contre *Jansénius* ; de l'autre, le fameux *Arnauld*, disciple de *St Cyran*, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace ; & il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guerre de plume & à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites & contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siècle de *Louis XIV*, & qui sont la bibliothèque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géométrie, la grammaire raisonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

Arnauld digne de ne point entrer dans ces querelles.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses

propositions, les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea; il condamna chacune des cinq propositions à part, mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les suivait.

Les cinq propositions aussi ridicules que cinq cents autres.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la sorbonne, & par les jansénistes, & par les jésuites, & par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans *Jansénius*. Il n'y a qu'à ouvrir le troisième tome à la page 138, édition de Paris 1641, on y lira mot à mot: „ Tout cela démontre pleinement & évi„ demment qu'il n'est rien de plus certain & de „ plus fondamental dans la doctrine de *St Augustin*, „ qu'il y a certains commandemens impossibles, non„ seulement aux infidelles, aux aveugles, aux endur„ cis; mais aux fidelles & aux justes, malgré leurs „ volontés & leurs efforts, selon les forces qu'ils „ ont; & que la grâce, qui peut rendre ces com„ mandemens possibles, leur manque. On peut aussi lire à la page 165, „ que JESUS-CHRIST n'est „ pas, selon *St Augustin*, mort pour tous les „ hommes. „

Le cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait pas les jansénistes, & il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'Eglise de France: mais

les jansénistes écrivirent tant de lettres, on cita tant *St Augustin*, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de St Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de *Liancourt*, parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans *Jansénius*, & qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* se signala; & dans une nouvelle lettre à un duc & pair ou réel ou imaginaire, il soutint que les propositions de *Jansénius* condamnées n'étaient pas dans *Jansénius*, mais qu'elles se trouvaient dans *St Augustin* & dans plusieurs pères. Il ajouta que *St Pierre était un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué.* Tracasseries plus ridicules encore.

Il est vrai que *St Augustin* & *St Chrysostome* avaient dit la même chose; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints pères; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla; le chancelier *Séguier* y vint même de la part du roi. *Arnauld* fut condamné & exclus de la sorbonne en 1654. La présence du chancelier parmi des théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public; & le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à *Pascal*, dans ses provinciales, *qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons.*

Disputes insensées.

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce versatile de

Molina ; mais ils soutenaient une grâce suffisante à laquelle la volonté peut consentir & ne consent jamais, une grâce efficace à laquelle on peut résister, & à laquelle on ne résiste pas ; & ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, & non pas dans le sens composé.

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'*Arnauld* & des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes & des arminiens. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire *Barnevelt :* violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution, & sur l'heureuse nécessité de la tolérance ; ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld persécuté.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui & les jansénistes eurent toujours contr'eux l'Eglise & le pape. Une des premières démarches d'*Alexandre VII*, successeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les

évêques

évêques de France, qui avaient déjà dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : ,, Je condamne de cœur & de ,, bouche la doctrine des cinq propositions contenues ,, dans le livre de *Cornélius Jansénius*, laquelle doctrine ,, n'est point celle de *St Augustin*, que *Jansénius* a mal ,, expliquée. ,,

Il fallut depuis souscrire cette formule; & les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-royal de Paris & de Port-royal-des-champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme : *St Cyran* & *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastère de Port-royal-des-champs, une maison où s'étaient retirés plusieurs savans vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentimens : ils instruisaient de jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. *Pascal* le premier des satiriques français, car *Despréaux* ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres & dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-royal de Paris & de Port-royal-des-champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer, après le pape & les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de *Jansénius* qu'elles n'avaient pas lu ; qu'assurément on n'avait pas pris sa pensée ; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que *Jansénius* n'avait pas tort.

Formulaire à des filles.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil, d'*Aubrai* (il n'y avait point encore de lieutenant de

police) alla à Port-royal-des-champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monastères : un miracle les sauva.

Mlle *Perrier*, pensionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célèbre *Pascal*, avait mal à un œil ; on fit à Port-royal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque temps à Port-royal. Il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avait été sauvée & transportée de Jérusalem au faubourg St Jacques. La malade la baisa ; elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer & d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes, qui ont long-temps vécu avec elle, m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue ; & c'est ce qui est bien vraisemblable : mais ce qui ne l'est guère, c'est que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses, qui prétendaient que *Cornélius Jansénius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Grand miracle d'un œil guéri.

Le miracle eut un si grand éclat que les jésuites écrivirent contre lui. Un père *Annat*, confesseur de *Louis XIV*, publia le *Rabat-joie des Jansénistes à l'occasion*

du miracle qu'on dit être arrivé à Port-royal, par un docteur catholique. Annat n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS est mort pour *tous*, & non pour *plusieurs :* tous sifflèrent le père *Annat*. Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-royal une sœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès : le temps était passé ; & sœur *Gertrude* n'avait point un *Pascal* pour oncle.

Jésuites font aussi leurs miracles.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes & les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelait contr'eux les anciennes histoires de l'assassinat de *Henri le grand*, médité par *Barrière*, exécuté par *Châtel* leur écolier ; le supplice du père *Guignard*, leur bannissement de France & de Venise, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Pascal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modèle d'éloquence & de plaisanterie. Les meilleures comédies de *Molière* n'ont pas plus de sel que les premières lettres provinciales : *Bossuet* n'a rien de plus sublime que les dernières.

Lettres provinciales chef-d'œuvre.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société les opinions extravagantes de plusieurs

jésuites espagnols & flamands. On les aurait déterrées aussi-bien chez des casuistes dominicains & franciscains ; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes ; dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu & ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva, dans leurs querelles, la même chose à peu près qu'au cardinal *Mazarin*. Les *Blot*, les *Marigny* & les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à ses dépens ; & il fut le maître de la France.

Ce chef-d'œuvre brûlé.

Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence ; ils n'en furent pas moins ridicules, & en devinrent plus odieux à la nation.

Religieuses enlevées.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes, & on les dispersa dans d'autres couvens ; on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur *Perdreau* & sœur *Passart*, qui signèrent & en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries & des chansons dont la ville fut inondée par cette espèce d'hommes oisifs, qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant, & qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament, & que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution.

Quatre prélats, *Arnauld* évêque d'Angers, frère du docteur, *Buzanval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis résista à *Louis XIV* sur la régale, se déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire composé par le pape *Alexandre VII* lui-même, semblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques & même par le parlement. *Alexandre VII* indigné nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu, pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans *Jansénius*, *Rospigliosi*, devenu pape sous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à signer *sincèrement* le formulaire, au lieu de *purement & simplement*; ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de *Jansénius*. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications; l'accortise italienne calma la vivacité française. Un mot substitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX* & même *la paix de l'Eglise*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baïus*, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enseigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raisonnable, mais on avait à faire à des hommes.

Paix de *Clément IX*.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui

étaient prisonniers à la bastille, & entr'autres *Saci*, auteur de la version du testament. On fit revenir les religieuses exilées ; elles signèrent *sincèrement*, & crurent triompher par ce mot. *Arnauld* sortit de la retraite où il s'était caché, & fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un père de l'Eglise ; il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole* ; & ce fut le sujet de la grande controverse entr'eux & *Claude* le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trève passagère. Les cabales sourdes, les intrigues & les injures continuèrent des deux côtés.

La duchesse de *Longueville*, sœur du grand *Condé*, si connue par les guerres civiles & par ses amours, devenue vieille & sans occupation, se fit dévote ; & comme elle haïssait la cour, & qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal-des-champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui quoique moins célèbres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel-esprit que la duchesse de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet*, leurs conversations solides, & ce tour d'esprit mâle, vigoureux &

Port-royal.

animé, qui fesait le caractère de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce systême de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération & de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

Assemblées jansenistes. 1779.

La faction des jésuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Mme de *Longueville* ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le roi, qui avait résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça; & enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de Mme de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui, dont le neveu avait été ministre d'Etat; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694 dans une retraite ignorée du monde & connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, & donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, & où les bulles des papes sont des lois souveraines. Il le fut encore plus en France.

Cas de conscience aussi ridicule que tout ce que dessus.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la question, *si les cinq propositions se trouvaient en effet dans Jansénius*, était toujours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* & du *droit* occupait les esprits. On proposa enfin en 1701 un problème théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence* : » Pouvait-on donner les sacremens à un homme » qui aurait signé le formulaire, en croyant dans » le fond de son cœur que le pape & même l'Eglise » peuvent se tromper sur les faits ? » Quarante docteurs signèrent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. Le pape & les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archevêque de Paris, *Noailles*, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'archevêque de Cambrai *Fénélon*, qui n'était pas content de monsieur de *Noailles*, exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre ; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape *Clément XI* donna en 1705, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'est une nouveauté introduite dans l'Eglise, de faire signer des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuses de Port-royal-des-champs.

Le cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signèrent, sans déroger à la paix de *Clément IX*, & se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la suppression de leur monastère. Le cardinal de *Noailles* les priva des sacremens. Leur avocat fut mis à la bastille. Toutes les religieuses furent enlevées & mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maison de fond en comble ; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'église & dans le cimetière, pour les transporter ailleurs. Port-royal démoli.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastère. Les jansénistes voulaient toujours cabaler, & les jésuites se rendre nécessaires. Le père *Quesnel* prêtre de l'oratoire, ami du célèbre *Arnauld*, & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau testament. Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au jansénisme ; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés, & le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmèrent *Quesnel.*

quand le livre eut reçu encore par l'auteur sa dernière perfection. Je sais même que l'abbé *Renaudot*, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce pape qui aimait les savans & qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du père *Quesnel*. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'est le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clément XI*, & les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, & en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus sincère au livre de *Quesnel*, était le cardinal de *Noailles* archevêque de Paris. Il s'en était declaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de Châlons; & le livre lui était dédié. Ce cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes sans l'être, & aimait peu les jésuites, sans leur nuire & sans les craindre.

Quesnel prisonnier & délivré.

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père de *la Chaise*, gouvernant la conscience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Eglise gallicane. Le père *Quesnel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, & plusieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, & jouissait comme lui

de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, & d'être l'âme d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que sa faction & plus puissans, déterrèrent bientôt *Quesnel* dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de *Philippe V* qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient poursuivi *Arnauld* son maître auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne, de faire arrêter ces solitaires. *Quesnel* fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader *Quesnel*, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719 dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours. 1703.

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers, & on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec *Antoinette Bourignon*, célébre visionnaire, femme riche, & qui avait acheté sous le nom de son directeur l'île de Nordstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques, qu'elle avait voulu établir. Contrat de jansénistes avec la *Bourignon*.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, & dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, & même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait

revendue aux janſéniſtes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

Projet fou des janſéniſtes.

On trouva encore dans les manuſcrits de *Queſnel* un projet plus coupable s'il n'avait été inſenſé. *Louis XIV* ayant envoyé en Hollande en 1684 le comte d'*Avaux*, avec plein pouvoir d'admettre à une trève de vingt années les puiſſances qui voudraient y entrer, les janſéniſtes, ſous le nom des *diſciples de St Auguſtin*, avaient imaginé de ſe faire comprendre dans cette trève, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calviniſtes le fut ſi long-temps. Cette idée chimérique était demeurée ſans exécution ; mais enfin les propoſitions de paix des janſéniſtes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de ſe rendre trop conſidérables ; & c'en était aſſez pour être criminels. On fit aiſément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas aſſez inſtruit pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberaient d'elles-mêmes, ſi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père *Queſnel* comme coupable, après que l'auteur eut été traité en ſéditieux. Les jéſuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On ſe flattait avec raiſon que le pape *Clément XI* mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut ſavoir que

quand *Clément XI* était le cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout molinifte de fon ami le cardinal de *Sfondrate*, & que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penfer qu'*Albani*, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à *Quefnel* ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne fe trompa point : le pape *Clément XI* donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de *Quefnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire fpirituelle, qu'on avait follicitée, ne réufsît. La cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'archiduc *Charles* pour roi d'Efpagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans fon décret : il ne fut point reçu en France ; & les querelles furent affoupies jufqu'à la mort du père de *la Chaife* confefeur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de *Noailles* l'allié de Mme de *Maintenon*.

Le Tellier confefeur du roi, fourbe, infolent & factieux.

Les jéfuites étaient en poffeffion de donner un confefeur au roi, comme à prefque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur inftitut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclé-fiaftiques. Ce que leur fondateur établit par humilité était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieilliffait, plus la place de confefeur devenait un miniftère confidérable. Ce pofte fut donné à *le Tellier*, fils d'un procureur de Vire en baffe Normandie, homme fombre, ardent, inflexible,

cachant ses violences sous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait : il avait à venger ses injures particulières. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il était mal personnellement avec le cardinal de *Noailles* ; & il ne savait rien ménager. Il remua toute l'Eglise de France. Il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devaient signer. Il leur envoyait des accusations contre le cardinal de *Noailles*, au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies ; elles furent découvertes, & n'en réussirent pas moins. (*pp*)

Le Tellier fripon.

(*pp*) Il est dit dans la vie du duc d'Orléans, imprimée en 1737, que le cardinal de *Noailles* accusa le père *le Tellier* de vendre les bénéfices, & que le jésuite dit au roi : *Je consens à être brûlé vif, si l'on prouve cette accusation, pourvu que le cardinal soit brûlé vif aussi en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte est tiré des pièces qui coururent sur l'affaire de la constitution ; & ces pièces sont remplies d'autant d'absurdités que la vie du duc d'Orléans. La plupart de ces écrits sont composés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne savent pas qu'un homme qui doit ménager sa considération auprès d'un roi qu'il confesse, ne lui propose pas, pour se disculper, de faire brûler vif son archevêque.

Tous les petits contes de cette espèce se retrouvent dans les mémoires de *Maintenon*. Il faut soigneusement distinguer entre les faits & les oui-dire.

N. B. On proposa pour confesseurs à *Louis XIV le Tellier* & *Tournemine*. *Tournemine*, littérateur assez savant, pensait avec autant de liberté, & avait aussi peu de fanatisme qu'il était possible à un jésuite. Mais il était d'une naissance illustre, & *Louis XIV* ne voulut pas d'un confesseur fait pour aspirer aux premières places de l'Eglise & de l'Etat ; il craignait d'ailleurs l'ambition de sa famille.

La conſcience du roi était alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de *Noailles* lui demanda juſtice de *ces myſtères d'iniquité*. Le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines pour faire réuſſir les choſes divines; & comme en effet il défendait l'autorité du pape & celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adreſſa au dauphin duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. *Fénélon* n'était pas encore aſſez philoſophe pour oublier que le cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner; & *Queſnel* payait alors pour Mme *Guyon*.

Madame de *Maintenon* faible & bigotte autant qu'ambitieuſe.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Mme de *Maintenon*. Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame qui n'avait guère de ſentimens à elle, & qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du roi. Trois lignes de ſa main au cardinal de *Noailles* développent tout ce qu'il faut penſer & d'elle & de l'intrigue du père *le Tellier*, & des idées du roi & de la conjoncture. „ Vous me connaiſſez aſſez pour ſavoir ce que je „ penſe ſur la découverte nouvelle; mais bien des „ raiſons doivent me retenir de parler. Ce n'eſt point „ à moi à juger & à condamner; je n'ai qu'à me „ taire & à prier pour l'Egliſe, pour le roi & pour „ vous. J'ai donné votre lettre au roi; elle a été lue: „ c'eſt tout ce que je puis vous en dire, étant abattue „ de triſteſſe. „

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. (*qq*) „ Je crains, écrivit-il à Mme de *Maintenon*, de „ marquer au roi trop de soumission en donnant „ les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je „ prie DIEU de lui faire connaître le péril qu'il „ court, en confiant son ame à un homme de ce „ caractère. (*rr*) „

On voit, dans plusieurs mémoires, que le père *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît sa place ou le cardinal la sienne. Il est très-vraisemblable qu'il le pensa, & peu qu'il l'ait dit.

Autorité royale employée par les jésuites.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du père *le Tellier*, des évêques qui espéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux

(*qq*) Consultez les lettres de Mme de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées, & qu'il n'a rien hasardé.

(*rr*) Quand on a des lettres aussi authentiques, on peut les citer : ce sont les plus précieux matériaux de l'histoire. Mais quel fond faire sur une lettre qu'on suppose écrite au roi par le cardinal de *Noailles*... *J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour sauver votre Etat & pour soutenir votre trône... Il ne vous est pas permis de demander compte de ma conduite.* Est-il vraisemblable qu'un sujet aussi sage & aussi modéré que le cardinal de *Noailles* ait écrit à son souverain une lettre si insolente & si outrée ? Ce n'est qu'une imputation mal-adroite : elle se trouve page 141, tome V des mémoires de *Maintenon*; & comme elle n'a ni authenticité ni vraisemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

deux

deux partis ; au lieu de réprimer un religieux & de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison & par tous les magistrats, *Louis XIV* crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuse constitution *unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Bulle dressée par eux.

Le jésuite *le Tellier* & son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le St Office en proscrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint & souleva contr'elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme ; & elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent & la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure & simple fut envoyée au pape, & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi & la multitude. Mais le cardinal de *Noailles*, & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs

Bulle qui met tout en désordre.

mêmes à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui fesaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas: il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme, & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet, qui envoyaient en prison ou en exil les opposans.

Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne,
1714. des libertés de l'Eglise gallicane, du pouvoir & de la jurisdiction des évêques; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de *Bissy*, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ces lettres qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un

religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis long-temps de citoyens accusés de jansénisme. On fesait accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, & qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite *le Tellier* les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice ; jamais la bassesse ne sacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, & qu'ils ont été chassés par tous les parlemens du royaume, par les vœux de la nation, & enfin par un édit de *Louis XV*. *Le Tellier* osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de *Noailles* dans un concile national. Ainsi un religieux fesait servir à sa vengeance son roi, son pénitent & sa religion.

Le jésuite *le Tellier* en horreur.

1715

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, & plus encore par la persécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement & simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le chancelier *Voisin*, secrétaire d'Etat de la guerre, dur &

despotique, avait dressé cet édit. Le procureur-général d'*Aguesseau*, plus versé que le chancelier *Voisin* dans les lois du royaume, & ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de *Mesme* en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuses disputes troublèrent & avancèrent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut, & tout changea.

Changement dans les affaires.

Le duc d'Orléans régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV*, & ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'Etat, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de *Noailles* fut le président. On exila le jésuite *le Tellier*, chargé de la haine publique & peu aimé de ses confrères.

Bulle méprisée.

Les évêques opposés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel; & enfin le cardinal de *Noailles* fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Eglise de France resta divisée en deux factions, les *acceptans* & les *refusans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous

Louis XIV avec les jésuites & les capucins. Les refusans étaient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlemens & du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un archevêque de Rheims, du nom de *Mailly*, grand & heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des schismatiques. DIEU le récompensa ; il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé *Languet*, ayant essuyé le même traitement du parlement, & ayant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt aussi cardinal.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations : on appelait, on réappelait ; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

Le système de *Law* fait oublier la bulle.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme & de bulle, ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus

qu'à la guerre qui se fesait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on fesait alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques ; & le plaisir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'Eglise de France. Sa politique y était intéressée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne & cent évêques. (*ss*)

Il fallait engager le cardinal de *Noailles*, non-seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV* son bienfaiteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoise ; cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil, avec les princes & pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'humanité & la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand-conseil avait enregistré ; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire, le maintien

Pacification apparente.

(*ss*) On verra dans le *Siècle de Louis XV* quelles furent les vues & la conduite du régent.

des libertés de l'Eglise gallicane, & des lois du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha son mandement de rétractation le 20 août 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai *du Bois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal & premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de *Louis XIV* avait échoué. Personne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencieux *du Bois* subjugua le pieux *Noailles*. On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans & son ministre parlaient des querelles qu'ils apaisèrent, quel ridicule ils jetèrent sur cette guerre de controverse. Ce mépris & ce ridicule servirent encore à la paix. On se lasse enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelans restèrent opiniâtrément attachés à leurs sentimens.

Mais il y eut quelques évêques connus, & quelques ecclésiastiques ignorés, qui persistèrent dans leur enthousiasme janséniste. Ils se persuadaient que DIEU allait détruire la terre, puisqu'une feuille de papier nommée *bulle*, imprimée en Italie était reçue en France. S'ils avaient seulement considéré sur quelque mappemonde, le peu de place que la France & l'Italie y tiennent, & le peu de figure qu'y font

des évêques de province & des habitués de paroisse, ils n'auraient pas écrit que DIEU anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux ; & il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de *Fleuri* eut une autre sorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'Etat.

Singulier concile d'Embrun.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape *Benoit XIII*, de l'ancienne maison *Ursini*, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de DIEU même. *Ursini* & *Fleuri* firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner *Soanen*, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'oratoire, janséniste beaucoup plus entêté que le pape.

Le président de ce concile était *Tencin*, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle. Il avait été poursuivi au parlement de Paris comme simoniaque, & regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti *Law* le banquier, contrôleur-général ; & de presbytérien écossais il en avait fait un français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent, & l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque & de prêtre, & le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria DIEU pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, & surtout le président

du concile indignèrent toute la France ; & au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janfénifte eut recours à des miracles, mais les miracles ne fefaient plus fortune. Un vieux prêtre de Rheims nommé *Rouffe*, mort, comme on dit, en odeur de fainteté, eut beau guérir les maux de dents & les entorfes ; le faint facrement, porté dans le faubourg faint Antoine à Paris, guérit en vain la femme *la Foffe* d'une perte de fang, au bout de trois mois en la rendant aveugle.

Convulfionnaires.

Enfin, des enthoufiaftes s'imaginèrent qu'un diacre nommé *Pâris*, frère d'un confeiller au parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetière de St Médard, devait faire des miracles. Quelques perfonnes du parti, qui allèrent prier fur fon tombeau, eurent l'imagination fi frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulfions. Auffitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preffait jour & nuit. Ceux qui montaient fur la tombe donnaient à leurs corps des fecouffes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs fecrets du parti encourageaient cette frénéfie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de fourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eftropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement atteftés par une foule de témoins qui les avaient prefque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'efpérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les

miracles redoublaient ; & il fallut enfin fermer le cimetière, & y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du jansénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient à faire.

La superstition alla si loin qu'un conseiller du parlement, nommé *Carré* & surnommé *Montgeron*, eut la démence de présenter au roi en 1736 un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé, organe & victime d'insensés, dit dans son mémoire au roi, qu'il *faut croire aux témoins qui se font égorger pour soutenir leurs témoignages*. Si son livre subsistait un jour, & que les autres fussent perdus, la postérité croirait que notre siècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte, qui n'étant plus soutenue par des *Arnauld*, des *Pascal* & des *Nicole*, & n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement ; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison & font tort à la religion, s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuans, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes du feu dont ils essaient de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent, la dispute du molinisme & du jansénisme ne sera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les

hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire, quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguiser les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'est pas de ce siècle, qui est inaccessible aux progrès de la raison, & sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Décadence des jésuites.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme ; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre ; ils perdirent à la cour le crédit dont *le Tellier* avait abusé ; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé les confondirent avec les autres religieux ; & ceux-ci, ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'université qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse ; & ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie, & des conjonctures favorables ; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances : leur chute, l'abolition de leur ordre en France, leur bannissement d'Espagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner sa confiance.

Il serait très-utile à ceux qui sont entêtés de toutes

ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste & un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule & dans l'immensité des choses.

CHAPITRE XXXVIII.

Du quiétisme.

AU milieu des factions du calvinisme & des querelles du jansénisme, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

Mme *Guyon* extravagante

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit & de ces subtilités théologiques qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands-hommes qui fussent alors dans l'Eglise. Son nom était *Bouvières de la Mothe*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de *Guyon* entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté & un esprit fait

pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *la Combe*, fut son directeur. Cet homme connu par un mélange assez ordinaire de passions & de religion, & qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans les rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une *Ste Thérèse* en France, ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que *Ste Thérèse*. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de son cœur.

Lacombe directeur de la *Guyon*.

Son directeur *la Combe* la conduisit en Savoie dans son petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte; ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Anneci par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur & désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres & flexibles, surtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchés de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des

prosélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fît sortir du pays, elle & son directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, & un autre sous le nom des *Torrens*, écrits du style dont elle parlait ; & fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, & elle prophétisa ; elle envoya sa prophétie au père *la Combe*. *Tout l'enfer se bandera*, dit-elle, *pour empêcher les progrès de l'intérieur & la formation de* JESUS-CHRIST *dans les ames. La tempête sera telle, qu'il ne restera pas pierre sur pierre ; & il me semble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, & le dragon se tiendra debout devant elle.*

La prophétie se trouva vraie en partie : l'enfer ne se banda point, mais étant revenue à Paris conduite par son directeur, & l'un & l'autre ayant dogmatisé en 1687, l'archevêque de *Harlay de Chanvalon* obtint un ordre du roi, pour faire enfermer *la Combe* comme un séducteur, & pour mettre dans un couvent Mme *Guyon* comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais Mme *Guyon*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de St Cyr ; encore naissante, une cousine nommée Mme de *la Maison-Fort*, favorite de Mme de *Maintenon*. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de *Chevreuse* & de *Beauvilliers*. Toutes ses amies se plaignirent hautement que l'archevêque de *Harlay*, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La protection toute-puissante de madame de *Maintenon* imposa silence à l'archevêque de Paris, & rendit la liberté à Mme *Guyon*. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans St Cyr, assista à des conférences dévotes que fesait l'abbé de *Fénélon* après avoir dîné en tiers avec Mme de *Maintenon*. La princesse d'*Harcourt*, les duchesses de *Chevreuse*, de *Beauvilliers* & de *Charôt* étaient de ces mystères.

L'abbé de *Fénélon*, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & sublime, à ce qu'elle a de sombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sais quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de Mme *Guyon*, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans Mme *Guyon* qu'une ame pure éprise du même goût que lui, & se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, & qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle. Mais *Fénélon*, dans l'amitié & dans ses idées mystiques, était ce

qu'on eſt en amour : il excuſait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Mme *Guyon*, aſſurée & fière d'un tel diſciple qu'elle appelait ſon fils, & comptant même ſur Mme de *Maintenon*, répandit dans St Cyr toutes ſes idées. L'évêque de Chartres *Godet*, dans le diocèſe duquel eſt St Cyr, s'en alarma, & s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premières pourſuites.

Mme de *Maintenon*, qui ne penſait qu'à faire de St Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpèce de ſecte, & qui enfin n'avait en vue que ſon crédit & ſon repos, rompit tout commerce avec Mme *Guyon*, & lui défendit le ſéjour de St Cyr.

L'abbé de *Fénélon* voyait un orage ſe former, & craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célèbre *Boſſuet* évêque de Meaux, regardé comme un père de l'Egliſe. Elle ſe ſoumit aux déciſions de ce prélat, communia de ſa main, & lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'aſſocia pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de *Noailles*, & l'abbé *Tronſon* ſupérieur de St Sulpice. Ils s'aſſemblèrent ſecrétement au village d'Iſſi, près de Paris. L'archevêque de Paris *Chanvalon*, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour juges dans ſon diocèſe, fit afficher

une

une censure publique des livres qu'on examinait. Mme *Guyon* se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque *Bossuet* voulut, & promit de ne plus dogmatiser.

Madame *Guyon* enfermée à Vincennes.

Cependant *Fénélon* fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, & sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais Mme *Guyon*, accusée de dogmatiser toujours, après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, & mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'Etat. Elle ne pouvait l'être; & ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encore que sa prose; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait souvent :

L'amour pur & parfait va plus loin qu'on ne pense :
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Marie d'Agreda plus folle que la *Guyon*, regardée comme sainte.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux & des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison Mme *Guyon*, qui avait épousé JESUS-CHRIST dans une de ses extases, & qui depuis ce temps-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques; dans ce temps-là, dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de

visions & de révélations que tous les mystiques ensemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en sorbonne cette même d'*Agreda*, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la sorbonne, & en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité & de folie ; mais c'en est sans doute une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois. (*tt*)

Bossuet, qui s'était long-temps regardé comme le père & le maître de *Fénélon*, devenu jaloux de la réputation & du crédit de son disciple, & voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât Mme *Guyon* avec lui, & souscrivît à ses instructions pastorales. *Fénélon* ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On proposa des tempéramens ; on donna des promesses : on se plaignit, de part & d'autre, qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre *des Maximes des saints ;* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, & développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, & qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guère.

Fénélon persécuté pour aimer DIEU.

(*tt*) Ce qu'on aurait dû remarquer, c'est que le quiétisme est dans dom *Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir *Dulcinée*, sans autre récompense que celle d'être son chevalier. *Sancho* lui répond : *Con esta manera de amor he oydo yo predicar que se ha de amar a nuestro senor por si solo, sin que nos mueva esperança de gloria o temor de pena : aunque yo le querria amar y servir por lo que puede ser.*

L'évêque de Meaux & ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à *Bossuet*, dont il respectait la réputation & les lumières. Celui-ci, se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale hérésie de M. de *Cambrai*.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de *Fénélon*. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme *Bossuet* regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse d'aimer DIEU pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, & encore plus dans sa haine secrète pour *Fénélon*, & que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère & son ancien ami, se figurant peut-être que des délations, qui déshonoreraient un homme de guerre, honorent un ecclésiastique, & que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

Très-mauvais procédé de *Bossuet*.

Le roi & Mme de *Maintenon* consultent aussitôt le père de *la Chaise;* le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, & qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'évêque de Meaux n'était pas janséniste ; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La cour & la ville furent divisées ; & toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. *Bossuet* écrivit contre *Fénélon*. Tous deux

Pape *Innocent XII* juge cette inintelligible dispute.

envoyèrent leurs ouvrages au pape *Innocent XII*, & s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à *Fénélon :* on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'espagnol *Molinos*, le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'*Etrées*, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi *Molinos*. Ce cardinal d'*Etrées*, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société que de théologie, avait persécuté *Molinos*, pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément. De sorte que *Louis XIV* se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matières délicates, que de trouver, dans un livre qu'on juge, des passages ressemblans à ceux d'un livre déjà proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de *Beauvilliers*, le duc de *Chevreuse* & le cardinal de *Bouillon*, depuis peu ambassadeur de France à Rome. M. de *Meaux* avait son grand nom & l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi les signatures de plusieurs évêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des Maximes des saints*.

Telle était l'autorité de *Bossuet*, que le père de *la Chaise* n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi son pénitent, & que Mme de *Maintenon* abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape *Innocent XII* qu'on lui avait déféré le livre de

l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce; & qu'il preſſait ſa ſainteté de juger.

On prétendait, on diſait même publiquement à Rome, & c'eſt un bruit qui a encore des partiſans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainſi perſécuté, que parce qu'il s'était oppoſé à la déclaration du mariage ſecret du roi & de Mme de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le père de *la Chaiſe* à preſſer le roi de la reconnaître pour reine; que le jéſuite avait adroitement remis cette commiſſion haſardeuſe à l'abbé de *Fénélon*, & que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France & de ſes diſciples à ſa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la poſtérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant ſa vie. (*uu*)

Fauſſes anecdotes.

Il eſt très-vrai que *Fénélon*. ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis ſa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi dans cet intervalle avait entendu parler confuſément de ſes liaiſons avec Mme *Guyon* & avec Mme de *la Maiſon-Fort*. Il crut d'ailleurs qu'il inſpirait au duc de Bourgogne des maximes un peu auſtères, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une cenſure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légérement

(*uu*) Ce conte ſe retrouve dans l'hiſtoire de *Louis XIV* imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque & de madame de *Maintenon* ſavent à quel point tout cela eſt éloigné de la vérité.

entreprises, de ce goût pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son règne.

Louis XIV peu content des idées de *Fénélon* sur le gouvernement.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. *Fénélon*, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il développa ensuite dans les endroits du Télémaque où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon* que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit & le plus chimérique de son royaume.

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de *Malezieux*, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de *Malezieux*, & ce que le cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette conversation, le roi crut aisément que *Fénélon* était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

Il est très-certain que le roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. *Godet Desmarets* évêque de Chartres, qui gouvernait Mme de *Maintenon* & St Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule dans laquelle il n'entendait rien. Il était sans doute très-aisé de la laisser tomber, puisqu'en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle fesait tant de bruit à la cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une hérésie. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre *Fénélon*.

Le roi ordonna au cardinal de *Bouillon* alors son

ambassadeur à Rome, par ses lettres du mois d'auguste (que nous nommons si mal à propos *Aoust*) 1697, de poursuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait absolument faire passer pour un hérétique. Il écrivit de sa propre main au pape *Innocent XII*, pour le presser de décider.

La congrégation du St Office nomma, pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux & les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté. (*xx*)

Moines de Rome, juges de *Fénélon* & de *Bossuet*.

Les consulteurs examinèrent, pendant trente-sept conférences, trente-sept propositions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix; & le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié & affiché dans Rome le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction & sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant, qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs, & firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. *Fénélon* vécut toujours depuis

L'archevêque de Cambrai se soumet.

(*xx*) Le nonce *Roberti* disait : *Bisogna infarinarsi di teologia e fare un fondo di politica*.

dans ſon diocèſe en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon Télémaque lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais ſurtout, qui firent la guerre dans ſon diocèſe, s'empreſſaient à lui témoigner leur reſpect. Le duc de *Marlborough* prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; & il aurait eu part au gouvernement ſi ce prince eût vécu. (44)

Dans ſa retraite philoſophique & honorable, on voyait combien il était difficile de ſe détacher d'une cour telle que celle de *Louis XIV*; car il y en a d'autres que pluſieurs hommes célèbres ont quittées ſans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût & un intérêt qui perçaient au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auxquels peu d'hommes penſent. Il demandait ſi l'on pouvait démontrer l'exiſtence d'un Dieu, ſi ce Dieu veut un culte, quel eſt le culte qu'il approuve, ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal? Il feſait beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe qui cherchait à s'inſtruire; & l'archevêque répondait en philoſophe & en théologien.

Après avoir été vaincu ſur les diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne ſe mêlât

(44) Pendant la campagne que le duc de Bourgogne fit en Flandre, il ne vit *Fénélon* qu'une fois, & en public.

point des querelles du janſéniſme ; cependant il y entra. Le cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la cour, & qu'il y ſerait conſulté ; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses déſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits ; & même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes : ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'Avranches, *Huet*, l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, qui ſur la fin de ſes jours reconnut la vanité de la plupart des ſciences & celle de l'eſprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainſi un air de *Lulli :*

Fénélon détrompé enfin des ſottes diſputes.

Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir :
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préſence de ſon neveu le marquis de *Fénélon*, depuis ambaſſadeur à la Haye. C'eſt de lui que je les tiens. (*yy*) Je garantis la certitude de

(*yy*) Ces vers ſe trouvent dans les poëſies de madame *Guyon :* mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant aſſuré plus d'une fois qu'ils étaient de ſon oncle, & qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû reſtituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du Télémaque faite par les ſoins du marquis de *Fénélon* en Hollande, & ſupprimés dans les autres exemplaires.

Je ſuis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains la lettre de *Ramſay*, élève de M. de *Fénélon*, dans laquelle il me dit : *S'il était né en*

ce fait. Il ferait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons fouvent avec des regards différens, dans la trifte tranquillité de la vieilleffe, ce qui nous a paru fi grand & fi intéreffant dans l'âge où l'efprit plus actif eft le jouet de fes défirs & de fes illufions.

Ces difputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainfi que beaucoup d'autres nées de l'oifiveté, fe font évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animofités. L'efprit philofophique, qui gagne de jour en jour, femble affurer la tranquillité publique; & les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philofophes, leur doivent la paix dont ils jouiffent, & qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétifme fi malheureufement importante fous *Louis XIV*, aujourd'hui fi méprifée & fi oubliée, perdit à la cour le cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célébre *Turenne* à qui le roi avait

Angleterre, il eutrait développé fon génie & donné l'effor à fes principes qu'on n'a jamais bien connus.

L'auteur du *Dictionnaire hiftorique, littéraire & critique à Avignon* 1759, dit, à l'article *Fénélon*, *qu'il était artificieux, fouple, flatteur & diffimulé.* Il fe fonde, pour flétrir ainfi fa mémoire, fur un libelle de l'abbé *Phelippeaux* ennemi de ce grand-homme. Enfuite il affure que l'archevêque de Cambrai était *un pauvre théologien*, parce qu'il n'était pas janfénifte. Nous fommes inondés depuis peu de dictionnaires qui font des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été fi déshonorée, ni la vérité fi attaquée. Le même auteur nie que M. *Ramfay* m'ait écrit la lettre dont je parle, & il le nie avec une groffièreté infultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de fes articles du *Siècle de Louis XIV*. Les plagiaires janfénifte ne font pas polis : moi qui ne fuis ni quiétifte, ni janfénifte, ni molinifte, je n'ai autre chofe à lui répondre, finon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : *Were he born in a free country he would have difplay'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

dû son salut dans la guerre civile, & depuis, l'agrandissement de son royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, & chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il est constant par ses lettres qu'il ne trahit jamais son ministère en étant fidelle à son ami. Il pressait le jugement du pape selon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien nommé *Giori*, qui était auprès de lui l'espion de la faction contraire, s'introduisit dans sa confiance, & le calomnia dans ses lettres; & poussant la perfidie jusqu'au bout, il eut la bassesse de lui demander un secours de mille écus; & après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce misérable qui perdirent le cardinal de *Bouillon* à la cour. (45) Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant par toutes ses dépêches qu'il s'était conduit avec autant de sagesse que de dignité.

Il obéissait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieusement ridicules des mystiques, qui sont les alchimistes de la religion: mais il était fidelle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la personne de *Fénélon*. Supposé qu'il importât à l'Eglise qu'on n'aimât pas DIEU pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureusement voulut que *Fénélon* fût

(45) Elles furent appuyées par les intrigues de la princesse des *Ursins*, qui, après avoir été long-temps l'amie du cardinal, s'était brouillée avec lui pour une ridicule querelle d'étiquette.

condamné ; ſoit aigreur contre lui, ce qui ſemblait au-deſſous d'un grand roi; ſoit aſſerviſſement au parti contraire, ce qui ſemble encore plus au-deſſous de la dignité du trône. Quoi qu'il en ſoit, il écrivit au cardinal de *Bouillon* le 16 mars 1699 une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle eſt d'un homme piqué. Le Télémaque feſait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; & les *Maximes des ſaints*, que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le Télémaque qu'il avait lues.

On rappela auſſitôt le cardinal de *Bouillon*. Il partit; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir ſur ſes pas pour prendre poſſeſſion de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du ſacré collége donne à Rome de très-grandes prérogatives ; & ſelon la manière de penſer de ce temps-là, c'était une choſe agréable pour la France qu'elle fût occupée par un français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de ſe mettre en poſſeſſion de ſon bien, & de partir enſuite. Cependant cette démarche aigrit le roi ſans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé, & cet exil dura dix années entières.

Enfin laſſé d'une ſi longue diſgrace, il prit le parti de ſortir de France pour jamais en 1710, dans le temps que *Louis XIV* ſemblait accablé par

les alliés, & que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince *Eugène*, & le prince d'*Auvergne* ses parens, le reçurent sur les frontières de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du *St Esprit*, & la démission de sa charge de grand-aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : » Je reprends la liberté que me » donnaient ma naissance de prince étranger fils » d'un souverain ne dépendant que de DIEU ; & » ma dignité de cardinal de la sainte Eglise romaine » & de doyen du sacré collége.... Je tâcherai de » travailler le reste de mes jours à servir DIEU » & l'Eglise dans la première place après la » suprême, &c. »

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée non-seulement sur l'axiome de plusieurs jurisconsultes, qui assurent que *qui renonce à tout n'est plus tenu à rien*, & que tout homme est libre de choisir son séjour, mais sur ce qu'en effet le cardinal était né à Sédan dans le temps que son père était encore souverain de Sédan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la suprême, il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui ont passé incontestablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France & le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur-général d'*Aguesseau*, depuis chancelier, l'accusa devant les chambres assemblées, qui

rendirent contre lui un décret de prise de corps, & confisquèrent tous ses biens. Il vécut à Rome honoré quoique pauvre, & mourut victime du quiétisme qu'il méprisait, & de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de *la Trimouille* du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte. » On peut » tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu de » l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il » suffira que la place dont le cardinal de *Bouillon* » est présentement ébloui lui paraisse inférieure à » sa naissance & à ses talens : il se croira toute voie » permise pour parvenir à la première place de » l'Eglise, lorsqu'il en aura contemplé la splendeur » de plus près. »

Ainsi en décrétant le cardinal de *Bouillon*, & en donnant ordre qu'on le *mît dans les prisons de la conciergerie, si on pouvait se saisir de lui*, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique; & qu'alors en s'unissant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne se vengeât encore plus que le prince *Eugène*; les armes de l'Eglise ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIX.

Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.

CE n'était pas assez, pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept cents ans sur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens ; mais elle caractérisa, plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux & querelleur qui règne dans nos climats.

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septième siècle, avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & sont encore, en philosophie & en littérature, à peu près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps & de la hardiesse de l'esprit. Mais la morale & la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Christianisme en Chine.

Après *Ricci*, beaucoup d'autres jésuites pénétrèrent dans ce vaste empire; & à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter secrétement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la mission, accusèrent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois & la tranquillité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble & le plus sacré, le respect des enfans pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, & surtout à *Confutzée*, nommé par nous *Confucius*, ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer *Confutzée*. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce que les Romains, qui trouvèrent cet usage dans toute l'Asie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des pastilles. Des colao, que les Portugais ont nommé mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère *Confutzée*, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses pères & *Confutzée* pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique, dont

dont quelques chinois superstitieux abusent ? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Dominicains contre jésuites en Chine.

Les dominicains déférèrent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome en 1645. Le St Office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soutinrent la cause des Chinois & de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire, sans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire si jaloux de ses usages. Ils représentèrent leurs raisons. L'inquisition en 1656 permit aux lettrés de révérer *Confutzée*, & aux enfans chinois d'honorer leurs pères, *en protestant contre la superstition, s'il y en avait.*

Procès de la Chine en cour de Rome.

L'affaire étant indécise, & les missionnaires toujours divisés, le procès fut sollicité à Rome de temps en temps ; & cependant les jésuites qui étaient à Pékin, se rendirent si agréables à l'empereur *Cam-hi*, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par sa bonté & par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires & d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer que cet empereur si despotique, & petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant si soumis par l'usage aux lois de l'empire, qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme, qu'il fallut s'adresser à un tribunal, & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin en 1692 le christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables & par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangères. Quelques prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le pape qui envoie des vicaires apoſtoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidelles*, choiſit un prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſider, en qualité de vicaire, à la miſſion de la Chine, & lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoiſe dans le Fokien. Ce français, évêque à la Chine, déclara non-ſeulement les rites obſervés pour les morts, ſuperſtitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le ſentiment de tous les rigoriſtes de France. Ces mêmes hommes qui ſe ſont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une ſociété d'athées pouvait ſubſiſter, qui ont tant écrit qu'un tel établiſſement eſt impoſſible, ſoutenaient froidement que cet établiſſement floriſſait à la Chine dans le plus ſage des gouvernemens. Les jéſuites eurent alors à combattre les miſſionnaires leurs confrères, plus que les mandarins & le peuple. Ils repréſentèrent à Rome qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière; en ce cas il était difficile qu'ils invoquaſſent les ames de leurs pères & celle de *Confutzée*. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de

Contradictions impertinentes au ſujet de la Chine.

Rome. Cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans missionnaires, le père *le Comte*, avait écrit dans ses mémoires de la Chine, „ que „ ce peuple a conservé pendant deux mille ans la „ connaissance du vrai DIEU ; qu'il a sacrifié au „ Créateur dans le plus ancien temple de l'univers ; „ que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de „ la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur „ & dans la corruption. „

Culte d'un seul Dieu plus ancien à la Chine qu'ailleurs.

Nous avons vu que cette nation remonte, par une histoire authentique, & par une suite de trente-six éclipses de soleil calculées, jusqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge universel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être suprême. Leur culte fut la justice. Ils ne purent connaître les lois successives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïse*, & enfin la loi perfectionnée du Messie, inconnue si longtemps aux peuples de l'Occident & du Nord. Il est constant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaste empire de la Chine cultivaient les mœurs & les lois, en reconnaissant un seul Dieu, dont le culte simple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient justifier les expressions du jésuite *le Comte*. Cependant „ comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en sorbonne.

L'abbé *Boileau*, frère de *Despréaux*, non moins critique que son frère, & plus ennemi des jésuites,

dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blasphème. L'abbé *Boileau* était un esprit vif & singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses & hardies. Il est l'auteur du livre des *Flagellans*, & de quelques autres de cette espèce. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; & *Despréaux* son frère disait de lui : *S'il n'avait été docteur de Sorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne.* Il déclama violemment contre les jésuites & les Chinois, & commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé son cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un docteur nommé *le Sage* opina qu'on envoyât sur les lieux douze de ses confrères des plus robustes, s'instruire à fond de la cause. La scène fut violente; mais enfin la sorbonne déclara les louanges des Chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies & hérétiques.

Disputes ridicules en sorbonne sur la Chine.

Chine déclarée hérétique par la sorbonne.

Cette querelle, qui fut aussi vive que puérile, envenima celle des cérémonies; & enfin le pape *Clément XI* envoya l'année d'après un légat à la Chine. Il choisit *Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela est plus absurde que si la république de St Marin se portait pour médiatrice entre le grand-turc & le royaume de Perse.

L'empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche de *Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprètes

de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entr'eux, & que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire, & qu'on soupçonnait même sa majesté chinoise & les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si sa majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion contre les usages de son pays & contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audience. Il savait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-dessus de son trône. *Maigrot* n'en put lire que deux; mais il soutint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna

Un *Maigrot* nommé évêque d'une province chinoise critique l'empereur.

que tous les européens, qui voudraient rester dans le sein de l'empire, viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes & subir un examen.

Tournon, légat à la Chine, renvoyé.

Pour le légat de *Tournon*, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le Dieu du ciel.*

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions, parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorsque la cour ayant apporté plus d'attention à connaître les européens, fut que non-seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur *Cam-hi* mourut en 1724. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très-éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, & qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permission d'exercer & d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils *Yontching*, nommé par lui à

l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône sans que ces aînés murmurassent. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'est un crime & un opprobre de se plaindre des dernières volontés d'un père.

L'empereur *Yontching* le meilleur des princes.

Le nouvel empereur *Yontching* surpassa son père dans l'amour des lois & du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta son attention sur ce premier des arts nécessaires, jusqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé par les magistrats de son canton le plus diligent, le plus industrieux & le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues: il restait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province, & de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une salle publique. On dit que ce réglement, si éloigné de nos mœurs, & qui peut-être les condamne, subsiste encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât personne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, & même présenté trois fois. Deux raisons qui motivent cet édit sont aussi respectables que l'édit même. L'une est le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendresse qu'un roi doit à son peuple.

Belles actions de *Yontching*.

Il fit établir de grands magasins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, & qui prévenait pour jamais les

disettes. Toutes les provinces fesaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles, & leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à cesser ces spectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, & défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des grâces*, dit-il dans son rescrit aux mandarins, *ce n'est pas pour avoir une vaine réputation; je veux que le peuple soit heureux; je veux qu'il soit meilleur, qu'il remplisse tous ses devoirs. Voilà les seuls monumens que j'accepte.*

Il proscrit poliment la religion chrétienne.

Tel était cet empereur, & malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne. Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques, & même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon fesaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme trop généralement méconnu n'en pouvait faire. On sut que précisément en ce temps-là les disputes, qui aigrissaient les missionnaires de différens ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin; & ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entr'eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice

du christianisme. L'arrêt fut porté le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires ; l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, & ordonna par son édit qu'on renvoyât les missionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin, pour avoir soin d'eux dans le chemin, & pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Missionnaires chassés poliment.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres le jésuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célébre par ses connaissances & par la sagesse de son caractère, qui parlait très-bien le chinois & le tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages & instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur *Cam-hi*, & conservait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint avec deux autres jésuites audience du prince frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt & d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarrassent, j'ai lu les accusations portées contre vous : vos querelles continuelles avec les autres européens sur les rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous si, nous transportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite*

Belle mercuriale aux missionnaires

que vous tenez ici ? en bonne foi le souffririez-vous ? Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur ; & lorsqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déjà rapporté ces paroles : *Si vous avez su tromper mon père, n'espérez pas me tromper de même.* (zz)

Grands maux occasionnés par ces missionnaires.

Malgré les ordres sages de l'empereur, quelques jésuites revinrent depuis secrétement dans les provinces sous le successeur du célébre *Yontching ;* ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire. C'est ainsi que nous fesons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens, malgré les ordres du roi. Cette fureur des prosélytes est une maladie particulière à nos climats, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; elle a toujours été inconnue dans la haute Asie.

Sagesse des Asiatiques en un point.

Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe, & nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions comme leur commerce aux deux extrémités du globe.

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs chinois, & surtout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, & faire périr deux princes par le dernier supplice ? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe, en prétendant que DIEU se

Miracle ridicule.

(zz) Voyez l'*Essai sur les mœurs.*

déclarait pour eux, & qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées sur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes & curieuses;* mais si DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, se serait-il contenté de mettre des croix dans l'air? ne les aurait-il pas mises dans le cœur des Chinois?

Fin du IIe & dernier volume du Siècle de Louis XIV.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XX. *Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies & de Turin, & leurs suites,* page 1

CHAP. XXI. *Suite des disgraces de la France & de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue &c.* 15

CHAP. XXII. *Louis XIV continue à demander la paix & à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.* 44

CHAP. XXIII. *Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétablissement des affaires. Paix générale.* 57

CHAP. XXIV. *Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.* 75

CHAP. XXV. *Particularités & anecdotes du règne de Louis XIV.* 80

CHAP. XXVI. *Suite des particularités & anecdotes.* 115

CHAP. XXVII. *Suite des particularités & anecdotes.* 139

CHAP. XXVIII. *Suite des anecdotes.* 163

CHAP. XXIX. *Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine &c.* 187
CHAP. XXX. *Finances & réglemens.* 220
CHAP. XXXI. *Des sciences.* 243
CHAP. XXXII. *Des beaux arts.* 250
CHAP. XXXIII. *Suite des arts.* 273
CHAP. XXXIV. *Des beaux arts en Europe du temps de Louis XIV.* 279
CHAP. XXXV. *Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.* 289
CHAP. XXXVI. *Du calvinisme au temps de Louis XIV.* 309
CH. XXXVII. *Du Jansénisme.* 344
CH. XXXVIII. *Du Quiétisme.* 380
CHAP. XXXIX. *Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.* 399

Fin de la table des Chapitres du tome II.

Nota. On a placé à la fin du Précis du Siècle de Louis XV la *Table générale ou liste alphabétique de tous les noms des personnes dont il est fait mention dans les Siècles de Louis XIV & de Louis XV.*

V YORK PUBLIC I
RENCE DEPARTME
'cums'
-ile'